

**Identités, ressources naturelles
et conflits en RDC**

Collection « Géopolitique mondiale »

Dirigée par Mwayila TSHIYEMBE

L'objet de la collection « **Géopolitique mondiale** » est de susciter les publications dont la vocation est double : d'une part, donner un **sens** aux mutations provoquées par la mondialisation, étant donné la perte des repères du monde ancien et la nécessité d'inventer des repères du monde nouveau ; d'autre part, analyser la **complexité** des enjeux territoriaux, des rivalités d'intérêt et de stratégies qui pousse les acteurs à user de la **force** ou de la **diplomatie**, pour **modifier** ou tenter de modifier le **rapport** de force (ressources naturelles, humaines, culturelles), selon des **idéologies** qui les animent. A cette fin, la **prospective** et la **pluridisciplinarité** sont des approches privilégiées.

Déjà parus

Evelyne GARNIER-ZARLI (dir.), *La licence scientifique dans l'espace francophone, Essai de référentiel de connaissances et de compétences*, 2014.

Mwayila TSHIYEMBE, *Quel système politique pour la République démocratique du Congo : fédéralisme, régionalisme, décentralisation ?*, 2012.

Mathieu BOMETA KIRONGOZI, *De Gaulle et Mobutu. Deux figures paradoxales en quête de stabilité politique*, 2012.

Ambroise BUKASSA, *Le blocage des télécommunications au Congo-Zaïre*, 2012.

Edmond MOKUINEMA BOMFIE, *Géopolitique de l'eau et gouvernance en province orientale/RDC*, 2012.

Pétillon MUYAMBI DHENA, *Normes internationales impératives et droit d'ingérence humanitaire*, 2012.

Jean-Pierre LOTOY ILANGO-BANGA, *Partenariats entre les multinationales et l'Etat*, 2012.

Mwayila TSHIYEMBE, *Organisations internationales, Théorie générale et études de cas*, 2012.

Mwayila TSHIYEMBE, *Régionalisme et problèmes d'intégration économique. Aléna, Mercosur, Union européenne, Union africaine*, 2012.

Évelyne GARNIER-ZARLI, *Les risques de la fragmentation de la recherche scientifique sur les enjeux sociétaux*, 2011.

Théophile YUMA KALULU, *Géopolitique de la violence des jeunes dans la ville de Kinsangani*, 2011.

Philémon MUAMBA MUMBUNDA, *Géopolitique identitaire en RDC. Cas de l'identité kasaienne*, 2011.

Mwayila TSHIYEMBE, Stephan TUBENE, *Migration, mondialisation, développement. L'exemple de la RDC*, 2011.

Sous la direction de
Germain Ngoie Tshibambe

Identités, ressources naturelles et conflits en RDC

Défis méthodologiques et voies de sortie ?

Préface de Mbuyi Kabunda

Actes du colloque organisé par la faculté des sciences sociales,
politiques et administratives de l'université de Lubumbashi
du 15 au 16 avril 2013

 L'Harmattan

© L'Harmattan, 2013
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.harmattan.fr>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-343-01815-7
EAN : 9782343018157

SOMMAIRE

PRESENTATION DES AUTEURS.....	9
PREFACE	
MBUYI KABUNDA	13
INTRODUCTION	
GERMAIN NGOIE TSHIBAMBE.....	21
THEORIZING THE CONFLICTS IN EASTERN CONGO	
KENNETH OMEJE	27
CONFLITS ARMES, IDENTITES ETHNIQUES, RESSOURCES NATURELLES EN RDC : APPROCHE STRATEGICO-POLEMOLOGIQUE ET VOIE DE SORTIE DE LA GUERRE	
MWAYILA TSHIYEMBE	45
NATIONALISME CONGOLAIS OU NATIONALISMES AU CONGO ? UNE REFLEXION AUTOUR DE L'UNITE DE LA RDC	
DONATIEN DIBWE DIA MWEMBU	59
LES MECANISMES INTERNATIONAUX DU MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DE 1960 À 2013. ANALYSE CRITIQUE DES ECHECS EXPONENTIELS	
KADONY NGUWAY KPALAINGU	75
LA GEOPOLITIQUE DE L'EAU ET LA CONFLICTUALITE DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU CONGO	
GERMAIN NGOIE TSHIBAMBE.....	89
LE CONFLIT EN RAPPORT AVEC L'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC DE L'EIC : ESSAI D'INTERPRETATION DES OPINIONS	
CESAR NKUKU NKONDE.....	105
LES DEFIS DE L'INTEGRATION REGIONALE DANS LES PAYS DES GRANDS LACS EN PERIODE POSTCONFLIT	
PAULIN NDABEREYE NZITA M'MUGAMBI.....	117
QUESTIONS MIGRATOIRES, INADEQUATION DES REPONSES PUBLIQUES ET CRISE DE NATIONALITE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : LE CAS DES BANYARWANDA	
KOKO SADIKI.....	131
LE CHOIX D'APPARTENANCE AU CLAN OU A LA NATION ET LES RAPPORTS DE POUVOIR	
GILBERT MALEMBA N'SAKILA.....	159
CONFLITS IDENTITAIRES ? CONFLITS AUTOUR DE RESSOURCES NATURELLES ? UNE INTERPRETATION SOCIOLOGIQUE DE L'ACCORD DE SUN CITY	
GABRIEL KALABA MUTABUSHA.....	167

CONDITIONS DE GESTION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA PAIX DANS LES KIVU : RELIER LA FORCE, LA JUSTICE ET LA POLITIQUE DE LA RESPONSABILITE ?	
EMMANUEL M. BANYWESIZE	181
LES CONFLITS IDENTITAIRES AU KATANGA « CAS DES CONFLITS KATANGAIS-KATANGAIS ET KASAIËNS-KATANGAIS » DE 1960 A 1992 »	
JEAN-RAYMOND MUYUMBA MAILA.....	201
ANNEXES.....	22917
Mot de circonstance prononcé par le Secrétaire Général Académique de l'Université de Lubumbashi, le Professeur NIKO Munya Rugero, à l'occasion de l'ouverture du colloque.....	219
Mots d'ouverture de la Conférence internationale par le Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, le Professeur NGOIE Tshibambe Germain	221
Discours de clôture prononcé par le Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, le Professeur NGOIE Tshibambe Germain	224
TABLE DES MATIERES	229

PRESENTATION DES AUTEURS

César NKUKU KHONDE, Docteur en histoire, de l'Université de Lubumbashi, est professeur ordinaire à cette même université. Il est actuellement conseiller du Recteur chargé de la coopération internationale. Il s'intéresse à l'histoire de la population et gère plusieurs programmes de renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur de l'enseignement universitaire entre l'Université de Lubumbashi et les universités belges francophones. Il dirige un programme de recherche sur les migrations dans les Grands Lacs Africains. Il est l'auteur de plusieurs articles et de livres scientifiques portant sur différentes questions liées à l'histoire de la population, de la vie urbaine, de la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC et aux conflits dans l'histoire coloniale au Congo.

Donatien DIBWE DIA MWEMBO, Docteur en Histoire, de l'Université Laval (Canada), spécialiste de l'histoire des populations, est professeur ordinaire à l'Université de Lubumbashi. Il enseigne l'histoire à l'École supérieure de la gouvernance économique et politique de Lubumbashi. Actuellement directeur du cabinet du Recteur de l'Université de Lubumbashi, il est membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences d'outre-mer (en Belgique). Il est l'auteur de plusieurs articles et livres sur l'histoire sociale et culturelle, la vie des ouvriers dans l'espace minier du Katanga, les problèmes de mémoire et la réconciliation entre les communautés vivant au Katanga.

Emmanuel M. BANYWESIZE, a étudié la philosophie à l'Université de Lubumbashi, avant de préparer et de soutenir une thèse de doctorat en Sciences sociales, sur l'œuvre majeure d'Edgar Morin, à l'Université Paris 5 Descartes (Sorbonne). Professeur d'épistémologie à l'Université de Lubumbashi et Directeur Général de l'École supérieure de la gouvernance économique et politique, il y enseigne la sociologie. Chercheur associé au *Centre Edgar Morin* (en France), il a publié des livres et des articles en Europe, en Afrique et en Amérique. Auteur de *Le Complexe, contribution à l'avènement de l'organisation chez Edgar Morin* (L'Harmattan, 2007), il a codirigé le livre intitulé *Frontières et gouvernance sécuritaire pour le développement de la République démocratique du Congo* (L'Harmattan, 2013). Il a participé au collectif édité par Sergiu Gherghina, Sergiu Mişcoiu et Sorina Soare, *Contemporary Populism: A Controversial Concept and Its Diverse Forms* (Cambridge Scholars Publishing, 2013).

Gabriel KALABA MUTABUSHA, Docteur en sociologie, professeur ordinaire à l'Université de Lubumbashi, enseigne au Département de Sociologie

et Anthropologie. Il est Directeur de l'Observatoire du changement urbain de l'Université de Lubumbashi. Il fait des recherches en sociologie politique, sociologie urbaine, dynamique sociale et culturelle. Il est auteur de plusieurs publications.

Germain NGOIE TSHIBAMBE, Docteur en Relations internationales, professeur à l'Université de Lubumbashi, enseigne au Département des Relations internationales. Il est actuellement Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives. Il fait des recherches et publie dans les domaines suivants : gestion des curricula dans l'enseignement supérieur, migration, politique étrangère, théories des relations internationales et systèmes de pensée dans des sociétés postcoloniales. Il a été coordonnateur de plusieurs programmes de recherche financés par le British Council sur le renforcement des capacités sur le curriculum en études de la paix et analyse des conflits, expert et consultant auprès des centres de recherches de certaines universités étrangères et des organisations internationales sur les questions de migrations. Il est l'auteur de plusieurs publications parmi lesquelles, une contribution à l'encyclopédie internationale sur les migrations (celle-ci publiée en 2013) en Grande-Bretagne et des articles dans des revues internationales. Il vient de signer un chapitre dans *le Traité des relations internationales* publié à Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Po en 2013.

Gilbert MALEMBA N'SAKILA, Docteur en Anthropologie, est professeur ordinaire à l'Université de Lubumbashi et attaché au Département de Sociologie et Anthropologie. Il chapeaute la chaire d'anthropologie culturelle et pilote le Centre d'Excellence pour l'étude sur la démocratie locale (CEDEMOL) à l'Université de Lubumbashi. Il a participé à des conférences et des ateliers internationaux sous l'égide de l'Association Internationale des Sociologues de Langue française (AISLF), du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA), de l'Association Africaine de Sociologie et de l'Open Society. Il est l'auteur de plus de 26 articles scientifiques et de cinq ouvrages.

KADONY NGUWAY KPALAINGU, Docteur en Relations internationales, professeur à l'Université de Lubumbashi et à l'Université officielle de Bukavu, il a été Secrétaire Général Académique de l'Institut supérieur des techniques médicales de Lubumbashi. Il a publié des articles et des livres portant sur l'intégration, la gouvernance et la démocratie en RDC.

KENNETH OMEJE, Ph.D. en Études de la Paix de l'Université de Bradford en Grande-Bretagne. Il a une expérience académique et professionnelle de plus de vingt ans. Actuellement professeur des Relations internationales à l'Université internationale des États-Unis à Nairobi, il a été il y

a quelques années chargé des cours et chercheur (Research Fellow) au Centre africain d'études de la paix et des conflits près l'Université de Bradford. Il a une expérience considérable dans le développement et la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation à la paix dans les universités et les académies militaires des États. Depuis 2004, le Professeur Omeje a assuré la coordination de plusieurs projets financés par des institutions académiques et de recherche et portant sur l'éducation pour la paix dans différents pays et régions affectés par des conflits en Afrique comme la Sierra Leone, le Libéria, la République démocratique du Congo, le Kenya et le Nord de l'Ouganda. Il a plus de 70 publications parmi lesquelles, des contributions à des encyclopédies et des articles dans des revues de renommée internationale.

MBUYI KABUNDA BADI est Docteur en Relations internationales à l'Université Complutense en Espagne. Professeur et membre de l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg, Professeur de Relations Internationales et Études Africaines de l'Université Autonome de Madrid (UAM/GEA) et Directeur de l'Observatoire d'Études sur les Réalités Sociales de l'Afrique subsaharienne de la Fondation Charles d'Anvers de Madrid (UAM/FCA).

MUYUMBA MAILA Raymond, Licencié (Bac + 5) en Sciences commerciales, option financière. Il a occupé les fonctions de trésorier provincial de la Société nationale d'électricité au Katanga et de chef des services des approvisionnements, antenne de cette société fournissant l'énergie électrique au Katanga. Syndicaliste chevronné, il est également l'ancien Président de la Ligue de Football du Katanga. Il est actuellement porte-parole de l'opposition politique du Katanga (Rang de Ministre Provincial). Catholique pratiquant, il est connu pour son franc-parler et son courage politique. Lorsqu'on lui reproche de trop risquer, il dit comme Monseigneur Kabanga, « que voulez-vous, Dieu m'a mis un peu trop d'audace qui frise l'héroïsme pour ne pas courber le front. Je ne me mets à genou que devant un Evêque ». Il est un chercheur indépendant et a publié plusieurs ouvrages et documents d'engagement politique.

Paulin NDABEREYE NZITA MUGAMBI, Docteur en Relations internationales de l'Université de Lubumbashi, s'intéresse à la sociologie de la paix et de la guerre en relations internationales, aux questions du développement du Tiers-monde et à l'intégration régionale. Il est actuellement professeur à l'Université de Lubumbashi et professeur visiteur à l'Université de Kisangani, l'Université de Goma et à l'Université Officielle de Bukavu, où il enseigne entre autres les cours de grands problèmes politiques internationaux contemporains, La géopolitique, la géostratégie, les théories et doctrines des

relations internationales, le droit international humanitaire et l'économie du développement.

SADIKI KOKO est un chercheur à l'Institute for Dispute Resolution in Africa (IDRA) au sein de la Faculté de Droit à l'Université de l'Afrique du Sud (UNISA). Ses domaines de spécialisation comprennent la politique d'identité, les processus de démocratisation et de transition en Afrique subsaharienne, les accords de paix, les questions de la consolidation de la paix ainsi que les conflits et processus de paix dans la région des Grands Lacs. Il est également éditeur scientifique du Journal of African Union Studies (JOAUS).

TSHIYEMBE MWAYILA, Docteur d'État en droit et en sciences politiques, est professeur aux Universités Paris XII, de Lubumbashi et de Kisangani en République démocratique du Congo. Spécialiste de la sociologie des conflits et de la paix dans la région des Grands Lacs, il dirige l'Institut panafricain de géopolitique et enseigne cette matière dans les deux universités susmentionnées de la RDC.

PREFACE

MBUYI KABUNDA

Le colloque organisé par la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives de l'Université de Lubumbashi, le 15 et 16 avril 2013, a versé sur le thème : « Les identités, les ressources naturelles et les conflits en République démocratique du Congo : les défis méthodologiques et les voies de sortie ? ». Le lecteur a entre ses mains les actes de cette rencontre de spécialistes congolais. Ces derniers abordent la problématique des conflits congolais dans le cadre global de la région des Grands Lacs qui fonctionne, point n'est besoin de le rappeler, comme un système de vases communicants et où se manifestent durant des décennies des situations belligènes sans précédent, donnant lieu à l'une des pages les plus meurtrières de l'Histoire du continent.

Cette publication, on ne peut s'en douter, reprend logiquement les différentes interventions des chercheurs spécialistes en la matière, et pas des moindres, qui se sont livrés à la déconstruction de l'Histoire de la RD Congo, revisitée et éclairée de manière nouvelle à la lumière des conflits dont ce pays est le théâtre. Par-delà les mythes et au-delà des jugements, des controverses et polémiques que les textes pourraient engendrer, ils expriment néanmoins cet effort de réflexion, non seulement académique à partir des analyses savantes faites des arguties, mais aussi éthique, sur un problème d'actualité brûlante avec son cortège de catastrophes humanitaires. Ces conflits qui se succèdent ont donné lieu durant la décennie écoulée à une littérature abondante anglo-saxonne, française, belge, espagnole et africaine, et dans ce cas d'espèce des Congolais eux-mêmes, comme souligne Roland Pourtier. Force est de reconnaître que certaines de ces publications s'illustrent par des approches sensationnalistes et simplistes, voire des analyses stéréotypées, et d'autres par leur caractère structurant et globalisant qui font une nette dissociation entre les causes et les effets de ces conflits.

Situé dans cette dernière ligne d'analyse, l'ouvrage a la spécificité d'adopter la méthodologie de l'Histoire immédiate, élaborée et introduite dans les années 70, à l'Université Nationale Zaïroise (UNAZA), par le professeur Benoît Verhaegen, et qui consiste à se dédier non à l'immédiateté des faits ou des temps présents, mais à faire un exercice savant d'être à la fois acteur et spectateur, sujet et objet de connaissance de sa propre Histoire, sans médiation, se situant à l'intersection entre la subjectivité et l'objectivité, c'est-à-dire l'intersubjectivité, et au confluent du réel, du surnaturel et de l'irréel. Et surtout pour confronter la théorie et la praxis. Cet ouvrage est une réussite, et unique en

son genre, par ses substantiels apports riches en enseignement, par sa rigueur scientifique et par ses analyses basées sur un remarquable effort d'exhaustivité, qui se refuse de basculer aussi bien vers le pessimisme désespéré que vers l'optimisme béat.

Les auteurs passent au crible les causes des conflits dont souffre la RD Congo et convergent tous dans le diagnostic: la faillite ou le caractère d'ineffectivité de l'État congolais fragile, sous perfusion, déstructuré et incapable de contrôler son territoire et sa population, soumis à des forces centrifuges internes et à des agressions iniques des pays voisins directement ou par milices interposées (RCD, CNDP, M23), et qui font tous main basse, et d'une manière déchaînée, sur les ressources naturelles du pays dans le plus pur style de la prédatocratie; la mal-gouvernance (mauvaise gouvernance) ou la «mauvaise gouvernementalité», avec la subséquente mise en coupe réglée du pays qui pose le problème de la légitimité du pouvoir; l'excessive centralité ou le caractère intrinsèquement jacobin de l'État héritier du *bula matari* ou *serkali*, léopoldien ou colonial; et l'exclusion de la participation populaire.

Dans le même ordre d'idées, les auteurs ne lésinent pas sur les moyens pour désigner du doigt les maux inhérents aux Congolais eux-mêmes: les inédites pratiques de destruction et d'autodestruction des successives classes politiques, sans scrupule, irresponsables et dépourvues du sens de l'intérêt général, et qui s'affairent avec dextérité et d'une manière obscène à l'enrichissement personnel, exhibé sans vergogne et avec insolence; l'appât du gain facile en haut et en bas de la société ou la corruption généralisée; le laxisme dans la gestion des flux migratoires dans les provinces du Kivu (Sud-Kivu et Nord-Kivu) ou l'absence de politiques migratoires; la non-résolution de problèmes fonciers subséquents aux migrations incontrôlées et à la base du problème de la nationalité des Banyarwanda (entre eux les Banyamulenge), instrumentalisé par les uns et les autres, et à ce titre une véritable épine dans le pied du gouvernement congolais et qui sert de prétexte à l'éternel motif d'intervention rwando-ougandaise au Congo, un pays sur lequel la logique de la violence prédatrice est imposée se manifestant par des pillages à grande échelle. Ces deux pays justifient aussi leurs politiques d'intervention par l'incapacité du gouvernement congolais de contrôler son territoire, utilisé par leurs ennemis, en particulier les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et l'Armée de la résistance du Seigneur (LRA).

En fait, la RD Congo, une anomalie ou quelque chose d'insolite dans les relations internationales, est née comme une colonie privée ou propriété personnelle du roi Léopold II, et elle en garde aujourd'hui les tares et stigmates. Elle fut créée comme un territoire destiné à assurer la liberté de commerce entre les puissances coloniales et pour éviter les affrontements entre elles, soumise à la violence coloniale de la *Force Publique* pour assurer l'exploitation de l'ivoire et du caoutchouc, produits sollicités par la révolution technique de la fin du XIX^e siècle, et pour servir les intérêts des trusts et groupes financiers

internationaux, et chargée durant la période néocoloniale et de la Guerre froide, qui coïncide avec la longue dictature prédatrice et kleptomane de Mobutu, de la mission de sous-impérialisme de relais pour lutter contre le communisme en Afrique centrale, en particulier pour assumer le rôle de gendarme dans la région des Grands Lacs. Aujourd'hui, ce pays en subit les effets boomerang.

On assiste dans ce pays à un immense gâchis, illustré par « la malédiction des matières premières » et la récurrence des violences. C'est dire, grosso modo, que la position stratégique de la RDC, convertie en « un espace du vide » ou de la « souveraineté déçue », pour reprendre la formule de Bertrand Badie, — avec ses ressources minières, agricoles et énergétiques colossales, exploitées hier par la puissance coloniale et convoitées aujourd'hui par les grandes puissances et les pays voisins — la met au centre désormais d'une menace réelle, et non virtuelle, d'occupation ou de balkanisation avec une kyrielle de guerres d'une cruauté inégalée, où s'entremêlent les intérêts des acteurs locaux, (sous-) régionaux et internationaux et dont les sinuosités échappent à l'intelligence immédiate.

En fait, la politique extérieure de la RDC ne s'accompagne pas des capacités militaires conséquentes ou à la hauteur des enjeux régionaux, en particulier pour faire face aux pillages internes et externes et pour contrôler son territoire et sa population. Il s'impose, dans ce contexte, une diplomatie dissuasive et de la séduction à la fois, qui prenne en compte sa « vocation migratoire » et sa géopolitique spécifique, au cœur de l'Afrique, faite de neuf frontières qui lui imposent le rôle fédérateur, et un système de défense et de sécurité efficace, surtout dans ses provinces situées dans son Orient (Province orientale et les Kivu-Nord et Sud-Kivu).

Les solutions globales, à en croire les auteurs — épris par l'unique volonté et devoir de dire la vérité aux Congolais, toujours et en toute circonstance, passent par la création d'un État de droit au Congo, la résolution de la récurrente et profonde crise économique et de la fragilité de l'État, la gestion responsable des flux migratoires et des conflits fonciers entre « autochtones » et « allochtones » qui en résultent, la fin de la culture de l'impunité généralisée, la création d'une armée républicaine dissuasive, l'adaptation du principe de bon voisinage de sa politique extérieure aux nouvelles contraintes géopolitiques et géophysiques, le tout couronné par l'intégration régionale, et *in fine* l'adoption d'une stratégie combinant la force et la justice ou l'option militaire et l'équité, pour en finir avec cette image métaphorique de Colette Braeckman qui compare la RD Congo à un « supermarché sans gardiens ».

Il est par ailleurs inconcevable, et triste à la fois, que ce pays, potentiellement riche ou « un véritable eldorado », occupe les dernières places du point de vue des indices du développement humain en Afrique et au monde, symbolisant à la perfection la thèse de « terres riches, populations pauvres ». Et c'est là que le bât blesse ! Dans un autre registre, il s'impose pour les pays de la zone, devenue le théâtre d'affrontements récurrents, « la coopération plutôt que

la guerre ». Il est vrai qu'aux situations gravissimes, il faut des solutions idoines et adéquates, et les lignes du développement intelligent dans la région doivent se fonder sur un *modus operandi* de solutions endogènes, négociées et concertées.

Terminons la présentation de cet ouvrage en en soulignant certaines faiblesses et divergences et regimber contre des affirmations à tout le moins contestables, partant des relations d'amitié et de camaraderie qui nous lient avec les auteurs. La plupart d'entre eux furent jadis condisciples à Kolwezi ou collègues du corps scientifique et académique de l'Université de Lubumbashi ou rencontrés récemment à Nairobi. Cela nous donne la licence, s'ils le permettent, de ressusciter les débats jadis maintenus, notamment sur les problèmes de la décentralisation, de l'ethnicité ou de l'État et de l'incontournable intégration régionale, considérée par certains comme surréaliste, et par d'autres comme une solution aux maux « incurables » dont souffre le pays et un véritable socle d'une économie nationale et d'un développement régional équilibré et harmonieux.

Certains textes proposent, dans ce débat national savant, la création d'un « capitalisme autochtone » (ou la bourgeoisie nationale), chargé de la promotion du développement et de la démocratie au Congo, l'éradication de l'ethnicité, considérée comme un mal absolu et la source des conflits identitaires ou du choc des cultures, l'intégration politique et économique réaliste partant de l'unité nationale ou de l'État-nation. Honnêteté intellectuelle oblige, il faut soumettre à débat ces affirmations ou postulats recourant à l'art de la litote pour des contraintes de l'espace.

Ce qui a échoué au Congo, et par extrapolation en Afrique, il ne faut pas s'y tromper, c'est précisément la voie du développement capitaliste périphérique, et sa forme vulgaire ou « africanisée », appliquée par le régime mobutiste, et généralement basée sur le modèle agrominier ou des économies de rente. Le modèle capitaliste lui-même se trouve aujourd'hui dans l'impasse dans les pays centraux, illustrée par la crise économique et financière internationale actuelle, qui, ayant débuté en 2008-2009, est, disons-le sans détour, la crise du néolibéralisme capitaliste mondialisé, et dont l'effet immédiat est l'érosion de l'aide publique au développement qui affecte cruellement les pays du capitalisme périphérique africain.

De plus près, force est de constater que la reconstruction d'un pays détruit par plusieurs années de mauvaise gestion et de guerres, est la tâche sublime qui incombe principalement à l'État. Ce qui ne correspond pas tout à fait à l'approche du Consensus de Washington, l'expression par excellence du capitalisme dans sa phase actuelle.

À ce titre, le « néodéveloppementalisme » (*neodesarrollismo*) des gouvernements « populistes et progressistes ou charismatiques » latino-américains, de la dernière décennie, comme un modèle *sui generis* basé sur des alternatives différentes qui ont propulsé leur développement, leur permettant de

résister mieux aux effets de la crise, pourrait servir d'inspiration ou point de repère. Il s'agit, en d'autres termes, d'un modèle qui concilie un État fort et un marché fort (le secteur public et le secteur privé) — en rupture avec l'orthodoxie macroéconomique classique propre à la pensée ou au schéma néolibéral, qui préconise la réduction du rôle de l'État—, par l'entremise de l'édification ou la mise en place d'un État promoteur du développement et garant des droits économiques et sociaux des citoyens, et chargé de la distribution équitable des revenus, insistant sur l'inclusion et l'égalité sociales. C'est-à-dire, « un peu plus et mieux d'État » (le rôle déterminant de l'État dans l'économie) et la priorité à l'élargissement du marché interne et à l'amélioration des conditions sociales des populations. L'heure a sonné de penser et construire le futur du peuple congolais, suivant un autre scénario.

Quant aux ethnies, point n'est besoin de souligner qu'elles ne sont pas figées, intangibles ou innées. Ce sont des constructions historiques et sociales changeantes ou en commutation permanente qu'il faut prendre en considération (l'« ethnie en soi » conciliante et expression culturelle d'un groupe, et non l'« ethnie pour soi », « l'ethnoracisme » ou la « parentocratie », chauvine, nihiliste, politisée et enkystée) pour respecter le pluralisme culturel et ethnique de la société et pour constituer le point d'appui de la démocratie citoyenne, moyennant la décentralisation territoriale et démocratique, l'objectif étant de favoriser l'endo- et l'ethnodéveloppement et la gouvernance, permettant la prise en charge des populations par elles-mêmes et la promotion des initiatives locales. Point n'est besoin de souligner que l'uniformité enrichit et l'uniformité appauvrit. C'est ici où la thèse de la « républicanisation des nationalités » (ou du pouvoir traditionnel en représentation des ethnies), trouve sa raison d'être. Il s'agit en fait de combiner l'endofédération avec l'exofédération ou la conciliation de la décentralisation à l'intérieur (non dans le sens du « patrimonialisme éclaté »), pour promouvoir les initiatives et le développement locaux, et des regroupements à l'extérieur pour créer de grands espaces de souveraineté politique et économique. Ces paradigmes, concomitants, sont complémentaires et non contradictoires. Somme toute, l'ethnicité n'est ni la panacée comme le prétendent les uns, ni la peste aux dires des autres, « tout dépend, à tort ou à raison, de l'usage politique qu'on en fait », en particulier sa manipulation ou instrumentalisation par des dirigeants narcissiques, qui en ont fait des « identités meurtrières », pour paraphraser Amin Maalouf.

L'approche de l'intégration régionale partant de l'intégration nationale, comme préalable ou pierre angulaire, que la littérature consacrée en la matière considère comme réaliste, et défendue par les tenants de la thèse de l'intégration à partir des cercles concentriques, est battue en brèche par l'échec accablant et le tableau sombre de l'État-nation en Afrique sur lequel la plupart des auteurs concordent, soulignant son manque de consistance ou son caractère de conglomérat de nationalités sans véritable conscience nationale ou identité collective — et mis en exergue dans le cas congolais par la montée en puissance

des aspirations ethnonationalistes ou des nationalismes sourcilleux et des forces centrifuges hyperactives incarnées par les « Bundu dia Kongo », « Enyele » ou « Bakata Katanga », et jadis par les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï ou des relents de tentatives autonomistes d'autres provinces. Il est, par ailleurs, remis en question par le processus de *glocalisation*, cher à James Roseneau, ou l'affirmation des identités locales concomitantes au processus de globalisation/mondialisation. L'État-nation, en plus d'une entrave à la véritable intégration, est un nœud gordien du panafricanisme supranational, ou du « panafricanisme rationalisé » dont parlait Edem Kodjo. On ne le dira jamais assez.

Il faut aussi souligner que le modèle mimétique, classique, d'intégration régionale a montré ses limites, illustrées par le rejet croissant de l'Union européenne, qui l'inspire, par les citoyens et la conséquente érection ou floraison des partis d'extrême droite, à cause de sa logique ultralibérale et pour s'être convertie avec la crise économique et financière en « acteur hostile aux aspirations populaires », selon Bernard Cassen. Il faut explorer d'autres pistes comme la notion de « pays frontières ou régions frontières », approche dont fait l'apologie le professeur John O. Igué, partant de communautés historiques, linguistiques et culturelles homogènes à cheval entre deux ou plusieurs États, dépassant les frontières, et qui pourraient servir d'osmose de l'intégration d'en bas, populaire ou de fait (ou à partir du local), devant l'échec des expériences officielles ou d'en haut, dont les résultats se font attendre. De même, il faut déplorer aussi l'usage, dans le contexte africain, du concept de « tribu », péjoratif et anachronique (qu'il faut mettre entre guillemets ou tout simplement abandonner), en place et lieu de celui neutre et objectif de « ethnie » ou « peuple ».

On ne peut pas passer sous silence, le problème capital de l'eau, abordé avec pertinence dans le texte, et qui donne le son d'alarme quant à la mauvaise gestion et distribution de l'or bleu. Cette source de vie, abondante dans le bassin du Congo —où l'on assiste à la menace irréversible de la faune et de la flore—, court le risque d'assumer à moyen ou long terme, si on n'y prend pas garde, le rôle néfaste actuel des ressources naturelles comme nerf des conflits internes et externes et qui font les malheurs de la RD Congo, par le truchement d'une diplomatie anticipative ou préventive qui permet l'accès à l'eau douce à la majorité de la population conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pour réduire les tensions nées de l'accès inégal, et son partage équitable avec les pays voisins dont les affluents alimentent ce bassin.

La lecture faite sur les pogromes du Katanga du début des années 90 mérite un traitement en aparté. Inspirée largement par les thèses connues et nonchalantes des tenants de la « théologie de libération » (version locale et de triste mémoire), l'opinion ici exposée en présente d'étranges similitudes. Malgré l'intention déclarée de l'auteur de dédramatiser ou dépassionner le débat, —ou le refus de pouvoir arbitrer, ce qui nous paraît « politiquement

correct »—, l'analyse est en porte à faux avec la réalité et prétend éteindre le feu par le feu, pire en essayant de culpabiliser les uns et innocenter les autres ou néanmoins justifier leurs forfaitures, dans cet épisode tragi-comique d'épuration ethnique ou des violations à grande échelle des droits humains, et n'hésitant pas à lésiner sur une masse de chiffres dans laquelle le nécessaire et le superflu ne se distinguent pas assez, chiffres sortis de leur contexte pour défendre l'indéfendable ou expliquer l'inexplicable. C'est dire, une approche qui peut décontenancer le lecteur inattentif ou non avisé.

En effet, il s'agit d'une lecture biaisée qui banalise un drame qui avait soulevé un vif émoi et défrayé la chronique, et qui ne relève pas de la plaisanterie, drame il est vrai instrumentalisé à des fins politiciennes et électorales par des dirigeants cyniques, certains encore actifs, et qui n'ont jamais répondu de leurs crimes, consacrant ainsi la culture de l'impunité et du silence. Néanmoins, on devait honorer la mémoire des milliers de victimes. Innocenter les uns et responsabiliser les autres est la pire des stratégies pour résoudre le problème, et équivaut à tenter de réconcilier l'eau et le feu. Mais la société évolue. Il sied de dire tout simplement « plus jamais ça! », « never again! », « nunca más! ». Et les auteurs intellectuels de cet épisode macabre, qui a laissé des traces dans les esprits, auront à répondre de leurs forfaits devant le tribunal de l'Histoire. C'est le moins que l'on puisse dire.

Nous voulons réitérer l'évidence selon laquelle les problèmes de la région des Grands Lacs trouvent leur origine dans « la construction de la haine de l'autre », partie du Rwanda et culminée par le génocide de 1994, et dont les ondes de choc ou les métastases se sont étendues dans toute la région, générant des guerres préventives et de prédation. Il faut aussi souligner le fait que les princes au pouvoir dans cette région sont des anciens militaires ou chefs de guerre, qui ont succombé aux sirènes du pouvoir et se sont légitimés par les urnes à travers des fraudes électorales grossières. C'est-à-dire des pouvoirs mal acquis, en plus de la responsabilité de la communauté internationale qui a imposé la démocratisation aux uns, en plus de l'embargo sur les importations des armes, et pas aux autres qui continuent à jouir de ses largesses malgré leurs dédains manifestes des droits humains et du droit international.

Le silence sur les différents rapports (les trois successifs du groupe d'experts de l'ONU du début des années 2000, de Human Rights Watch, de la Commission Lutundula, du Mapping 2010, pour ne citer que ceux-là) sur les crimes politiques et économiques commis sur le territoire congolais ou l'exploitation illicite des ressources naturelles de ce pays, laissé aux mains des bandes de pilleurs, laisse pantois, et risque de condamner la région des Grands Lacs à la pérennité de la perfidie, et c'est là où il y a anguille sous roche. Il en est de même du débat ouvert, et non résolu, du « double génocide rwandais » ou du « génocide oublié » de la RD Congo, avec ces 5 à 6 millions de morts, aspects dénaturés ou banalisés par le fonds de commerce que le régime rwandais a fait du génocide de 1994 qui « l'a durablement innocenté », selon

Roland Pourtier, et qui lui permet, par ailleurs, d'intervenir en toute impunité sur le territoire congolais.

La crise est souvent le point de départ de la renaissance, et les Congolais qui ont fait montre par le passé d'incroyables capacités d'adaptation et de dépassement, tireront les enseignements qui s'imposent de ce triste épisode pour faire passer leur pays du « cœur des ténèbres », dont parlait Joseph Conrad au reflet de la véritable image de ce pays : la terre bénie des dieux et promise à un meilleur avenir, ou de la « gâchette de l'Afrique » dont parlait Frantz Fanon, assumant d'une manière responsable le destin que lui impose sa géopolitique: celui du cœur de l'Afrique. Les guerres d'agression connues par ce pays et les souffrances inimaginables qu'elles ont engendrées ont paradoxalement et curieusement forgé le sentiment national des populations congolaises, qu'elles soient de l'Est, du Centre ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud.

Il faut rêver, et cet ouvrage contribue à ce rêve, plus positif qu'on a bien voulu le dire. Non seulement les auteurs, fins connaisseurs des problèmes africains, ne sont pas avares de nouvelles solutions, souvent originales et trop souvent ignorées, à l'énigme congolaise, faite d'une invraisemblable course d'obstacles, en démontrant aussi avec suffisance que les problèmes économiques sont des problèmes politiques et vice-versa, et le véritable défi de la RD Congo est la reconstruction de l'Etat par la démocratie participative, et non seulement représentative ou électorale porteuse des germes d'exclusion, et l'amélioration des conditions socioéconomiques de la population traumatisée, soumise à des drames politiques, en commençant, le cas échéant, par la réhabilitation et le renforcement de l'appareil de l'Etat, à même d'offrir aux Congolais la sécurité et les conditions de vie acceptables ou le bien-être, moyennant le dépassement ou la volonté réelle d'émancipation du modèle triomphant, en faveur des pratiques et des « savoirs endogènes ».

Chaque chapitre du livre est une clé qui ouvre de nombreuses portes pour mieux comprendre la tragédie de la RD Congo. Et c'est l'un des mérites de cet ouvrage, celui d'adopter comme grille d'analyse ou de lecture des conflits congolais les approches pluridisciplinaires, holistiques ou enchevêtrées, pour mettre en évidence qu'il s'agit des luttes autour du pouvoir d'État et qui se servent des ressources naturelles et des identités ethniques. C'est-à-dire, des approches éloignées des stéréotypes et des lectures primordialistes ou triviales, et qui proposent des grilles raffinées d'analyse et de gestion des conflits dans la région des Grands Lacs et leur décodage. Et les observations et nuances ici épinglées ne le diminuent en rien. Il s'agit d'un précieux instrument de travail mis à la disposition des décideurs politiques et des « faiseurs de paix ».

INTRODUCTION

GERMAIN NGOIE TSHIBAMBE

Le colloque dont j'ai l'honneur d'introduire les chapitres dans ce livre a eu une thématique en mode interrogatif pour stimuler la réflexion des chercheurs de manière à revisiter les discours dominants lorsqu'il est question des conflits en RDC. On explique ces conflits en les renvoyant à des explosions des revendications identitaires (le primordialisme) ou en les liant au couple « envie-frustration » (le modèle de « greed-grievance » de Paul Collier), soit l'approche écologique des conflits. Les ressources sont considérées comme des malédictions pour les Congolais. Ce stéréotype remonte déjà chez un dramaturge français, Voltaire qui a écrit une pièce de théâtre intitulée *ZAÏRE*. Dans cette pièce, l'actrice principale, Zaïre, est une jolie demoiselle prise en otage après que son village a été attaqué et razzé par des esclavagistes. Présentée au Roi, elle en devient une concubine et est placée dans le harem de la cour. Informé que Zaïre est en vie dans une contrée lointaine, un cousin de celle-ci s'arrange et amène une rançon pour la racheter. Épris de jalousie, le roi décide de tuer Zaïre au lieu de recevoir la rançon et la libérer pour qu'elle rentre avec le cousin que le roi soupçonne être l'amant de sa femme esclave. Est-ce à cause des richesses de ce pays que les différents acteurs s'attaquent en tuant les populations pour accéder à moindres frais à celles-ci ? Doit-on accepter tout ce que l'on dit comme explication des causes des conflits en République démocratique du Congo ?

La malédiction des ressources en RDC a été déjà peinte par Joseph Conrad dans *The Heart of Darkness*, une fiction qui décrit la violence accompagnant le Dr Kurtz qui accède, selon sa volonté et à moindres frais, aux richesses naturelles et aux femmes de ce territoire, au nom du projet de la civilisation de cet espace sauvage. Civilisation, mondialisation, voici des réalités dont la réalisation des exigences conduit à des politiques et des pratiques de conquête et de contrôle des espaces et des corps dans lesquelles l'accès à des choses –les matières premières, a une prédominance sur la valeur de l'homme. Le récit sur le caoutchouc avec des mains coupées au Congo de Léopold II est le même que le récit actuel sur le coltan dont le documentaire sur *le Sang dans nos portables* retrace le portrait. Le livre devenu le best-seller de David Van Reybrouck, *Congo. Une histoire*, (Bruxelles, Actes Sud, 2012) retrace également la trajectoire de la vie des populations congolaises soumises à l'exploitation des richesses naturelles de leur pays alors qu'elles-mêmes sont des laissés-pour-compte.

En fait, si les voies de sortie nous renvoient à des aspects pragmatiques et politiques de la résolution des conflits, les défis méthodologiques nous renvoient à revisiter la manière d'acquérir les données que l'on soumet à l'analyse ; elles renvoient au cadre d'explication de type qualitatif ou quantitatif. La plupart des analyses sont d'ordre qualitatif ; ne peut-on pas explorer les méthodes qualitatives pour dégager les rapports entre les variables de manière à établir de « covariation » ? C'est en explorant de nouveaux sentiers que l'on peut apporter notre pierre dans le champ scientifique pour comprendre les temps de malheur qui frappent ce pays.

Cette pierre qui apporte la contribution à la compréhension de la réalité de ce pays se trouve dans cet ouvrage à travers les douze chapitres sélectionnés pour garder les traces de ce moment de réflexion. Ces chapitres sont de fracture inégale. Ils sont à considérer comme des fenêtres que l'on ouvre pour faire pénétrer un jet de lumière dans une chambre.

Le premier chapitre signé par Kenneth Omeje est une analyse théorique et empirique pour expliquer la permanence des conflits dans la partie Est de la RDC. Cette analyse se fonde sur la contextualisation historique et théorique des conflits armés. Le contexte historique de ces multiples conflits a des dimensions internes –locales et nationales, et régionales. Sur le plan interne, la mauvaise gestion néopatrimoniale du régime Mobutu dont l'héritage pèse encore lourd dans l'historicité des pratiques du pouvoir entretient subrepticement des conséquences sur le surplace que fait l'État, la fragmentation et la fragilité sociétales qui ne peuvent pas résister devant des rébellions armées. Sur le plan régional, la migration progressive des Banyarwanda vers l'Est de la RDC qui a atteint le seuil critique dans le génocide et la période d'après-génocide à la fois au Rwanda et dans les enclaves des réfugiés en RDC a contribué à entretenir de manière rampante la déstabilisation de ce pays. La guerre continue de l'Est de la RDC est la traduction des contradictions dont ce pays souffre et des ambitions des Etats limitrophes. Kenneth affirme que sur les ruines du néopatrimonialisme prédateur du régime de Mobutu, la RDC a pivoté dans les « marchés de la violence ». La configuration théorique et empirique de l'expression métaphorique des « marchés de la violence » est analysée dans une perspective réaliste appuyée sur une approche normative en vue de penser les mesures et les stratégies de la résolution de différents conflits qui ont élu domicile dans ce pays.

Le deuxième chapitre est de la signature de Tshiyembe Mwayila. Son approche est d'abord théorique, ensuite empirique. Il veut questionner le questionnement même de ce colloque. Y a-t-il un rapport entre les identités ethniques, les ressources naturelles et les conflits ? Dans les méandres de son analyse, il balaie d'un revers de main la corrélation facile d'une thèse selon laquelle la présence des ressources naturelles et des identités ethniques sur le territoire d'un Etat est belligène. Il pointe du doigt la cause majeure de tous les malheurs qui créent « les temps des malheurs » caractéristiques de l'Afrique et

de la RDC en cette ère de la mondialisation : la faillite ou la décomposition ou l'ineffectivité de l'Etat.

Le troisième chapitre de la main de Donatien Dibwe dia Mwemba est une analyse généalogique du nationalisme en RDC. Balayant la structuration du nationalisme à l'époque coloniale et à l'époque postcoloniale, l'auteur démontre les multiples visages qu'a dû prendre le nationalisme en ce pays et les multiples nationalismes qui ont dû naître de devenir « un » nationalisme dans le cadre de la lutte anticoloniale. Après l'indépendance, le naturel revient au galop : les différentes ethnies et les différentes provinces se déploient dans des expressions des multiples nationalismes. Est-on Congolais ou est-on originaire de tel coin du Congo ? C'est le sens de l'emploi du nationalisme au singulier et de ce terme au pluriel. Observation tout-a-fait pertinente que celle que fait l'auteur de ce chapitre qui plonge le lecteur dans les dédales des pratiques, des mentalités et des attitudes auxquelles le Congolais renvoie dans son agir individuel et collectif. Le défi à relever est celui de conduire le Congolais à créer réellement des attitudes et des pratiques qui assoient le vouloir-vivre ensemble pour doter cet espace d'un Etat fort capable de mettre le territoire et la population au service du développement collectif.

Le quatrième chapitre rédigé par Kadony Nguway utilise une approche holiste entre les niveaux micro- et macro pour comprendre les multiples crises et les conflits qui se déroulent dans ce pays. La RDC est née à la suite d'une indépendance mal négociée. De ce mauvais départ va se mettre en branle toute une dynamique sociale de structuration et de déstructuration qui va donner libre cours à de mauvaises pratiques politiques, économiques et socioculturelles propres au Congolais. Dans son agir sur le champ politique, le Congolais adopte des « manières de faire » (de Certeau) qui le prédisposent à l'extraversion. La centralité de l'extraversion est lourde de conséquences pour le devenir politique de ce pays et de son peuple. Le cinquième chapitre signé par le Professeur Germain Ngoie Tshibambe aborde la question de la gestion de l'eau, cet or bleu qui est abondant en RDC, mais dont la population souffre trop du stress hydrique. Une nouvelle guerre de faible intensité est déjà en mouvement dans ce pays : elle se vit au quotidien dans les centres urbains ; elle est pire dans les milieux ruraux. Alors que ce pays élabore lentement des politiques publiques tardives sur la gestion de l'eau, une diplomatie active des autres Etats sous stress hydrique est en marche pour réguler l'accès et la distribution à terme de l'or bleu.

Le sixième chapitre écrit par César Nkuku Khonde est le rappel de la fresque des combats médiatiques menés par des acteurs européens pleins de sens de l'humanitarisme pour mettre fin aux violences dont étaient victimes les peuplades du Congo sous le régime de l'Etat indépendant du Congo. Exploitation illégale des ressources sur fond de la violence perpétrée contre les populations congolaises en complicité (ou le silence de) avec les structures de l'Etat, tel est le constat qui est une permanence par rapport à la RDC. Cette

fresque rappelée par l'auteur tombe à juste titre comme un devoir de mémoire pour les Congolais. Les richesses de ce pays créent une convoitise ; nul n'en doute. Ces richesses ne s'exploitent pas sans violations des droits humains des populations habitant ce territoire : c'est cela qui devrait nous interpeller en cette période où la société civile joue un rôle de contre-pouvoir pour veiller sur des intérêts de ceux qui sont oubliés et marginalisés.

Le septième chapitre rédigé par Paulin Ndabereye Nzita soulève la question de la demande de l'intégration à assumer par les États de la région des Grands Lacs de manière à résoudre l'équation sécuritaire centrale pour le développement des États de la sous-région. Selon le fonctionnalisme de David Mitrany, les États ont intérêt à créer des organisations internationales fonctionnelles pour voir s'enclencher une dynamique de paix et de sécurité internationales. Cette question nécessite de revisiter les États tels qu'ils fonctionnent eux-mêmes. Sur ce plan, l'on va vite s'apercevoir qu'ils ont des failles internes qui les rendent ineptes pour bien affronter les défis de l'intégration. L'instauration d'une véritable démocratie non copiée, mais réellement au service de la communauté politique peut être une voie pour avoir des États effectifs qui soient capables d'assurer la paix et le développement de leurs populations et dans la région.

Le huitième chapitre, sous la plume de Koko Sadiki, aborde le problème délicat des migrations à l'Est de la RDC : dans la perspective historique, si cette question mal gérée est devenue explosive, c'est parce qu'elle n'a pas été bien gérée par les pouvoirs publics qui ont laissé faire et ont fini par faire accepter des conséquences d'une absence de politique migratoire et de politique de nationalité claire et non portée à confusion. Cette fresque de la question est bien analysée par l'auteur qui fait des recommandations audacieuses pour faire face à la nationalité qui est une question de souveraineté. Le neuvième chapitre, écrit par Gilbert Malemba N'sakila, entend démontrer comment le Congolais est « foncièrement tribaliste ou ethnique ». L'enfermement du Congolais par son ethnie, sa parenté est un piège qui enfonce la tâche sociétale de la construction des rapports politiques pour asseoir un État fort et démocratique. En sortir le Congolais est le processus sociétal qui doit se mettre en marche pour sauver le Congo.

Le dixième chapitre signé par Gabriel Kalaba Mutabusha est un exercice pour décoder la logique sociale et économique en œuvre dans la compréhension des conflits et des modalités de résolution des crises en ce pays. Il fait un exercice de didactique sociologique pour interpréter les conflits qui ont secoué ce pays. Son but est autant d'apporter l'éclairage théorique sur la compréhension de la logique des acteurs que de proposer un schéma qui aide à la résolution de ces conflits.

Le onzième chapitre est d'Emmanuel Banywesize. Il entend réfléchir sur les conditions de gestion efficace de l'ordre public et de la paix dans les deux Kivu, espace où se profilent toutes les menaces, les violences et les agressions qui

augmentent l'état pathologie de structures étatiques de la RDC. Le recours à la gouvernementalité donne à l'auteur d'aller au-delà de l'horizon du vécu pour comprendre les ressorts qui rendent compte des failles dont l'Etat congolais fait montre pour assurer l'ordre dans cet espace et surtout pour penser un futur autre qui accepte l'autre dans le sens de plus de justice, de démocratie et de responsabilité.

Le dernier chapitre est rédigé par Jean-Raymond Muyumba Maila. Il s'agit d'un texte à prendre comme un récit et un témoignage fort teinté de subjectivisme qui le pousse à raconter ce qu'il pense des différentes tragédies dont le Katanga a été le théâtre. Son récit est une pièce qui traduit la lecture engagée d'un acteur qui croit détenir raison de parler même si sa raison est pourchassée par un biais dont il sied de décoder les ressorts. Quoi qu'il en soit, les tragédies vécues au Katanga démontrent la fragilité de la cohésion nationale et la difficile marche de l'Etat congolais vers une formation sociale intégrée en un Etat-nation.

Si ces différentes fenêtres nous aident à avoir une interprétation sereine sur les conflits en marche en ce pays, il importe de ne pas tomber dans le piège de chercher de bouc-émissaire aux malheurs de ce pays dans le passé léopoldien, colonial et postcolonial. Certes, le poids de l'héritage du passé pèse ; certes, dit-on, on ne peut pas comprendre le présent sans tenir compte du passé. Mais le passé qui ne passe pas devient une camisole qui enchaîne une société ; alors son fonctionnement se déroule au niveau des schèmes mentaux, des idéologies et des attitudes structurant le comportement individuel et collectif. A ce compte-là, le Congolais est enchaîné à un passé qui ne peut pas le libérer. Changeons de perspective pour dire que c'est le Congolais présent, vivant son présent qui doit engager la bataille pour le changement des mentalités de sorte que l'agir individuel et collectif sur tous les sites pertinents d'action collective (politique, économique, culturelle, scientifique, etc.) enclenche des nouvelles manières de faire idoines pour mettre cette société sur la voie du progrès et de la modernité maîtrisée.

Avant de clore cette page, je voudrais bien remercier Monsieur le Recteur de l'Université de Lubumbashi, le Professeur Chabu Mumba qui n'a pas hésité de soutenir la tenue de ce colloque. Sa volonté d'arrimer l'Université de Lubumbashi à l'université globale se lit chaque jour à travers des actions et des politiques engagées sur cette voie. Quelques mots de remerciements également vont tout droit à Monsieur Paul Kyungu Shimbi, le coordonnateur du programme P3 entre la CUD et l'Université de Lubumbashi secondé par le Professeur César Nkuku Khonde. Le P3 a accepté de financer la publication de ce livre. L'ouverture du coordonnateur de P3 pour soutenir la parution a joué dans un moment décisif pour relever le défi qui conduit de continuer à travailler pour la finalisation de ce manuscrit.

THEORIZING THE CONFLICTS IN EASTERN CONGO

KENNETH OMEJE

Introduction

For nearly the past two decades, Eastern Congo has been a theatre of varying intensities of armed conflict between various fighting forces – organised rebel movements, amorphous militias, the poorly trained and relatively unprofessional Congolese government forces, UN peacekeepers, interloping forces of neighbouring Rwanda and Uganda, as well as sundry criminal agents and mercenaries. The battle is at the same time a nexus of wars of conquest and occupation; vengeance and retribution; clash of identities and primordial confrontation, resource predation and national survival. Land, people (both innocent civilians and perceived enemies) and resources are all part of the geopolitical high stakes in the ruthless and vicious armed conflicts. The humanitarian catastrophe has been profound.

The war in Eastern Congo is not an isolated, stand-alone war. It is part of a long history of complex extraverted wars that have buffeted the DRC since 1996 and the much larger Great Lakes region since the Rwandan genocide of 1994, even far longer in timescale.

The Democratic Republic of Congo is arguably Africa's most richly endowed state in terms of natural resources. Highly coveted conflict minerals such as copper, cassiterite, wolframite, coltan (from which niobium and tantalum are derived) and gold are all found in large commercial quantities in the DRC; the country holds more than 30 per cent of the world's diamond reserves and 80 per cent of the world's coltan¹. Notwithstanding the enormous resource endowments, DRC was rated in 2011 as the world's poorest country with a dismal GDP per capita of only US\$348. The country is one of the most often cited examples in the copious literature on natural resource curse - the paradox that the vast majority of citizens in a developing country known to be rich in natural resources are trapped in a cycle of extreme poverty, living on less than US\$1.25 a day². More dismally, the huge natural resource endowments of

¹Nil, Bowie (2013) "Congo's M23 Conflict: Rebellion or Resource War?" January 14, <http://rt.com/op-edge/congo-m23-rebels-washington-960/> (accessed on 16/03/2013).

²J., Lehrer, (2007) *Analyzing the Natural Resource Curse*. PBS News Hour. Available at http://www.pbs.org/newshour/extra/teachers/lessonplans/world/conflict_diamonds_natural_resource_curse.pdf (Accessed on 2 February 2012). See also, Omeje, Kenneth (2008) "Extractive

the DRC as in most so-called resource cursed states have often been linked to the precipitation and prolongation of armed conflicts in the country. Furthermore, the DRC is a country with sprawling largely underdeveloped land mass and immense socio-demographic diversity, both of which are connected to the enduring structures of violent conflicts in the country. Eastern Congo, defined in this study as the administrative provinces of North Kivu with its headquarters in Goma, South Kivu with its headquarters in Bukavu and, to a lesser extent, Orientale with its headquarters in Kisangani, represent a microcosm of the DRC in terms of socio-demographic diversity, natural resource endowments and structures of armed conflicts. This study is an attempt to theorise the underlying conflicts in the region with a view to elucidating their empowering motives and dynamics. The study also explores some policy strategies for sustainable conflict mitigation in Eastern Congo.

Historiographical Context and the Strong Rwandan Connection

Like similar reversals in many African post-colonial states, the high expectation that political independence would usher in a dispensation of national renaissance and unfettered development in the DRC (formerly Congo), quickly evaporated with the overthrow in September 1960 and subsequent assassination of the first post-independence Prime Minister Patrice Lumumba in January 1961 by forces loyal to the Congolese Chief of Army Staff Joseph Mobutu, with the facilitative complicity of the former colonial power, Belgium. The military coup was preceded by power and personality crisis between the President Joseph Kasa-Vubu and Prime Minister Lumumba in the first Congolese post-independence coalition government. Mobutu usurped power in a second military coup in November 1965 following which he commenced a 32 year crassly neopatrimonial and kleptocratic rule that extremely plundered the country. Congo, named Zaire by Mobutu, witnessed abysmal decline in the 32 years that Mobutu was in charge. Infrastructural development (especially tarmaced roads, electricity and pipe borne water), and social services like post and telecommunication, and public health care were practically non-existent or for the most part discontinued (where they previously existed) in most parts of the country. Corruption, lawlessness and impunity became institutionalised in both public and private spheres. Mobutu instituted an unprecedented personality cult that literally deified him as an immortal, omnipotent and omnipresent ruler to which all Congolese must be beholden. Political opponents were blackmailed, harassed, incarcerated and eliminated. The national economy

Economies and Conflicts in the Global South: Re-engaging Rentier Politics,” in K. Omeje (ed.), *Extractive Economies and Conflicts in the Global South: Multi-regional Perspectives on Rentier Politics*. Aldershot, England: Ashgate, pp.1–26, Michael, Ross (2012) *The Oil Curse: How Petroleum Wealth Shapes the Development of Nations*. Princeton: Princeton University Press.

stagnated as Mobutu and his family and cronies appropriated most of the country's wealth, siphoning billions of Dollars into offshore personal accounts.

Mobutu was not only a terror to his own people, his domineering presence, and Cold-War-related solidarity and support for inept reactionary regimes in the region were a significant security menace. By the early 1990s, Mobutu's Zaire was in a parlous state of decline, disillusionment, fracture and centrifugal tension that only a courageous internal or externally-induced spark was apparently required for the downfall of the regime. The required spark for the collapse of Mobutu's crumbling regime in Zaire was to come from the civil war, genocide and post-genocide politics in neighbouring Rwanda.

The Tutsi-Hutu war in Rwanda (and to a lesser extent Burundi), especially the genocide in Rwanda, had a devastating impact on neighbouring Zaire, later renamed the Democratic Republic of Congo in 1997 by Mobutu's successor Laurent Desire Kabila. The ascendance of the Tutsi-led Rwandan Patriotic Front (RPF) in Rwanda forced many refugees and genocidists, including the notorious Hutu militia *Interahamwe*, across the border to Eastern DRC. The influx of more than one million Rwandan refugees into Eastern DRC aggravated the conflict landscape in two major respects. Firstly, displaced Hutu militias and political dissidents (including masterminds of the genocide in Rwanda) used the territory to launch vicious cross-border attacks to destabilise Rwanda and possibly unseat the Tutsi-led RPF government. Many of these exiled Hutu extremists operated from officially designated UNHCR refugee camps in the border town of Goma and the environs. The Rwandan government repeatedly countered the renegade militias with cross-border raids. Secondly, Hutu rebels in DRC openly targeted and attacked the local Tutsi populations in Eastern Congo known as Banyamulenge. Hence, Hutu rebels fleeing Rwanda waged a bifurcated guerrilla war from their volatile base in the towns, forests and villages of Eastern Congo.

It is striking that the Banyamulenge have been marginalized and persecuted in DRC since colonial times. Their Congolese citizenship was a repeated subject of contestation under the regime of Mobutu Sese Seko, who issued a 1966 decree repealing the citizenship of the Tutsi in Eastern DRC and ordering their return to Rwanda. Vehement rebellion by the Banyamulenge in Eastern Congo forced Mobutu to rescind this obnoxious decree.

Mobutu not only demonstrated contempt for the Tutsi minority in his country but also supported President Habyarimana in Rwanda and the genocidal regime that succeeded him, both ruthless in their liquidation of the Tutsi. Mobutu was in active support of the Hutu extremist that used Eastern Congo as an operational base to attack and destabilise Rwanda. In 1996, Rwanda decided to invade Eastern Congo to flush the territory of the renegade Hutu extremists. The invading Rwandan forces, supported by troops from President Museveni's Uganda (the long-time ally of Paul Kagame's RPF) and a DRC local rebel movement led by Laurent Kabila ransacked Eastern Congo up to Kisangani in

the north and ruthlessly eliminated thousands of Hutu exiles and extremist fighters. The involvement of Kabila's rebel movement - Alliance of Democratic Forces for the Liberation of Congo (ADFL) - whose ultimate goal was to overthrow President Mobutu meant that the insurgency which had gathered strong momentum over the succeeding months was extended to Kinshasa, leading to the downfall of Mobutu's regime³. Kabila's campaign was backstopped by a large number of veteran Tutsi fighters. Angola also provided logistical support to Kabila as a sort of payback for Mobutu's protracted interference in the country's internal affairs.

The seven month campaign that ousted Mobutu was dubbed "the first Congo war" to differentiate it from the more ferocious "second Congo war" otherwise described as "Africa's world war"⁴. The latter, which lasted for five years (1998 – 2003), was provoked by Rwandan and Ugandan attempts to overthrow President Laurent Kabila with whom Kagame and Museveni had fallen out but whose government they were determined to control for a number of reasons. Among other things, Rwanda expected that Kabila would help crush the Hutu extremists in Eastern Congo and protect the Rwandan borders, but Kabila proved to be less of a puppet than the Rwandans hoped, and certainly less interested in dealing with the problem of the Hutu genocidists than they expected⁵. Kabila also proved unpredictably assertive over Rwandan and Ugandan troops' reported occupation and exploitation of conflict minerals (notably diamond, gold and coltan) in Eastern Congo and as such ordered their forces out of DRC territories. To protect its borders from the renewed incursions of Hutu extremists, Rwanda invaded Eastern Congo in mid-1998 and attempted to enforce an expansive buffer zone into DRC territory and, with the help of its Ugandan allies, further install a puppet regime in Kinshasa more sympathetic to its course.

Consequently, Rwanda and Uganda sponsored Tutsi-dominated (Banyamulenge) rebel and militia movements in Eastern DRC to join the anti-Kabila campaign. To protect his fragile regime Kabila called in external military support. Zimbabwe, Namibia, Angola, Sudan, Libya, and Chad all fought on the side of Kabila and prevailed; more than four million people died in this second Congo war.

A mutiny of the Tutsi faction in Kabila's ADFL led to the emergence of a new Tutsi rebel movement (later turned into a political party at the end of the war in 2003), the Rally for Congolese Democracy (RCD) which fought against Kabila in the second Congo war. With his Tutsi support base having unravelled

³D., Vogt (2010) "The History of the Second Congo War." <http://www.helium.com/items/1789665-about-the-second-congo-war>, (website accessed on 27/02/11).

⁴David, Francis (2008) "Introduction: Understanding the Context of Peace and Conflicts in Africa." In D. Francis ed. *Peace and Conflicts in Africa*. London: Zed Books, pp.3-15.

⁵Chris, McGreal (2008) "The Roots of War in Eastern Congo." *The Guardian*, May 16, <http://www.guardian.co.uk/world/2008/may/16/congo> (accessed on 16/03/2013).

and turned against him, Kabila expediently recruited and used a large number of Hutu rebels and militias in Eastern Congo (groups he had previously fought against) to counter his adversaries. Several peace agreements were signed in cities like Pretoria, Lusaka, and Luanda by various parties to end the hostilities. Non-government militias and rebel forces involved in the war did not sign the peace agreements, however. Consequently, rebel insurgency and attacks on defenceless ethnic minorities have continued sporadically, mostly championed by rebel movements and militias in Eastern Congo and elsewhere in the country. Kabila himself was assassinated in January 2001 and his son, Joseph Kabila, was named successor. The latter (Joseph Kabila) has won two controversial democratic elections since then (in 2006 and 2011) to remain in power as president of DRC.

In September 2000, Hutu extremists and fugitives of the Rwandan genocide formed a new rebel movement in Eastern Congo, the Democratic Forces for the Liberation of Rwanda (FDLR), which has continued to conduct low intensity warfare against the Tutsi and foreign armies operating in Eastern Congo and beyond. The rebel movement is believed to be tacitly supported by the DRC President Joseph Kabila who uses the force to wage a proxy war against Rwanda and other foreign interests in Eastern Congo. To counter the menace of FDLR, Laurent Nkunda, a Congolese Tutsi warlord allegedly backed by Rwanda, formed the National Congress for the Defense of People (CNDP) which fights fugitives of the Rwanda genocide, Hutu extremists and forces loyal to the DRC government in Eastern Congo. Both the FDLR and CNDP have been evidently associated with widespread ethnic massacre, torching of whole villages, population displacement, looting, illegal extraction and transaction of conflict minerals, and human rights violations, including the largescale use of sexual violence (notably gang rape and sex slavery) against innocent girls and women as an instrument of war. Besides the FDLR and CNDP, it is indeed remarkable that all the armed parties have been implicated in the perpetration of sexual violence against girls and women in Eastern Congo and the DRC in general – rebel and militia fighters, government troops, and UN peacekeepers. In fact, the UN which has its largest peacekeeping mission in the DRC (over 19,000 troops) has not only been unable to maintain peace and protect civilians in Eastern Congo but its troops have paradoxically been implicated in sexual violation and rape of vulnerable girls and women⁶.

Following a 23rd March 2009 peace deal between the DRC government and Rwandan government, which allowed Rwandan forces to enter into DRC territory to stamp out FDLR rebels in exchange for Rwanda neutralizing

⁶Francois, Grignon (2009) "Rape as a Weapon of War in Congo." International Crisis Group (ICG).

<http://www.spiegel.de/international/world/0,1518,629885,00.html>, (website accessed in Sept. 2010). See also, Tracy, Clark-Flory(2010) "Rape: Weapon of Choice in Congo," 24th August.

http://www.salon.com/2010/08/24/congo_rape/, (website accessed in Sept. 2010).

Nkunda, thousands of rebel combatants from CNDP and other Congolese militias were integrated into the Congolese government army, albeit in a rather hurried and unprofessional manner that seemed to have created more instability than remedy⁷. “The already disjointed efforts to reform the Congolese army have been complicated, and even compromised, by the disorganized nature of this integration, as internal divisions and indiscipline within the army intensify. Several war criminals have been knowingly integrated in the government army command structure, which itself has numerous commanders with horrific human rights records”⁸. Nkunda had earlier been arrested by Rwandan forces in January 2009 - about two months before the peace deal -for unlawfully stepping into Rwandan territory, and remains detained in an undisclosed location in Rwanda.

In April 2012, an initial 300 troops formerly aligned to Laurent Nkunda’s CNDP which had been integrated into the Congolese government army mutinied in Eastern Congo and formed a new rebel movement known as M23 (named after the 23rd March 2009 date of the peace agreement that integrated them into the national army). The mutineers, mostly of Kinyarwanda speaking, expressed grievances over poor conditions of service in the national army, accused the government of President Kabila of failing to honour the terms of their integration into the army and launched a military offensive against government and UN forces in Eastern Congo. The UN peacekeeping mission in the Congo(MONUSCO), UN Sanctions Experts for DRC and various independent international organizations working in Eastern Congo indicted Rwanda of breaching UN arms embargo to rebel fighters and aiding the new rebel movement, leading to many Western donors (US, UK and various EU governments) withdrawing military and technical aid to Rwanda.

The Rwandan government repeatedly denied any links with M23. Uganda, to a lesser extent, was also accused of backing the rebels. Peace was only brokered between the M23 and DRC government after the rebel movement had captured Goma the provincial capital of North Kivu in November 2012, thereby forcing a humiliating retreat of both Congolese government and UN forces. Government forces were only able to re-enter Goma in December 2012 following a peace agreement in Kampala signed between the DRC, and Rwanda and Ugandan governments. M23 has been rocked by internal wrangling and factionalisation since the December 2012 Kampala peace agreement in which the rebel movement hardly played any visible part. Disagreements between the two main factions of the rebel movement, differently led by Jean-Marie Runiga Lugerero and Sultani Makenga, are partly connected with differences on how to react to

⁷John, Prendergast and Noel Atama (2009) *Eastern Congo: An Action Plan to End the World's Deadliest War*, Enough Project Report, July 16, <http://www.enoughproject.org/publications/eastern-congo-action-plan-end-worlds-deadliest-war> (accessed on 16/03/2013).

⁸*Ibid.*

the Kampala peace agreement, personality squabbles and allegations of underhand dealings⁹. Jean-Marie Runiga Lugerero's faction of M23 is allied to the famous fugitive rebel leader Bosco Ntaganda who is wanted by the International Criminal Court (ICC) for war crime charges in connection with the recruitment and use of child soldiers in armed conflicts in Eastern Congo. In March 2013, Ntaganda voluntarily handed himself to the US embassy in the Rwandan capital of Kigali for transfer to the ICC. It is still not clear why Ntaganda surprisingly handed himself in for ICC's custody and prosecution, thereby ending his over six year run from the Court's arrest warrant. Ntaganda has already been taken to The Hague where he has commenced his war crime proceedings. As at the time of writing in March 2013, peace negotiations were ongoing between the DRC government and M23 (apparently the faction loyal to Sultani Makenga) with a view to re-integrating them into the Congolese army.

A Theoretical Explanation of the Conflicts

Previous researchers and analysts have tried to explain the Conflicts in Eastern Congo and the DRC in general from different theoretical standpoints. Failed or fragile state theory, greed – grievance theory, conflict mineral and resource curse theory, rentier state theory, the theory of underdevelopment, predation theory, and prebendalism (to mention a few) are some of the leading theories that have been applied either in isolation or selective combination to try to analyze the protracted conflicts¹⁰. Most theorists tend to agree that the conflicts have multi-faceted local, regional, international and historical ramifications, and as such required a multi-track triangulated approach. Consequently, it is apparently difficult to make a clear-cut distinction between the causal and aggravating factors of the conflicts. Similarly, different experts describe the conflict in the DRC or Eastern Congo either in singular (conflict) or plural (conflicts) term depending on their subjective conception of the number of conflict(s) involved, including their intrinsic interconnections and historicity. In this study, I venture to cautiously describe the conflicts in plural form as a loose way of making an analytical differentiation between the systemic conflict in the DRC and the wider regional conflict that somewhat besieges, conditions and accentuates the more or less internal and systemic conflict. The two are therefore mutually interrelated and reinforcing.

⁹Jonny, Hogg (2013) "Thousands Flee Rebel Clashes in Eastern Congo," *Reuters News*, March 1, <http://www.reuters.com/article/2013/03/01/us-congo-democratic-rebellion-idUSBRE9200HE20130301> (accessed on 16/03/2013).

¹⁰Paul, Collier (2008) *The Bottom Billion: Why the Poor Countries are Failing and What Can Be Done About It*. Oxford: Oxford University Press. See also, Gerard, Prunier (2009) *Africa's World War: Congo, The Rwandan Genocide and the Making of a Continental Catastrophe*. Oxford: Oxford University Press, Kenneth, Omeje and Tricia R. Hepner eds. (2013) *Conflict and Peacebuilding in the African Great Lakes Region*. Indiana University Press.

I will integratively adopt two main theoretical paradigms to explain the conflicts while at the same time make references to relevant explanatory assumptions and arguments from some of the aforementioned leading theories that have hitherto offered perspectives to the analysis of the conflicts. The two theoretical paradigms I am adopting (neopatrimonialism and markets of violence) are by no means new perspectives to the subject but rather, from my perspective and application, seem to offer a relevant platform to seek fresh insights and narratives. The neopatrimonial approach has been particularly adopted by a number of illustrious theorists of African political history to explain the nature of the state in post-colonial DRC and many other countries of sub-Saharan Africa¹¹.

Predatory Neopatrimonialism

Neopatrimonialism is a post-Weberian concept originally coined by Eisenstadt to describe the confusion observable in many developing countries between the public and private spheres; between public officer and the office holder in a state that is at least formally endowed with the Weberian modern legal-bureaucratic institutions¹². However, beyond the façade of the public bureaucratic institutions, the day-to-day running of state affairs, including the formulation and implementation government policies are conducted through informal clientelist networks (often rooted in clannish, ethno-cultural and other primordial tendencies) ultimately linked to a few powerful state office holders. Neopatrimonial rule is widely believed to be the core feature of politics in many post-colonial African states.

Based on a conceptual synthesis from a variety of relevant studies, Daniel Bach has re-theorized the familiar concept of neopatrimonialism to portray some meaningful distinction among African post-colonial states¹³. Bach makes a relevant analytical distinction between two polar contrasts of neopatrimonialism in Africa, the regulated and predatory forms of neopatrimonialism. According to the author the regulated neopatrimonial state is characterised by a combination of personal rule, elite co-optation and a redistributive policy of ethno-regional balance (e.g. Cote d'Ivoire under Houphouët-Boigny, and Kenya under Jomo Kenyatta), while predatory neopatrimonialism corresponds to a sultanic model where the kleptocratic

¹¹ Jean-Francois, Bayart, Stephen Ellis and Beatrice Hibou (1999) *Criminalization of the State in Africa*, Oxford: James Currey Publishers. See also, Patrick, Chabal and Jean-Pascal Daloz (1999) *Africa Works: Disorder as Political Instrument*. Oxford: James Currey, Lemarchand, Rene (2006) *Consociationalism and Power Sharing in Africa: Rwanda, Burundi, and the Democratic Republic of the Congo*. Oxford: Oxford University Press.

¹²S.N., Eisenstadt (1973) *Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism*. London: Sage Publications.

¹³Daniel, Bach (2011) "Patrimonialism and Neopatrimonialism: Comparative Trajectories and Readings." *Commonwealth and Comparative Politics*.49:3, pp.275-294.

patrimonialization of the state has become all-encompassing, with the consequent loss of any sense of public space or public policy (e.g. Zaire under Mobutu SeseSeko)¹⁴. Regulated neopatrimonialism functions with significant bureaucratic institutionalization that enables the state to formulate and pursue well-meaning development policies and programmes. Predatory neopatrimonialism, on the other hand, is anti-development and a fundamental threat to the coherence and internal sovereignty of the state. Bach submits that there are a possible range of intermediate variations between the preceding two broad polar contrasts.

In both institutional and systemic terms, Mobutu Sese Seko's 32 years reign in the DRC laid the foundation, and also deepened and perpetuated the structures of what Bach describes as predatory neopatrimonialism in the DRC, which largely accounted for the systematic failure and decline of the state, and the ultimate descent into rebel war in 1996. Mobutu, like the Belgian King Leopold II of the Congo Free State - the late 19th century colonial predecessor of today's DRC - presided over a grand-scale looting of his country's wealth and a megalomaniac dictatorship of monstrous proportions¹⁵. As is typical in neopatrimonial rule, formal government institutions like parliament, public service, state ministries and public parastatals were of little or no consequence under Mobutu's regime. All public office holders were loyalists and clients of the strongman president but in reality exercised little *de facto* authority in matters of resource allocation and policy governance which were practically non-existent. Power was arbitrarily centralized in Mobutu's imperial presidency while the state's mining revenues were firmly controlled by Mobutu and the clientelist cartel that occupied strategic positions in the revenue extraction and remittance channel. Most foreign companies with mining concessions in the DRC adapted to the neopatrimonial politics of making direct remittances to Mobutu in order to retain their concessions. It is estimated that Mobutu and his associates (mostly foreign businessmen and money launderers) siphoned about US\$18 billion in capital flight during his three decades at the helm in which Mobutu amassed a personal fortune of over US \$4 billion mostly stashed in Swiss bank accounts¹⁶. As characteristic of most predatory autocracies, Mobutu relied on the state's resources to fund his extravagant and vain lifestyle –

¹⁴Ibid, pp. 277-280.

¹⁵Adam, Hochschild (1999) *King Leopold's Ghost: A Story of Greed, Terror, and Heroism in Colonial Africa*. New York: Mariner Books. See also, Michela, Wrong (2001) *In the Footsteps of Mr Kurtz: Living on the Brink of Disaster in Mobutu's Congo*. New York: Harper Collins Publishers.

¹⁶Leonce, Ndikumana and James K. Boyce (1998) "Congo's Odious Debt: External Borrowing and Capital Flight in Zaire." *Development and Change*, vol. 29, pp.195-217. See also, Germain, Ngoie and Kenneth Omeje (2008) "Rentier Politics and Low Intensity Conflicts in the DRC: The Case of Kasai and Katanga Provinces" in K. Omeje (ed.) *Extractive Economies and Conflicts in the Global South: Multi-Regional Perspectives on Rentier Politics*. Aldershot, England: Ashgate, pp.137-150.

maintaining grandiose presidential palaces and holiday resorts in different locations at home and in Europe; lavish spending on expensive yachts, jet planes, wine, and banquets. During Mobutu's reign, Congo accumulated a public external debt of roughly \$14 billion largely spent on well-meaning but corrupt and unproductive white elephant projects (e.g. attempts to construct or expand hydro-electric power dams) and military weaponry to guarantee regime security.¹⁷

In the late 1960 and early 1970s, Mobutu experimented with a number of seemingly populist Africanization initiatives such as "authenticity" (i.e. the obligation to exchange western names, values and cultural patterns with authentic African forms) and *Zairianization*, a programme of partial or full nationalization of mining companies, farms, factories and businesses owned by foreigners (mostly Belgians, Greeks, Jews and Pakistanis). On the seemingly egotistic authenticity, Mobutu decided to set the tone by changing his own name from Joseph Desire Mobutu, to "Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu waza Banga," which is translated as "the all-conquering warrior who, because of his endurance and inflexible will to win, will go from conquest to conquest leaving fire in his wake"¹⁸. School children and national media were made to spend a great deal of time daily in vain-glorification and praise of their strongman leader. Regarding *Zairianization*, a relatively small circle of political clients at the national and provincial levels, as well as relatives and friends of Mobutu were able to acquire over 2,000 nationalized foreign companies and businesses, most of which sooner or later collapsed due to inexperience and mismanagement.¹⁹ The state acquired control over several foreign mines but owing to the shrinking of internal productive capacity had to later settle for arrangements with foreigners to run the state-owned mines, but the new arrangements were still unable to shield the mines from the pervasive culture of corruption and impunity that wrecked the country's economy.²⁰ Mobutu first nationalized the country's mining industry in 1967, including the Union Miniere, and the Belgian copper mining enterprise. They all came under the state-owned mining company Gecamines. Gecamines became a source of illegal diversions of public money, and by 1980 it was estimated that top state officials

¹⁷Ibid. See also, *New York Times* (1997) "Anatomy of an Autocracy: Mobutu's 32-Year Reign," 27/05/1997.

<http://partners.nytimes.com/library/world/africa/051797zaire-mobutu.html> (website accessed on 15/03/2013).

¹⁸Ibid.

¹⁹Nicoleau M. David and Raynette Rose Gutrick(2002) "Democratic Republic of Congo" in Sara Pendergast and Tom Pendergast eds. *Worldmark Encyclopaedia of National Economies* (Volume 1 – Africa). Detroit: Gale Group, p p. 99-107. See also, Ngoie, Germain T. and Kenneth Omeje (2008) "Rentier Politics and Low Intensity Conflicts in the DRC: The Case of Kasai and Katanga Provinces" in K. Omeje (ed.) *Extractive Economies and Conflicts in the Global South: Multi-Regional Perspectives on Rentier Politics*. Aldershot, England: Ashgate, p.141.

²⁰Reno, William(1998) *Warlord Politics and African States*. Boulder CO: Lynne Reiner.

were siphoning off at least \$240 million a year from the nationalized resources; a World Bank investigation confirmed this in 1988.²¹ At its peak in the mid-1980s, Gecamines had 35,000 employees, produced 480,000 tons of copper a year, and earned three quarters of Zaire's foreign exchange; however, by 1997 the state-owned company was virtually bankrupt, in debt to most of its suppliers and producing less than one-tenth of the metal that it did a decade earlier.²² By the mid-1990s the economy had virtually collapsed and nationalization was reversed even before the outbreak of civil war. From an economic development point of view, Mobutu's nationalization of foreign enterprises operating in Zaire was a catastrophic failure. The policy was a neopatrimonial device aimed to relatively decentralize capital accumulation and guarantee the loyalty of subjects within the expanded clientelist network.

The net effect of Mobutu's prolonged neopatrimonial misrule was an extremely broken and impoverished economy and society. It was from the ruins of this predatory neopatrimonialism that the DRC gravitated into markets of violence.

Markets of Violence

The markets of violence discourse is a metaphorical analysis of politics using a quasi-economistic model that conceives the political arena as an economic market where violence is the dominant way to secure market opportunities and benefits by various actors. Actors on the political chessboard are all risk-taking rational entrepreneurs who want to maximize gains on minimal political and military investments. Violence entrepreneurs have little or no restrictions on the methods they apply in pursuit of their interests. According to Georg Elwert, one of the chief proponents of the theory, most contemporary markets of violence are in the global South - in societies, regions, and political communities characterized by criminal anarchy, warlordism, porosity of national borders, a culture of impunity, and a self-perpetuating, deformed economic system (usually marked by reliance on export-oriented natural resource[s]).²³ Markets of violence in contemporary history are generally associated with high incidence of state failure and/or weak institutional statehood, conspicuously expressed in decline or decay in governance and a breakdown in the social contract between the citizen and the state²⁴. This study argues that the parlous decline and dysfunctionality of Congolese state

²¹Berkeley, Bill (2001) *The Graves are Not Yet Full: Race, Tribe and Power in the Heart of Africa*. New York: Basic Books. See also, Nicoleau Michael David and Raynette Rose Gutrick (2002) *op cit*.

²²Berkeley, Bill (2001) *op cit*.

²³Georg, Elwert (2002) "Intervention in Markets of Violence," in Jan Koehler and Christopher Zürcher eds. *Potentials of Disorder*, Manchester: Manchester University Press, 5.

²⁴Rolf, Schwarz (2009) "Preventing State Failure: A Proposed Agenda for NATO," Paper presented at the Complex Operations Workshop. Rome, NATO Defense College, October 27.

institutions under Mobutu's regime and subsequent descent to armed conflicts on diverse fronts propelled the country into markets of violence. Besides the two major instalments of war in the DRC (1996-1997 and 1998-2003), the country has witnessed varying intensities of rebel and militia-led violence in the Eastern Congo with occasional spill-over into and subversive attacks on Rwanda. As is characteristic of markets of violence, DRC has on several occasions before, during and after the two wars, experienced diverse external military interventions – both solicited interventions (e.g. the supportive interventions of Angola, Zimbabwe, Namibia, and a host of other African countries during the second Congo war) and cross-border violational invasions (e.g. the repeated incursion of Rwanda and Uganda under the guise or object of flushing out destabilising rebels and Hutu extremists). There have been a few occasions in recent years however, where the DRC government granted limited permission to Rwandan forces to undertake a hot-pursuit and flushing out of anti-Rwandan rebels in Eastern Congo. Such agreements have been usually on the *quid pro quo* that Rwanda helps to stamp out the menace of Tutsi rebels in Eastern Congo that it allegedly backstops.

There are at least four significant externalities associated with the descent of the DRC into markets of violence. The first is the predation of Congolese natural resources, casting doubt on the real motive claimed by interventionists. During the first and second Congo wars for instance, diamond and timber deposits were regularly exploited (both legally and illegally) by multiple sides in the conflict to pay for their military expenses, resulting in one of the major supplies of "conflict diamonds". The most scandalous episode was in August 1999 when formerly allied Rwandan and Ugandan troops engaged in a fierce confrontation over control of the famous Kisangani diamond and gold mining town in north-eastern Congo, a town rescued from rebel occupation and the associated underground trade in gemstones. A Special UN Report indicates that ex-President Laurent Kabila used the DRC's extensive resources of strategic minerals to obtain military assistance and training, and subsidized the costs of the allies' intervention by granting mining concessions to Zimbabwean and Namibian companies.²⁵

The second externality is the staggering incidents of mass rape of women and girls by rebel forces and other armed groups (UN peacekeepers and government forces included). The Congo war is notorious for the systematic use of sexual violence as a weapon of war, ostensibly second only to the Rwandan genocide in post-colonial history. Amnesty International estimated in 2009 that over 200,000 women and girls had been raped by rebels and combatants since the start of the Congo war while between 250,000 to 500,000 women and girls

²⁵UN Panel of Experts Report No. S2003/102, quoted in Patricia Daley (2006) "Challenges to Peace: Conflict Resolution in the Great Lakes Region of Africa." *Third World Quarterly*, 27:2, pp.303-319.

were raped in the Rwandan genocide.²⁶ Thousands of more girls and women have continuously been raped in the continuing war in Eastern Congo making the incidence of sexual violence in the protracted war in the DRC till date to have possibly exceeded the record held by the Rwandan genocide. Statistics on sexual violence in African civil wars remain contested because of the large number of unreported cases, given the traditional stigma associated with rape in various parts of the continent.

The third externality is the implosion of ethnic identity violence in Eastern Congo. The Hutu and Tutsi rebel violence in both North and South Kivu, and how this connects with the genocide and post-genocide events in Rwanda has been extensively discussed in this study. But it is significant to note that the Kinyarwanda speaking communities are not the only ethnic groups in Eastern Congo. The activities of the Hutu and Tutsi-led rebel groups in Eastern Congo (the two Kinyarwanda groups) have been a prolonged source of irritation and menace to the supposedly more autochthonous Congolese ethnic groups in Eastern Congo who have over the years expressed their angst through their own militia groups, collectively referred to as the *Mai Mai*. The history of the *Mai Mai* of course predates the present armed rebellions in the Congo and they span various provinces such as Katanga, North and South Kivu, Orientale and Maniema. In Eastern Congo, the *Mai Mai* militias target and attack the Kinyarwanda speaking people and communities, in addition to asserting claims over conflict minerals in their communities using predatory strategies such as obstructibility and lootability. There have been protracted historical antagonisms between the largely migrant Kinyarwanda communities and the supposedly more autochthonous Congolese tribes notably the Batembo and Babembe who have incidentally become minority ethnic groups in Eastern Congo. Entire villages have been massacred in the ensuing conflicts causing massive population displacement. Generally, in all the provinces where they operate, *Mai Mai* militias have been more or less fluid and amorphous fighters which have characteristically entered opportunistic alliances and relationships with erstwhile enemies (including government forces), usually in return for payment or weapons.²⁷ Like all other rebel groups, the *Mai Mai* militias have been often associated with looting of conflict minerals and extreme human rights violations, including pogrom, torture, sexual violence and the use of child soldiers.

²⁶Francois, Grignon (2009) "Rape as a Weapon of War in Congo." International Crisis Group (ICG).

<http://www.spiegel.de/international/world/0,1518,629885,00.html>, (website accessed in Sept. 2010). See also, Clark-Flory, Tracy (2010) "Rape: Weapon of Choice in Congo," 24th August.

http://www.salon.com/2010/08/24/congo_rape/, (website accessed in Sept. 2010).

²⁷Coalition to Stop the Use of Child Soldiers (2010) *Mai Mai Child Soldiers Recruitment and Use: Entrenched and Unending*. Briefing Paper. February. London; [finalmaimaibriefingpaperfeb10english395033.pdf](http://www.finalmaimaibriefingpaperfeb10english395033.pdf) (accessed on 16/03/2013).

The fourth externality is the rampart recruitment and use of thousands of child soldiers by the various rebel and militia groups operating in Eastern Congo and elsewhere in the country. One of the most notorious groups implicated in the use of child soldiers are the *Mai Mai* in Eastern Congo.²⁸

Typically, markets of violence are linked to fractured and fragile states with a medley of territorial spaces not subject to a unified central command that enjoys a monopoly over the legitimate use of coercive force. Violence and insecurity associated with the operation of rival armed groups (militias, rebels and security forces of the beleaguered state) are therefore rife, embedded, and menacing.²⁹

Security is a rare but highly valued commodity in markets of violence; not only is security vital for resource extraction (whether conflict minerals or taxes), it is also considered important for earning the recognition, trust and legitimacy of the beleaguered citizens, businesses and where possible external players such as members of the regional and international community. Even tenuous and short-lived recognition, trust and legitimacy could be of decisive significance in markets of violence. Tenuous and temporary recognition by regional players can, for instance, help rebel movements such as CNDP and M23 in Eastern Congo to sit in a roundtable peace negotiation with the home government and key international stakeholders. Both the process and outcome of such a roundtable can be immensely empowering and rewarding for the rebel movements as has, for instance, been demonstrated by events in Eastern Congo such as the negotiated integration of rebels and militias into state security forces.

Clearly, one of the greatest challenges amongst the various armed conflict parties in markets of violence is the challenge of who has the capacity to provide and guarantee security, over what territorial jurisdiction and for how long. The issues of who has the security provisioning capacity, over what territorial space and for what duration are usually determined militarily in markets of violence. Markets of violence are therefore by their very nature not a monopoly of violence where, for instance, a Weberian-type Westphalian sovereign capable of commanding a monopoly of the use of force is in charge. Instead, they are what Andreas Mehler reconceptualised as “oligopolies of violence” in which competing violence actors often control or claim to control disparate zones within a state, but depending however on the local balance of terror, a dominant faction can possibly exert a fragile and preponderant control

²⁸Ibid.

²⁹William, Reno(1998) *Warlord Politics and African States*. Boulder CO: Lynne Reiner. See also, Kenneth, Omeje (2009) “Introduction: Discourses of the Liberian Civil War and Imperatives of Peacebuilding.” In K. Omejeed. *War to Peace Transition: Conflict Intervention and Peacebuilding in Liberia*. Lanham-Maryland, USA: University Press of America.

of much of the contested territorial spaces³⁰. This phenomenon precipitates variegated empirical statehood, notwithstanding which of the armed parties commands recognition as representing the state under international law. It is a scenario that can be likened to what Nikolas Rose describes as volatile and unruly “governable spaces” in which there is a number of territorial “micro-sovereignities” controlled by different armed groups³¹. In some ungovernable spaces, none of the armed groups may be able to exert an effective *de facto* control of some of the contested territories, but they could be able to sufficiently undermine public order and security to the extent that the territory is rendered ungovernable. The ungovernability of contested territorial spaces is a phenomenon that invariably works to the advantage of the comparatively weaker armed parties (usually rebels, militias and insurrectionists) as they would have extended latitude to operate, run underground economies and prolong the reign of violence.

A significant part of the territorial spaces in the DRC have over the past fifteen years gravitated between unstable “micro-sovereignities” controlled by different rebel and militia groups, and ungovernable markets of violence. Notable among these volatile territorial spaces are Eastern Congo where FDLR, M23 and other organised armed groups hold sway, and parts of Northern Congo (Equateur and Orientale provinces) where the notorious Ugandan rebel movement, the Lord’s Resistance Army (LRA) has unleashed terror and havoc on many village communities since they were driven out of Northern Uganda in 2006. Others are parts of Southern Congo (limited locations in Maniema, Katanga and Oriental and Occidental Kasai provinces) where *Mai Mai* militants wield enormous power and influence. Sporadic separatist agitations and violence have occasionally occurred in Katanga province, a region whose history of self-determination linked to separatism dates back to the early years of independence in 1960. In March 2013, about 440 *Mai-Mai* Bakata Katanga separatist group carried out an unexpected occupation of central Lubumbashi, the second largest city in the DRC in which they symbolically raised the flag of the abortive state of Katanga, evoking memories of the 1960 – 1963 secessionist war.³² Some 35 people were reportedly killed and 53 wounded in the short-lived

³⁰Andreas, Mehler (2004) “Oligopolies of Violence in Africa South of the Sahara,” *Quartal*, Nord-Sud, http://giga-hamburg.de/content/staff/mehler/publications/mehler_nsa_04-3.pdf (accessed on March 16, 2013), p.539.

³¹Nikolas, Rose(1999) *Powers of Freedom: Reframing Political Thought*. Cambridge: Cambridge University Press. See also, Michael, Watts (2008) “Anatomy of an Oil Insurgency: Violence and Militants in the Niger Delta, Nigeria,” in Kenneth Omeje ed. *Extractive Economies and Conflicts in the Global South: Multi-regional Perspectives on Rentier Politics*. Aldershot: Ashgate, pp.51–74.

³²International Crisis Group (2013) “Lubumbashi Take Over: Governance by Substitution in the DRC,” Report of the International Crisis Group 15th April, http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/lubumbashi-takeover-%E2%80%9Cgovernance-substitution%E2%80%9D-drc-enfr?utm_source=Africa+Center+for+Strategic+Studies+

Mai Mai Bakata Katanga occupation. International Crisis Group further reports that:

« Since President Joseph Kabila's controversial election victory in November 2011, government control over DRC territory has been in drastic decline. Beyond the fall of Goma to the M23 rebellion, Kinshasa has failed to repel the activities of various armed groups: the *Mai Mai* Morgan in Province Orientale, the Ituri Resistance Patriotic Front (FRPI) and the *Mai Mai* Yakutumba in South Kivu, Rayia Mutomboki in North and South Kivu, as well as the *Mai Mai* Gédéon in Katanga »³³.

In the midst of these contested territorial spaces, the Congolese government, which is heavily supported by the UN peacekeeping forces, is literally beaten back to the national capital of Kinshasa and its environs in the South West, with weak skeletal outposts in other parts of the country. If the Congolese government has been unable to establish its writ of power and military dominance over the entire DRC during the over ten years of UN peacekeeping assistance, one could only but imagine what could possibly happen to the governing capacity of the Kinshasa-based government when the over 19,000 UN peacekeepers are ultimately pulled out of the country.

Fixing the Turbulent Situation in Eastern Congo: Some Concluding Remarks

This study has essentially tried to historically contextualize and theoretically analyze the complex wars in Eastern Congo. As the analysis has shown, the historical context of the wars has significant domestic and regional dimensions. Domestically, the neopatrimonial misrule and legacy of the regime of Mobutu Sese Seko has played a highly significant role in creating the structures for state collapse, societal fragmentation and armed insurgency. Regionally, the progressive migration of the Kinyarwanda to Eastern Congo which reached a climax in the genocide and post-genocide events in both Rwanda and the outlying refugee enclaves in Eastern Congo provided the proximate spark that fuelled the destabilisation of the entire DRC. The continuing war in Eastern Congo is both integral to, and epiphenomenal of the regionalised wars in the DRC. Hence, in a sense, the political violence and wars in Eastern Congo cannot be solved independent of the larger political economy of markets of violence in the DRC and the post-genocide politics in Rwanda.

A famous African proverb says that it will be futile to attempt to cleanse a polluted river mid-stream. The real problem with post-Mobutu's DRC is the failure of the two Kabila regimes to tackle the perverse structures and political culture of predatory neopatrimonialism inherited from the Mobutu era. Instead,

+Media+Review+for+April+16%2C+2013&utm_campaign=4%2F16%2F2013&utm_medium=e mail (website accessed on 15th April 2013).

³³Ibid.

the ruling political elites have chosen to perpetuate the dysfunctional system, interjecting and foisting their self-serving interests in the process. As such, political clientelism, shoddy mining transactions, non-professionalisation of the state institutions (government ministries, state media, security forces, etc), use of private militias and state resources to pursue personal goals, compradorial capital flight and prebendal corruption remain rife in the public sphere. A conscientious reform of state institutions and systematic re-engineering of the underlying neopatrimonial political culture is therefore of eminent importance in the DRC. This will require extraordinary analytical rigour, sagaciousness and political will, especially on the part of the state.

Regarding the wars in Eastern Congo, a constructive regional framework is required. Having been embroiled in a devastating ethnic conflict since the late colonial period which in 1994 culminated in the worst genocide in African history, Rwanda certainly has a legitimate concern about the large number of fugitives of the 1994 genocide and emerging extremists across its western border in the Eastern Congo. The Congolese government has not demonstrated the capacity and political will to disarm, dissuade and control or combat the subversive extremists opposed to the Rwandan government. But one must hasten to remark that the Rwandan government and their Ugandan allies cannot win the war in Eastern Congo by direct or proxy military violence. On the contrary, military violence is, in a large sense, counterproductive and an aggravation of the conflict. What is urgently required in Eastern Congo is a negotiated regional settlement among all the major stakeholders (governments of DRC, Rwanda, Uganda, local rebel/militia groups, international financiers of the peace-making agenda and mutually agreed external guarantors) able to commit to well-meaning constructive proposals such as:

A moratorium on armed violence during which all the major conflict issues are to be comprehensively mapped out, evaluated and negotiated. To be effective, such an armed violence moratorium has to be monitored by a special hybrid peacekeeping mission (preferably an African Union regional force co-deployed with a strong detachment of the existing UN peacekeeping mission) with an enforcement action, protection of civilians and humanitarian intervention mandate. The special intervention brigade approved by the UN Security Council on the 28th of March 2013 within the current United Nations peacekeeping operation in the DRC is ostensibly a welcome alternative to the hybrid force I have proposed. The objectives of this special UN intervention force of 3,069 peacekeepers – which will be based in the North Kivu province in Eastern Congo – are to neutralize armed groups, reduce the threat they posed to State authority and civilian security and make space for stabilization activities.³⁴

³⁴ UN News Centre (2013) “Security Council Approves Intervention Force to Target Armed Groups in DR Congo”, *UN News Centre* 28/03/2013,

A fresh, comprehensive and sufficiently funded Disarmament, Demobilisation, Rehabilitation and Reintegration (DDRR) programme for various rebel and militia movements in Eastern Congo. The reintegration programme for Congolese rebels and ex-combatants should be extended to include screening, rehabilitation, and (re)integration into the Congolese security forces. A special community-based rehabilitation and reintegration plan is of necessity required for child soldiers and victims of rape and sexual violence. Many civil society organisations are already involved in this aspect and the new regional intervention framework needs to form functional partnerships with existing agencies, regulate their activities and create a conducive security environment for their operation.

A general amnesty programme with a DDRR, an incentivized weapons surrendering and voluntary refugee repatriation component for all Rwandans in Eastern Congo with the exclusion of only the fugitive offenders indicted (and those that could be possibly indicted in future) by the ICC, the International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR) and any other international courts. To be effective and reassuring, such an amnesty programme should be extended to all the alleged fugitive genocidists wanted by the government of Rwanda. Mutual respect for national boundaries and monitoring of trans-border movements and activities by a special component of the hybrid peacekeeping force.

This list is by no means exhaustive and therefore could be flexibly expanded by the stakeholders through their negotiated agreements. Because, the conflicts in Eastern Congo cannot be completely solved in isolation of the underlying political economy of markets of violence in the larger DRC, it is important that key stakeholders, especially the government of DRC and relevant international agencies take responsibility for addressing other conflict issues, structures and processes highlighted in this study. Many previous researchers have, for instance, pointed to the need for a certification regime similar to the “Kimberley Process Certification Scheme for Conflict Diamonds” for all the conflict minerals originating from the DRC in order to mitigate illicit conflict-related mining and transactions, and also to enhance transparency and accountability in the mining industry.

CONFLITS ARMES, IDENTITES ETHNIQUES, RESSOURCES NATURELLES EN RDC : APPROCHE STRATEGICO- POLEMOLOGIQUE ET VOIE DE SORTIE DE LA GUERRE

MWAYILA TSHIYEMBE

Introduction

Voici des décennies que les spécialistes des relations internationales abordent la question des conflits armés en Afrique, sous l'angle de trois paradigmes : géoéconomie, identités ethniques, guerre froide.

Géoéconomie

Ce paradigme est né de la théorie réaliste d'après laquelle, l'impossibilité dans laquelle l'humanité est placée de satisfaire ses besoins en ressources naturelles trouve ses origines dans la répartition inégale de celles-ci. Pour ce faire, les États qui en sont dépourvus et dont la dynamique démographique est forte, sont obligés pour leur survie (théorie de l'espace vital), de s'en procurer ailleurs. Et ce, non point par les vertus de la loi du marché (multilatéralisme), mais plutôt par celles de l'usage de la force. Subrepticement, une corrélation fut établie entre ressources naturelles et guerres interétatiques.

Identités ethniques

Quelques années plus tard, les mêmes spécialistes soutenaient la thèse selon laquelle, les conflits armés en Afrique étaient des conflits ethniques, provoqués par des hordes de barbares qui, agrippés aux oripeaux de la féodalité, rejetaient la modernité symbolisée par le modèle de l'État-nation et la culture occidentale en tant que bienfait de la colonisation. Il s'agit des conflits entre la tradition et la modernité, c'est-à-dire entre l'allégeance paysanne et l'allégeance citoyenne, la désintégration des communautés rurales et la transformation des structures sociopolitiques des villes, les valeurs et les comportements affectant le progrès, selon la théorie du développement politique.

Guerre froide

Les conflits armés en Afrique, sont des guerres par procuration (théorie de linkage) menées par les puissances étrangères à l'ombre de la rivalité Est-Ouest, soit pour accéder aux ressources naturelles, soit pour élargir le champ des alliances idéologiques. Autrement dit, les conflits armés en Afrique sont des guerres stratégique-géopolitiques, correspondant à la division du monde en deux blocs antagoniques, dominés par deux puissances hégémoniques : les USA et l'Union soviétique. Curieusement, la fin de la guerre froide a ramené l'explication causale des conflits armés internes à trois variables dépendantes : identités ethniques + ressources naturelles = conflits armés.

Alors, s'agit-il d'une spécificité africaine de la conflictualité interne ? S'agit-il au contraire d'une théorie générale de la conflictualité interne ? Rien n'est moins sûr ! Car, la validité d'une théorie repose sur la vérification des hypothèses la sous-tendant, à partir des critères objectifs d'évaluation, selon une approche méthodologique rigoureuse conduisant au même résultat, selon qu'il s'agit du cas particulier ou du cas général. Or, le doute demeure sur cette corrélation.

Pour dissiper ce doute, trois paramètres font l'objet d'élucidation : - la dynamique des sécessions (sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï³⁵) et des rébellions (rébellions lumumbistes, rébellions AFDL et post-AFDL) écumant la RDC depuis l'indépendance ; -validation ou invalidation de la causalité trilogique (identités ethniques +ressources naturelles = conflits armés); -voie de sortie de la guerre à la paix.

Typologie et dynamique des conflits armés internes

Afin de décanter cette problématique, le choix a été porté sur l'approche stratégique-polémologique, mettant en exergue les ressorts stratégiques et sociologiques des sécessions et des rébellions en tant que guerre, c'est-à-dire une violence politique dont l'enjeu est la lutte pour le pouvoir d'Etat d'une part ; les sécessions et les rébellions en tant que champs des rivalités, d'autre part.

L'analyse des conflits armés internes relève de la stratégie

Les conflits armés internes relèvent de la stratégie en tant que science, art ou plan susceptible d'être révisé, qui gouverne la lavée, l'armement et l'utilisation des forces militaires, pour que les fins de celles-ci soient efficacement poursuivies et atteintes contre un ennemi réel, potentiel ou simplement présumé.

³⁵ Sécession du Katanga le 11 juillet 1960 et celle du Sud-Kasaï, le 8 Août 1960.

La stratégie peut être définie comme « L'art de la dialectique des volontés employant la force pour résoudre leur conflit ³⁶», selon le général Beaufre. En effet, la guerre est une épreuve s'érigeant en épreuve de vérité sur leur valeur estimée par chacun des duellistes, des enjeux de litige qui conditionnent son avenir devant chacun ; sur leurs capacités à soutenir ce jugement, donc sur leurs puissances et vulnérabilités respectives. La guerre peut arbitrer et décider, dans le quotidien même, les perceptions, les calculs, les jugements et les conduites politiques des uns et des autres. « Schéma banal, en effet, la guerre fut toujours utilisée comme le moyen le plus simple de décider des crises, le moyen s'imposant avant la clarté de l'évidence, celle de la force physique, pour trancher sans équivoque le nœud des tensions qu'engendrent le dangereux voisinage d'instincts de faire, trop puissants pour ne pas chercher qui dévorer, et d'instincts de vie refusant de décider ³⁷», selon Lucien Poirier.

Guerre asymétrique, sécessions et rébellions armées défient les États fragiles et utilisent, de ce fait, toute la panoplie de la stratégie militaire : dimensions verticale et horizontale de la stratégie ; niveau technique (maîtrise des armes et des combattants) ; niveau tactique (talent pour faire un bon usage du terrain, des armes et du contexte particulier d'affrontement) ; niveau de commandement (qualité de meneur d'hommes, moral des troupes, discipline, cohésion, chance) ; niveau opérationnel ou défense/offensive (guerre éclair, défense en profondeur, guerre d'usure, guerre de mouvement, défense ponctuelle, etc.). Il ressort du point de vue opérationnel, que sécessions et rébellions bénéficient d'une manière générale, d'un avantage réel : celui de l'insaisissabilité de leurs forces. En effet, elles ne cherchent pas à défendre une position quelconque en cas d'attaque et restent libres de combattre peu ou beaucoup, maintenant ou plus tard, à leur guise. Souvent, les combattants rebelles font corps avec les populations et les territoires, soit pour se protéger contre les repréailles de l'État, soit pour solliciter leur soutien matériel ou moral.

L'analyse des conflits armés internes relève de la polémologie

L'analyse des conflits armés internes relève de la polémologie en tant que sociologie des conflits (guerre, crises, tensions, etc.) dont le but est : « la connaissance objective de la guerre, de la violence et des crises, par une approche rationnelle des phénomènes, afin de dégager des critères impartiaux. Elle implique donc une pluridisciplinarité très large dans les sciences humaines. Données permanentes et contraintes incontournables se trouvent dans la géographie et l'héritage historique ³⁸». Dans cette optique, la polémologie s'efforce d'étudier les acteurs de la conflictualité asymétrique opposant l'État aux groupes des citoyens insurgés, mettant en cause la relation pouvoir et

³⁶ Général Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Paris, Armand Colin, 1963, p. 16.

³⁷ Lucien Poirier, *Les voies de la stratégie*, Paris, Fayard, 1985, p. 14.

³⁸ Institut français de polémologie, revue *Etudes polémologiques*, FEDN, n°s 25-26, 1982, pp.13-14.

gouvernance des territoires, pouvoir et légitimité, pouvoir et gouvernance des ressources naturelles, pouvoir et gouvernance des populations.

La polémologie se penche également sur les logiques des conflits (intérêts, rôle structurant des interventions extérieures), processus et dynamiques de déroulement des conflits (permanence ou rupture), les moyens de la guerre et leur mobilisation, les espaces de la conflictualité, le contexte historique de la conflictualité, l'issue de la conflictualité, le déclenchement de la dynamique de paix, etc. Selon cette approche, le conflit est une relation violente qui circule et crée un lien entre les acteurs, fût-il fugace, au lieu de les séparer. Ce lien justifie les formes de mimétisme que peut prendre telle ou telle violence dans un espace, dans un champ, selon l'intensité, la nature, la mobilisation, la position symétrique ou asymétrique des acteurs de la violence politique, etc.

Sécessions et rébellions : violence politique de haute intensité³⁹

Sécessions et rébellions expriment la violence Société/État ou violence politique de haute intensité. Il s'agit d'une violence objective ou mode de régulation sociale, par opposition à la violence subjective dont la source est recherchée dans la nature humaine, soit par une approche biologique (la guerre est un phénomène pathologique, naturel, instinctif), soit par une approche psychologique (la guerre naît des frustrations subies par les individus pris ès qualité dans les processus de socialisation).

En effet, dans les sociétés primitives (sociétés sans Etat) autant que dans les sociétés modernes (sociétés avec Etat), le pouvoir politique ou le pouvoir d'État est un enjeu sociétal vital, parce qu'il est à la fois l'acte constitutif d'une communauté de destin et la condition de sa survie, déterminant sa capacité de faire, faire faire, interdire de faire (la souveraineté). Autrement dit, c'est cette capacité objective « la souveraineté », qui conditionne d'une part la gouvernance des territoires, des peuples et des ressources naturelles ; d'autre part, rationalise les moyens d'anéantir ou à défaut de maîtriser la gestion des dangers du dedans et de parer aux menaces du dehors.

Il s'entend dès lors, qu'aucun Etat ne peut naître et à plus forte raison prospérer, si la lutte pour le pouvoir d'État n'est pas démocratiquement pacifiée par un consensus minimal sur le système politique (structuration et systématisation de la vision du monde, de la société et des menaces ; partage des pouvoirs dans l'Etat et entre l'Etat, les territoires et la société (forces politiques et sociales identifiées et responsables de leurs actes) ; par la garantie des libertés et des droits fondamentaux, la protection des personnes et des biens,

³⁹ Mwayila Tshiyembe, *Géopolitique de paix en Afrique médiane*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 23.

autant que le respect des mécanismes démocratiques de régulation de la lutte pour le pouvoir d'État, qui en garantit la légalité et la légitimité.

La violation ou l'absence de pacification de la lutte pour le pouvoir d'État peut être la cause immédiate des sécessions et des rébellions en tant que mode de participation politique contre le pouvoir d'État despotique. Non seulement le despotisme est un état de guerre, mais également la guerre est « l'acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ⁴⁰ », selon Clausewitz.

Qu'à cela ne tienne, force est de préciser que contrairement aux idées reçues, l'État n'exerce que « le monopole de la violence légitime », selon l'expression de Max Weber. Il n'a pas le monopole de la violence sociale.

Validation ou invalidation de la causalité trilogique sécessions et rébellions : champ clos des rivalités

Champ clos des rivalités, d'intérêts, d'alliances et contre-alliances, des rapports de force et des vulnérabilités, calcul coûts/risques, où la frontière entre l'interne et l'international n'est qu'une illusion savamment entretenue⁴¹, les rébellions et les sécessions sont traversées par des contradictions inhérentes à toute guerre, qu'elle soit symétrique (CAI⁴²) ou asymétrique (CANI⁴³), selon le droit international humanitaire. Il suffit pour s'en convaincre, de rappeler que reprochant à L.D. Kabila de n'avoir pas payé le prix de la guerre de 1996-1997 contre le régime de Mobutu avec le blanc-seing des USA, ses alliés rwandais et ougandais ont décidé, au cours de l'été 1998, de le chasser du pouvoir à Kinshasa. Il n'a pu sauver la mise que grâce au soutien militaire de l'Angola et du Zimbabwe, contraignant le Rwanda et l'Ouganda à sous-traiter la guerre par procuration au RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie) et au MLC (Mouvement pour la libération du Congo), deux mouvements politico-militaires créés à cet effet. De même, le général François Bozizé, président de la République centrafricaine, a failli être chassé du pouvoir en avril 2013 par une rébellion armée, constituée en majorité des forces qui l'avaient aidé à prendre le pouvoir contre le président Ange-Félix Patassé en 2003, au motif d'une part, qu'il n'a pas tenu ses promesses de « mettre de l'ordre dans la maison et

⁴⁰ C. Von Clausewitz, *De la guerre*, Livre 1, Paris, Collection 10/18, 1965, p. 62.

⁴¹ La guerre de l'AFDL (1996-1997) contre le régime de Mobutu, est à la fois une guerre d'agression et une guerre civile sous-tendant la stratégie de vassalisation de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda avec la bénédiction des USA. Selon les enquêteurs de l'ONU, la guerre du M23 est conduite avec le soutien militaire du Rwanda voire de l'Ouganda. Si les preuves étaient réunies pour confirmer ces enquêtes, on parlerait alors d'un conflit armé interne internationalisé, une catégorie de conflit inconnue du DIH.

⁴² Conflits armés internationaux ou conflits interétatiques.

⁴³ Conflits armés non internationaux.

regagner la caserne sitôt finie la transition », et d'autre part, qu'il s'est maintenu au pouvoir à la suite des élections truquées. Autrement dit, sécessions et rébellions obéissent à la logique paradoxale⁴⁴ de la stratégie de guerre nécessitant une force armée, dont la constitution et l'emploi exigent la mobilisation des ressources naturelles, des territoires et des populations (identités ethniques, citoyens).

Dès lors, ressources naturelles, territoires, identités ethniques, sont les moyens au service d'une fin : la lutte pour le pouvoir d'État. Ainsi, la thèse selon laquelle, la présence des ressources naturelles et des identités ethniques sur le territoire d'un État est belligène, est une ratiocination, qui ne résiste pas à l'analyse stratégique-polémologique des sécessions et des rébellions en RDC.

Faillite ou destruction de l'État : cause majeure de ce mal qui répand la terreur

Les identités ethniques (substrat humain), les ressources naturelles (substrat territorial) ainsi que le gouvernement (substrat politique) sont des variables structurelles de l'État et leur soumission à sa souveraineté n'est pas belligène en soi. Ce qui l'est en revanche, c'est la faillite ou la déstructuration de l'État, qui met les populations et les ressources naturelles à la merci des convoitises internes et externes.

Faillite de l'État

Au sens propre (construction humaine) comme au sens figuré (fiction juridique), l'État est faillible (Union soviétique, Yougoslavie, Tchécoslovaquie) et la RDC ne fait pas exception à la règle, comme l'attestent les menaces de balkanisation dont elle est l'objet depuis sa naissance, le 30 juin 1960. Néanmoins, la faillite dont il est l'objet ici, c'est celle de la RDC en tant que souveraineté, c'est-à-dire capacité de faire, faire faire et interdire de faire⁴⁵ dont la déliquescence a fait basculer dans l'informel les normes et les institutions, les intelligences et les dévouements. D'où l'application à son cas, de l'hypothèse de « souveraineté déchuée⁴⁶ », selon l'expression de Bertrand Badie.

Déstructuration de l'État

Ici, la déstructuration de l'État, s'entend au sens de l'opposition frontale entre l'État et la nation, à cause du placage du modèle occidental de l'État/Nation sur la société congolaise moderne, labourée jadis par deux

⁴⁴ Edward Luttwak, *Le paradoxe de la stratégie*, Paris, Odile Jacob, 1989, p.13.

⁴⁵ Mwayila Tshiyembe, *Quel est le meilleur système politique pour la RDC : fédéralisme ? Régionalisme ? Décentralisation ?*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp.54-57.

⁴⁶ Bertrand Badie, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, chapitre iv, 1999.

modèles spécifiques : le modèle de l'État multinational⁴⁷ ou État de plusieurs peuples à l'image des royaumes kongo, lunda, luba, kuba, etc. ; et le modèle de démocratie segmentaire ou démocratie de proximité, pour utiliser le langage d'aujourd'hui, inventée jadis par les sociétés sans État (Yaka, Anamongo, Azande, Pende, etc.), afin de mettre le pouvoir plus près du citoyen.

Les logiques nationales sous-tendant les deux modèles d'État, peuvent être belligères, à cause de l'irréductibilité du primat de l'unicité ethnique, culturelle, linguistique, religieuse, correspondant à l'État/Nation, et le primat de la diversité ethnique, culturelle, linguistique, religieuse, inhérent à l'État de plusieurs peuples. Et ce, à deux conditions au moins : -

Primo, si la faillite de l'État entraîne l'éviction du nationalisme de l'État de l'espace public et sa substitution par les idéologies sectaires (tribalisme, régionalisme, autochtonie). Secundo, si la désorganisation de la société globale profite aux leaders des sécessions et des rébellions en déficit de mobilisation sociale, pour instrumentaliser en toute impunité les identités ethniques et piller les ressources naturelles abandonnées à leur triste destin. En effet, c'est la perte de contrôle⁴⁸ par la souveraineté déchue, des populations, des territoires et des ressources, qui en est la cause principale.

La voie de sortie de la guerre et la recherche de la paix civile

Théorie du chaos

Le chaos dont il est l'objet ici, est celui des « souverainetés déchues⁴⁹ » pour paraphraser Bertrand Badie, c'est-à-dire des États africains dont la fragilité s'apparente à deux scénarios susmentionnés : soit à la faillite de l'État, soit à la destruction de l'État.

Dans cet ordre d'idées, la guerre des sécessions et des rébellions est portée par sa propre dynamique interne dont la montée aux extrêmes est l'étape ultime, avant de décliner et se terminer soit par la victoire, soit par la défaite, soit par l'enlisement, en fonction des stratégies de riposte soit du gouvernement contesté les armes à la main, soit de la communauté internationale venue à son secours.

Tel est le cas des négociations de Kampala du 9 décembre 2012, imposées au gouvernement de Kinshasa et à la rébellion du M23, par le sommet de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), après la prise de la ville de Goma par le M23, le 20 novembre 2012. Dès lors, la sortie de la

⁴⁷ Mwayila Tshiyembe, *État multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.

⁴⁸ Didier Bigo, *Les conflits postbipolaires : dynamiques et caractéristiques*, Cultures et Conflits 08, Rubriques électroniques, 7 janvier 2003.

⁴⁹ Bertrand Badie, *Un monde sans souveraineté. Les Etats entre la ruse et la responsabilité*, Paris, Fayard, 1999, chapitre 4.

guerre s'inscrit dans la théorie du chaos⁵⁰ de l'État congolais en tant que souveraineté déchu de la capacité de défense et de sécurité (État gendarme) ; de management des territoires, des populations et des ressources naturelles (État gérant) ; de savoir et de savoir-faire pour se projeter dans le futur (État savant) ; où l'entropie et la négentropie servent de baromètres, pour jauger l'intensité à partir de laquelle le désordre généré par l'ascension de la violence aux extrêmes, produit des métastases qui, au point de rupture, créent un nouvel ordre politique et social mettant cycliquement fin au chaos systémique. Selon cette acception, le chaos systémique est l'état de la condition humaine dans laquelle l'homme en tant qu'être pensant, doit puiser en permanence les forces de sa survie comme animal politique et social. En effet, l'état du système politique et social chaotique est décrit par la valeur de certaines variables du modèle ; la logique interne du système contraint celui-ci. D'où le désordre provoqué par le chaos systémique, qui cache un ordre sans prédictibilité, dont il sied d'identifier la teneur et de maîtriser le mouvement à l'issue de la guerre, selon deux scénarios : soit en cas de victoire, soit en cas de défaite.

En cas de victoire : la paix sans l'autre

La prise de pouvoir d'État est dans l'esprit des protagonistes des sécessions et rébellions, le couronnement suprême de la guerre civile. Au pire, elle peut s'exprimer par la volonté d'anéantissement de l'adversaire ou l'ennemi. C'est l'idée de « la paix des vainqueurs » dont la célèbre maxime est : « malheur aux vaincus⁵¹ ».

L'histoire politique de la RDC ne s'inscrit pas dans cette philosophie de paix. En effet, la victoire du gouvernement central sur les sécessions du Katanga (17 janvier 1962) et du Sud-Kasaï (29/30 septembre 1962) ne s'est pas soldée par l'anéantissement des populations des provinces en cause et encore moins leurs principaux leaders. En effet, le retour de ces deux provinces au sein de la République Démocratique du Congo fut concomitant avec le départ en exil de deux leaders charismatiques : Moïse Tshombe et Albert Kalonji. Et qui plus est, Moïse Tshombe deviendra Premier ministre du gouvernement de salut public (1964), tandis qu'Albert Kalonji sera ministre dans ce gouvernement.

Ainsi du cas de la rébellion lumumbiste à l'Est de la RDC, dont Gbenye et Soumialot furent les importants leaders. Après la prise de la ville de Stanleyville (Kisangani), les forces rebelles ont proclamé la République populaire du Congo, infligeant un camouflet au gouvernement central. Néanmoins, la prise en otage de plus d'un millier des ressortissants étrangers par le gouvernement rebelle de Stanleyville, notamment des Belges et des Américains, provoqua une opération militaire américano-belge pour les libérer, au nom de l'intervention d'humanité,

⁵⁰ D. Lagauzère, *Sociologie et théorie du chaos*, Paris, L'Harmattan, 2007.

⁵¹ Cris de guerre poussés par le chef gaulois Brennus, vainqueur des Romains sur les bords de l'Allia en 390 avant Jésus-Christ, lorsqu'après un long siège de la ville, il consentit à se retirer moyennant le paiement de mille livres d'or.

selon de droit international humanitaire. Entreprise avec le consentement du gouvernement de Moïse Tshombe, par une lettre adressée au Secrétaire Général de l'ONU le 24 novembre 1964, « C'est dans le cadre de ces efforts que j'ai autorisé le Gouvernement belge et le Gouvernement des États-Unis à apporter à mon gouvernement l'assistance nécessaire à l'organisation d'une mission humanitaire destinée à permettre l'évacuation de ces otages étrangers ⁵²», elle sonna le glas de la République populaire du Congo, le 24 novembre 1964.

En cas de « Ni vainqueur ni vaincu » : la paix par la démocratie et l'État de droit

Dans l'hypothèse où la guerre de sécession ou de rébellion se termine sans vainqueur ni vaincu, la paix civile est un projet de fondation d'une communauté politique, inscrit par la guerre dans le pacte social (accord de paix), en vue de pacifier la lutte pour le pouvoir d'État. Il s'agit de la paix par la démocratie et l'État de droit, matérialisée par les Accords de Lusaka (1999) et de Pretoria (Accord global et inclusif, 2002), dont le processus est ordonné ainsi :

- Négociations et signature d'un Accord de paix ou accord de cessation des hostilités de Lusaka (1999) ;
- Forum de négociation ou Dialogue intercongolais (Afrique du Sud) ;
- Négociation et signature de l'Accord global et inclusif de Pretoria (2002) auquel est annexé le texte de la constitution de transition ;
- Mécanisme de suivi chargé d'appliquer les Accords de paix (CIAT) ;
- Gouvernement de transition axé sur le principe de partage équitable et inclusif des pouvoirs entre les belligérants (leadership pentagonal ou 1+4) ;
- Mécanisme DDR (Désarmement, démobilisation, insertion) ;
- Elaboration d'une constitution définitive soumise au référendum (2006) ;
- Organisation des élections générales sanctionnant la fin de la transition (2006)
- Paradoxe : ce système de partage de pouvoir d'État entre belligérants exclut du bénéfice le pouvoir ethnique dont se réclament les rebelles. Dès lors, il est attesté que la revendication ethnique des rébellions et des cessions n'est qu'un leurre, un marché de dupe.

Exceptionnalité congolaise

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la RDC est l'un des rares États africains à avoir brisé le cercle vicieux des relations État/Ethnies, en établissant une corrélation entre la citoyenneté et l'identité ethnique : d'abord dans la constitution de Luluabourg (1964, article 6) : « la nationalité congolaise est attribuée à toute personne dont l'un des ascendants est ou a été membre d'une

⁵² Lettre archivée S/6060, 24 novembre 1964.

tribu ou d'une partie des tribus établie sur le territoire du Congo, avant le 18 octobre 1908 » ; ensuite dans la constitution de Kinshasa (2006, article 10) : « Est congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qu'est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance » ; Mieux encore, les entités ethniques ont été réhabilitées et émancipées en RDC, par l'article 3 de la constitution de 2006, conférant à leur représentation (Chefferie et Secteur), le statut d'Entités Territoriales Décentralisées (ETD), dotées de personnalité juridique, d'autonomie de gestion et de libre administration, au même titre que la Ville et la Commune.

C'est une première dans les annales politiques africaines, corroborant ainsi, le principe de « républicanisation du pouvoir traditionnel⁵³ » que nous énoncions naguère, dans l'indifférence générale de l'intelligentsia congolaise. Par glissement sémantique, le principe d'inaliénabilité de la nationalité congolaise d'origine prend un sens en tant qu'attribut des ethnies et non de l'État congolais. Cette innovation normative confère aux identités ethniques le statut des co-fondateurs avec les citoyens, d'une nouvelle humanité à savoir : l'État congolais et la nation cosmopolite définie comme « une communauté des citoyens et des peuples précoloniaux dits ethnies, exprimant la volonté de vivre ensemble pour bâtir un destin commun, dans la loyauté et le respect de la différence⁵⁴ ».

Vulnérabilité congolaise

En dépit de ces progrès normatifs et institutionnels, la faillite et la déstructuration de l'État ont fini par leurs métastases (absence de l'esprit des lois et l'impunité, désorganisation généralisée de l'État et de la société, décrépitude de l'intérêt général et du bien public, etc.), à propulser les idéologies sectaires (tribalisme, régionalisme, autochtonie) sur la scène politique et chasser le nationalisme de l'État de ses entrailles.

Cette puissance du vide a favorisé l'instrumentation de gré ou de force des entités ethniques et le pillage des territoires et des ressources naturelles abandonnées à leur sort, par la souveraineté déchu de la capacité de défense et de sécurité (État gendarme), de management des territoires, des populations et des ressources (État gérant), de savoir penser le futur (État savant), par les leaders des sécessions et des rébellions en déficit de mobilisation sociale.

⁵³ Mwayila Tshiyembe, *Quel est le meilleur système politique pour la République Démocratique du Congo : Fédéralisme ? Régionalisation ? Décentralisation*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp.104-105.

⁵⁴ Mwayila Tshiyembe, *Refondation de la nation et nationalité en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Instrumentalisation de la nationalité des Banyamulenge⁵⁵ et guerre

La question de la nationalité des Banyamulenge atteste qu'il ne suffit pas d'avoir de bonnes lois. Encore faut-il avoir l'esprit des lois, un État de droit démocratique où le juge est à la fois le protecteur suprême des droits fondamentaux et le garant de la constitutionnalité des lois. À défaut de cette double garantie, la question de la nationalité des Banyamulenge n'a pas été sanctionnée par la Cour suprême, seule autorité qualifiée pour dire le droit de la nationalité congolaise, dans un litige opposant un groupe d'individus à l'État, prétendant avoir été privés de la nationalité congolaise d'une manière arbitraire, en violation de la loi n°72-002 du 5 janvier 1972. Si le juge était saisi, il s'empresserait au moins, de répondre à trois questions préalables :

Primo, les Banyamulenge correspondent-ils à la catégorie juridique des personnes originaires du Ruanda et Urundi, à qui la nationalité congolaise a été octroyée par la loi susmentionnée ? D'après cette loi, en effet, « Les personnes originaires de Ruanda-Urundi, qui étaient installées dans la province du Kivu avant le premier janvier 1950 et qui ont continué à résider depuis lors dans la République du Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi ont acquis la nationalité zaïroise à la date du 30 juin 1960 ».

Secundo, le groupe d'individus se désignant comme Banyamulenge, revendique la nationalité congolaise d'origine, au motif que ses ancêtres étaient installés sur le territoire de la RDC avant la date du 18 octobre 1908. Alors, les Banyamulenge correspondent-ils à la catégorie juridique « d'une tribu ou d'une partie de tribu », au sens de l'article 6 de la constitution de Luluabourg ?

Tertio, si ce groupe d'individus ne correspond à aucune de ces catégories juridiques, peut-il être déclaré apatride ? La politisation à outrance de cette question a eu deux conséquences : à l'interne, l'Assemblée nationale s'est substituée à la justice et produit une loi générale, dépourvue de l'autorité de la chose jugée et laissée à la merci de changement des majorités parlementaires ; à l'externe, le Rwanda et l'Ouganda ont fait de la défense de la nationalité des Banyamulenge, le cheval de Troie de l'intervention militaire contre le régime de Mobutu, en vue de la vassalisation de la RDC.

Certes, on peut objecter qu'outre la nationalité, il existe un différend foncier opposant les Tutsi aux autres ethnies de la région. D'accord. Néanmoins, les Banyamulenge n'ont rien gagné de cette manipulation politique en tant que communauté tutsie. Car, leur sort aussi bien en matière de la nationalité que du foncier dépend d'une part de l'État, propriétaire en droit du sol et du sous-sol et

⁵⁵ Mwayila Tshiyembe, *Op. cit.*, pp.33-45.

qui, par concession, en attribue le titre aux nationaux et aux étrangers ; d'autre part, à la volonté de vivre ensemble avec d'autres communautés ethniques du Kivu, afin de bâtir un destin commun dans la loyauté et le respect de la différence. Or, la faillite et la déstructuration de l'État, sont des circonstances aggravantes des différends fonciers ou nationalitaires que connaissent les tribunaux dans le monde entier, sans recourir aux rébellions armées.

La guerre de l'Ituri : l'instrumentalisation des conflits fonciers et commerciaux

L'Ituri est peuplé de 18 ethnies dont les Lendu et les Hema. Les différends fonciers et commerciaux y existent, comme partout ailleurs en RDC, depuis des décennies. Cependant, de 1999 à 2005, ces différends ont été exacerbés par l'action des acteurs locaux (jacqueries orchestrées par les milices UPC, FNI, PUSIC, FRPI), régionaux (Ituri face à Kisangani), nationaux (RCD/K, RCD/ML, MLC) et internationaux (Rwanda, Ouganda, ONU, EUROPE), afin de servir de tremplin à la lutte pour le pouvoir d'État.

Au cours de ces années, l'Ituri est déconnectée avec les autorités centrales de Kinshasa, mais aussi des autorités provinciales de Kisangani. Placée désormais sous la coupe réglée de l'armée ougandaise, son sort ressemble à celui des provinces du Nord- et du Sud-Kivu sous l'emprise directe de l'armée rwandaise. Tant et si bien que cette guerre est née dans un contexte régional troublé où la rivalité rwando-ougandaise battait son plein et où cette rivalité déclenchait dans la province orientale une âpre compétition pour le pouvoir entre les Congolais, notamment le MLC, le RCD/K et le RCD/ML⁵⁶, sous l'œil goguenard de Kampala et de Kigali. Ici comme ailleurs, ce sont la faillite et la déstructuration de l'Etat congolais qui en sont la cause primordiale et non les différends ethniques, qu'ils soient d'ordre foncier ou d'ordre commercial.

Abâtardissement de la violence politique

Dans un contexte chaotique, il n'est pas exclu que l'abâtardissement de la violence politique (logique paradoxale de la guerre civile) débouche sur une violence privée ou violence de droit commun (viols, pillages, braconnage, massacres, zones de non-droit). Il en est ainsi des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dont on accuse, à tort ou à raison, le Rassemblement congolais pour la démocratie, le Mouvement de libération du Congo, le Congrès national pour la démocratie et le progrès, le M23, etc. Quant à la violence

⁵⁶ Thierry Vircoulon, *L'Ituri ou la guerre au pluriel, Afrique contemporaine*, 2005/3, n°215, pp.129-146. DOI : 10.391/afc0.215.0129.

ethnique, lorsqu'elle existe, elle n'a pas pour vocation la conquête du pouvoir d'Etat. Bien au contraire, elle est la conséquence des menaces graves, directes ou indirectes, contre les intérêts vitaux des communautés ethniques. Elle se limite à la demande d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, au droit à la paix et droit au développement. Dans certains cas, la violence ethnique peut être liée soit à la violation des règles de succession au pouvoir traditionnel, soit à la confiscation des terres ancestrales ou des ressources vitales (eau, produits vivriers de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, etc.)

NATIONALISME CONGOLAIS OU NATIONALISMES AU CONGO ? UNE REFLEXION AUTOUR DE L'UNITE DE LA RDC

DONATIEN DIBWE DIA MWEMBU

Introduction

Parmi les conséquences considérables des grandes découvertes figure la colonisation de l'Afrique subsaharienne, avec comme corollaire la perte de sa liberté et de son indépendance. Colonisée, l'Afrique subsaharienne fut écartelée, partagée entre les puissances coloniales européennes. La République démocratique du Congo est née dans ces conditions dramatiques, suite à des malentendus entre les explorateurs et les chefs d'Etat précoloniaux africains. Un État colonial est né, regroupant plusieurs États précoloniaux. Depuis lors, on assiste d'abord à la naissance douloureuse et à la croissance tout aussi douloureuse du nationalisme congolais, ensuite à une cohabitation malaisée entre le nationalisme congolais et les nationalismes spécifiques, liés aux Etats-nations précoloniaux, aux provinces, aux associations ethniques ou tribales. Certes, il n'est pas interdit de constater la diversité dans l'unité. Mais, aujourd'hui, la République démocratique du Congo est en proie à la balkanisation. Cette situation est souhaitée non seulement, de l'extérieur, par les puissances et les multinationales qui convoitent les richesses du pays, mais aussi, de l'intérieur, par les nationalismes spécifiques dans leur lutte hégémonique face au nationalisme congolais. Les exemples de « Bakata Katanga » dans la province du Katanga, de « Bundu dia Kongo » dans la province du Bas-Congo, des « Enyele » dans la province de l'Equateur, etc., sont illustratifs.

Eboussi Boulaga considère les Etats de l'Afrique noire comme un amalgame des ethnies-nations et non comme des nations. « Nos Etats, note-t-il, sont des Etats sans citoyens. Il s'agit d'une fusion monstrueuse de groupes hétérogènes, c'est-à-dire appartenant, littéralement à des espèces différentes. Ils peuvent de ce fait se traiter réciproquement d'étrangers, d'ennemis, voire d'animaux à face humaine (...) Ils ne sont donc pas citoyens les uns pour les autres »⁵⁷.

⁵⁷ Eboussi Boulaga, *Les Conférences nationales en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1993.

Nous nous proposons, dans cette communication, d'étudier l'émergence et l'évolution de ces deux types de nationalisme depuis la création de l'Etat Indépendant du Congo (EIC) jusqu'à nos jours.

En fait, qu'est-ce que le nationalisme ? Plusieurs acceptions s'offrent. On peut le considérer comme un « mouvement politique fondé sur la prise de conscience par une communauté de former une nation en raison des liens ethniques, sociaux, culturels qui unissent les membres de cette communauté et qui revendiquent le droit de former une nation autonome »⁵⁸. C'est en fait la volonté des populations à se constituer en tant que nation. Elles partagent le même passé, ont une même unité politique, culturelle, occupent un même territoire et reconnaissent l'autorité d'un même Etat. Mais, que dire des états coloniaux ? Le nationalisme peut aussi se définir en fonction des traditions culturelles précoloniales. Mais, comme la colonisation avait détruit l'histoire et les cultures précoloniales, le nationalisme africain serait-il la synthèse des éléments détruits ? Ou alors peut-on le définir à partir des cultures nouvelles issues de l'organisation politique de la lutte anticoloniale ?⁵⁹. Il faut reconnaître la diversité culturelle des populations, mais cela n'empêche pas l'unification politique de ces mêmes populations. « La montée de l'identité nationale implique un développement de la conscience. L'unité nationale, c'est d'abord l'unité d'un groupe, la disparition des vieilles querelles, et la liquidation définitive des griefs non exprimés. En entreprenant cette marche en avant, le peuple légifère, se trouve lui-même, et veut sa propre souveraineté. Les leaders de la rébellion s'aperçoivent que même l'insurrection paysanne à très grande échelle nécessite d'être contrôlée et dirigée vers certains canaux. Ils découvrent que le succès de la lutte suppose des objectifs clairs, une méthodologie déterminée, et surtout la nécessité pour la masse du peuple de réaliser que ses efforts inorganisés ne peuvent produire qu'une dynamique temporaire »⁶⁰.

Notre communication est focalisée autour de deux points principaux qui correspondent à deux grandes périodes historiques de la RDC, à savoir, la période coloniale et la période postcoloniale. Dans chaque partie, nous interrogeons l'histoire sur l'existence possible du nationalisme et des nationalismes.

⁵⁸ <http://cnrtl.fr/définition/nationalisme>, consulté le 29 mars 2013.

⁵⁹ L. Chrisman, « Nationalisme et études postcoloniales », dans Neil Lazarus (dir), *Penser le postcolonial. Une introduction critique*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006, pp. 281-286.

⁶⁰ Franz Fanon, cité par L. Chrisman, *Art. cit.*, p. 289-290.

Période coloniale (1885-1960)

Des États-nations précoloniaux à l'État colonial

Cette période peut être subdivisée en deux étapes : la période de l'État Indépendant du Congo (1885-1908) et celle de la colonie belge ou du Congo belge (1908-1960). L'Etat Indépendant du Congo était la propriété privée, la « chose », l'œuvre personnelle du roi Léopold II. C'est en 1908 que le roi Léopold II va céder son œuvre à la Belgique. A partir de ce moment le Congo devient une colonie belge. La question que nous nous posons est celle de savoir si l'on peut parler de nationalisme congolais pendant cette période.

En ce qui concerne la période de l'EIC, il faut avant tout partir des objectifs mêmes qui ont amené le roi Léopold II à s'intéresser à cette partie de l'Afrique centrale : « Ouvrir à la civilisation la seule partie du globe où elle n'a pas encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent les populations entières »⁶¹. Soucieux de libérer les Congolais des ténèbres, les colonisateurs firent table rase de toutes leurs institutions considérées comme sauvages. Comment alors, dans ces conditions, les colonisateurs pouvaient-ils faire allusion au nationalisme congolais ? Ensuite, avant et peu après la création de l'EIC, les explorateurs font signer des traités de « soumission » aux chefs coutumiers dans leurs entités territoriales respectives. Chaque chef coutumier croyait signer un traité d'amitié avec le représentant de son « collègue », le roi des Belges. Lorsque l'on parlait de l'EIC et, plus tard, du Congo belge, chaque chef coutumier se croyait indépendant dans son état. M'Siri a refusé que l'on plante le drapeau de l'EIC dans son royaume, puisqu'il avait compris que la signature de ce traité le soumettrait à l'autorité d'un autre empire commercial et qu'il perdrait ainsi sa souveraineté. Le chef Kasongo Nyembo avait vécu le reste de sa vie dans la relégation puisqu'il ne partageait pas le point de vue des colonisateurs belges.

D'autres chefs noirs avaient accepté le ralliement à l'Etat colonial sans pour autant se considérer comme soumis à son administration. L'alliance dont il était question entre ces chefs autochtones et l'administration coloniale est reflétée, à titre illustratif, par la réponse du chef des Lulua, Mukenge Kalamba, à H. von Wissmann lors d'un entretien. En effet, lorsque l'explorateur allemand dit un jour qu'il souhaiterait voir tous les Noirs, les Batshok, les Lulua, les Baluba, ... vivre en paix entre eux et écouter les Blancs, le chef des Lulua rétorqua que cela n'était pas son aspiration. Sa volonté était d'être écouté par tous les Blancs et par tous les Noirs⁶². L'entretien Kalamba-Wissmann fait surgir une divergence

⁶¹ Mabika Kalanda, cité par Dibwe dia Mwembu, « De Léopold II à Kabila : quelques clichés de libération et de diabolisation », dans D. Dibwe dia Mwembu, J.J. Hoover et B. Jewiewicki (dir), *Récits de libération d'une ville. Lubumbashi*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 44.

⁶² *Archives de la Division régionale des affaires politiques du Kasai Occidental*, Lettres n°53/AI. Du 24 mars 1918.

d'opinions quant aux aspirations qui présidaient à l'alliance entre les deux pouvoirs africain et colonial. Le cas Kalamba n'était pas un fait isolé. Le chef kuba, Mabunc, indigné du comportement des colonisateurs, s'était exprimé, lors de son entretien avec le Ministre des colonies, Louis Franck, de passage à Luebo en 1920, en ces termes : « Rends-moi les droits de mes ancêtres ou qu'il y ait seulement deux autorités, la tienne et la mienne, mais actuellement, tout Blanc délivre de « mukanda » et chacun se croit juge... »⁶³. Chez les Songye de la province du Kasai oriental, les Blancs étaient indignés par l'esprit indépendantiste affiché par le chef Lumpungu. Voici, à titre d'exemple, ce que notait un Administrateur de territoire en 1916 : « Très orgueilleux, habitué depuis longtemps à voir tous ses actes, même les plus répréhensibles, approuvés par les autorités, sinon expressément, au moins tacitement, il (Lumpungu) ne permet à personne de s'occuper de ses affaires, mais ne peut s'empêcher de s'occuper constamment de celles des autres »⁶⁴.

De cette conception découlent toutes les difficultés qu'a connues la politique indigène quant à son application dans certaines chefferies. Bref, ces attitudes justifient pourquoi la plupart des chefs noirs se comportaient au début de la colonisation comme des souverains dans leurs états respectifs.

Eu égard à ce qui précède, l'Etat colonial ressemblait à ses débuts à un assemblage des Etats-nations précoloniaux. Les différentes populations, à commencer par leurs différents chefs noirs respectifs, étaient loin de prendre conscience de la construction d'un Etat moderne englobant leurs Etats-nations et, partant, de l'importance de l'émergence et de la consolidation d'une identité nationale. L'Etat colonial, pour sa survie, s'est mis à casser systématiquement les Etats-nations précoloniaux et à saper l'autorité de leurs chefs respectifs. D'abord, il a converti les chefs coutumiers en fonctionnaires (1910) ; il a transformé leurs états précoloniaux en chefferies. Certaines de ces dernières furent subdivisées en sous-chefferies qui, avec le temps, deviendront des chefferies à part entière, donc indépendantes vis-à-vis de l'autorité du premier chef coutumier. Dans certaines régions, des secteurs, « synthèses des chefferies peu viables », vont remplacer les chefferies avec, à leur tête, des chefs de secteurs nommés par le colonisateur. On assiste ainsi à l'émiettement des états précoloniaux et, partant des nationalismes précoloniaux, au profit de l'Etat colonial.

Ensuite, le pouvoir colonial, en créant de nouvelles entités administratives (territoires, districts, provinces), attribuait de nouvelles identités aux populations congolaises. Les populations d'un même clan, d'une même tribu, d'un même royaume ou empire appartenaient désormais à une, deux ou

⁶³ L. Franck, *Le Congo Belge*, Bruxelles, 1930, pp. 286-287.

⁶⁴ Archives de la Sous-région de Kabinda, *Rapport politique du District de Kabinda*, 1916, p. 2. Cité par Donatien DIBWE dia Mwembu, *Le chef songye Kamanda ya Kaumbu au rendez-vous de l'histoire et de la mémoire*, Lubumbashi, Presses Universitaires de Lubumbashi (PUL), 2007, pp. 46-47.

plusieurs juridictions auxquelles elles s'identifiaient désormais de nouveau. Faut-il rappeler que les identités qui sont les nôtres aujourd'hui, celles de « kivutiens, katangais, kasaiens, équatoriens, kinois, boyomais, etc., sont des créatures coloniales?

La politique de regrouper les Congolais par affinité tribale ou ethnique au sein des territoires⁶⁵ avait pour but de circonscrire les limites ethniques, de maintenir les populations dans un état de nation tribu ou de nation ethnique en vue de leur permettre de garder intactes leurs coutumes et mentalités et de les empêcher de prendre conscience de leur domination par un adversaire commun et de faire cause commune. Mais cette politique ne fut pas appliquée partout de la même façon. Des ethnies ou tribus occupant des espaces très larges furent partagées entre un ou plusieurs territoires (cas des Balega, Balendu, Banande, etc.) tandis que d'autres se virent réunies dans un même territoire (cas des Hema et des Lendu) ou occupèrent seules un territoire (cas des Baluba Lubilanji), etc. C'est pourquoi beaucoup de territoires portèrent dans un premier temps (1930-1950) les noms des tribus ou ethnies majoritaires qui les composaient (territoires des Babindji, des Mangbetu, des Babembe, des Bakusu ; des Bazimba, des Baluba, etc.)⁶⁶. Tout déplacement d'une entité administrative à une autre était soumis à un passeport de mutation. De ce fait, l'autorité coloniale contrôlait la circulation de la population dans le but de maintenir et d'affermir ses identités nouvellement acquises. « Le régime colonial, note Jean-François Bayart, usa de la coercition, en sédentarisant autoritairement l'habitat, en contrôlant les mouvements migratoires, en figeant plus ou moins artificiellement des identifications ethniques par le biais de l'état civil et des passeports intérieurs »⁶⁷.

Depuis la période coloniale (jusqu'aujourd'hui), la carte d'identité indiquait la province, le district, le territoire, la chefferie ou la localité, le groupement et le village d'origine de l'individu, même si ce dernier était né ailleurs et n'avait jamais vécu dans l'entité de ses ancêtres. Le maintien et l'entretien de ces unités identitaires ont entraîné des rivalités et des querelles entre les différentes populations qui se considéraient comme des ennemies. Et, chaque fois, les colonisateurs (aujourd'hui le pouvoir actuel) s'interposaient et se comportaient comme l'élément de sécurité par excellence, une espèce d'arbitre « neutre » sur lequel les populations congolaises pouvaient compter en cas de conflits tribaux, interethniques ou interprovinciaux. Cet état d'insécurité permanente provoquée par les colonisateurs et, avec le temps, intériorisée par les populations autochtones permettait aux colonisateurs d'asseoir tranquillement leur

⁶⁵ Lwamba Bilonda, *Découpages administratifs et territoriaux du Zaïre : provinces, districts, territoires, zones, secteurs et postes, 1888-1960*, première partie, CERDAC, Collection « Documents et Travaux », vol. 14, 1994.

⁶⁶ *Ibidem*.

⁶⁷ J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1989, p. 77.

domination. Ici, consciemment ou inconsciemment, l'administration coloniale a construit d'autres États-nations modernes qui sont les provinces, les districts, les territoires, etc., dont les associations socioculturelles peuvent jouer le rôle de centre culturel, de laboratoire de défense des intérêts dans un espace multiculturel aux enjeux majeurs.

Après la politique de la sape du pouvoir des chefs africains et l'émiettement de leurs États-nations précoloniaux, les colonisateurs mettent sur pied des stratégies efficaces pour empêcher les Congolais à pouvoir penser à une socialisation et à la fondation du nationalisme congolais. La première stratégie part du principe « pas d'élite, pas d'ennui ». Le programme d'enseignement mis sur pied pour les enfants noirs était censé répondre aux réalités locales dans la mesure où le principe cher à cette administration coloniale belge était de ne pouvoir jamais donner l'occasion aux Congolais d'acquérir une formation susceptible de leur permettre d'élargir leurs horizons et, partant, de réclamer leurs droits. Les colonisateurs belges redoutaient pour leur propre sécurité la formation livresque d'une élite congolaise susceptible de rompre l'équilibre socioéconomique et politique établi et, partant, nuire à leurs intérêts.

La colonisation a non seulement déstructuré et restructuré les communautés congolaises, mais aussi et surtout, elle a dépersonnalisé le Congolais, lui a fait perdre son identité, l'a privé de sa liberté et de sa dignité⁶⁸. La réussite de cette domination politique, économique et culturelle était incompatible avec toute forme d'enseignement élitiste devant conduire le colonisé à réclamer ses droits et à mettre un terme à la colonisation. Mais cela n'a pas empêché la naissance de mouvements de contestation que nous pouvons qualifier de mouvement nationaliste anticolonial.

Le mouvement nationaliste anticolonial

De façon générale, les deux guerres mondiales, les pressions exercées par les États-Unis d'Amérique et l'URSS hostiles au colonialisme, l'action de l'ONU dans l'accélération du processus de la décolonisation, l'influence exercée sur les élites africaines par les idées issues de la Révolution française, etc., ont fini par affaiblir les puissances coloniales et démystifier l'homme blanc. Un peu partout en Afrique coloniale, des mouvements anticoloniaux basés sur le principe du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » sont nés et ont commencé à perturber le fonctionnement de l'administration coloniale. Des partis politiques dirigés par des intellectuels africains à résonance nationale apparaissent ici et là dans certaines colonies africaines (par exemple, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, etc.) D'autres sont à caractère tribal comme, par exemple, l'Association des

⁶⁸ Donatien Dibwe dia Mwembu, « Le Congo colonial et postcolonial dans la mémoire populaire », in *La Revue Nouvelle*, n°1-2, janvier – février 2005, p. 52.

Bakongo créée en 1949 avec l'objectif d'unifier, de conserver et de propager la langue kikongo.

Au Congo belge, plusieurs événements observés sporadiquement ici et là déjà à partir des années 1920 peuvent être classés dans ce contexte de contestation des populations africaines et militent en faveur de la reconquête de la liberté et de la personnalité congolaise bafouée, même s'ils ne traduisent pas encore un mouvement de lutte commune contre le colonialisme. Chaque événement, même pris séparément, peut être considéré comme une expression, une aspiration à la reconquête de son indépendance, de sa liberté, de sa personnalité bafouée. Nous pouvons épinglez ici quelques cas choisis parmi tant d'autres, notamment les mouvements prophétiques (le Kimbanguisme en 1921 et le Kitawala en 1925)⁶⁹, des révoltes des populations, comme celle des Pende en 1931. Pendant et après la seconde guerre mondiale, nous assistons à la première grande grève des travailleurs de l'Union Minière du Haut-Katanga à Lubumbashi en décembre 1941, à la grève des matelots à Matadi en 1945, à la publication de la revue *La Voix du Congolais* et d'autres revues, aux différents mémorandums qui exprimaient les frustrations longtemps accumulées par les Congolais, etc.⁷⁰. Ces événements traduisent la volonté des Congolais de rejeter, de refuser, de remettre en question désormais ce qui était considéré comme norme à leur égard par l'administration coloniale.

Le 30 juin 1956, nous assistons à la publication du Manifeste de Conscience africaine. Ce document peut être considéré comme le point de départ de la prise de conscience nationaliste, donc du nationalisme anticolonial. Le Manifeste de Conscience africaine est aussi une sorte de réplique au plan de l'émancipation du Congo belge conçu par Van Bilsen en 1955 et qui proposait l'émancipation du Congo belge dans trente ans, c'est-à-dire en 1985. Il est donc un acte de contestation de type nationaliste. Enfin, on peut considérer ce document comme la synthèse de tous les événements épars, observés sur l'ensemble de la colonie du Congo belge, déjà évoqués.

La période qui va de 1956 à la veille de l'indépendance du Congo fait découvrir d'autres faits de portée nationale : des tables rondes organisées entre les élites congolaises des différentes provinces et les colonisateurs sont en fait des espaces de débats sur l'émancipation du Congo belge qui aboutiront à la proclamation de l'indépendance le 30 juin 1960. La chanson *Indépendance Chachacha* non seulement traduit cette joie des Congolais de reconquérir leur liberté, mais aussi, elle peut être considérée comme une chanson nationaliste anticoloniale.

⁶⁹ Pour les adeptes du kimbanguisme qui émerge dans les années 20, tout comme Jésus devait libérer les Blancs et Mahomet les Arabes, Kimbangu doit libérer la race noire. Le Kitawala émerge dans le sud-est du Congo en 1925 et prêche le départ prochain des Blancs.

⁷⁰ M. Kalulambi Pongo, « Le Manifeste Conscience africaine : genèse, influences et réactions », dans Nathalie Tousignant (dir), *Le Manifeste Conscience africaine (1956). Élités congolaises et société coloniale. Regards croisés*, UFSL, Bruxelles, 2009, pp. 59-66.

En 1957, sont organisées des élections municipales dans les trois principales villes, à savoir, Léopoldville, Elisabethville et Jadotville. Ici, notamment à Elisabethville, le choix des premiers bourgmestres noirs est un signe du nationalisme national dans la mesure où ce choix répondait aux critères objectifs. C'est cela qui explique, par exemple, qu'à Elisabethville, aucun originaire de la province du Katanga n'a été élu bourgmestre. Mais, ce nationalisme national sera éphémère puisque dévoré par la résurgence du nationalisme ethnique et tribal dans la gestion de la chose publique.

Du retour au Congo, après la tenue du Congrès panafricain d'ACCRA organisé par Kwame Nkrumah (Ghana) (du 5 au 13 décembre 1958) auquel participaient Gaston Diomi, Joseph Ngalula et Lumumba, Congrès qui inculqua aux Congolais le sens d'une Afrique indépendante et la prise de conscience de la solidarité africaine, Lumumba tint un discours dans lequel il prononça des mots capitaux : « A bas le racisme, le colonialisme, vive la nation congolaise, vive l'Afrique indépendante ». Il reste à savoir comment le nationalisme congolais était considéré par les différents leaders politiques congolais. En effet, selon Alain Debenist, le contenu du nationalisme est assez obscur, car « On voit dans le monde se manifester des mouvements nationalistes, mais ils ont en général peu de choses en commun. Ils s'opposent les uns aux autres. Ils se réclament de valeurs contradictoires. Tout se passe comme si le nationalisme était plus une forme qu'une substance, un contenant qu'un contenu »⁷¹.

Au Congo, au niveau national, ce nationalisme congolais va connaître la cohabitation de deux tendances unitariste et fédéraliste. Kasavubu et Tshombe prônaient le fédéralisme au moment où Lumumba argumentait en faveur de l'unitarisme. Pour Lumumba, le fédéralisme était juste un camouflage du tribalisme et du séparatisme⁷². En cela, Lumumba devint l'ennemi de certains politiciens fédéralistes katangais qui, déjà en avril 1960, envisageaient la session du Katanga au cas où Lumumba accéderait à la primature. « On se demande pourquoi Monsieur Lumumba est considéré par un très grand nombre de Katangais tant noirs que blancs comme une espèce d'Antéchrist. Avant tout, Monsieur Lumumba se pose en champion de l'unitarisme, alors que le Katanga groupe le plus grand nombre de partisans du fédéralisme... la doctrine de la Conakat... S'il arrivait au pouvoir le 30 juin 1960, et à moins que cet acrobate ne fasse étalage d'une exceptionnelle virtuosité diplomatique, on assisterait inévitablement de la part d'une fraction importante de la population katangaise au moins à des tentatives en vue d'une sécession »⁷³. C'est aussi à partir de ce

⁷¹http://www.alaindebenist.com/pdf/nationalisme_phenomenologie_et_critique.pdf, texte lu le 29 mars 2013.

⁷² W.A.E. Skurnik (edit), *African Political Thought : Lumumba, Nkrumah, and Touré*, University of Denver, Denver, 1968, p. 42.

⁷³ A. Schoeller, *Document d'archives*, cité par Kayamba Badye, « Conflits ethno-politiques et paix civile au Katanga », in *Likundoli, Archives et Documents*, XVI (1995-1996).

moment que commence une cohabitation difficile entre le nationalisme national et d'autres nationalismes provinciaux, ethniques, tribaux.

Période postcoloniale : La première République (1960-1965)

Du nationalisme anticolonial aux nationalismes provinciaux, ethniques et tribaux

À la veille de 1960, de l'accession du Congo à l'indépendance, les associations à caractère tribal, ethnique ou provincial se muent en partis politiques tout aussi à caractère tribal, ethnique ou provincial et constituent les bastions ou les espaces électoraux de base des leaders politiques, futurs candidats au pouvoir. En effet, la plupart des gens adhèrent à tel ou tel parti politique non pas parce qu'ils sont attirés par son projet de société, promoteur pour le développement du pays, mais surtout parce que le leader politique fondateur du parti est du même village, du même clan, de la même tribu, de la même ethnie, de la même province, etc.⁷⁴.

La première République offrait un terrain fertile à la balkanisation. En effet, les Belges dont le roi, Baudouin 1^{er}, avait pourtant mis les dirigeants de la jeune République en garde contre les convoitises de certaines puissances étrangères sur certaines régions du pays, ont été les premiers à tenter la première balkanisation de la RDC en finançant par l'intermédiaire de la Société Générale de Belgique les sécessions du Katanga (juillet 1960-janvier 1963) et du Sud-Kasaï (août 1960-1962). Les partis politiques ethniques minoritaires qui se sont sentis exclus du gouvernement central et des gouvernements provinciaux ont exprimé un désir ardent de créer leurs propres provinces où leurs membres seraient valablement représentés. Le sentiment d'exclusion de la gestion de l'espace politique de la ville de Luluabourg a frustré et amené les Luba-Kasaï à rentrer dans leur territoire d'origine et à s'agglomérer autour du centre industriel et minier de la Forminière, actuelle Miba, formant ainsi la ville de Mbuji-Mayi.

⁷⁴ On assiste à la prolifération des partis politiques à caractère ethnique, régional et national. Mais les deux premiers types étaient les plus nombreux. Nous citons ici les plus importants : l'Alliance des Bakongo (ABAKO), l'Alliance des Bayanzi (ABAZI), l'Association des Tshokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie (ATCAR), l'Association des Baluba du Katanga (BALUBAKAT), le Front de l'Unité Bangala (FUB), le Mouvement Solidaire Muluba (MSM), le Mouvement pour l'Unité Basonge (MUB), l'Unité des Bateke (UNIBAT), l'Union des Mongo (UNIMO), l'Union des Warega (UNERGA), etc. Parmi les partis politiques à caractère régional, nous pouvons citer la Confédération des Associations Tribales du Katanga (CONAKAT), la Coalition Kasaïenne (COAKA), la Fédération Générale de Baluba-Central du Kasaï au Katanga (FEGEBACEKA), l'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté (LUKA), etc. Le Mouvement National Congolais de Patrice Emery Lumumba (MNC/L) et le Parti National du Progrès (PNP) furent parmi les rares partis nationalistes.

Quoi de plus normal que de les voir réclamer la création d'une province où ils jouiraient aussi de mêmes avantages que les autres ethnies du Congo ! Cette situation conflictuelle aboutit, à la longue, à la division du pays en plusieurs autres petites provinces (21 déjà au milieu de 1963 !) dont la plupart (67%) étaient à base largement ethnique (Kongo Central, Kwango, Cuvette Centrale, Ubangi, Moyen-Congo, Uele, Maniema, Kivu Central, Nord-Katanga, Lualaba, Sud-Kasaï, Luluabourg, Sankuru et Lomami)⁷⁵. Le gouvernement central « équilibré » était celui qui comprendrait en son sein un représentant de chaque province, en principe un représentant de l'ethnie démographiquement imposante de l'entité territoriale. Cette nouvelle organisation territoriale ne connut pas de changement jusqu'à l'avènement de la deuxième République en novembre 1965.

La deuxième République (1965-1997)

La renaissance du nationalisme national (1965-1990)

Le coup d'Etat militaire du 24 novembre 1965 se justifie, d'après le discours du Haut commandement militaire, par la volonté de l'armée, seul corps resté organisé et discipliné, de reconstruire la dignité du pays et la souveraineté nationale bafouées par les politiciens de la première République et leurs partis politiques qui « n'étaient en réalité que des groupes sans ordre ni programme, sans vues générales, sans conscience nationale, sans préoccupation du bien de l'Etat, uniquement rassemblés sur une base tribale et mus par des ambitions personnelles souvent sordides »⁷⁶. Selon Mobutu, le bilan de cinq ans de la première République était catastrophique : « Alors que nous ne devons plus être que des Congolais, toute référence tribale devant être abolie, les politiciens d'improvisation n'hésitèrent pas à restaurer le tribalisme et le racisme au point de faire couler le sang de leurs frères (...) »⁷⁷. Alors, pour mettre un terme à ces tares et reconstruire le nationalisme national, le président Mobutu fit table rase de tous les partis politiques, cassa l'esprit associatif ethnique ou régional et construisit sur leurs ruines un parti unique, le Mouvement Populaire de la Révolution, « un facteur et en même temps le cadre grâce auxquels le nouveau régime a réussi à réaliser l'unité nationale »⁷⁸. Comme on le voit, la deuxième

⁷⁵ Crawford Young, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa, Editions Universitaires du Congo, 1968, pp. 341-348.

⁷⁶ REPUBLIQUE DU ZAÏRE, « Manifeste du Mouvement Populaire de la Révolution », in *Zaire, Spécial 20 mai 1977*, n°459 du 23 mai 1977, p. 37.

⁷⁷ Mobutu, « discours-meeting du 30 juin 1966 », cité dans INSTITUT MAKANDA KABOBI, *Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution*, IMK, Kinshasa, 1975, p. 11.

⁷⁸ INSTITUT MAKANDA KABOBI, *Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution*, IMK, Kinshasa, 1975, p. 9.

République entendait abolir l'ethnicité et le régionalisme et reconstruire l'unité nationale et la nation congolaise. Dans le même ordre d'idées, le régime de Mobutu voulait voir les Congolais privilégier l'identité nationale congolaise avant toute autre identité ethnique ou régionaliste. C'est dans ce contexte que fusait le slogan « région, oui ; régionalisme non ; tribu, oui, tribalisme non » scandé à longueur de journée. Pour assurer l'unité du pays, pour que tout citoyen congolais se sente chez lui partout où il était au Congo, le président Mobutu ne nommait pas, avant les années 1990, des originaires à la tête de leurs entités politiques et administratives respectives.

Le premier gouvernement d'union nationale que le colonel Léonard Mulamba était appelé à former devait comprendre au moins un membre de chacune des vingt et une provinces et de la ville de Kinshasa. Cela supposait la présence au sein du gouvernement des représentants des ethnies majoritaires des vingt et une provinces. Ne perdons pas de vue qu'au cours des années 1970, Mobutu a tenté, mais en vain, de supprimer l'autorité traditionnelle pour ne garder qu'une seule autorité politique moderne, la sienne. Après avoir essuyé un échec, Mobutu se mit à flirter avec les chefs coutumiers et finit par se faire lui-même investir chef coutumier dans les provinces de l'Equateur, sa province d'origine, et de Bandundu.

Ces députés choisis par le parti unique représentaient des circonscriptions électorales qui n'avaient rien à voir avec leur appartenance ethnique ou régionale. A titre d'exemple, le député Nyembo Albert Mwana Ngongo représentait la ville de Kikwit, dans la province de Bandundu, alors que lui-même est Katangais, originaire du territoire de Kongolo ; le député Boboliko Lokonga, originaire de la province de Bandundu, sous-région du Lac Maïndombe, représentait la ville de Likasi dans la province du Katanga. Cette permutation signifiait-elle l'intention de Mobutu de mettre un terme à l'ethnicité et au régionalisme ? A ce stade, il faut le reconnaître, la situation était favorable non seulement à l'éclosion et au développement du clientélisme politique, mais aussi au flirt entre le pouvoir et les groupes ethniques et régionaux qui proposaient leurs représentants à des postes politiques au niveau tant local que national.

La résurgence des nationalismes (1990-1997)

La deuxième République n'a pas échappé à la pratique de l'ethnicité et du régionalisme, références identitaires qui furent d'ailleurs mises en relief avec la démocratisation. Le 24 avril 1990, Mobutu mit un terme au monopartisme et ouvrit le pays au processus de démocratisation et, partant, au multipartisme. Mais, tout de suite, la vie politique au Congo fut marquée par la bipolarisation. Deux familles politiques s'imposèrent sur la scène politique : la mouvance présidentielle et l'Union sacrée de l'opposition radicale et Alliés. Face aux enjeux de l'heure, Mobutu qui avait trouvé sa propre force dans une certaine unité du pays, dans un réseau de cadres de parti unique/parti-État, craignit que

l'unité du pays ne se réalisât contre lui. Il adopta, instinct de conservation oblige, un comportement séparatiste diamétralement opposé à celui unitariste qu'il prônait depuis l'aube de son pouvoir. Il mit tout en œuvre pour diviser la population. Il réussit son coup, car, il le savait pertinemment bien, le Congo se comportait toujours non comme une nation, mais comme un amalgame d'ethnies-nations. Des conflits interethniques eurent lieu, notamment le fameux conflit katangais-kasaïen que l'on peut aussi qualifier de conflit internation-provinces. Mais ces nations-provinces s'illustrent très vite comme des identités de façade, car, par exemple, au sein de la province-nation du Katanga, apparaît une fracture qui distingue le Sud du nord de la province (Sud utile, car minier et industriel et, Nord inutile, car agropastorale). A l'instar des colonisateurs, Mobutu passait pour le garant de la sécurité des unes et des autres. Avec le départ du père de la nation, que resterait-il de cette dernière ? N'avait-il pas raison lorsqu'il disait qu'après lui, ce serait le déluge ?

L'avènement de Mzee Laurent Désiré Kabila (1997-2001)

Trente-deux ans plus tard, Laurent Désiré Kabila succède à Mobutu, trouve un pays délabré à tout point de vue et promet à son tour de le reconstruire. Le président Laurent Désiré Kabila présente un programme de développement triennal, mais il n'a pas pu le réaliser pour des raisons évidentes. La République démocratique du Congo continue à vivre en quarantaine depuis les massacres survenus sur le campus universitaire de Lubumbashi en mai 1990. En outre, le pays est l'objet d'une agression de la coalition rwando-burundo-ougandaise depuis le 2 août 1998. Enfin, la communauté internationale maintient son embargo dans la mesure où elle diabolise le président Kabila qu'elle considère non seulement comme génocidaire des Hutu que les troupes de l'AFDL auraient massacrés au Congo, mais aussi comme dictateur à cause, semble-t-il, de l'absence de la démocratisation des institutions du pays, de l'entretien de la politique d'exclusion et de la culture du clanisme dans la nomination des fonctionnaires à la tête aussi bien des institutions publiques que paraétatiques, etc. La République Démocratique du Congo ne pouvait donc rien espérer de la communauté internationale pour le relèvement de son économie et donc la reconstruction du pays⁷⁹.

Cependant, dans son dernier discours à la nation, avant son assassinat, Laurent Désiré Kabila montre son intention de lutter pour reconstruire la nation congolaise. « Ainsi, ces rapaces confirment, au fil des jours, ce que nous savions déjà et que nous n'avons jamais cessé de clamer haut et fort, toujours et

⁷⁹Dibwe dia Mwembu et al, « Biographies citadines », dans Pierre Petit (édit.), *Lubumbashi 2000. La situation des ménages dans une économie de précarité*, Lubumbashi, OCU, janvier 2001, p. 47.

partout. Ils mènent, à la fois une guerre de rapine, une guerre économique, une guerre de tentative de balkanisation de notre pays ».

C'est pour chasser ce cauchemar de démembrement de notre nation, que je vous convie, filles et fils du grand Congo démocratique, à une résistance encore plus active et à une lutte, sans merci, contre nos ennemis, jusqu'au jour où nous recouvrerons totalement l'intégrité territoriale, l'indépendance nationale, et la souveraineté internationale de notre pays. Pour atteindre ce noble et légitime objectif, la République Démocratique du Congo a besoin de sa cohésion interne, sans la moindre fissure. Ce dont les antirégimes, devant le danger que court pourtant la mère patrie, ne veulent nullement comprendre.

"Mes chers compatriotes,

Nous sommes, malgré tout, confiants de pouvoir surmonter nos difficultés économiques conjoncturelles, au cours de cette année 2001, avant d'entreprendre enfin une marche fulgurante, pour la reconstruction de notre pays. Aussi malgré les vicissitudes graves que vit notre pays, nous restons plus que jamais confiants, en l'avenir de notre patrie »⁸⁰.

La troisième République (2001 à nos jours). Vers la résurgence de l'hégémonie du nationalisme congolais ?

En 2001, lorsqu'on lui confia la magistrature suprême, le président Kabila déplora la mort inopinée de Mzee Kabila qui laissait inachevée son œuvre de reconstruction et de consolidation de la nation congolaise. Il demanda à la population de s'armer de courage et de détermination et de l'esprit de sacrifice pour affronter et surmonter les défis, notamment l'instauration de la paix, la réunification de la nation congolaise déchirée par cette longue guerre.

Joseph Kabila, après son élévation à la magistrature suprême en décembre 2006, fait de la reconstruction son cheval de bataille. « Ensemble, sans exclusion, nous devons nous armer de courage, de détermination et de l'esprit de sacrifice, pour affronter et surmonter les défis de l'heure, défis à la fois nombreux et complexes. Parmi ces défis, je citerai en premier lieu, celui de l'instauration de la paix et la consolidation de la communion nationale, face à une Nation déchirée par plus de deux ans de guerre d'agression inacceptable ».

Dans la lutte contre l'ethnicité et le régionalisme, le premier gouvernement de Joseph Kabila a exigé des partis politiques un caractère national, c'est-à-dire qu'ils soient représentés dans toutes les provinces du pays. De plus, chaque cabinet ministériel devait refléter le caractère national. L'apparence est trompeuse, dit-on. En effet, comme le note Ken Mwembu Dibwe, « Le caractère national dont la quasi-totalité des partis a affirmé n'est autre que le fait que l'agrément de parti était conditionné par le fait d'être national. Ainsi,

⁸⁰ Dernier discours du Feu Mzee Laurent Désiré Kabila, Président de la RD, héros national.

chaque parti politique présentait une liste de signatures des membres cofondateurs issus de toutes les provinces du pays, alors que bon nombre des partis politiques n'avaient ces membres en question qu'à Kinshasa »⁸¹.

Ces propos sont confirmés par les analyses de Bob Kabamba et Pierre Verjans lorsque, parlant des élections de 2006, ils notent : « Dix partis et regroupements politiques ont présenté plus de trois cents candidats et dix-sept sont présents dans toutes les provinces. Un seul parti a pu se présenter dans toutes les 189 circonscriptions provinciales, le PPRD, tandis que le MLC, se présente dans 186 circonscriptions. Le RCD se présente quant à lui dans 183 circonscriptions. Seuls treize partis ou regroupements ont pu présenter des candidatures dans plus de la moitié des circonscriptions »⁸².

Lors du deuxième tour de l'élection présidentielle de 2006, on a assisté à la résurgence des identités régionales, ethniques, tribales, idéologiques, provinciales qui ont divisé toute la population et même toutes les Eglises. Evidemment, cela semble n'avoir pas eu un impact sérieux sur le comportement des Kinois⁸³. Par contre, dans la ville de Kananga, le taux de participation au deuxième tour présidentiel était passé de 89% à 96% à cause, entre autres, « de la campagne électorale activée par les politiciens originaires et de la grande mobilisation des Eglises locales »⁸⁴.

Il suffit de visiter les différentes directions dans l'administration publique et même dans les entreprises privées à tous les niveaux pour s'apercevoir, comme l'a déclaré l'Archevêque de Lubumbashi dans son homélie de Noël 2003 à minuit, que : « Pire encore, lorsque quelqu'un est élevé à de hautes responsabilités, il s'entoure majoritairement de gens de sa tribu, quelle que soit leur compétence ! Ni l'aptitude ni la capacité en général ne comptent comme critères pour choix de ses collaborateurs »⁸⁵.

Conclusion

Le nationalisme congolais a son histoire. Il est le résultat d'un long processus, de la déstructuration et restructuration des espaces et des pouvoirs

⁸¹ Anastase Mwembu Dibwe Ken, *Démocratie en République démocratique du Congo : problématique du vote. Cadre théorique d'une étude sur la démocratie et la problématique du vote en RDC*, Mémoire de DEA en Sciences politiques, UNILU, Inédit, 2009.

⁸² Bob Kabamba, Geoffroy Matagne et Pierre Verjans, « Premiers scrutins de la Troisième République Démocratique du Congo. Analyse des résultats », *Fédéralisme Régionalisme*, Volume 7 : 2007 Numéro 1 - Premiers scrutins et contrôle de constitutionnalité en RDC : la mise en œuvre d'une constitution "régionaliste" <http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=552>.

⁸³ N. Obotela Rashidi, « La campagne électorale de juillet 2006 à Kinshasa à l'aune de stratégies des candidats et des pratiques populaires », dans Elikia M'Bokolo (dir.), *Élections démocratiques en RDC. Dynamiques et perspectives*, PNUD, Kinshasa, 2010, pp. 271-297.

⁸⁴ Fondation Konrad Adenauer, *Le processus électoral 2006 en République démocratique du Congo. Perception de la population*, Kinshasa, 2007, p. 21.

⁸⁵ Floribert SONGA-SONGA (Mgr), « Homélie de Noël 2003 », in *Journal MUKUBA*, édition n°279 du 7 au 14 janvier 2004, p. 3.

politiques précoloniaux, coloniaux et postcoloniaux. A ses côtés, naviguent aussi et depuis toujours des nationalismes spécifiques coloniaux et postcoloniaux. Leur émergence et leur évolution à côté du nationalisme congolais doivent être considérées comme la diversité dans l'unité et non comme des adversaires dans la lutte hégémonique. Ce qui, dans ce dernier cas, non seulement ferait ressembler la République démocratique du Congo à un amalgame de protonations plutôt qu'à un Etat moderne centralisateur⁸⁶, mais aussi conduirait à la balkanisation du pays contre laquelle nous luttons avec acharnement.

Il faut amener le peuple congolais à un vivre ensemble, c'est-à-dire à mettre à l'avant-plan les intérêts nationaux et, par ricochet, ceux des provinces et des ethnies qui composent l'état-nation. Le principe cher qui doit guider le peuple congolais vers des lendemains meilleurs doit être le réveil et la cimentation de la conscience nationale, atout majeur, pour faire face à toute tentative de balkanisation de la République démocratique du Congo.

⁸⁶ Mulambu Mvuluya, « Démocratie et paix face aux conflits interethniques », dans Sabakinu Kivilu (sous la direction), *Démocratie et paix en République Démocratique du Congo*, Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 1999, p. 96-97.

LES MECANISMES INTERNATIONAUX DU MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DE 1960 À 2013. ANALYSE CRITIQUE DES ECHECS EXPONENTIELS

KADONY NGUWAY KPALAINGU

Introduction

La situation de la paix et de la sécurité en République Démocratique du Congo constitue un thème de prédilection aussi bien pour les acteurs politiques, les chercheurs des horizons divers que pour les organisations internationales. L'attention portée sur cette unité politique remonte du XIX^e siècle dès sa fondation par l'Acte général de la conférence de Berlin du 26 février 1885. Comme le souligne G. Banza Malale⁸⁷, cet Acte est le couronnement d'un très long processus initié par Léopold II en 1860. Le monarque belge débute son œuvre par l'Association Internationale d'Afrique (AIA) qu'il transforme plus tard en Association Internationale du Congo avant d'en faire l'État Indépendant du Congo (EIC). L'Association Internationale du Congo était véritablement un État moderne indépendant reconnu par quatorze (14) puissances⁸⁸.

La gestion de l'État Indépendant du Congo par les agents du Roi Léopold II était pleine de contradictions en rapport avec l'œuvre civilisatrice d'une part et le respect des engagements pris avec les puissances en matière de la politique de la porte ouverte qui consistait dans la liberté d'exercice du commerce dans le bassin conventionnel du Congo. Ce comportement de duplicité pousse les puissances à remettre en question la capacité du Roi Léopold II à gérer cette grande entreprise. Par la force de l'histoire, il est obligé de céder sa possession privée au Royaume de Belgique. En 1908, l'État Indépendant du Congo cesse d'être indépendant ; il devient ainsi une colonie belge.

⁸⁷ Banza Malale *Les aspects juridiques dans les enjeux de crises congolaises : des origines à nos jours (1860-2006)*, Kinshasa, Presses Universitaires du Congo, 2011, pp. 32-43.

⁸⁸ Banza Malale, *op.cit.*, pp. 48-61.

Dès l'accession du pays à l'indépendance le 30 juin 1960, la jeune République a fait cinq ans de passage à vide. L'instabilité politique au sommet de l'État entraîne le désastre au niveau national. Cette rupture de la paix donne libre cours à l'occupation de l'armée belge, la mutinerie au sein de la force publique, la rébellion qui occupe environ 2/3 du territoire national en 1964 mettant ainsi en péril la vie de l'État congolais.

La fin de la rébellion muleliste est couronnée par l'organisation des élections libres démocratiques que le Premier ministre Tshombe remporte par une majorité écrasante. En dépit de ce résultat incontestable, le président Kasa-Vubu provoque la crise en désignant Evariste Kimba en qualité de formateur du gouvernement. Pour éviter encore la propagation de la crise, le Haut Commandement de l'Armée Nationale Congolaise, avec le colonel Mobutu à la tête, prend le pouvoir par un coup de force le 24 novembre 1965. Cependant, après 32 ans de règne, il sera évincé, à son tour, par L.D. Kabila soutenu par l'Ouganda et le Rwanda. Laurent-Désiré Kabila sera attaqué par ses alliés qu'il venait de remercier.

Pendant que le pays est déchiré par ce qu'il convient d'appeler l'agression barbare et injuste imposée par le Rwanda à la République Démocratique du Congo sous le règne de L.D. Kabila, l'Université de Lubumbashi, avec le financement de la fondation allemande Konrad Adenauer, invite ses élites à réfléchir sur cette cruciale question d'actualité. Ces savants ont été conviés à proposer les voies de sortie. Le thème choisi pour ce faire était intéressant : « Conditions de prévention des crises et d'une paix durable en République Démocratique du Congo ». Ce thème, d'une portée remarquable a attiré l'attention de plusieurs chercheurs qui se sont succédé sur la tribune pour exposer leurs opinions à propos de la préoccupation soulevée.

Ce temps fort fut pour nous une opportunité de participer au débat (du 17 au 19 juin 2002), en vue d'apporter notre modeste contribution à l'édification d'un nouvel environnement national où les exigences d'une paix durable s'imposent comme nécessité pour un développement durable. A son temps, nos réflexions étaient axées sur la gestion des crises en RDC à travers des mécanismes internationaux⁸⁹.

Six ans plus tard, nous avons remarqué que les conditions d'existence au pays se sont dangereusement dégradées sur les plans politique, économique, social et culturel. Au lieu de garder une attitude d'indifférence, nous sommes revenus à la charge par et à travers deux publications. La première a planché sur le rôle et la portée des interventions étrangères dans la crise en RDC⁹⁰. La

⁸⁹ Kadony Nguway K., « Gestion des crises en République Démocratique du Congo à travers les mécanismes internationaux », in *Conditions de prévention des crises et d'une paix durable en République Démocratique du Congo*, Lubumbashi, P.U.L., 2002, pp. 91-115.

⁹⁰ Kadony Nguway K., « Les rôle et portée des interventions étrangères dans la crise en République Démocratique du Congo », in *Cahiers Congolais d'Études Politiques et Sociales*, P.U.L., n° 27, 2008, pp. 198-218

seconde a posé la problématique de l'État dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance⁹¹.

En observant la société congolaise après ces écrits, nous constatons que l'horizon d'un avenir radieux pour le peuple congolais est plutôt nébuleux. Ce constat tire sa substance de la pratique sociale congolaise : la crise politique s'intensifie donnant ainsi lieu à la multiplicité des rencontres internationales et à la prolongation de la mission des Nations Unies ; les forces négatives continuent à intensifier leurs activités en semant la terreur et la désolation au sein de la population laborieuse dans les provinces du Nord- et du Sud- Kivu, du Katanga, de l'Équateur, du Bas-Congo ainsi que dans la province Orientale. La crise économique poursuit son cours normal (le désordre dans le secteur minier, la sous-production agricole, la dépendance de l'extérieur en denrées alimentaires, la dégradation de l'infrastructure socioéconomique de base...) ; les aspects socioculturels de la vie ne sont pas épargnés par la crise (le développement des antivaleurs, la dégradation des conditions de santé, la pratique de bas salaire...).

Notre analyse est subdivisée en quatre points essentiels : les origines des crises congolaises, les aspects des crises et les contextes environnementaux, les mécanismes internationaux du maintien de la paix et les échecs exponentiels, les perspectives des solutions.

Les origines des crises congolaises

En relisant la littérature sur la nature des crises récurrentes en République Démocratique du Congo, il s'avère que les analystes se limitent aux causes périphériques autrement appelées l'épiphénomène. L'étude de Banza Malale a éclairé les paysages jusqu'à dénicher les causes infinitésimales. De son point de vue, les considérations juridiques occupent une place privilégiée dans l'arsenal des causes des crises en RDC. Nous situons les causes de ces crises à trois niveaux : le caractère spécial de la fondation de l'État du Congo, les jeux du Roi Léopold II face aux engagements internationaux, l'indépendance torpillée par la Belgique.

Le caractère spécial de la fondation de l'État du Congo

Lorsque l'on observe les méthodes d'occupation coloniale, celle du Congo a été spéciale du point de vue de la naissance. Le roi Léopold II trouve un prétexte : créer un semblant d'État indépendant qui est présenté comme une

⁹¹ Kadony Nguway K., « Reconstruction de l'Etat : Défi de la décentralisation et de la gouvernance locale de la 3^e République Démocratique du Congo », in Ngoie Tshibambe (sous la direction de), *Les défis de la consolidation de la paix en RDC*, Univeristy of Bradford, 2008, pp. 40-66.

œuvre philanthropique destinée à transmettre la civilisation aux peuples primitifs. Il est lui-même le chef de l'État de l'EIC qu'il dirige à partir de la Belgique. A cette étape, l'EIC est une propriété privée d'un monarque soutenu par les quatorze puissances. Ce soutien est offert en échange de la liberté de commerce dans le bassin conventionnel du Congo⁹².

Pour accélérer l'accumulation du capital, les agents de l'EIC se livrent à des atrocités que les puissances n'apprécient pas. De même, ils touchèrent au principe sacro-saint de la liberté de commerce. Sous les pressions internationales, Léopold II est obligé de céder l'EIC à la Belgique. Cette deuxième phase ouvre la porte à une nouvelle page qui s'écrit pour la chosification des Congolais. La colonisation belge est parmi les régimes les plus cruels au monde de l'époque. Pour des raisons d'intérêts économiques, une grande partie de la population congolaise a été décimée. Certains auteurs fixent ce chiffre à 2/3⁹³. Un autre aspect de la colonisation a été l'ignorance dans laquelle on a maintenu les peuplades du Congo. La Belgique va développer une administration paternaliste et non une administration de participation et de responsabilisation des Congolais.

La deuxième guerre mondiale, les pressions des deux superpuissances, les États-Unis et l'URSS ainsi que la montée du Tiers-monde et le vent du panafricanisme donnent un coup de semonce au colonialisme. La Belgique est obligée d'accélérer la décolonisation du Congo. Elle a lieu en 1960.

L'indépendance en trompe-l'œil

Qualifier ainsi l'indépendance de la RDC, c'est relever surtout le manque de volonté manifeste de la puissance colonisatrice de refuser l'accession de sa colonie à la souveraineté nationale et internationale. On peut considérer que cette indépendance était empoisonnée au départ par la Belgique au moyen des actes et attitudes adoptés par la métropole vis-à-vis du nouvel État qui recouvre son indépendance perdue en 1908. A juste titre, le professeur Tshiyembe Mwayila pense que l'indépendance de la RDC a été bâclée par la Belgique⁹⁴.

En accordant l'indépendance à l'État du Congo, la Belgique n'était pas sincère. Les autorités belges savaient que cette indépendance allait tourner à la dérive pour des raisons ci-après : la loi fondamentale, le manque de formation des cadres de la relève, le retrait brutal des techniciens belges de l'administration publique, l'absence de formation de la population aux pratiques démocratiques, la privation du nouvel État des ressources financières pour son

⁹² Pour plus de détails on peut lire Banza Malale, *op.cit.*, pp. 28-60.

⁹³ On peut lire à ce sujet : Clément, C., et Roosens, C., « La Belgique et le Congo : dimension internationale et interne », in *La Belgique et l'Afrique centrale de 1960 à nos jours*, Bruxelles, n° 243-345, éd. Complexe, 2000 ; Verhaegen Benoît, *Les Rébellions au Congo*, Bruxelles, Les études du CRISP, 1966, T.1 et T.2.

⁹⁴ Tshiyembe Mwayila, *La politique étrangère de la République Démocratique du Congo. Continuités et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.69.

fonctionnement. Le dernier aspect a constitué la source de conflit entre la Belgique et la RDC jusqu'à ce jour.

La conjonction de ces phénomènes a entraîné des conséquences néfastes. Aujourd'hui, on observe en RDC que l'immaturité de la classe politique se consolide davantage malgré la croissance du nombre d'universitaires. L'État, comme capacité des Congolais à se gouverner eux-mêmes est faible. L'État congolais qualifié d'État simple manque « de capacités extractives, régulatrices, distributives, symboliques et responsive ». Il est également dépourvu d'une bonne gouvernance, d'une armée républicaine, d'une Fonction publique efficace⁹⁵.

C'est dans un climat général de carence financière et de manque des cadres que les congolais accèdent à l'indépendance. Mais bien vite, les contradictions éclatent longeant la crise dans le paysage et l'horizon du pays.

Les aspects de la crise congolaise et les contextes environnementaux

La crise congolaise comporte plusieurs aspects qui vont de la politique jusqu'à l'économie en passant par le juridique, le socioculturel. Toutefois, le rôle de l'environnement international dans cette crise n'est pas à négliger.

Les aspects politiques de la crise

La crise d'une forte intensité est inaugurée au lendemain de l'indépendance. A la base, l'immaturité des acteurs politiques de l'époque non préparés par la puissance colonisatrice à assumer les responsabilités au sommet de l'État. La grande responsabilité repose sur la Belgique qui a accordé au Congo une indépendance piégée. L'apprentissage démocratique n'était pas le lot du colonisateur Belge. Les agents coloniaux ont déclenché la crise par des actes de provocation au sein de l'armée qui se mutine au lendemain de l'indépendance. L'armée belge intervient sous prétexte de protéger les sujets belges sans invitation du gouvernement congolais. Cette intervention est condamnée par l'Organisation des Nations Unies. Au sommet de l'État, on oppose le président Kasa-Vubu au premier ministre Lumumba qui se révoquent mutuellement. Au Katanga et au Sud-Kasaï, les milieux financiers belges soutiennent la sécession de ces deux riches provinces minières. Trop vite, le pays enregistre un crime crapuleux, c'est l'assassinat du Premier Ministre Lumumba au Katanga. L'enchaînement des rébellions se répand sur le pays. Une rébellion se déclenche au Kwilu, dans la province de Bandundu ; elle sera suivie par le Kivu avant de gagner Kisangani, fief de Lumumba, et l'Equateur.

⁹⁵ Tshiyembe Mwayila, *op.cit.*, pp.71-74.

Pour pacifier le nouvel État, les Occidentaux, principalement les États-Unis et la Belgique⁹⁶, font appel au tombeur de Lumumba, le sécessionniste Moïse Tshombe, pour écraser la rébellion des lumumbistes. Avec le financement des États-Unis et de la Belgique, le Premier Ministre Moïse Tshombe arrive à bout des rebelles, instaure la paix, élabore la constitution dite de Luluabourg, en organise le référendum d'adoption de la constitution avant l'organisation des élections législatives de 1965 qu'il gagne lui-même avec une majorité écrasante.

Là encore, le Président Kasa-Vubu revient en charge. Au lieu de désigner Moïse Tshombe comme formateur du gouvernement, il fait appel à Kimba Evariste, lui aussi originaire de la province du Katanga. La crise politique reprend. La trêve est rompue. Pour éviter que le pays ne soit plongé de nouveau dans la guerre, le colonel Mobutu prend le pouvoir par un coup d'État dans le but d'imposer la discipline et ramener une paix durable au pays. Il bénéficie de la conjoncture de la guerre froide pour rester pendant trente-trois ans au pouvoir qu'il dirige de main de fer comme dictateur. L.D. Kabila chasse Mobutu du pouvoir grâce à l'appui du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. Après quarante-quatre mois de pouvoir autoritaire et sous pression des alliés qui l'ont aidé à conquérir le pouvoir, Kabila est déstabilisé et une autre guerre commence en 1998. Pour l'affaiblir de l'intérieur lorsque la guerre éclate, des mouvements fantoches sont créés de toutes pièces. Il s'agit des groupements armés comme le RCD, RDC/N, RCD/KML, MLC. Malgré l'organisation des élections en 2006 et 2011, la paix est encore précaire. La quiétude est régulièrement rompue par les guerres à répétition à l'Est du pays surtout au Nord- et au Sud-Kivu. La province Orientale et celle du Katanga sont également le théâtre d'insécurité permanente par les différents mouvements armés (CNDP, LRA, les Mbororo, les Maï Maï, les Bakata Katanga). Il est vrai que ce climat d'insécurité ne favorise pas l'essor économique. Au contraire, il plonge le pays dans un cycle infernal du sous-développement.

Les aspects économiques de la crise

Une fois la date de l'indépendance du Congo fixée à la table ronde de Bruxelles, la Belgique se lance dans une vaste manœuvre de désinvestissement. Les capitaux sont massivement transférés à la métropole. Les caisses de l'État colonial sont vidées. Le nouvel État est dépouillé des moyens de sa politique avant sa naissance dans le concert des nations. Cet acte dévastateur plonge anticipativement l'État dans la crise économique. En réalité, la crise économique a joué un rôle important dans l'aggravation de la crise politique.

La construction d'une nouvelle société économique au Congo en la superposant sur les modes de production des peuples vivant sur le territoire occupé inaugure la crise qui va couvrir jusqu'à la décolonisation sous les formes principales : le désinvestissement à la veille de la proclamation de

⁹⁶ Tshiyembe Mwayila, *op.cit.*, p.79.

l'indépendance pour prémunir ces capitaux des risques de nationalisation par vengeance et la nationalisation par les congolais en vue d'affirmer la souveraineté sur les ressources nationales. Dans tous les deux cas, la crise économique postcoloniale est amorcée.

Le manque de ressources financières oblige le nouvel État à recourir à l'endettement extérieur pour financer ses multiples projets de développement. Pour permettre à l'État du Congo d'avoir le contrôle de levier économique, le Président Mobutu nationalise l'Union Minière du Haut Katanga qui devient Gécamines en 1966. Sept ans plus tard, le 30 novembre 1973, il prend les mesures de zaïrianisation qui consistaient à « récupérer » les biens économiques détenus par les étrangers en vue de les remettre sans condition aux Zaïrois⁹⁷. Hélas, ces unités de production étaient confiées aux Zaïrois qui n'avaient pas le sens des affaires.

Les mesures de « zaïrianisation », au lieu d'avoir des effets cumulatifs positifs, ont fait basculer le patrimoine des étrangers dans l'escarcelle du personnel politique en plongeant le pays dans le chaos et dans une désastreuse situation⁹⁸. Les effets structurants de ces mesures ont précipité le pays dans la crise socioéconomique et ont déclenché la plus grande crise politique en Afrique centrale.

Les aspects socioculturels de la crise

La tribu est une réalité évidente dont les membres sont en interactions multiples. Ces interactions produisent des valeurs qui deviennent communes ; ces valeurs sont à la fois statiques et dynamiques. Ce sont ces valeurs qu'on nomme génériquement culture. Parmi tant d'autres valeurs idéologiques et artistiques, nous citons le tribalisme. Ce phénomène est pervers et détruit le tissu social et politique dans la structuration des rapports sociaux.

Le tribalisme est une mauvaise ligne de pensée et d'action qui consiste à rechercher avant tout les intérêts égoïstes de sa propre tribu et son clan : le tribaliste pense plus ou moins consciemment que les hommes et les femmes de sa tribu et de son clan sont supérieurs aux autres et qu'en conséquence, les autres doivent les servir et leur obéir ; le tribaliste cherche à imposer l'hégémonie, la prédominance de sa tribu et son clan ; le tribaliste exalte sans cesse les qualités, les mérites et les bonnes actions des gens de sa tribu et de son clan ; le tribaliste pratique couramment le libéralisme et le favoritisme envers les gens de sa tribu ; le tribaliste cherche à accorder tous les privilèges et tous les postes de responsabilité aux gens de sa tribu et de son clan ; le tribaliste cherche à exempter les siens de leurs devoirs et obligations, de tout travail

⁹⁷ Les mesures du 30 novembre 1973 dites de zaïrianisation diffèrent de la nationalisation. La nationalisation consiste à déposséder une entreprise et confier sa propriété à l'Etat. Tandis que la zaïrianisation est la récupération des moyennes et petites entreprises des personnes physiques étrangères pour les confier gratuitement aux individus zaïrois.

⁹⁸ Pour les détails, lire Bayart, J.F., *op.cit.*, p.117.

difficile, des missions périlleuses les plus humiliantes ; le tribaliste pratique le favoritisme dans la répartition des avantages matériels ; sur le plan politique, la forme suprême du tribalisme consiste à revendiquer la formation des républiques indépendantes, mais à base tribale, à défaut de cette solution, le tribaliste réclame « le fédéralisme, l'autonomie régionale », dans l'espérance que le morcellement du pouvoir politique et administratif doit s'inscrire dans un cadre tribaliste⁹⁹.

Les aspects juridiques de la crise

A partir de 1960, le premier président de la République s'est illustré dans la violation de la constitution en révoquant le Premier Ministre. Ce dernier révoque aussi le chef de l'État. Les conséquences n'ont pas tardé à se faire entendre : l'assassinat du Premier Ministre plonge le pays dans la guerre civile et l'endeuille. La crise qui a duré cinq ans avec ses atrocités a mobilisé l'attention des Etats membres des Nations Unies. .

Le rétablissement de la paix par le gouvernement de Salut Public et la mise sur pied de la constitution de Luluabourg de 1964 crédibilisent le pays. Mais après les élections, le président Kasa-Vubu viole encore la constitution. Au lieu que Moïse Tshombe, le gagnant majoritaire, soit désigné formateur du gouvernement, Kimba Évariste est porté à cette responsabilité par le Chef de l'État. La crise couve et pousse l'Armée Nationale Congolaise à prendre le pouvoir par la force.

Arrivé au pouvoir, le président Mobutu a aussi constamment modifié la constitution pour renforcer son pouvoir. Une telle façon de dénaturer la substance de la constitution a débouché sur la crise dont les effets collatéraux se poursuivent jusqu'à ce jour. Le fait que la constitution de la Troisième République ne soit pas appliquée à la lettre, les conséquences sont fâcheuses : récurrence des guerres au Nord- et au Sud-Kivu, les KataKatanga (coupeurs du Katanga) s'insurgent contre le Régime et réclament leur indépendance alors que le Président était élu avec une majorité écrasante dans cette province.

La loi exerce la fonction de sécurisation. Son respect assure la paix sociale. Elle sécurise aussi bien les gouvernants que les gouvernements. La loi exerce aussi une fonction correctrice. Elle permet d'arrêter les ambitions démesurées des détenteurs du pouvoir tout en régulant les ambitions extrémistes des forts dans la société civile. Le non-respect des lois est une attitude destructrice de la démocratie, de la paix et de la sécurité sociale individuelle et collective.

Les contextes environnementaux de la crise

Dès l'accession à la souveraineté internationale, la République du Congo constitue un centre d'intérêt pour l'Occident. C'est d'ailleurs le Congo qui a pratiquement vaincu la guerre à travers l'uranium de meilleure qualité fournie

⁹⁹ Jean-François Bayart, *op.cit.*, pp 66-67.

par la Belgique aux Etats-Unis pour fabriquer les deux bombes atomiques qui obligèrent l'empereur du Japon à la reddition.

Le contexte international dans lequel le Congo se libère de la colonisation le 30 juin 1960 est particulier. Le monde est divisé en deux camps idéologiques : le camp socialiste ayant l'URSS comme chef de file et le bloc capitaliste conduit par les Etats-Unis. Ces deux blocs se livraient à une guerre idéologique (guerre froide). Toutefois, ils se faisaient la guerre par Etats interposés lorsque leurs intérêts étaient en jeu. Les effets secondaires de cette division se sont répercutés en Afrique et au Congo. Les acteurs politiques congolais unis pour réclamer l'indépendance à Bruxelles se sont divisés lorsqu'il fallait partager le « fromage ».

Tout en étant aligné dès la naissance en 1885, l'État du Congo a rejoint le rang des pays non alignés en vue d'éviter de s'impliquer dans la guerre froide. Cette décision n'était qu'une théorie parce qu'en réalité le Congo était aligné au camp occidental depuis 1885. La décision d'adhérer au Mouvement des Pays Non alignés¹⁰⁰ a exacerbé la crise dans ses multiples dimensions. Bien que le Neutralisme positif vienne atténuer le non-alignement, la méfiance des deux camps était déjà consolidée dans les pratiques politiques des blocs.

Les mécanismes internationaux du maintien de la paix et la sécurité en RD Congo

La question de paix et de sécurité en RD Congo est cruciale surtout lorsqu'il s'agit de toucher à l'aspect de leur maintien. Il sera question dans ces lignes d'analyser les institutions ayant concouru ou qui concourent à ces opérations depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

Les organisations internationales et la paix en RDC

Depuis l'accession de l'État du Congo à l'indépendance, plusieurs organisations internationales se sont préoccupées de la situation sécuritaire de ce pays. Parmi les plus actives nous citons : ONU, OUA, UA, CIRGL, SADEC, UE. On peut dès lors se poser la question de savoir pourquoi le Congo a fait appel aux organisations internationales chaque fois qu'il est attaqué. La réponse à cette cruciale question se trouve dans la pensée de H. Morgentau¹⁰¹. Il a affirmé que les Etats faibles qui ne disposent pas des capacités ou des moyens nécessaires de pratiquer l'internal balancing (augmenter leurs propres capacités

¹⁰⁰ Kadony Nguway K., *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007; Berg, E., *Non-alignement et Nouvel ordre mondial*, Paris, P.U.F., 1982; Yezi, P.F., *La géopolitique internationale du Zaïre*, Lubumbashi, Africa, 1979; Petcovic, R., « Les non-alignés et les Nations Unies », in *Politique internationale*, n°495, Belgrade, 1970; Colard, D., *Les relations internationales*, Paris, 3^e édition, Masson, 1987.

¹⁰¹ Morgenthau, H., *Politics among Nations, the Struggle for Power and Peace*, New York, Mc Graw-Hill, 6^e édition, 1993, p.168.

militaires face à une menace) recourent à la stratégie d'external balancing (on fait recours à d'autres Etats dans le cadre des alliances en vue de faire face à la menace).

L'Organisation des Nations Unies

Lorsque l'ONU intervient au Congo pour la première fois au lendemain de l'indépendance, cette institution n'avait que quinze ans. La guerre froide était dans la phase de la vitesse de croisière. Chaque fois le conseil de sécurité était paralysé par l'usage abusif du droit de veto surtout par l'Union Soviétique. Pendant cette période, la crise congolaise se déclenche avec la mutinerie de la force publique qui suscite l'agression de la jeune République par la Belgique, l'ancienne puissance métropolitaine, sous prétexte de protéger les ressortissants belges sans invitation du gouvernement Lumumba.

Saisie par l'État du Congo de l'agression perpétrée par la Belgique, l'Assemblée générale, agressant en vertu de la résolution 377(V) du 3 novembre 1950 connue sous le nom de « l'union pour le maintien de la paix », s'était réunie en session extraordinaire pour prendre des mesures appropriées parce que le conseil de sécurité était bloqué par l'usage du droit de veto¹⁰². L'application de cette résolution a eu lieu avant le Congo lors de la crise de Corée en 1950 et de Suez en Egypte en 1956.

Pour résoudre cette crise, l'opération ONUC avait reçu mandat de rétablir l'intégrité territoriale de la République et de son côté la Belgique avait l'obligation de retirer ses troupes du Congo. Quant à la sécession déclenchée par Moïse Tshombe au Katanga, l'usage de la force armée était décidé à cause de l'intransigeance des leaders sécessionnistes de s'opposer aux solutions pacifiques.

La seconde intervention de l'ONU au Congo est celle effectuée pendant que la RDC est déchirée par la guerre menée par les seigneurs de guerre contre le régime de L.D. Kabila, guerre orchestrée par les alliés (Rwanda et Ouganda). Les Etats-Unis n'avaient pas prévu la dégénérescence de la situation au Congo après la chute de Mobutu. Devant la liquéfaction du pays, l'ONU décide pour la seconde fois de sauver l'intégrité territoriale, de préserver l'indépendance de la RD Congo y compris l'intangibilité de ses frontières issues de la colonisation. Cette décision est contenue dans la résolution 1234 du 9 avril 1999 adoptée par le conseil de sécurité.

Cette résolution est importante ; elle est considérée comme *deus ex machina*. Elle exige l'arrêt immédiat des hostilités et la signature immédiate d'un accord de cessez-le-feu devant permettre le retrait ordonné de toutes les forces étrangères, le rétablissement de l'autorité du gouvernement sur l'ensemble du

¹⁰² Kadony Nguway K., *Organisations internationales*, Lubumbashi, Ed. D'Essai, 2012, p. 93.

territoire congolais. Le conseil de sécurité a préconisé le règlement pacifique du conflit par la tenue d'un dialogue politique ouvert à tous¹⁰³.

Les conséquences de la résolution 1234 n'ont pas tardé à se faire sentir. Elle a favorisé la signature de l'accord de Lusaka considéré par le conseil de sécurité, dans sa résolution 1258, comme base viable pour la résolution de conflit en RD Congo d'abord. Ensuite, l'accord de Lusaka, a, à son tour, favorisé la tenue du dialogue intercongolais à Sun City. Enfin, le dialogue intercongolais a abouti non seulement à la réunification territoriale, mais surtout, il a été à la base de la tenue des élections démocratiques en 2006 et en 2011.

L'Organisation de l'Unité Africaine

L'OUA est née le 23 mai 1963 pendant que l'État du Congo était en pleine crise politique : instabilité du gouvernement, lutte contre la sécession katangaise, déclenchement de la rébellion muleliste. Elle est le résultat d'un compromis entre le groupe des modérés et le groupe des progressistes autour d'un seul objectif : unité africaine pour la libération totale de l'Afrique. Deux ans après la naissance de l'OUA, le Colonel Mobutu prend le pouvoir et met fin aux désordres politiques et viabilise l'État du Congo. Il organise la vie politique dans un cadre de parti unique, l'économie nationale est relancée. Il dynamise l'Administration publique et forme une armée fiable. Mais, en 1977, le régime du président Mobutu est menacé de l'extérieur. Les ex-gendarmes katangais réfugiés en Angola envahissent le Sud du Katanga avec l'appui des soldats cubains. L'ombre de la propagation du communisme transparait. L'OUA décide la constitution de la force interafricaine (FIA) pour écraser cette attaque avec l'appui logistique des Etats-Unis. La paix est revenue. Cette paix est éphémère, car une année après ces mêmes acteurs déclenchent à Kolwezi la guerre de 6 jours qui a connu la participation de la France et de la Belgique.

L'Union Africaine

L'Acte constitutif de l'Union Africaine a été adopté à Lomé le 12 juillet 2000. Il est proclamé à Syrte du 1^{er} au 2 mars 2001 et est entré en vigueur le 26 mai 2001. Comme l'OUA, l'Union Africaine est née pendant que la RD Congo est en pleine crise. Quatre provinces seulement (Bandundu, Bas-Congo, Kinshasa, Kasai-Occidental) sont contrôlées par le gouvernement central. Tandis que les Huit autres sont soit entièrement (province orientale, Maniema, Nord-Kivu, Sud- Kivu), soit partiellement (Equateur, Katanga, Kasai Orientale, Kasai Occidentale) sous contrôle des différentes factions rebelles. L'Union Africaine avait ce devoir de s'impliquer aux côtés de l'ONU et les ONG pour

¹⁰³ Kadony Nguway K., « Rôle et portée des interventions étrangères dans la crise en République Démocratique du Congo », in *Cahiers congolais d'Etudes Politiques et Sociales*, n°27, Presses Universitaires de Lubumbashi, Avril 2008, p.207.

solutionner cette crise. L'Union Africaine a été présente à Lusaka (accords de cessez-le-feu), à Sun City, à Nairobi.

La Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC)

Cette organisation a été créée pour répondre à la logique du Plan d'Action de Logos. Ce plan avait subdivisé l'Afrique en cinq régions. Chaque région devrait créer une organisation à vocation d'intégration économique dans la perspective de la création du marché commun africain d'ici l'an 2025. La RDC est membre de cette organisation.

Lorsque le Rwanda crée le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et agresse le pays, L.D. Kabila fit appel à la stratégie d'external balancing en invitant la SADC pour l'aider à résister à l'agresseur. L'intervention de la SADC a aidé L.D. Kabila à organiser la résistance et stopper la progression des rebelles du RCD vers Kinshasa. Effectivement, cette intervention a sauvé le pouvoir de L.D. Kabila qui risquait de s'éteindre de plein droit faute de territoire sur lequel il pouvait l'exercer.

Conclusion

Depuis l'accession de la République Démocratique du Congo à la souveraineté internationale le 30 juin 1960, le pays a traversé les zones de turbulence à forte intensité d'orage. La logique de la vie au Congo est la prédominance de la guerre, alors que l'état de paix est simplement une exception. Sans que l'humanité ne s'en rende compte, durant les 53 ans de son indépendance, la République démocratique du Congo n'a vécu que 26 ans de paix et 27 ans de guerre. La dispersion périodique se présente de la manière suivante : 5 ans sous la première République, 4 ans sous la deuxième République, 3 ans sous Laurent Désiré Kabila et 15 ans sous la Transition et la Troisième République. Au lendemain de l'indépendance la sécession katangaise et la mutinerie de la Force Publique déstabilisent le Nouvel État. La première et la seconde ont pour le cerveau moteur le Royaume de Belgique. Non seulement la Belgique a bâclé l'indépendance de la République, mais elle l'a aussi agressée.

Deux causes principales sont à la base de la crise à répétition en République Démocratique du Congo : les causes internes et les causes externes. Sur le plan interne, le premier président de la République, Monsieur Joseph Kasavubu a une grande responsabilité. Il a déclenché une crise en révoquant le premier ministre Lumumba sans prendre en considération la loi fondamentale. Vite son acte provoque l'indignation et le vase déborde par la rébellion généralisée. Sur le plan externe, les autorités de la Première République ont accepté de se faire manipuler par la Belgique et les Etats-Unis qui poursuivaient leurs intérêts

stratégiques dans le contexte de guerre froide. En agissant ainsi, elles ont commis un crime crapuleux qui n'a jamais été jugé : l'assassinat de Lumumba.

Plus tard, L.D. Kabila, à son tour, va se livrer à la manipulation par l'Ouganda et le Rwanda, nouveaux gendarmes des Etats-Unis après la guerre froide. Il ne se rendait pas compte qu'il exposait son pays au pillage par ceux qui convoitent les richesses du sous-continent. A cause du comportement séculaire des Congolais à vouloir toujours se faire manipuler, le pays est placé sous tutelle qui ne dit pas son nom. Ceux qui pèsent à l'ONU ne sont pas disposés à mettre fin à leurs actes de pillage par les acteurs étatiques interposés. C'est ainsi que l'on fabrique les agents de crise : Mutebusi, Nkundabatware avec CNDP et aujourd'hui M23. La stratégie est toujours la même. Les actions sont menées par les Tutsi et quelques Congolais non Tutsi sont exhibés sans pouvoir réel. En fait ce sont des exécutants au service d'un projet mortifère contre leur pays.

Il est temps que les Congolais cessent de s'autolivrer comme exécutants d'engins de destruction de leur pays en qualité de mains prolongées des étrangers. Les maux que connaît le Congo proviennent de cette attitude exceptionnelle des Congolais. La démocratie congolaise est mal partie. Elle est émaillée de tricheries. C'est en luttant contre ce mal profond qu'on pourra bâtir une société de paix en vue d'un développement durable en Afrique centrale.

LA GEOPOLITIQUE DE L'EAU ET LA CONFLICTUALITE DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU CONGO

GERMAIN NGOIE TSHIBAMBE

Introduction

Si c'est à Karl Marx et Friedrich Engels que l'on prête d'avoir souligné l'importance de la lutte des classes en tant que moteur des transformations des sociétés et de l'histoire écrite moderne¹⁰⁴, il convient de considérer le point de vue de Jean-Paul Sartre selon lequel « l'histoire de l'humanité a été une histoire de la pénurie et un combat amer contre cette pénurie. C'est cette rareté qui rend les rapports humains intelligibles. Cette rareté est la clef pour comprendre l'attitude des hommes les uns contre les autres »¹⁰⁵. Il ne nous revient pas de trancher entre les deux auteurs ; mais ce qui est évident est qu'actuellement la dynamique de la vie internationale se décline sous le mode de la pensée de Sartre. Les différents conflits qui marquent de leur empreinte l'histoire de l'humanité peuvent se décoder à l'aune de l'accumulation des différents déficits dont les êtres humains, en en prenant conscience, se résolvent de se débarrasser.

En Afrique, continent au sein duquel les trois Parques mortelles de Malthus : les guerres, les épidémies et les famines se présentent comme ayant trouvé le lieu de rendez-vous, la gestion de la rareté devient l'équation la plus importante qui nécessite la production d'une gouvernance proactive. Hélas ! cette gouvernance fait encore défaut alors qu'elle est de plus en plus invoquée comme une piste de solution face aux difficultés que connaît le continent africain. Ce continent a déjà connu toutes sortes de guerres (de libération nationale, de conquête, de prédation, d'accès au pouvoir, etc.). Il est de plus en plus commun de parler des conflits dont les enjeux portent sur l'accès, le contrôle ou la prédation des ressources naturelles (minières ou hydrocarbures). La malédiction des ressources naturelles devient le concept expliquant la logique des conflits dans des sociétés postcoloniales¹⁰⁶. Une autre ressource

¹⁰⁴ Voir K. Marx et Friedrich Engels, *Le manifeste communiste*, Paris, Éditions Ouvrières, 1971.

¹⁰⁵ J.-P. Sartre, cité par M. Cranston, « Idéologie et philosophie chez Sartre », in M. Cranston & P. Mair (eds.), *Ideology and Politics*, Firenze & Bruxelles, Éditions Le Monnier et Bruylant, 1980, p. 110.

¹⁰⁶ Voir J. Lind & K. Sturman, *Scarcity and Surfeit. The Ecology of Africa's Conflicts*, Pretoria, The Institute for Security Studies, 2002.

naturelle peut également faire l'objet de convoitise et devenant rare peut conduire à des conflits. C'est le cas de l'eau, cet « or bleu » pour lequel des feuilletons des guerres se dessinent déjà tout en prenant de l'ampleur dans des régions aussi troublées qu'au Moyen-Orient. En Afrique, les guerres de l'eau se déroulent au quotidien soit à l'intérieur de certains États mettant des populations urbaines ou rurales ou les secteurs agricoles en état de stress hydrique¹⁰⁷, soit entre des États différents pour lesquels la gestion des cours d'eau qui les traversent crée des séquences de tension. Gaston Bachelard ne dit-il pas à juste titre : « la mort de l'eau est plus songeuse que la mort de la terre : la peine de l'eau est infinie ». Cette hypothèse n'est pas celle d'école ; Frédéric Lasserre, géographe de l'université Laval au Canada a consacré une publication sur « Les guerres de l'eau : l'eau au cœur des conflits du XXI^e siècle¹⁰⁸ ».

En fait, si la guerre de l'eau n'est pas un terme bien populaire dans le langage, elle l'est déjà dans la littérature spécialisée¹⁰⁹. Par ailleurs, la « sécurisation » de l'objet « eau » a conduit à l'émergence d'une diplomatie de l'eau qui a déjà commencé à prendre forme lentement à travers des mécanismes institutionnels que des États mettent en œuvre pour gérer cette denrée dont Antoine de Saint-Exupéry, dans son roman célèbre *Le Petit Prince*, a dit : « l'eau, tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie ». Il importe de noter que le concept de sécurisation « est étroitement lié à celui de sécurité, car c'est un processus mis en branle par les élites politiques lorsque celles-ci indiquent qu'un objet constitue un enjeu de sécurité¹¹⁰ ». Au niveau de l'ONU, cette sécurisation de l'eau a déterminé le fait que la communauté internationale fixe comme thème de la journée mondiale de l'eau en 2013, celui de la coopération. Selon l'ONU, l'instauration d'un dialogue entre les pays éviterait bien des "guerres de l'eau". Sans être la principale cause des discordes, le partage des ressources en eau participe à envenimer des conflits. Y a-t-il une menace dont l'objet serait l'eau par rapport à la République démocratique du Congo ? Quel est l'état des lieux de la gestion de l'eau dans le bassin hydrographique du Congo ? Dans une perspective historique, rappelons que le bassin hydrographique du Congo a été l'objet des préoccupations stratégiques de puissances européennes qui, lors de la Conférence de Berlin de 1884-1885, en sont venues à imposer un régime spécial de complète liberté de navigation et d'accès au bassin du Congo pour toutes les nations, leurs pavillons et leurs marchandises (article 1,2 et 3 de l'Acte général de la Conférence de Berlin). De

¹⁰⁷ « Le stress hydrique est une menace de pénurie d'eau ; la pénurie correspond au manque d'eau en quantité suffisante et en quantité satisfaisante pour les besoins humains et ceux des écosystèmes », selon M. Mérino, « L'eau : quels enjeux pour l'Afrique subsaharienne ? », *Note de la Fondation pour la Recherche Stratégique*, n° 20, 2008, p. 1.

¹⁰⁸ Cet ouvrage publié à Paris, Éditions Delavilla, 2009, 260 pages.

¹⁰⁹ Voir U. Bob and S. Bronkhorst, « Environmental conflicts : Key issues and management implications », in *African Journal on Conflict Resolution*, volume 10, n° 2, 2010, pp. 18-19.

¹¹⁰ A. Macleod et alii., *Relations Internationales. Théories et concepts*, Québec, Athéna Éditions, 2008, p. 403.

nos jours, bien que dotée d'un bassin hydrographique important, la RDC est en passe de devenir un territoire où l'accès à l'eau douce pourrait devenir difficile pour sa population et au même moment, des États voisins proches ou lointains chercheront à accéder aux eaux abondantes de ce pays pour faire face à leur pénurie en eau. L'insertion de cette question et sa prise en charge par la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale sont l'expression du stress hydrique qui menace les États africains dans la bordure du bassin du Congo, expression dont les politiques entendent lier la République démocratique du Congo en rapport avec la gouvernance de l'eau.

Ce texte cherche à présenter une analyse de la géopolitique de l'eau dans le bassin hydrographique du Congo pour évaluer la manière dont l'eau est gérée. Au regard de certaines considérations hydrologiques, nous allons présenter les risques et les menaces dont la RDC peut être l'objet, si elle ne l'est pas déjà, en rapport avec l'or bleu. De même que les secteurs minier et forestier de la RDC ont fait l'objet de préoccupations de la communauté internationale qui est intervenue pour leur « assainissement et leur normalisation juridique », de même le secteur de l'eau est en passe de faire l'objet d'une gouvernance « globale » qui mettra hors jeu la souveraineté de notre pays. Trois points structurent cette analyse. Dans un premier temps, nous analysons brièvement l'état de l'eau et la morphologie des conflits autour de l'eau dans le monde ; dans un deuxième moment, nous faisons le profil de la situation hydrique dans le bassin hydrographique du Congo et le troisième moment nous plonge dans l'analyse de la gouvernance de l'eau avant de conclure le chapitre.

La géopolitique et les conflits de l'eau

La terre est souvent appelée la « planète bleue » parce que l'eau recouvre la majorité de la surface de celle-ci (environ 71 % de la surface). Le volume d'eau sur cette planète est estimé à environ 1,4 milliard de Km³. Sur la Terre, où le climat et le relief sont très variés, l'eau existe sous ses trois différents états : solide, liquide, gazeux. C'est d'ailleurs le seul composé chimique qui se trouve dans la nature sous ces trois états. Ainsi, selon son état, l'eau prend différentes formes : – la forme de la glace ou de la neige (état solide) dans les glaciers et les régions polaires ; – la forme d'eau liquide (état liquide) dans les océans, les rivières, les fleuves et les lacs ; – la forme de vapeur d'eau (état gazeux) dans l'atmosphère. En fait, plus de 97 % de l'eau de la Terre se trouve sous forme liquide dans les mers et les océans tandis que la terre en tant que masse non liquide représente 2,6 %. La quantité d'eau sur la Terre est toujours la même depuis la formation de la Terre (il y a environ 4,5 milliards d'années). L'eau est donc en théorie une source inépuisable. Ce même volume d'eau se transforme tout le temps en passant par ses trois différents états (vapeur d'eau, eau liquide, glace) : c'est le cycle de l'eau. Mais cette eau qui est apparemment en abondance ne l'est pas dans son absolu, car d'une part les eaux sont

inégalement réparties sur notre planète, d'autre part ce n'est pas de toute eau que l'homme a besoin.

Les eaux inégalement réparties sur la Terre

Les quantités d'eau apparemment en abondance sur notre planète ne sont pas réparties de la même façon à la surface des continents. Cette inégalité se lit à travers trois aspects. Primo, sur le plan géologique, il y a des espaces qui ont en abondance de l'eau tandis que d'autres n'en ont pas. Ainsi, il y a par exemple très peu d'eau au niveau des tropiques (tropique du Cancer au Nord, tropique du Capricorne au Sud) où se retrouvent tous les grands déserts de la planète (comme le désert du Sahara en Afrique). Au contraire, il y a beaucoup d'eau dans les régions proches de l'équateur où se situent les grandes forêts de la planète (la forêt amazonienne en Amérique du Sud, par exemple, en RDC, en Indonésie). Secundo, cette inégalité se manifeste par la polarisation des stocks d'eau au niveau de certains pays en nombre infime tandis que la majorité des pays en sont dépourvus. Ceux des Etats qui ont l'eau en abondance sont appelés des « puissances d'eau » (60 %). Cette catégorie est représentée sur le continent américain par quatre Etats (États-Unis d'Amérique, le Canada, le Brésil et la Colombie), sur le continent asiatique par trois pays (la Chine, l'Inde et l'Indonésie), sur le continent européen par un pays (la Russie) et sur le continent africain, un seul pays, la République démocratique du Congo. Les autres pays disposent des réserves de 40 % d'eau seulement.

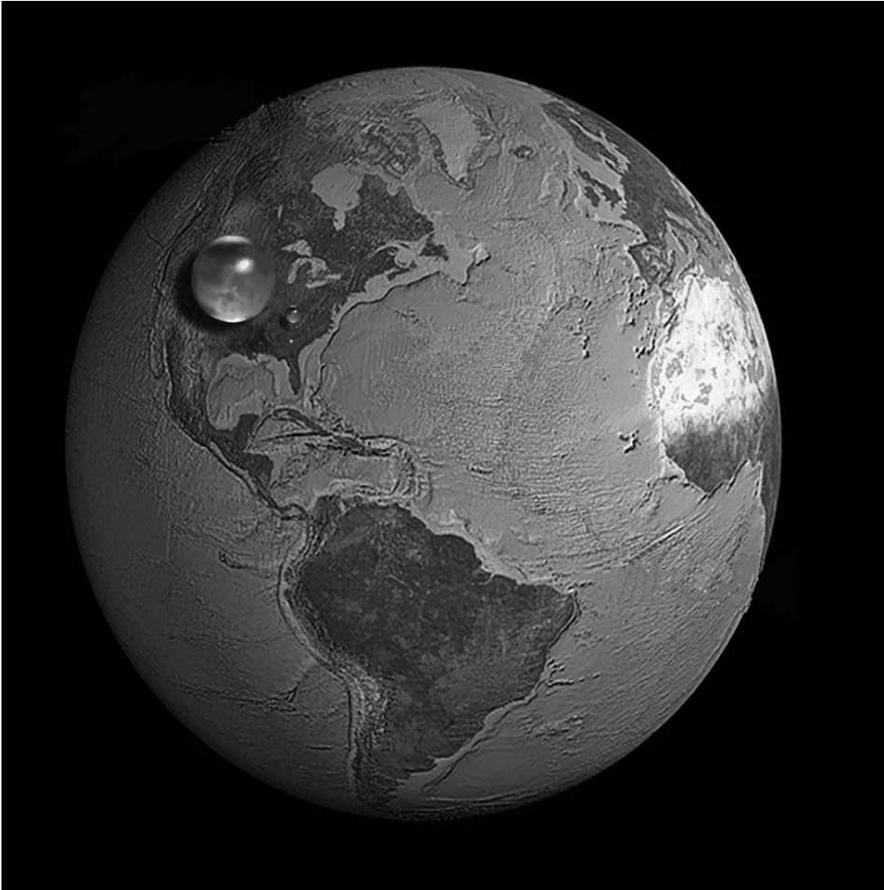
Le troisième aspect de cette inégalité est encore beaucoup plus subtil. En fait, l'homme et les écosystèmes n'ont pas besoin de toutes sortes d'eau. Entre l'eau salée et l'eau douce, il n'y a que l'eau douce dont l'homme a besoin. Or, l'eau douce est en pourcentage bien faible.

Infographie 1 : Inégalité de l'eau entre États du monde



En fait, l'eau de la Terre est principalement salée (97,2 % de l'eau totale du globe). Elle se trouve dans les mers et les océans. L'autre faible quantité d'eau (seulement 2,8 % de l'eau totale du globe) est douce. L'eau douce se situe majoritairement dans les régions polaires (2,15 %), dans le sous-sol avec les eaux souterraines (0,63 %), dans les lacs, les fleuves et les rivières (0,019 %). Le plus faible pourcentage d'eau douce se retrouve dans l'atmosphère (seulement 0,001 %). La quantité d'eau douce que les hommes peuvent facilement récupérer est donc extrêmement faible (seulement les eaux du sous-sol). Il est aussi très long et surtout très cher de fabriquer de l'eau douce à partir de l'eau de la mer (par le processus de dessalage de l'eau de mer). L'infographie 2 donne la représentation de l'eau douce qui est la pointe de l'aiguille à côté de la bulle, soit toutes les eaux disponibles sur la Terre.

Infographie 2 : le volume de l'eau douce par rapport à l'eau



Hubert Reeves a raison d'avoir écrit : « à l'échelle cosmique, l'eau liquide est plus rare que l'or ». Ce déséquilibre sur l'or bleu a une double dimension : d'une part, il y a l'eau salée abondante tandis que l'eau douce est rare ; d'autre part, l'eau est inégalement répartie sur la terre : entre les puissances d'eau et les autres États. Alors comment se présente la forme des conflits de l'eau actuellement ?

Les conflits autour de l'eau

Les conflits armés ouverts entre des États autour de l'eau sont bien rares. Mais des tensions et des affrontements, au sein des États, entre des communautés autour de l'or bleu sont fréquents. Cette fréquence des tensions et des affrontements autour de l'eau fait qu'il importe de considérer sérieusement ce phénomène comme participant à la réalité saisie par certains comme des conflits de faible intensité. Stratégie du « fort au faible », pour renverser les termes du stratège français Lucien Poirier¹¹¹, un conflit de faible intensité tient lieu de l'utilisation de la violence à une petite échelle tout en tenant en haleine la partie que l'on combat. En ce qui concerne l'eau, la compétition peut se dérouler sans « passer aux extrêmes » comme le dit Clausewitz¹¹². La temporalité du conflit se caractérise par différentes phases : « celle de l'émergence qui inclut la notion de prévention, celle de la crise où se manifestent les antagonismes, celle de la résolution qui en suppose la fin par la négociation ou par l'usage de la force. »¹¹³ Qu'ils soient des conflits internes ou interétatiques, les enjeux en sont l'accès à l'eau pour des populations pour de multiples fins comme il en est le cas des populations agricultrices s'opposant aux peuples éleveurs. De tels conflits intercommunautaires sont reportés au Burkina Faso, au Niger, de plus en plus au Kenya et en Tanzanie. En RDC, le stress hydrique conduit à une situation caractérisée par la permanence de cette crise silencieuse avec deux effets qu'il sied de considérer, difficulté d'approvisionnement en eau potable et pollution des sources d'eau. La pénurie d'eau potable se vit au quotidien dans les centres urbains où les effets « d'affoulement », « une véritable architecture mobile de l'être-ensemble urbain »,¹¹⁴ entraînent des conséquences qui sont des catastrophes humaines : la croissance urbaine n'est pas suivie par l'augmentation des capacités des infrastructures publiques pour la prise en charge des besoins fondamentaux de la population urbaine (accès à l'eau potable, à la santé, etc.). Les reportages

¹¹¹ L. Poirier, cité par Ngoie Tshibambe, *La République démocratique du Congo dans les relations internationales : la trajectoire de l'impossible quête de puissance*, Lubumbashi, Éditions du Laboratoire des sciences sociales appliquées, 2005, p.199.

¹¹² Cité par R. Aron, *Sur Clausewitz*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1987, p.90.

¹¹³ P. Boulanger, *Géographie militaire et géostratégie. Enjeux et crises du monde contemporain*, Paris, Éditions Armand Colin, 2011, p. 3.

¹¹⁴ F. Moncomble, « Mobilité, réseaux et flux », in J.-M. Stébé, et H. Marchal (sous la dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009, p. 353.

réalisés par des chaînes de télévision locales sur les difficultés d'accès à l'eau potable dans les centres urbains en RDC ne couvrent pas la réalité complexe des souffrances indescriptibles vécues dans le Congo profond. Des bidons de couleur jaune, du moins au Katanga, sont des containers utilisés par des populations à la recherche de l'eau. Il y a des centres urbains où l'eau coule au robinet non pas sept jours sur sept, mais deux fois par semaine. Dans d'autres lieux, le jour où l'eau coule au robinet est un jour de fête, car toutes les rues sont inondées des gens alignés pour entrer dans une parcelle où est placé le robinet¹¹⁵.

Sur le plan interétatique, les conflits autour de l'or bleu s'assoient sur un fond de rivalités séculaires, politiques, idéologiques, religieuses ou frontalières qui les exacerbent par la suite. Ainsi, on peut savoir que dans le conflit entre Israël et ses voisins arabes, il y a un litige sur le partage des eaux du Jourdain, sur les partages des aquifères souterrains, mais ce n'est pas le seul point de litige. Il y a aussi tout le litige sur l'existence même d'Israël, les territoires occupés, le statut de Jérusalem, les réfugiés, les frontières, etc. Donc l'eau n'est qu'un des éléments dans la nébuleuse des conflits entre Israël et ses voisins. C'est la même chose au Proche-Orient entre la Turquie, la Syrie et l'Irak où le partage des eaux de l'Euphrate et du Tigre est une cause de conflit. Là aussi l'eau se mêle à d'autres rivalités, d'autres facteurs de conflits entre les trois pays : la révolte des Kurdes instrumentalisée par la Syrie pour essayer d'affaiblir la Turquie parce qu'il y a un litige frontalier, le litige entre la Syrie et l'Irak sur le partage des eaux de l'Euphrate qui se double d'une vieille rivalité sur la domination du monde arabe. En Afrique, il y a des conflits potentiels ouverts et larvés autour du Nil entre l'Éthiopie et l'Égypte. Ce n'est pas que l'Égypte veut prendre l'eau du Nil bleu en Éthiopie. De toute façon, l'eau s'écoule naturellement jusqu'en Éthiopie sur son territoire. Mais l'Égypte veut empêcher l'Éthiopie de construire des barrages sur son propre territoire¹¹⁶. Le point suivant aborde l'état des lieux hydrographique du bassin du Congo.

Le bassin hydrographique du Congo : abondance de l'eau dans un contexte de mauvaise gouvernance

Le bassin du Congo qui se confond au bassin versant du fleuve Congo est le deuxième plus grand bassin fluvial du monde, après celui d'Amazonie. Son réseau du drainage résulterait d'une subsidence régionale du début du miocène

¹¹⁵ Si on peut avoir de l'espace pour relater des incidents, des bagarres autour de l'eau lorsque elle coule au robinet congolais et les distances que de fois des gens parcourent pour avoir des gouttes d'eau pour tout le pays, cela peut donner lieu à des séries des films du genre *Chrono 24 heures*.

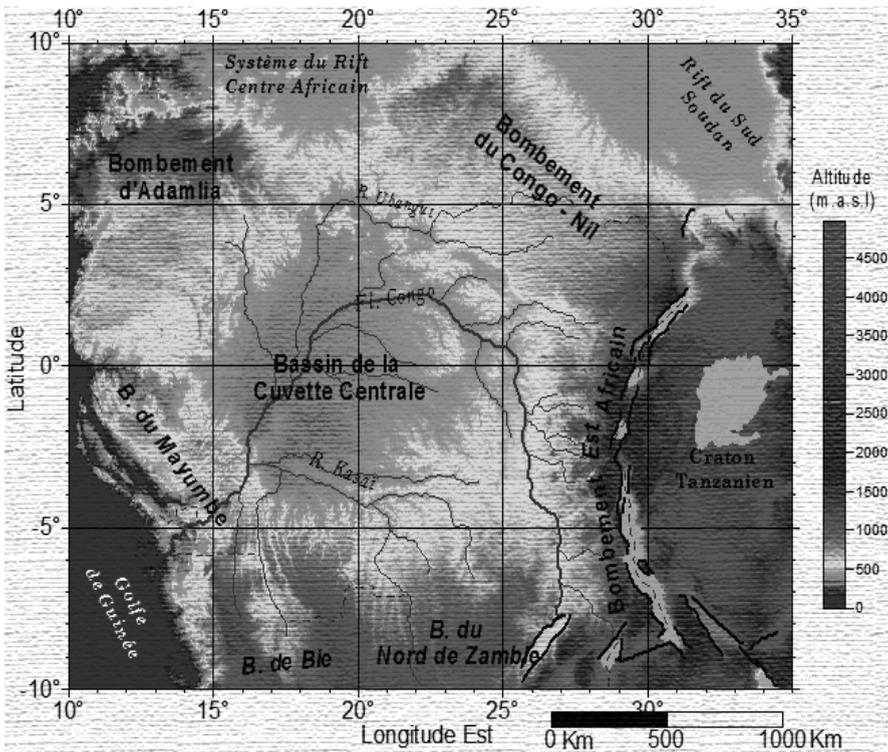
¹¹⁶ Voir F. Flintan and I. Tamrat, « Spilling Blood over Water? The Case of Ethiopia », in J. Lind and K. Sturman, *Op. cit.*, pp. 243-319.

(23.05 à 5.33 M.a) comme conséquence d'un soulèvement progressif de la région.

Un bassin à eau abondante d'origine externe

Au Nord, l'Oubangui ferait initialement partie du bassin du Tchad, ses tributaires capturant les sources des artères coulant vers le lac Tchad. A l'Est, les tributaires du Lualaba ont été entrecoupés par le rift et la dorsale montagneuse associée. Sur le flanc sud et sud-est, les cours d'eau tels que les Lualaba, Kasaï et Kwango capturent les sources de Zambèze. En fait, la richesse de ce bassin provient de la multiplicité des sources d'eau qui l'approvisionnent. Il y a des sources internes et des sources exotériques. Le bassin versant du Congo recouvre près de 4 millions de km² où vivent plus de 150 millions d'habitants avec des densités très variables. Bien que centré en République Démocratique du Congo, il s'étend sur 9 autres pays (Angola, Burundi, Cameroun, RCA, Gabon, RD Congo, Tanzanie, Rwanda et Zambie). La carte suivante montre la configuration géohydrographique de ce bassin.

Carte n°1 : Le bassin géohydrographique du bassin du Congo



Menaces de dessèchement dans les pays frontaliers de la RDC

Ce bassin accorde une aubaine en eau au pays dont il porte le nom. Alors que la RDC est bénie en eau qui lui vient d'ailleurs, les autres pays qui l'entourent sont exposés à des menaces de dessèchement tandis qu'au Nord, la situation hydrologique est exposée à une forte demande. Ainsi, deux bassins endoréiques qui l'encadrent au nord (bassin du Lac Tchad) et au Sud (bassin de l'Okavango) sont en voie de dessèchement tandis que les autres bassins fluviaux exotériques du continent (Nil, Niger, Sénégal, Zambèze..) desservent beaucoup de pays à la fois et sont de moindre importance du point de vue de leur débit. En fait, il importe de noter que de manière générale, « l'Afrique est le second continent le plus sec au monde, derrière l'Australie. L'eau douce est distribuée inégalement à travers les pays et les régions à cause de la variabilité dans les modèles de précipitations. Les pays qui utilisent les volumes d'eau les plus importants sont l'Égypte, le Soudan, Madagascar, l'Afrique du Sud, le Maroc, le Nigeria et le Mali, mais ne sont pas pour autant les nations qui possèdent les réserves d'eau les plus importantes. Environ 75 pour cent de la population africaine dépend des eaux souterraines comme première source d'eau potable, en particulier en Afrique australe. Toutefois, les eaux souterraines ne représentent que 15 pour cent des ressources en eau renouvelable du continent¹¹⁷ ». Un autre avantage naturel de la RDC est que s'« il coule deux fois moins d'eau en Afrique que sur la moyenne des autres continents...., le tiers de cet écoulement se produit dans le seul bassin du Congo ».¹¹⁸

Avant d'évaluer les conséquences provenant de risques de stress hydrique qui se profilent en raison de difficultés rencontrées par d'autres bassins hydrographiques, il importe d'analyser l'accès à l'eau potable et l'assainissement de l'eau à l'intérieur de la RDC. Sur ce tableau, la situation est préoccupante. Même bien pourvu en eau, comme l'est la RDC, il n'en demeure pas moins que ce pays est confronté à plusieurs défis qui font peser des menaces, lesquelles empêchent l'accès à l'eau potable ou perturbent l'assainissement d'une eau qui ne porte pas atteinte à l'environnement. Trois types de menaces qui nécessitent une gouvernance proactive éclairée sont ainsi a. la déforestation, b. le développement des activités minières et semi-industrielles et, c. une urbanisation rapide sur fond d'une croissance démographique accélérée. La déforestation est la conversion de zones forestières en terres non forestières destinées à la pâture, au développement urbain, à la coupe des arbres ou au stockage des déchets. Généralement, le

¹¹⁷ United Nations, African Water Development Report, 2006, United Nations Economic Commission for Africa, Addis Ababa http://www.uneca.org/awich/AWDR_2006.htm, accédé le 4 mars 2013

¹¹⁸ Pierre-Alain Roche, *art.cité.*, p.45.

déplacement ou la destruction d'importantes zones forestières conduit à la dégradation de l'écosystème et à la réduction de la biodiversité. Le taux de déforestation est plus élevé en Afrique que sur n'importe quel continent et selon la FAO, la RDC est parmi l'un des six pays africains possédant les taux annuels de déforestation les plus élevés.

La déforestation en RDC est due rarement à l'extension des activités agricoles, mais bien plus à la recherche de bois de chauffe et l'exploitation commerciale du bois. La ruée des activités commerciales pour l'exploitation commerciale du bois en RDC a conduit à une surchauffe sur le marché mondial du bois en raison de l'augmentation de l'offre du bois, ce qui découle de la surexploitation –soit la coupe sans mesure- du bois dans ce pays¹¹⁹. Or les forêts sont des régulateurs puissants d'eau. CI Benjamin Ndala, Secrétaire général de la Communauté Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS en sigle) dit ceci dans une interview : « La forêt congolaise est une forêt dite humide. Le Congo a le deuxième massif forestier du monde après l'Amazonie. Alors, nous avons encore une forêt humide avec les mangroves et les marécages. Mais, en dépit de tout cela nous commençons réellement à sentir les effets du changement climatique. Et là où le problème se fait plus sentir concerne les forêts situées sur les berges parce que les exploitants forestiers ont surtout coupé le bois près du fleuve du fait que c'est plus facile à évacuer ; ce qui a fini par accélérer l'érosion hydrique au niveau des bassins versants...¹²⁰ »

Le développement des activités industrielles a un impact sur l'eau. En fait, ces activités se révèlent gourmandes en eau tout en participant souvent à une pollution massive des écosystèmes alentour. Ainsi, les rejets agro-industriels dans les rivières ne font le plus souvent l'objet d'aucun traitement, pouvant contaminer les cultures en aval et décimer la faune et la flore. À une échelle plus importante, le fleuve Congo qui, à travers trois pays (Congo, RDCongo et République Centrafricaine), connaît une pollution telle que plus de 20 pour cent des espèces y ont disparu¹²¹. Les gros poissons sont victimes de plomb. Selon le Secrétaire général de la Cicos, « les petits affluents du fleuve Congo traversent les grandes villes comme Brazzaville, Kinshasa. (Dans ces villes), les déchets industriels des petits artisans (tôliers, peintres) et tous ceux qui travaillent avec des produits chimiques, les bateaux de navigation intérieure, les huiles de vidange sont tous déversés dans le fleuve... »¹²² Dans les espaces urbains de la RDC, là où des sociétés minières exploitent des gisements, il se pose des problèmes concernant l'évacuation des eaux usées (rejets miniers) et des conflits éclatent opposant les populations à ces installations qui polluent et font

¹¹⁹ Les pressions de la communauté internationale ont amené le gouvernement congolais à assainir le secteur forestier, entre autres en renforçant le contrôle dans l'exploitation commerciale du bois. Il semble que ce contrôle se fait au profit des gros investisseurs (soit les étrangers), les exploitants congolais étant ainsi "bien normalement" exclus d'exercer dans ce secteur.

¹²⁰ Voir l'interview dans *Sud Quotidien*, 19 février 2010.

¹²¹ Voir Mathieu Mérino, *Art. cité.*, p.4.

¹²² Voir son interview dans *Sud Quotidien*, art. cité.

polluer l'eau, si elles ne rejettent pas seulement les eaux fortement polluées. Les protestations de certaines organisations non gouvernementales de la ville de Lubumbashi concernant la pollution de la nappe phréatique par la proximité des installations de l'entreprise Chemaf ont à peine allumé le débat public sur une telle question dans l'opinion publique.

L'urbanisation croissante et massive constitue un défi majeur par rapport à la question de l'eau. Alors que plus de 75 pour cent de la population vivait encore en zone rurale en 1990 en RDC, il y a eu un renversement des tendances en raison de l'exode rural ; la RDC possède le taux d'urbanisation le plus élevé d'Afrique. Cette tendance est soutenue par la migration des personnes des campagnes vers les villes, en particulier des jeunes adultes recherchant du travail, ainsi que par des taux de natalité urbains élevés. Kinshasa a vu sa population passer de 4 à plus de 8 millions en moins de dix ans. Il en est de même de la ville de Lubumbashi. Mais ces villes congolaises qui attirent les populations n'offrent pas les infrastructures adéquates aux besoins d'une population en forte croissance et l'environnement y est souvent mis à mal. Dans les villes congolaises, les quartiers de grande concentration –appelés des espaces périurbains comme la commune annexe, etc.- ont plus d'habitants que les espaces urbains hérités de la colonisation tandis que l'accès privatif à l'eau douce (robinets individuels), des toilettes raccordées au tout-à-l'égout et des ordures ménagères à peine bien enlevées sont un casse-tête que l'on a de la peine à gérer. Ainsi, dans les villes, les rivières, les lacs et autres cours d'eau servent à tout, surtout à être le lieu de la pollution à outrance (vaisselles, lessives, laver les voitures, etc.) Donc, la demande urbaine pèse sur les disponibilités hydriques. Sur ce chapitre, la difficulté principale réside dans la recherche par tout un chacun d'un accroissement de la maîtrise de l'eau disponible, présentée comme une source de conflits. Comme le dit à juste titre Mérino, « la question de l'accès de l'eau en ville reste socialement problématique pour nombre d'Etats africains. Dans la plupart des villes africaines, les services d'eau sont peu développés et peu performants. La grande majorité des résidents ne sont pas connectés à l'eau potable. Moins de la moitié des citadins disposent d'eau courante dans l'habitation ou bien dans la cour. Sur fond de paupérisation urbaine, ils dépendent alors le plus souvent d'un accès collectif, tels que les bornes-fontaines (robinets collectifs) ou bien de petits vendeurs d'eau qui parcourent la cité... »¹²³

¹²³ Voir Mathieu Mérino, *art.cité.*, pp. 7-8.

Les tensions et les prétentions des Etats limitrophes

Si les tensions internes sont gérées dans un contexte de violence débridée qui ne met pas tellement à rude épreuve la souveraineté de l'État, c'est de l'extérieur que viennent également des menaces, lesquelles peuvent exacerber les impasses de la « souveraineté (déjà) déchu¹²⁴ » de la RDC. Ces menaces naissent des contraintes auxquelles font face les autres Etats situés dans les parages de ce pays. Il s'agit de i) l'inégale répartition géographique de l'eau en Afrique, ii) de la réduction des territoires endoréiques et des variations pluviométriques en ce continent. Le continent connaît des disparités internes majeures conséquentes d'une mosaïque climatique, ce qui explique la présence des zones pauvres en eau (Kenya, Niger, Somalie) et d'autres où elle abonde (Gabon, Sierra Leone). En ce qui concerne la réduction des territoires endoréiques, il sied de noter que plus de la moitié des zones semi-arides et arides sont caractérisées par l'importance de ces territoires où l'écoulement des eaux n'atteint pas la mer et se perd dans des dépressions fermées. Tel est le cas du delta de l'Okavango (Kalahari), du lac Ngami (Botswana), du lac Turkana, du lac Tchad et de la zone solar Etosha (Namibie). Ces dépressions fermées se rétrécissent sévèrement alors qu'elles sont de véritables réservoirs pour ces régions. Le lac Tchad est passé de 25 000 km² en 1950 à 15000 km² au début des années 2000, menaçant 20 millions de personnes dont l'approvisionnement en eau est dépendant de ce lac (quatre pays en risque: Tchad, Cameroun, Niger et Nigeria).

La baisse des précipitations depuis les années 1970 et la diminution tendancielle du volume des précipitations accompagnée d'une irrégularité des pluies créent des situations de variations qui conduisent à des quasi-calamités. Les Afriques australe et orientale alternent depuis 20 ans entre sécheresses et inondations. Aux grandes sécheresses des années 1980 et 1990 ont succédé des inondations dramatiques au sud du continent en 2000, au Mozambique en 2001, en Éthiopie en 2007 et au Kenya en 2008. Les régions plus favorisées en Afrique sont sous pression en ce qui concerne leur volume d'eau disponible (voir dynamique interne en RDC).

Ces tendances doivent être prises en compte pour savoir que si les scénarii tendanciels démographiques se poursuivent, la population devrait encore doubler dans le bassin de 2010 à 2035. Cette augmentation de la population conduirait à une forte demande en eau dans cet espace. Ceux des Etats dont les sources d'eau s'écoulent en RDC en arrivent à réclamer de prendre part à la gouvernance de l'eau en ce pays. C'est le cas de l'Angola qui, en raison de

¹²⁴ B. Badie, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Éditions Fayard, 1999.

l'existence des principaux affluents sur son territoire, a sollicité et adhéré comme cinquième membre de la Communauté internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (Cicos). La Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale tend à élaborer des politiques publiques communautaires dans le domaine de la gestion de l'eau. Il y a ainsi une politique des autres sur la RDC consistant à l'insérer dans la diplomatie de l'eau en ce continent. Les riverains du Tchad reprocheraient à la RDC de bénéficier des sources exotériques qui les approvisionnaient jadis (cf. carte n°1) ; d'où leur volonté de chercher à accéder aux sources du bassin du Congo. L'Angola souhaite ne pas être oublié du fait que deux sources du bassin du Congo proviennent de l'Angola (Kasai et Kwango) : il est ainsi devenu le cinquième membre de la Cicos. Les riverains du Nil veulent absolument intégrer la RDC dans leur diplomatie de l'eau. Ceci a mis en branle une diplomatie africaine de l'eau qui a déjà une architecture institutionnelle importante.

La gouvernance « globale », la gouvernance partagée de l'eau

La gestion sous forme collective de l'eau nécessite une gouvernance entre des Etats africains. L'engagement des Etats africains sur le chantier de l'eau peut être retracé et situé dans les objectifs du Millénaire pour le développement et du plan d'action de Johannesburg qui en appelaient d'abord à la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau dans chaque pays et à la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la part des personnes qui souffrent de la faim, et la part de la population n'ayant pas accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement. Le slogan, « L'eau : l'affaire de tous » est devenu le message clef du Second forum mondial de l'eau de La Haye en mars 2000 qui a présenté et débattu sur 'la Vision africaine de l'eau pour le XXIe siècle'. Sous l'égide de la Banque africaine de développement en septembre 2001 le Haut Comité africain de pilotage pour l'eau (African Water Task Force, AWTF) a été constitué engageant les Etats africains à adopter des programmes d'action politique pour gérer la question de l'eau en ce continent. Cet activisme diplomatique déploie sur la question de l'eau en Afrique l'action liée à la concertation. Cet axe va être complété par le volet de la coopération tandis que l'axe de l'intégration est loin encore de l'horizon des politiques publiques globales.

En déconstruisant la trajectoire de la gestion de l'eau dans les relations interafricaines, il y a lieu de noter que le premier volet, celui de la concertation, relève d'une logique essentiellement diplomatique, qui vise à trouver les arrangements possibles entre Etats dans le cadre d'un partage équitable de la ressource. Cette phase a été ainsi celle des différentes déclarations et positions communes adoptées lors des multiples sommets et forums organisés par des Etats africains. « Le second volet, celui de la coopération, est considéré comme

une étape 'supérieure' : la concertation est associée à l'association des Etats pour la réalisation des projets communs, notamment la construction d'infrastructures (barrages). L'intégration vise à la mise en place d'une institution supranationale chargée de la gestion de la ressource»¹²⁵. La coopération se manifeste par la création des organisations régionales ou sous-régionales qui s'occupent de l'harmonisation des politiques dans le domaine concerné. A ce sujet, rappelons qu'il y a des initiatives prises au niveau de la communauté internationale à travers l'ONU et la Banque mondiale ; il y a également des initiatives prises par certaines organisations régionales ou sous-régionales auxquelles la RDC a adhéré en tant que membre, certaines de ces organisations se donnant la priorité de gérer en commun l'eau. Enfin, il est né des organisations internationales techniques spécifiques dont la gestion de l'eau devient la seule préoccupation.

Les initiatives de la première catégorie sont celles participant de la dynamique de la concertation. Dans un article, Pierre-Alain Roche écrit sur « chronique de la mobilisation générale »¹²⁶ à propos de l'ensemble des actions constitutives de la concertation. L'importance de l'implication des organisations régionales ou sous-régionales dans la gestion de l'eau en Afrique en général et en RDC en particulier peut se lire sur les politiques de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale. En 2006, il s'est tenu à Brazzaville la première réunion des ministres en charge de l'eau au sein des États membres de la CEEAC. Appuyée par la Banque africaine de développement, cette initiative de la CEEAC devait prolonger en son sein la dynamique fonctionnelle et opérationnelle enclenchée par le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW). Le 6 avril 2012 à Bangui, les ministres chargés de l'eau de la CEEAC se sont réunis pour adopter les documents présentés par des experts communautaires portant sur l'étude institutionnelle de création et de mise en place du Centre Régional de coordination de la Gestion des Ressources en eau (CRGRE) et l'étude de faisabilité de mise en place du Système d'Information sur l'Eau de la CEEAC (SIE/CEEAC). Une politique régionale de l'eau est appelée à être mise en œuvre au sein de l'espace de l'Afrique centrale.

Alors que des organisations d'intégration *stricto sensu* n'existent pas, il y a lieu de mentionner des institutions internationales de bassin créées et dont la RDC est membre. La première institution est le Comité de coopération technique pour la promotion du développement et la protection de l'environnement du Nil (TECCONILE). Elle a été créée en 1992 et regroupe les États suivants, l'Égypte, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie. La deuxième institution est l'Initiative pour le bassin du Nil (IBN) créée en 1999 entre le Burundi, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie. Cette dernière institution regroupe

¹²⁵ Voir M. Mérino, *Art. cité.*, p. 8.

¹²⁶ Pierre-Alain, « L'eau, enjeu vital pour l'Afrique », in *Afrique contemporaine*, Printemps 2003, pp. 39-40.

trois nouveaux pays (le Burundi, l'Éthiopie et le Kenya) et a les mêmes objectifs que la première. La troisième institution du bassin est la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Shanga (CICOS) créée aussi en 1999 entre le Cameroun, le Congo, la RDC et la République Centrafricaine. À ces quatre pays, l'Angola s'est joint, comme dit supra, arguant que les sources du bassin du Congo proviennent de son territoire.

Pour autant que ces institutions internationales intègrent la RDC dans la gouvernance de l'eau, il y a lieu de tenir compte d'un empilement des niveaux d'intérêts à considérer. Les niveaux d'analyse permettent de relever des enjeux et des politiques différents. Le premier niveau est interne à la RDC. A ce niveau, les enjeux sont de deux ordres, primo, l'accessibilité à l'eau potable pour la population aussi bien urbaine que rurale et secundo, l'assainissement des écosystèmes et des eaux pour un développement durable. La croissance urbaine aussi bien dans sa dimension spatiale qu'humaine nécessite que la population ait accès à une eau potable. Selon des indications fixées dans l'objectif 7 des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), il est énoncé que « la salubrité des écosystèmes d'eau douce est essentielle à la conservation de la biodiversité et au bien-être humain. La sécurité alimentaire ainsi qu'une large gamme de biens et services environnementaux dépendent des écosystèmes d'eau douce. » Dans cet objectif, l'eau y occupe une place importante et quelques indicateurs relatifs à l'eau prennent en compte le stress hydrique tandis qu'il est demandé aux États membres de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre. Cette préoccupation se doit d'être améliorée par des performances des services publics et/ou privés pour offrir de l'eau potable à tous. En ce qui concerne le deuxième ordre d'enjeux, il est lié à la gouvernance de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain. Les espaces urbains sont des lieux de la production des activités de la pollution de l'eau en raison de l'absence de mesures de contrôle de la part des services publics. Les eaux trouvées dans des espaces urbains sont polluées par des activités industrielles et semi-industrielles non réglementées (rejets industriels, nettoyage des voitures au bord des rivières, etc.). Les feuilletons de l'action de certaines ONG à Lubumbashi contre des installations des entreprises minières près des nappes phréatiques révèlent l'inexistence des politiques publiques de protection de la population contre les risques de dégradation des écosystèmes. Les enjeux liés à l'exploitation de l'eau pour le secteur agricole ne se posent pas encore avec acuité dans ce pays en raison de la faiblesse intrinsèque de ce secteur qui n'est pas beaucoup développé. Les milieux ruraux vivent au gré des saisons naturelles (des pluies et sèche) pour leurs cultures. Dans les milieux urbains, des champs maraîchers se font dans des conditions difficiles, mais à des points situés près de certaines sources d'eau (dont on ne connaît pas le degré de pollution !).

Au deuxième niveau, celui qui concerne les autres États, les enjeux sont ceux de la lutte contre les risques de dessèchement, sinon de sécheresse

auxquels leurs territoires sont exposés et également les enjeux de l'utilisation de l'eau pour approvisionner le secteur agricole et alimenter le secteur industriel émergent. Même le secteur d'alimentation en hydroélectricité est concerné dans cette équation. Tel est le cas des pays comme l'Égypte, l'Angola, le Tchad, l'Éthiopie, etc. Il semble que le Nigeria est exposé à des stress hydriques et, en tant que puissance émergente en Afrique, se dit être préoccupé pour avoir une diplomatie agissante de l'eau même en Afrique centrale. L'Afrique du Sud-Est aussi dévoreuse de l'eau qu'elle exploite à plein rendement dans l'Afrique australe et ne s'intéresse pas moins à la richesse hydrique du bassin du Congo.

En distinguant les deux niveaux, il se dégage que la coopération, voire la gouvernance enclenchée par des institutions internationales ne peut en rien aider la RDC à faire face à tous les défis et les risques des conflits de faible intensité quotidiens auxquels le pouvoir public fait face. Ceci nécessite un renforcement institutionnel interne et le renforcement de partenariats avec des acteurs privés pour une meilleure gestion interne des questions de l'eau. Au niveau communautaire international, les autres États intègrent la RDC pour lui faire comprendre qu'elle doit partager les eaux avec eux. A ce jour, ces institutions ne développent pas encore des programmes et des projets d'exploitation commune ou conjointe liés à l'eau.

Conclusion

La RDC est un pays bien doté de plusieurs ressources naturelles. La plupart de ces ressources se trouvent placées sous le mode de la prédation. Les ressources ne sont pas valorisées pour être mises, de manière efficiente, à la disposition et au bénéfice de la *polis*, soit de toute la communauté de la population congolaise. Au contraire, le régime spécifique de l'accès aux ressources se décline sous le mode de la violence et de la domination/exclusion. Ceux qui sont en position de force accèdent facilement aux ressources. Qu'ils soient des acteurs internes ou externes, tous font la main basse sur ce pays. En ce qui concerne l'eau, elle est une ressource pour laquelle le pouvoir public ne semble pas avoir des politiques publiques cohérentes et efficaces. L'absence de la gouvernance de l'eau et l'indifférence de la part des institutions publiques à montrer de la sagacité pour répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement (la lutte contre la pauvreté et pour un environnement durable) sont des variables explicatives de la mise en mouvement des logiques de violence interne qui s'instaurent en rapport avec l'eau. Si la RDC est insérée dans la diplomatie de l'eau qui est déjà mise en œuvre à travers des institutions de coopération de bassins hydrographiques, c'est plus pour lui faire comprendre que l'eau dont elle est abondamment pourvue ne lui appartient pas seulement à elle seule, mais qu'elle sera au service de tous, tant qu'ils en ont besoin. En se pliant à cette logique, on va éviter à la RDC les guerres de l'eau dont pourtant les feuilletons sont en train de se dessiner à l'intérieur avant d'exploser à ou de l'extérieur.

LE CONFLIT EN RAPPORT AVEC L'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC DE L'EIC : ESSAI D'INTERPRETATION DES OPINIONS

CESAR NKUKU NKONDE

Introduction

La République démocratique du Congo est aujourd'hui reconnue à travers les conflits qu'on ne cesse d'y enregistrer. Et l'Est du pays n'est pas la seule contrée où ce phénomène est observé. D'ailleurs les conflits de l'Est de la RDC ne sont pas tellement récents. Néanmoins, la plupart ont un point commun celui d'être des conflits au soubassement économique. Le premier conflit du genre enregistré dans ce pays est celui relatif à l'exploitation du Caoutchouc, surtout dans sa partie couverte par la forêt. Le conflit du caoutchouc de l'État Indépendant du Congo (E.I.C.) est à ranger dans la catégorie des conflits économiques. Contrairement aux autres, la joute sur le caoutchouc ne fut pas un affrontement armé sur le sol congolais, mais plus une guerre des médias sur le continent européen.

Elle résulta des abus et des frustrations en rapport avec la gestion économique de la cueillette de ce produit ligneux. L'exclusion dont certains partenaires supposés furent l'objet a amené les frustrés à dévoiler les abus commis dans l'exercice économique dans cette contrée du centre de l'Afrique. La rude confrontation s'est réalisée dans les médias européens et américains. Les opinions qui se dégagent dans ces livraisons font ressortir quelques faits saillants : (i) l'exclusion qui engendre des frustrations, (ii) tout conflit fait des victimes, (iii) le recours à une diplomatie agissante et au lobbying, (iv) la convoitise économique et l'implication des grandes puissances pour résoudre les conflits, (v) la non- application de la répression des abus ordonnée par l'autorité du pays.

Pour mieux cerner ces opinions et faits, nous allons tour à tour traiter de - l'importance du caoutchouc dans l'économie belge de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle, des abus dans l'exploitation du caoutchouc, - de la genèse du conflit, du conflit proprement dit à travers les médias et – de l'interprétation de quelques faits saillants sélectionnés.

Le caoutchouc dans l'économie belge

Le Roi Léopold II organisa le Congo afin qu'il puisse y tirer profit. En effet, il voulait aussi montrer à la Belgique que le pays profitera directement des efforts qu'il déploie sur l'existence de l'État Indépendant du Congo. C'est dans ce cadre qu'il recourut à la politique de « régime domanial ». C'est une nouvelle politique qu'il mit en place et qu'il imposa dans l'État Indépendant du Congo au cours des années 1891-1892. D'après cette politique économique, l'État devra exploiter son domaine de manière directe, mais usa aussi pour certaines régions de la formule de la concession. C'est le cas des sociétés concessionnaires qui reçurent à la fois le droit de récolter les produits du domaine et celui de percevoir l'impôt. L'État, en échange, obtenait gratuitement la moitié des actions de ces sociétés et touchait par conséquent la moitié des dividendes. Ces sociétés firent aussi des bénéfices inouïs¹²⁷.

A cette époque, l'ivoire et le caoutchouc étaient les produits les plus prisés. C'est ainsi que le régime domanial réservait à l'État l'ivoire et le caoutchouc, mais tout l'espoir économique était centré, au début, sur l'ivoire. On ne soupçonnait pas encore la richesse du pays en caoutchouc. Lorsque cette richesse se révéla, la manière rigoureuse dont les récoltes étaient organisées, fit que la production crût en un temps record : « En 1890, le Congo n'exportait encore qu'une centaine de tonnes de caoutchouc ; dès 1896, les exportations atteignirent 1300 tonnes, en 1898 2000 tonnes, et en 1901, 6000 tonnes. Ces 6000 tonnes de 1901 représentaient plus d'un dixième de la production mondiale du caoutchouc. »¹²⁸

L'État lui-même, grâce au régime domanial, en sera le principal bénéficiaire. Les recettes financières de l'État furent prodigieuses : « En 1890, l'État avait tiré de son domaine environ 150 000 francs ; en 1901, les produits du domaine, le caoutchouc en tête, lui rapportent plus de 18 millions de francs »¹²⁹. Daniel Vangroenweghe, essayant de comparer cette richesse au marché financier d'aujourd'hui, l'évaluait à près de 1.250 millions d'Euros. D'après les données livrées par certaines sources belges, les bénéfices provenant de l'exploitation congolaise avant 1905 pourraient être évalués aujourd'hui à 500 millions d'euros¹³⁰.

L'apport économique de l'EIC n'était plus démontrable, il était vécu par la Belgique et sa population comme l'affirme Jean Stengers quand il dit : « L'ère des difficultés financières, pour le Congo est désormais close. Bien au contraire, grâce aux ressources domaniales, grâce aussi aux ressources d'emprunt – car

¹²⁷ La valeur des actions de la Société anglo-belge India Rubber (ABIR) passa de 500 francs (1892 franc-or) à 15.000 francs-or en 1903. Le dividende en 1892 était de 1 franc. En 1903, le dividende était 1.200 francs, soit plus du double du prix initial d'une action.

¹²⁸ Stengers, Jean, *Congo. Mythes et réalités*, Editions Racine en poche, Bruxelles, 2007, p 111.

¹²⁹ Ibidem.

¹³⁰ Lire à ce propos VANGROENWEGHE Daniel, *Du sang sur les lianes: Léopold II et son Congo*, Editions Aden, Bruxelles, 2010.

ayant acquis un crédit solide, l'État peut désormais recourir sans difficulté à l'emprunt -, le Congo va disposer bientôt d'excédents budgétaires. Ces excédents, c'est en Belgique au profit de la Belgique que, systématiquement, à partir de 1900, il va les utiliser. Chose curieuse, l'État Indépendant du Congo ne remboursera pas à la Belgique le montant des deux prêts qui lui avaient été octroyés ; Ses générosités envers la Belgique prendront une autre forme : une grandiose politique de travaux publics et d'urbanisme va être entreprise, sur le sol belge, aux frais du Congo. A partir de 1900, partout les chantiers s'ouvrent : construction de l'Arcade du Cinquantenaire, à Bruxelles, construction du Musée de Tervuren, agrandissement du château de Laeken, travaux à Ostende, travaux d'urbanisme divers. Ces multiples réalisations se font au profit de l'État belge, qui en devient propriétaire, mais sans qu'il lui en coûte rien »¹³¹.

Les abus dans l'exploitation du caoutchouc

La politique économique introduite au Congo par le Roi Léopold II pour rendre la colonie rentable favorisa un régime d'exploitation à outrance, auquel les populations congolaises allaient être soumises. A partir de 1891-1892, conformément aux principes du régime domanial le caoutchouc fut imposé aux autochtones des régions concernées. La récolte de ce produit valait titre d'impôt. Et l'État entama alors la récolte du caoutchouc du Roi, par les autochtones. Les agents de l'État étaient chargés de superviser, de procéder à la récolte et à rassembler le caoutchouc récolté. Les agents devaient suivre à la lettre les instructions de l'État qui se résumaient par « pousser la production au maximum ».

Cela voudrait simplement dire que les agents savent que c'est par la quantité de la production obtenue, appréciée par l'Administration coloniale que leur rémunération dépendait. Dès lors, les prestations à exiger des populations étaient à leur libre appréciation. Ainsi donc, pour obtenir les prestations requises, ils devaient recourir à la contrainte et à la répression. Ces atrocités s'observaient à travers la surveillance des villages par des « sentinelles », des soldats détachés, la peine de fouet et la prise d'otages. Pour les villages récalcitrants, ils pouvaient requérir la force armée pour mener une expédition punitive.

Ci-après une description des exactions de la Force Publique : The "Force Publique" became slave drivers, forcing Africans to work for nothing. They also enforced Leopold's law against selling any rubber and ivory to any other nation. The "Force Publique" would kill everyone in the tribe of anyone caught doing this, burn their huts, and make the chief a slave. The "Force Publique"'s methods included rape, mutilation, village destruction, killings, and mass murder to motivate the slaves and locals to higher outputs. Cutting off right hands and daily slave whippings were most common. This brutality would later

¹³¹ STENGERS Jean, *op.cit.*, p.111.

be dubbed "Red Rubber" – in reference to the blood of Africans. The “Force Publique” caused millions and maybe tens of millions of deaths, and even more mutilations.¹³²

De même dans les concessions, des témoignages démontrent que des exactions créèrent une situation d’enfer pour les populations congolaises. Les agents de sociétés concessionnaires ne connaissaient qu’une loi : le lucre. Leur conduite ne différa guère celle des « sentinelles ». Le sort des populations intervenant dans l’exploitation du caoutchouc fut particulièrement tragique, lequel sort se résume en ceci : une population astreinte à un travail forcé intensif, souvent inhumain allant jusqu’aux violences corporelles.

La genèse du conflit

La genèse du conflit sur l’exploitation du caoutchouc est à situer dans la campagne d’un journaliste britannique dénommé Edmund Dene Morel contre la politique coloniale de Léopold II sur l’État Indépendant du Congo. Il utilisa les journaux de grande audience, les magazines, les ouvrages, des pamphlets, des points de presse, des expositions et des conférences. En bref, il s’était lancé dans une campagne de dénonciation des exactions commises au Congo. Pour lui, l’EIC n’était nullement un État « civilisateur » et « philanthropique » comme le prétendait Léopold II, mais une vaste entreprise privée qui réduisait en esclavage le peuple congolais à des fins économiques. Le Roi aurait notamment profité de l’expansion de l’industrie automobile pour rentabiliser sa colonie en faisant travailler les Africains que ses agents traitaient rudement dans les cas où ils n’apportaient pas des quantités suffisantes de caoutchouc. Ces dénonciations accusaient ces agents de couper les mains des populations indisciplinées ou de procéder aux enlèvements de leurs femmes. Ces exactions auraient plus que décimé le pays. Morel affirma qu’entre 1885 et 1908, le Congo a perdu 40 % de sa population. Les activités du Roi Léopold II seraient la seule cause de cette situation déplorable. De plus, Morel critiquait l’EIC qui faisait fi des clauses prévues dans l’Acte de Berlin, clauses relatives notamment à la liberté du commerce dans le bassin du Congo. Concrètement, Morel lança l’une des plus importantes campagnes de sensibilisation de cette époque.¹³³

¹³² Adam Hochschild, *King Leopold's Ghost: A Story of Greed, Terror, and Heroism in Colonial Africa*, Mariner Books, 1998. p.62.

¹³³ A ce propos, lire Jules Marchal, *E. D. Morel contre Léopold II, 1900-1910*, 1996 et Seymour Cocks, *E. D. Morel, the man and his work*, Londres, Basic Books, 1920.

Le conflit : des opinions diffusées à travers les médias

Le conflit sur le caoutchouc de l'EIC est à situer dans le genre de « guerre des médias ». Nous incluons dans les médias de l'époque la presse écrite, les expositions, les ouvrages, les magazines, les conférences, les débats, les points de presse, les pamphlets. Bref, tout organe de diffusion capable de propager l'information.

De la dénonciation des abus

Ce fut d'abord l'œuvre des missionnaires qui sont arrivés en Afrique pour apporter la religion chrétienne afin de contrecarrer l'avancée des esclavagistes arabes. Ayant constaté les exactions commises sur la population par l'Administration belge d'Afrique, les missionnaires ont commencé à protester contre la violence à travers des lettres personnelles adressées à Léopold II, ainsi que par des lettres aux journaux et magazines. Malheureusement, leurs efforts ont eu peu d'effet pour attirer l'attention sur la situation.

En effet, les premiers affrontements médiatiques commencèrent avec William Sheppard, un Afro-Américain missionnaire protestant. À la fin des années 1880, Sheppard va commencer à écrire dans les journaux et les magazines américains y dénonçant les mutilations et les meurtres dont il a été témoin sur le vaste territoire de l'EIC. Malheureusement, il fut victime des menaces de la part de Léopold II. Ce dernier utilisa comme arme l'arrêt de financer ses activités missionnaires et le rapatriement. Suite à cela, Léopold II exigera à tous les missionnaires travaillant au Congo de lui adresser personnellement toutes leurs préoccupations, remarques et observations ainsi que tout constat fait sur terrain au lieu de passer par la presse.

Quelques années plus tard, en 1896, e.V. Sjöblom, un missionnaire baptiste Suédois se passa des injonctions du Roi Léopold II. Il publia un article détaillé dans la presse suédoise sur l'industrie du caoutchouc du Congo. Il avait aussi stigmatisé la brutalité de la Force Publique, l'armée de l'EIC, au cours d'une réunion publique en présence de la presse. Le missionnaire fut réduit au silence par les Agents de l'État Indépendant du Congo. Ces derniers contre-attaquèrent avec des articles de journaux commentés par le Roi dans la presse belge et britannique et par des lettres de menace.

Le colonel George Washington Williams fut le troisième missionnaire à avoir tenté de dénoncer les abus de l'exploitation du caoutchouc de l'EIC¹³⁴. Il

¹³⁴ George Washington Williams était un esclave affranchi qui a servi dans l'armée de l'Union pendant la Guerre Civile. Après des études collégiales, Williams entra au séminaire et est devenu pasteur. Après avoir déménagé à Washington DC, il a commencé un journal national noir, *Le Roturier*. Le journal plié et ainsi fait une à Cincinnati. Il est devenu un historien respecté par ses

commença par adresser, au mois d'Avril 1891, une « Lettre ouverte à Son Altesse Sérénissime Majesté Léopold II » à propos des méthodes utilisées par ses agents affectés au Congo. Il y stigmatisa que suite à ces méthodes plusieurs millions de personnes ont perdu la vie. Il présenta aussi une liste des crimes commis sur la population. Il exprima son incrédulité devant l'image que lui avait présentée Léopold II quand il était allé solliciter de faire sa mission au Congo « Comment j'ai été complètement déçu, déçu, découragé ... ». ¹³⁵ Quand cette lettre fut publiée dans les journaux européens et américains, l'opinion publique fut très émue ¹³⁶.

Pour attaquer Williams, Léopold II va se servir de ses relations et des éditeurs des journaux qui lui sont bien fidèles. Ces derniers vont consacrer des articles qui présentent et vantent les actions, les rêves et les aspirations du monarque belge sur le Congo. Puis grâce à des relations et des lobbies aux Etats-Unis d'Amérique, Williams va sérieusement être calomnié dans un article paru dans le New York Times le 15 avril 1891. Au cours de la même année, la presse publie un rapport du Parlement belge qui réfuta efficacement les accusations de Williams qui mourut quelques jours après.

Avant la mort de Williams, prit fin la première phase de la dénonciation, qui se termine apparemment par une victoire du Roi Léopold II. Les missionnaires qui ont été témoins des atrocités n'avaient pas d'entrée dans les médias avertis ou politiques.

La phase suivante sera la plus déterminante, avec à la tête un journaliste averti et très engagé, un homme de contacts et à contact facile : Edmund Dene Morel ¹³⁷. Sa biographie montre que c'est tardivement qu'il manifesta son intérêt

écrits et ses conférences. En 1889, Williams a commencé à écrire pour le syndicat de la presse européenne. Après un entretien avec Léopold, Williams décide d'aller au Congo pour voir la "civilisation chrétienne" en l'action.

¹³⁵ John Franklin Hope, *George Washington Williams: A Biography*, Chicago, University of Chicago Press, 1985, 243–254.

¹³⁶ Adam Hochschild, op.cit.

¹³⁷ En 1891, Morel a commencé par être dans une société de transport maritime de Liverpool *Elder Dempster*. Pour augmenter ses revenus et soutenir sa famille, en 1893, Morel a commencé à écrire des articles contre le protectionnisme français, ce qui n'arrangea pas l'entreprise Elder Dempster. Influencé par Mary Kingsley, un voyageur et écrivain anglais qui a montré de la sympathie pour les peuples africains et le respect des différentes cultures, il se montra très critique envers le Foreign Office qui ne soutenait pas les mouvements de décolonisation en Afrique. Entre-temps, Elder Dempster signa un contrat de transport avec l'État libre du Congo entre Anvers et Boma. En raison de sa maîtrise du français, Morel a souvent été envoyé en Belgique ; il était ainsi au courant des contrats signés par son entreprise en rapport avec l'État indépendant du Congo. Ainsi, il savait que les navires de la Belgique au Congo transportaient seulement des armes, des chaînes, des munitions et des explosifs, mais pas des biens commerciaux, tandis que les navires en provenance de la colonie revenaient pleins de produits de valeur tels que le caoutchouc brut et de l'ivoire. Cela lui permit de conclure que la politique belge dans sa colonie n'était destinée qu'à l'exploitation pure et simple. Par ailleurs, Morel était déjà informé de l'existence des associations comme la Société de protection des Aborigènes qui avaient déjà commencé une campagne contre les atrocités au Congo. Le *West African Mail* fut son principal

pour l'État Indépendant du Congo. C'est l'Ouest africain qui attira son attention en premier lieu. Le Congo de Léopold II n'apparut dans son journal « *The West African Mail* » que dans sa livraison de 1903 à propos de l'esclavage en Afrique. A propos de l'EIC, il fait usage d'adjectifs choquants comme le mal, sanglant, visqueuse, horrible, violents : "The rubber shipped home by the Congo companies is stained with blood of hundreds of negroes."; "This hideous structure of sordid wickedness," "Blood is smeared all over the Congo State, its history is blood-stained, its deeds are bloody, the edifice it has reared is cemented in blood—the blood of unfortunate negroes, spilled freely with the most sordid of all motives, monetary gain."¹³⁸

Quand le conflit va commencer entre l'opinion belge et celle anglaise, Morel va utiliser en plus de son journal, des pamphlets, des ouvrages, des associations. Dans son premier pamphlet *The Congo Horrors*, (1903), qui eut une large diffusion et attira l'attention des hauts fonctionnaires britanniques, il souligna les implications religieuses et de Léopold II lui-même et les abus de libre-échange. D'autres pamphlets furent : *The Scandal of the Congo*, *The Treatment of Women and Children of the Congo* (publié dans *the African Studies Journal*), *The New African Slavery* (publié dans *the International Union of London*) et *The Congo Slave State*. Ils contiennent des informations et des témoignages des missionnaires sur la brutalité dont étaient victimes les populations congolaises. A partir de ces informations, le public britannique commença à faire pression sur le Parlement le contraignant à faire tout pour faire arrêter ces atrocités.

Se servant de la dernière parution citée ci-haut, qui fait une description complète et détaillée du système léopoldien dans toutes les contrées du Congo, cartes, rapports du Parlement, descriptions des atrocités à l'appui, Sir Charles Dilke en a fait une motion au Parlement britannique qui n'hésita pas d'adopter quelques résolutions contre l'esclavage au Congo.

A côté des articles des revues, Morel avait aussi écrit des ouvrages qui ont fait sensation. Nous citerons ainsi *Affairs of West Africa*, *The British Case in the French Congo*, *King Leopold's Rule in Africa*. A leur parution, ces livres furent chaque fois largement commentés dans les journaux américains et européens (*Morning Post*, *The Daily Chronicle*, *The Times*).

Comme les écrits de Morel avaient ébranlé des sentiments publics en Grande-Bretagne, des associations furent créées pour la cause congolaise. La plus connue est Congo Reform Association dont Morel était parmi les ténors. Le manifeste fondateur avait commencé avec une liste impressionnante de

débouché des médias qui a commencé comme un petit journal composé d'articles de Morel, des lettres de missionnaires, des cartes, des dessins animés et des images; tout cela pour répondre à l'intérêt croissant de l'Occident sur les questions africaines. John Holt, un homme d'affaires et ami de Morel a contribué à financer le démarrage du journal. Plus tard, d'autres personnes se sont investies. Sur l'Afrique il publia une série d'articles sur le *Trading Monopolies in West Africa*. Il avait d'abord écrit des faits relatifs au libre-échange et droits des autochtones.

¹³⁸ E.D. Morel. *The West African Mail*, 1903.

noms du monde économique et des affaires, des scientifiques, les milieux religieux et les hommes influents du Royaume-Uni. Le manifeste appela à "assurer un traitement juste et humain des habitants de l'État Indépendant du Congo, et la restauration des droits à la terre et de leur liberté individuelle". The *Massachusetts Commission for International Justice* organisa la branche américaine de la Congo Reform Association. Cette Association se donnait pour objectif primordial : faire la lumière sur l'affaire congolaise et faire réparer les maux infligés aux autochtones du Congo, c'est-à-dire d'entreprendre des réformes politiques dans cet État, de faire cesser les atrocités et de rétablir la liberté de commerce.

La contre-attaque

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit sur la première phase de joute où Léopold II est sorti vainqueur. Nous allons nous consacrer à la contre-attaque à la propagande d'Edmund Dene Morel et Congo Reform Association.

La tactique de Léopold II reste la même. Il va contre-attaquer Morel en utilisant la même machine de propagande. Cette machine se mit à écrire des articles pour des journaux à grande audience et les plus attitrés comme New York Times. De nombreuses lettres furent envoyées au New York Times pour publication. Toute la presse belge est acquise à la cause du Roi et de son État. Un Comité des fonctionnaires du Congo fut monté pour publier des rapports qui montrent une autre face du Congo. L'opinion belge est totalement favorable à son Roi. En effet, « Les Belges de l'année 1903 (début des attaques médiatiques d'Edmund Dene Morel) ont vis-à-vis du Congo, la conscience paisible. Ils sont satisfaits. Léopold II, ils le constatent, a brillamment assuré la prospérité de son État. Le temps est passé où le Congo, qui côtoyait la faillite, avait dû faire appel de manière répétée à l'aide financière de l'État belge. Ce ne sont plus là que de mauvais souvenirs, mais qui font autant apprécier le changement qui est intervenu. Le Congo, désormais, vit et se développe par ses propres moyens ; ses ressources et ses exportations augmentent de manière continue ; il a pris place parmi les plus grands producteurs de caoutchouc du monde. Les sociétés belges qui y travaillent font des bénéfices magnifiques et fort intéressants. L'ordre et la paix règnent sous l'apparence, car il y a un silence complice dans ce qui se fait dans cette colonie exceptionnelle. Des missionnaires partent pour aider à l'œuvre de civilisation. Dans l'ensemble, tout paraît donc satisfaisant¹³⁹.

En plus de campagnes médiatisées, Léopold II aurait même utilisé l'espionnage. Cela a été signalé lors de la visite aux États-Unis de Morel où le Roi aurait envoyé des agents pour espionner ce que faisait Morel. Morel est apparu aux yeux de la majorité des Belges sous trois incarnations : d'abord comme le propagandiste d'une campagne suspecte qui s'en prenait au Congo

¹³⁹ Jean Stengers, *op. cit.*, p.130.

pour des motifs intéressés, puis comme ennemi de la Belgique portant atteinte à son honneur national ; enfin comme un individu douteux ayant partie liée avec l'Allemagne.

Des faits saillants livrés par les opinions

Raisons à une diplomatie agissante et au système de lobbying

Pour construire sa colonie, Léopold II a fait grand usage de diplomatie. Il a commencé une campagne de publicité en Grande-Bretagne, attirant l'attention sur l'esclavage. Il a également dit secrètement aux marchands britanniques que s'il avait un contrôle formel du Congo, il donnerait à la Grande-Bretagne le statut de la nation la plus favorisée. Et pourtant, il avait auparavant promis à Otto von Bismarck qu'il ne donnerait pas de statut particulier à aucune nation, et que les commerçants allemands seraient aussi bienvenus que les autres. Par ailleurs, il a ensuite offert à la France le soutien de l'Association pour l'appropriation française de toute la rive nord du fleuve Congo, et adouci l'affaire en proposant que si sa fortune personnelle s'avérait insuffisante pour maintenir le Congo tout entier, comme cela semble inévitable, alors le Congo pourrait revenir à la France. Léopold II envoya secrètement au président américain Chester A. Arthur les copies éditées des traités obtenus par Stanley. Tout cela amena les Etats-Unis à reconnaître ces traités.

Morel usa aussi de la diplomatie et du lobbying. Il dut ainsi se mettre à convaincre l'opinion américaine. Il suffit de lire l'interview qu'il accorda au New York Herald : « America has a peculiar and very clear responsibility in the matter, inasmuch as the American Government was the first to recognize the status of the International Association (later the Congo State), and thereby paved the way for similar action on the part of the European Powers... It is to be hoped that President Roosevelt and the American people may help undo the grievances wrong, which was thereby unknowingly inflicted upon the native inhabitants of the Congo territories ».¹⁴⁰

En septembre 1904, Morel est arrivé à New York avec une pétition intitulée Le Mémorial. Cette pétition reçut les signatures de tous les membres de Congo Reform Association. Le 7 Octobre Morel a prononcé un discours convainquant à Boston dans une séance de the International Peace Congress. Il fut repris dans tous les médias américains. Il avait fallu deux ans de plus pour voir le président

¹⁴⁰ L'Amérique a une responsabilité particulière et très claire en la matière, dans la mesure où le gouvernement américain a été le premier à reconnaître le statut de l'Association internationale (plus tard l'État du Congo), et ainsi ouvert la voie à une action similaire de la part des puissances européennes ... Il est à espérer que le président Roosevelt et le peuple américain peuvent aider à réparer les torts et le chagrin, qui ont été de ce fait, sans le savoir infligés aux habitants autochtones des Territoires du Congo.

Roosevelt et le Congrès s'impliquer. Morel établit les activités de son association dans de nombreuses régions d'Angleterre, mais elle était également florissante en France, en Allemagne et surtout aux États-Unis. Certaines personnalités belges de l'époque furent en contact avec Morel comme Félicien Cattier de l'Université libre de Bruxelles ou le socialiste Emile Vandervelde.

a) *L'impérialisme est décrié*

Comme nous l'avons dit plus haut, alors que tout semble bien marcher dans la colonie, les Belges sont surpris par les soudaines attaques venues de la Grande-Bretagne et dont la virulence frappe d'étonnement. Le premier sentiment développé par les Belges est de se rappeler du caractère dévorant de l'impérialisme britannique. Les Belges se rappelèrent de la guerre des Boers. A ce propos on lira dans le journal *Matin* d'Anvers : « Dans la question d'Afrique du Sud, les Belges avaient épousé avec enthousiasme confinant parfois au délire, la cause des vaillants petits Boers. Après avoir attaqué les Boers pour les dépouiller de leurs richesses, les Anglais s'en prennent maintenant au Congo : n'était-il pas évident qu'ils le faisaient dans le même esprit de lucre ? C'est l'histoire du Transvaal qui recommence. Il s'agit de justifier une nouvelle annexion »¹⁴¹.

Le *Bien Public*, quotidien de Gand, évoque la « fable du Loup et de l'Agneau » qui s'offre à la pensée de quiconque observe les menées britanniques.¹⁴² De même, le grand leader libéral Paul Janson s'écrit dans son discours à la Chambre belge, en juillet 1903 : « Je ne puis admettre que l'État du Congo soit mis spécialement en suspicion. Je ne puis surtout pas m'associer à une campagne le dernier mot semble être : Ôte-toi que je m'y mette »¹⁴³. Le journal *La Gazette* exprima le sentiment de révolte indignée qu'inspire la campagne anticongolaise menée dans le but aussi visible que malhonnête de pure et simple expropriation.¹⁴⁴

b) *Les convoitises économiques*

À côté des visées impérialistes, l'opinion belge évoquait aussi la convoitise économique. Une certaine opinion se dégagea qui trouva qu'il était difficile de prêter à la Grande-Bretagne tout entière, son gouvernement en tête, des visées annexionnistes sur le Congo. Ses idées s'orientèrent ailleurs : cette campagne devrait avoir un centre d'où partait l'impulsion, et qui constituait le cerveau moteur. Ce centre fut vite trouvé par les journaux belges : le groupe des *marchands de Liverpool*. Plusieurs questions émergèrent dans les pensées du public belge contre les Anglais : « Est-ce à cause du fait qu'ils (les marchands de Liverpool) n'ont aucune part de leur commerce dans cet État qui prospère en

¹⁴¹ *Matin*, 5 mars 1903.

¹⁴² *Bien Public*, 31 mars 1903.

¹⁴³ Pierre, Janson, *Discours parlementaires*, t.2, Bruxelles, 1906, p. 588.

¹⁴⁴ *Gazette*, 28 mai 1903.

Afrique centrale ? Est-ce par jalousie à l'égard d'Anvers, qui concurrença Liverpool comme marché des produits coloniaux ? Est-ce par rage de ne pouvoir pas écouler au Congo l'alcool qu'ils vendaient dans d'autres parties de l'Afrique ? »¹⁴⁵

A ce questionnement la première réponse viendra de Charles Buls, un ancien bourgmestre de Bruxelles. Celui dira dans une conférence à Amsterdam : « Les attaques injustes dont l'État Indépendant du Congo a été l'objet ont eu pour origine l'envie qu'a suscité sa prospérité chez les marchands de Liverpool qui ne pouvaient admettre qu'un marché colonial ne puisse pas leur appartenir »¹⁴⁶. Ce thème intéressa aussi certains journaux à l'instar du journal *Indépendance belge* : « L'humanisme n'est qu'un simple prétexte : il s'agit en réalité de satisfaire les grossiers appétits et les convoitises à peine dissimulées des marchands de Liverpool, qui estiment que le Congo est pour eux une proie facile. »¹⁴⁷

c) *La non-application de la répression des abus*

Dans la plupart des conflits, on dénonce toujours des abus commis par les intervenants. C'est le cas des conflits armés pour lesquels les violences commises par les belligérants (sur la population qu'ils sont censés protéger) sont régulièrement dénoncées. Comme réaction, les responsables promettent toujours de réprimander les commanditaires. Malheureusement, ils ne se limitent qu'au niveau des déclarations. Lors du conflit sur l'exploitation du caoutchouc de l'EIC, plusieurs abus furent ainsi dénoncés par Morel. Léopold II et son administration coloniale ont suivi le même schéma pour adopter la même stratégie pour faire face à ces dénonciations des abus.

En effet, lorsque les premières accusations ont été dénoncées, le Roi Léopold II en a été violemment ému. Ce sentiment du Roi se retrouve dans ses lettres privées. Il disait par exemple ceci : « Nous sommes mis au ban de la civilisation. S'il y a des abus au Congo, nous devons les faire cesser. S'ils se perpétuaient, ce serait la fin de l'État. [...] il faut que ces horreurs finissent ou je me retirerai du Congo. Je ne me laisserai éclabousser ni de sang ni de boue et il faut que ces turpitudes cessent [...] Je suis las d'être souillé de sang »¹⁴⁸

Lors de chacune de ces crises de colère et de dégoût, le Roi réitérait des ordres stricts : « les cruautés à l'égard des indigènes doivent être sévèrement réprimées ». L'administration du Congo à laquelle il adresse ces ordres les accepte, mais n'agit pas directement. Elle attend que l'orage passe. C'est

¹⁴⁵ Jean Stengers, *op.cit.*, p.132.

¹⁴⁶ Conférence sur le Congo faite à Amsterdam en 1904 ; Archives de la Ville de Bruxelles, Papiers Charles Buls, n°40.

¹⁴⁷ *Indépendance belge*, 2 décembre 1904.

¹⁴⁸ Lettre du 13 septembre 1896 publiée dans *la Nation belge* (quotidien bruxellois) du 22 mai 1931, Lettres du Roi à Liebrechts des 17 et 31 janvier 1899 ; Bruxelles. Archives générales du Royaume. Papiers van Eetvelde, n°34 et Lettre de Baerts à Van Eetvelde du 18 janvier 1900. Papiers va Eetvelde, n°96.

l'administration, en effet, qui est la maîtresse du jeu. Elle a élaboré un système, et s'y tient. Elle refuse d'admettre que le système, par lui-même, soit générateur d'abus. L'admettre serait reconnaître sa propre faute.

Pour ce qui est de l'Administration de l'EIC, elle mesure aussi le danger qu'il y aurait à affaiblir le système ou à l'amender ; car affaiblir la pression sur les populations signifierait une diminution des recettes. Le Roi lui-même ne le tolérera pas. En effet, tout en demandant d'abandonner les abus, le Roi continuait à exiger l'augmentation de la production. L'administration du Congo, fit alors la part des choses. Voilà pourquoi, tous ceux qui étaient liés au régime, et qui étaient soucieux de se disculper, allaient d'ailleurs tenter de convaincre Léopold II pour lui dire que ces accusations étaient injustes ou exagérées et qu'elles procédaient en grande partie de la malveillance. Y'a-t-il de similitudes entre ce conflit et les autres confrontations survenues après en République Démocratique du Congo ? Ceci peut constituer une autre piste de recherche.

LES DEFIS DE L'INTEGRATION REGIONALE DANS LES PAYS DES GRANDS LACS EN PERIODE POSTCONFLIT

PAULIN NDABEREYE NZITA M'MUGAMBI

Introduction

La République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi ont, dans la convention dite de Gisenyi, créé un regroupement (sous-) régional dénommé « Communauté Economique des Pays des Grands Lacs » (CEPGL). Aux termes de cette convention, les trois pays s'engagent à se garantir mutuellement la sécurité, considérée comme base de tout développement. Il se fait curieusement que malgré leur appartenance à une même organisation, ces trois pays se sont opposés dans la guerre dite de libération et dans celle dite d'agression que d'aucuns ont qualifiée d'occupation. Pour mettre fin à la guerre, ces trois pays ont pensé remettre sur pied l'ancienne organisation (sous-) régionale oubliant que les causes qui ont été à la base du blocage de la CEPGL – pendant les grands moments de guerre – pourraient produire les mêmes effets. C'est dire donc à notre avis que l'intégration des pays des Grands Lacs postconflits présente une problématique intéressante dans l'étude des organisations régionales et sous-régionales, car sa réalisation est fonction des préalables qu'il importe d'étudier afin de comprendre que le développement de l'Afrique par l'intégration est irréaliste à l'ère actuelle à moins de répondre à un bon nombre d'exigences.

Il est difficile à l'heure actuelle d'évaluer le degré de l'impact sociopsychologique, économique causé par les conflits armés. Si les acteurs de ces conflits ainsi que les victimes peuvent encore se côtoyer, quel degré de confiance mutuelle peuvent-ils s'assurer? Est-ce que la RDC s'est déjà suffisamment remise de l'humiliation subie de la part de ses voisins? Est-ce que les Hutu et les Tutsi sont-ils suffisamment élevés pour soutenir un dialogue national afin d'aboutir à une politique de reconstruction concertée? Est-ce que la RDC jouit-elle pleinement de ses ressources naturelles, généralement sujettes aux machinations et aux appétits des prédateurs de tous bords? Est-ce que l'Ouganda et le Rwanda sont prêts à instaurer des régimes démocratiques issus des consultations populaires et (ou) du dialogue national? En matière foncière, la loi a-t-elle déjà résolu le problème de dualité entre la tradition et le droit

positif? Car, en RDC, par exemple, le sol et le sous-sol appartiennent à l'État alors qu'en réalité, ils appartiennent et à l'État et aux chefs locaux de terre¹⁴⁹.

Ces interrogations se rapportent aux préoccupations sociopolitiques et économiques. Elles méritent un examen approfondi, car la viabilité de l'intégration régionale à mettre sur pied en Afrique des Grands Lacs en dépend grandement.

Sur le plan sociopolitique

On s'imagine mal un dialogue franc entre les ennemis d'hier devenus des partenaires politiques aujourd'hui dès lors que les plaies ouvertes pendant les conflits sont encore fraîches ou mal cicatrisées. Il y a fort à craindre qu'on se trouve dans des situations de dialogues de dupes, sinon des dupés ou alors des sourds au cours des différentes rencontres autour de la question d'intégration.

Sur ce point, beaucoup d'analystes sont conscients que la fin de la guerre en RDC reste artificielle pour n'avoir pas été soldée par la reconnaissance des vainqueurs ou des vaincus. C'est ce que souligne Blaise Sary Ngoy en ces termes: « la guerre s'est achevée (ou ne s'est pas achevée) par un cri qui en dit plus: ni perdant, ni gagnant (...), la guerre s'est achevée par « ni victoire, ni défaite », donc elle n'est pas totalement achevée. Ses racines demeurent »¹⁵⁰.

Parmi les enjeux de la guerre opposant le Rwanda à la RDC, les terres du Kivu plus que les populations ont intéressé le Rwanda au point qu'il a été envisagé une annexion de cet espace congolais au Rwanda au mépris des dispositions internationales en matière de délimitation des frontières telles qu'établies par la Conférence de Berlin de 1885¹⁵¹. Il n'est pas certain qu'aujourd'hui cette convoitise soit effacée dans l'esprit des acteurs politiques Rwandais. La recrudescence des crises dans cet espace et le refus du brassage des militaires insurgés témoignent de la pertinence de la discordance des discours tenus par les acteurs supposés gagnés à la cause de l'intégration.

La question de nationalité se trouve parmi celles qui ont servi de détonateur de la crise. Or, parmi les négociateurs de l'intégration régionale, il se trouve des personnes concernées par elle. Si en RDC, les dispositions légales relatives à la nationalité sont explicites, il n'en demeure pas moins que leur application pose problème lorsqu'elles concernent certaines communautés. La preuve est que les

¹⁴⁹ Certaines de ces questions ont été soulevées entre autres aussi par Blaise Sary Ngoy dans son article consacré à « La relecture géopolitique de la crise à l'Est du Congo en marge de la conférence régionale sur la paix », Institut Congolais des relations internationales, in www.congodiplomatica.com. Nous en avons fait largement écho dans l'état de la question de notre mémoire de DEA en relations internationales intitulé « Les conditions d'une paix durable dans les pays des Grands Lacs Africains face aux impératifs du développement de la région, Université de Lubumbashi, Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, Mai 2006, pp. 158.

¹⁵⁰ SARY Ngoy Blaise, art.cit, in <http://www.congodiplomatica.com> consulté le 25 Mars 2006.

¹⁵¹ Cette vérité est aussi révélée dans l'ouvrage de Honoré Ngbanda Nzambo, *Crimes organisés en Afrique centrale, ...*, op.cit., pp. 48-60 et 82-84.

fugitifs Banyamulenge partis pendant les conflits ont connu récemment à Moba des problèmes de réintégration au retour de leur exil. Il en a été de même au Rwanda du retour forcé des Hutu lorsqu'il s'est agi de mettre fin à leur séjour dans les camps de réfugiés érigés dans le Nord-Kivu (en RDC) et en Tanzanie. Les biens et leur patrimoine avaient en effet été récupérés par les Tutsi devenus les nouveaux maîtres des lieux et qui entendaient le rester. On assiste donc à une sorte de dysfonctionnement entre les dispositions du pouvoir central et leur exécution sur le terrain où les chefs locaux disposent d'un pouvoir ne dépendant pas nécessairement de celui-là. Dans le cas d'espèce, en effet, tout en étant reconnu par les dispositions légales le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs, s'est heurté à une fin de non- recevoir de la part des chefs locaux.

Le rejet de tout celui qui n'est pas de la même provenance ethnique, provinciale ou du même horizon environnemental est sous-tendu par quelques pratiques qui font partie des routines verbales. Même si la réflexion n'est pas ici fondée sur des investigations systématiques de façon explicite, il existe une idée populaire ou populiste autour de la notion de «l'étranger», idée qui, si elle s'avérait pertinente, traduirait un manque de cohésion sociale nécessaire à la réussite d'une intégration aussi bien au niveau national qu'international. Le rejet dont il est question ici traduit une culture de pauvreté. Il est l'expression d'un nationalisme-radicalisme extrémiste appauvrissant, car le réalisme recommande d'avoir les deux pieds sur terre.

En RDC, par exemple, l'expression « Baswahili » dans la pratique langagière des Congolais originaires de la partie occidentale du pays traduit un sentiment sinon de rejet du moins de refus d'appartenance au même bloc. Il en est de même de la dénomination « Bangala » dans l'entendement d'un originaire de la partie orientale. Cette tendance à la bipolarisation a été explicitement exploitée pendant la campagne qui a conduit à l'élection présidentielle en 2006. Dans le même ordre d'idées, la référence à des termes comme « Bakuyakuya », « Bauta », « Batoka mbali », « Baryoko », « Muluba », « De Mulu », « Kasaien », « Katangais » ou simplement « Kasai », « Kacokwe », traduit, de la part de celui qui en fait usage, un sentiment de méfiance ou de rejet, c'est-à-dire de refus à concourir aux mêmes objectifs immédiats ou lointains. Cette liste des références à l'ostracisme n'est pas exhaustive. Ces références s'appliquent tout autant aux vocables « Rwandais », « Banyarwanda », « Rwandophone », « Balundji », ... dans la mentalité populaire congolaise pour exprimer le rejet de partage et de cohabitation possible de communautés¹⁵². C'est autant des signes qui s'opposent à la position et aux déclarations officielles prônant l'intégration. Cette réalité de terrain est en contradiction avec ce qu'affirme le ministre d'État belge François-Xavier de Donnea lorsque, reprenant les résolutions du Comité interministériel régional de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CI-

¹⁵² La connotation péjorative portée à ces vocables ne s'applique pas à beaucoup d'autres qualificatifs en rapport avec les peuples riverains comme « tanzaniens », « angolais », « zambiens »

RGL), prétend que la relance de l'intégration a requis l'accord non seulement des chefs d'État, mais aussi celui des peuples concernés¹⁵³. Si l'intégration nationale ou régionale suppose un haut degré d'appartenance à la cause commune, « comment enlever dans les têtes des gens l'idée de l'« étranger », tout celui qui n'est pas originaire de son village, de sa tribu, de sa province?»¹⁵⁴. L'ethnie constitue une donnée importante susceptible d'intéresser le processus d'intégration régionale autant que nationale lorsqu'elle concerne particulièrement les zones frontalières ainsi qu'à l'occasion du renouvellement des échéances politiques.

En rapport avec la gestion des zones frontalières, on sait que la délimitation du territoire national a été faite sur des bases sinon artificielles en tout cas ignorant les réalités ethniques. Une même ethnie peut, en effet, se retrouver de part et d'autre des frontières des pays dont l'histoire est différente. Il arrive ainsi qu'un conflit opposant deux pays voisins passe par une réalité contre nature lorsqu'il divise des communautés homogènes alors que ces mêmes communautés pouvaient être mises à contribution pour faciliter les premières négociations et préparer ainsi les officiels de la diplomatie en vue d'éviter le conflit. Sur ce point précis, les initiateurs de l'intégration régionale dans l'espace CI/RGL n'ont pas été assez attentifs pour autant que ce sont les diplomates qui négocient les accords en tant que mandataires d'États indépendamment des affinités qui peuvent les rapprocher ou les diviser. Les grandes crises que nous avons connues les dernières années dans les Grands Lacs et dont on dit qu'elles ont réalisé des dégâts humains les plus meurtriers au monde après la deuxième guerre mondiale et les plus meurtriers de l'histoire de l'Afrique¹⁵⁵ sont nées à partir d'une mauvaise gestion des frontières et des communautés qui les partagent.

L'ethnie reste une réalité sociologique dans la gestion du pays pour autant qu'elle sert toujours de base aux leaders politiques qui s'identifient en tant qu'émanation de l'ethnie avant de l'être à l'échelon national. Si on n'y prend garde, les ethnies qui n'ont pas de représentants au niveau du pouvoir politique se considèrent comme proscrites et deviennent ainsi des sources de tensions

¹⁵³ Le Comité interministériel régional de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs, réuni à Lusaka les 22 et 23 juillet 2005, a relevé « qu'il existait un consensus sur la nécessité de relancer la CEPGL et d'inscrire ce projet parmi les questions prioritaires ». Il recommandait notamment à cette fin de « saisir l'opportunité de la volonté exprimée par les chefs d'État et les populations de la région pour relancer la CEPGL éventuellement avant même le deuxième sommet de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs ou pendant le deuxième sommet. ... ». Lire François-Xavier Donnea, *op.cit.*, pp. 40-45. C'est nous qui soulignons.

¹⁵⁴ Cette question est textuellement soulevée par Blaise Sary Ngoy dans son article déjà cité., in www.congodiplomatica.com

¹⁵⁵ D'après les termes de référence pour l'Organisation d'une enquête de base sur le développement communautaire et la gestion collective locale dans le district du Haut-Katanga de la province du Katanga, enquête commanditée par l'IRC (International Rescue Committee) à l'observatoire du changement urbain (OCU) de l'UNILU en Août 2007 « environ 3,3 millions de personnes, dont plus de 45% sont des enfants, ont perdu leur vie entre Août 1 998 et Avril 2004 »

potentielles. La crise déclenchée par les Banyamulenge est fondée entre autres sur ce motif. La lutte pour le pouvoir au Rwanda et au Burundi, pour ne citer que ces deux pays africains, rentre dans ce même canevas de réflexion.

Par ailleurs, le clientélisme, généralement fondé sur les affinités ethniques, aboutit à un niveau de privatisation de la chose publique. Lorsque cette privatisation est excessive, elle aboutit à la désaffectation sinon à la destruction de l'outil de l'État. Dans tous les cas, on assiste de façon quotidienne aux effets pervers de la mauvaise gestion de l'ethnie qui, ni plus ni moins, traduit une mauvaise intégration nationale.

Pour autant que l'intégration suppose le concours de toutes les entités nationales, face au problème ethnique ci-dessus évoqué, il est peu probable que toutes les entités ethniques se sentent au même degré concernées par l'intégration. La crise de la gouvernance ainsi que la faillite de l'État dans la région des Grands Lacs trouvent leur fondement majeur dans la mauvaise perception de l'ethnie en tant que support du développement national.

Le débat autour de l'ethnie prend une coloration toute particulière lorsqu'elle concerne le Tutsi dont l'idéalisation, au risque d'aboutir à une falsification de l'histoire, tend à en faire un descendant du peuple hébraïque¹⁵⁶ alors qu'il n'y a pas longtemps leur attachement à la branche nilotique au sein des grandes familles négro-africaines ne faisait aucun problème.

Ainsi, Lazare Ndayongeje souligne le fait que « dans ses investissements historiques successifs, l'idéologie hamitique a revêtu, tour à tour et parfois concomitamment les aspects d'un mythe, d'une illusion rassurante d'un masque des intérêts et d'une volonté de domination¹⁵⁷ ». Erik Kennes écrit, pour sa part, une revendication par les Tutsi « d'une identité juive, une manœuvre orchestrée par eux de manière magistrale et destinée à imposer au reste de l'humanité terrestre leur métamorphose en « Tutsi hébreux » avec toute la charge émotionnelle, le poids historique, les dividendes politiques et stratégiques, les connotations religieuses et le conditionnement mental qui draine un tel apparemment (Israéliens, peuple de Dieu, peuple saint, etc.) »¹⁵⁸. Plus intéressantes sont les questions que soulève le pasteur J.B. Mbalu sous forme d'un point de vue dans un article intitulé « Les conflits armés dans la sous-région des Grands Lacs sont d'origine ethnique, religieuse, politique et économique ». Dans cet article l'auteur soulève la question autour des causes véritables du conflit en ces termes « S'agit-il d'un conflit ethnique? D'une guerre de religion,

¹⁵⁶ La question en rapport avec la judaïsation des Tutsi est aussi largement développée par Tshimpaka Yanga, op.cit., pp.111-141.

¹⁵⁷ Ndayongeje Lazare, « Mythe des origines Idéologie hamitique et violence en Afrique des Grands Lacs: comprendre et agir », in <http://africadaily.blogspot.com/2007/09/dr-Lazare-ndayongeje-mvthe-des-origines.html>. Site accédé le 24 Janvier 2013.

¹⁵⁸ Erik Kennes, « La situation des Tutsi: une nouvelle identité pour une stratégie de conquête », CEDAF, Coll. Congo vision (in <http://www.mlcongoorg/article.php3?idarticle=428>)

d'hégémonie ou de domination? Ou alors de conflits nés sur fond de crises politiques ou économiques? »¹⁵⁹.

Il est intéressant de confronter les idées des scientifiques autour des origines de la communauté tutsi. L'hypothèse d'origine juive est contradictoire avec celle développée par Adnan Haddad qui établit en termes clairs que les Hutu et les Tutsi sont tous des bantu qui ont une même histoire, partagent la même langue et les mêmes idéologies, même si le hasard de l'histoire a fait des uns, les Tutsi, de taille élevée (1,76 m - moyenne masculine -), un nez fin, de face étroite, à la mâchoire proéminente, au buste un peu court, aux jambes assez développées, un peuple élégant, aux manières raffinées, à l'esprit clairvoyant, intelligent, un peuple de pasteurs de gros bétail, ... ; et des autres, les Hutu, un peuple rustre à l'esprit obtus et étroit, sans grande vision historique parce que habitué à vivre dans les collines et les ravins, un peuple de taille moyenne (\pm 1,67m), de face large et au nez épaté, qui ne doit sa vie qu'en grattant le sol comme agriculteur¹⁶⁰.

À propos des origines, le Tutsi ne saurait être à la fois apparenté au Hutu bantu et donc négro-africain et aux Juifs Hébreux, d'origine indo-européenne. Il y a donc ici matière à réflexion lorsqu'il s'agit de réaliser l'intégration aussi bien nationale que régionale si à certains acteurs on attache une idéologie de domination naturelle et à d'autres celle de soumission par prédilection.

Dans le conflit qui a opposé les Tutsi aux Hutu, Madeleine Albright considère les Tutsi comme «la prune de ses yeux» et ont donc droit à une protection inconditionnelle de la communauté internationale dût-elle passer par l'extermination massive de ceux qui s'opposent à leur passage. Est-on convaincu que le Tutsi a renoncé à son idéologie de domination pour se rassurer que le dialogue autour de l'intégration n'est pas celui des dupes et des dupés? On sait, en effet, que pour aboutir à son objectif, le Tutsi ne lésine pas sur les moyens y compris les plus originaux comme celui décrit par Honoré Ngbanda en termes d'hirondelles de charme» dont l'action, selon l'auteur, déborde l'espace régional africain pour embrasser même les grandes institutions internationales. D'après Ngbanda, les « hirondelles de charme» ne sont rien d'autre que les filles tutsi dressées pour charmer les hommes politiques influents en vue d'arracher ou d'orienter des positions favorables à l'ethnie Tutsi¹⁶¹.

Parmi les causes qui ont été à l'origine des conflits vécus, on peut citer aussi la mauvaise administration en matière migratoire, pour avoir facilité la

¹⁵⁹ Jean-Baptiste Mbalu, « Les conflits armés dans la sous-région des Grands Lacs sont d'origine ethnique, religieuse, politique et économique », in <http://www.christnet.ch/PDF/frinternationale151120051459christnetcongooctobre2004.pdf>. Cet article a été publié aussi dans Christnet Congo, n°7, octobre 2004.

¹⁶⁰ Adnan Haddad, *Pistes de réflexion sur les causes externes et internes des conflits dans la région des Grands Lacs, cas de la guerre dans la République Démocratique du Congo*, Lubumbashi, Presses Universitaires de Lubumbashi, septembre 1999, pp. 40-49.

¹⁶¹ Honoré Ngbanda, *op. cit.*, pp. 74-76.

clandestinité, le trafic et les caches d'armes légères particulièrement aux frontières. C'est à l'origine de ceux-ci que la problématique de la nationalité se pose en RDC même si cette question est différemment vécue d'une communauté à une autre ou d'un espace national à un autre. Jusqu'à présent, il n'existe pas de politique commune de gestion des frontières. Le Burundi, la RDC et le Rwanda n'étant pas encore totalement pacifiés, les frontières resteront une source de déstabilisation des régimes et donc un frein à l'intégration régionale.

Les théoriciens de l'intégration s'accordent pour faire de la démocratie le socle de tout processus d'intégration. Pour ce qui est du Burundi et de la RDC, ce préalable semble respecté avec l'assistance de la communauté internationale. En ce qui concerne le Rwanda et l'Ouganda néanmoins cela ne semble pas être la préoccupation majeure des acteurs politiques nationaux et internationaux. La question qui se pose est de savoir pourquoi cette même communauté internationale se refuse de mettre à l'ordre du jour l'ouverture démocratique de ces pays comme si c'était un bien pour les uns et un mal pour les autres. Ce clivage entre pays « démocratiques » et pays à régimes « dictatoriaux » ne peut que rendre difficile l'éclosion d'une intégration dans les pays des Grands Lacs Africains.

En réalité toutefois, les régimes des quatre pays qui ont pris une part active dans la guerre paraissent présenter plus de convergences que de divergences. En effet, la soumission de l'armée au pouvoir civil est, autant que la démocratie, reconnue comme une condition majeure à la stabilité et à la construction de l'État de droit. C'est à ce titre qu'on pourra parler d'une armée (autant que d'une police) républicaine et mettre fin au spectre désolant qui fait de l'armée et de la police, particulièrement en cas de crise, une institution comparable à un gang de malfaiteurs. La référence faite aux « hommes en uniforme » est hautement péjorative. L'uniforme militaire ou de la police passe pour une étiquette de répression sauvage et de banditisme.

De tous les temps, l'armée a toujours été considérée comme une institution appelée à sauvegarder l'intégrité territoriale face à des menaces extérieures. Dans ce sens, ceux qui sont recrutés pour évoluer sous le drapeau reçoivent une formation spécifique et des insignes pour leur identification. Des occasions nombreuses se sont offertes au cours desquelles on a dû recourir effectivement à cette institution. On notera néanmoins que dans tous les cas lorsqu'il s'est agi de sauvegarder l'intégrité territoriale, le recours à des forces armées extérieures a été inévitable¹⁶².

L'incapacité pour les forces armées de sauvegarder l'intégrité territoriale relève selon nous, du fait que les armées ont davantage été à la solde des chefs d'Etat qui les considéraient comme leur émanation autant que leur propriété

¹⁶² C'est le cas de la sécession katangaise, de la guerre du Shaba, de la guerre dite la libération et d'agression pour ne citer que ces exemples pour ce qui est de la ROC. La crise au Rwanda a connu aussi des interventions militaires étrangères (de la communauté internationale, la France, la République du Zaïre).

privée. Le recrutement et l'avancement en grades étaient fonction des affinités ethnorégionalistes, l'appartenance à l'ethnie ou à la région du chef de l'État étant considérée comme un facteur favorable et important pour la promotion.

S'il est vrai qu'il existe des officiers supérieurs formés dans des académies militaires de renom, ici aussi on doit reconnaître que le mode de sélection pour l'envoi en formation n'échappe pas souvent à des références subjectives qui ne garantissent point la qualité voulue au bout de la formation. L'officier supérieur ainsi formé, à son retour au pays, entre désormais dans la cour des grands et peut ainsi prétendre vivre son eldorado, davantage comme affairiste et non comme stratège -patriote capable de défendre efficacement son pays. Une fois de plus, la promotion tout comme la formation spécialisée du militaire débouchent sur l'acquisition des avantages matériels individuels et ce, au grand dam de ma professionnalisation de l'armée. L'une des conséquences d'une telle conception de la gestion de l'armée est que tout affaiblissement politique ou physique et toute déchéance du chef conduit à l'affaiblissement et, dans le pire des cas, à l'anéantissement de l'armée. En vue d'aboutir à une bonne intégration régionale, on doit tout naturellement compter sur une armée professionnalisée et mieux équipée afin d'attendre d'elle l'accompagnement efficace de l'intégration.

Des exemples sont nombreux pour illustrer la défaillance et la négativité du système de défense et de sécurité dans l'espace régional des pays des Grands Lacs. L'opinion se souvient que souvent l'armement chèrement acquis est utilisé contre la population et non pour sa protection. Dans les cas extrêmes, cet armement, selon un mécanisme désolant, passe allègrement dans les rangs de l'ennemi, avec la complicité des chefs militaires, il se trouve ainsi renforcé et met en débandade des combattants loyalistes. Le thème de trafic d'armes, principalement aux frontières, renvoie ni plus ni moins à la mauvaise gestion du stock d'armement de l'armée officielle. Lorsque cet armement est entre les mains des non-initiés au métier, il devient fatalement un danger contre la population parfois plus nuisible que la guerre.

Sur ce point, on ne peut prétendre aller vers l'intégration tant que les conditions de l'État de droit ne sont pas réunies. Or, aussi bien en RDC qu'au Burundi, et au Rwanda, le pouvoir en place est entre les mains d'anciens chefs de guerre et, à ce titre l'armée participe de manière intégrale à l'exercice du pouvoir et, comme écrit Blaise Sary Ngoy., tout militaire espère toujours vivre un eldorado¹⁶³ en tant qu'acteur politique ou présumé l'être. Il y a ici une tendance à l'inversion des rôles puisqu'en définitive c'est le civil qui semble soumis au détenteur du canon. A cet effet la démocratie passe pour certains comme « une reproduction des situations autoritaires postcoloniales »¹⁶⁴.

¹⁶³ Blaise Sary Ngoy, *art.cit.*, in www.congodiplomatica.com

¹⁶⁴ Bob Kabamba Kazadi, *op.cit.*, p. 86.

Sur le plan économique

Au-delà de ces contingences qui relèvent des groupes particuliers ou d'époques spécifiques, d'autres questions plus générales relevant davantage de l'économie méritent d'être soulevées avant de songer à l'idée de l'intégration régionale. Il existe à ce sujet, en Afrique et dans le monde, des références d'intégration régionale susceptibles d'éclairer le modèle qui nous intéresse ici. Parmi ces modèles, on peut citer pour l'Afrique la CEDEAO, le CEEAC, la SADC, la CAE, l'IGAD, etc. La démarche économique s'inspire des modèles suffisamment classiques qui, pour l'essentiel, reposent sur une économie industrialisée. Qu'en est-il de ce modèle d'intégration sous la bannière de la CI/RGL au lendemain de la période des grandes dictatures planifiées et des grands conflits dont le nombre des victimes s'élevant à 3,9 millions, d'après la documentation en notre possession, est suffisamment éloquent? Que peut-il encore rester après plus d'une décennie de guerres et luttes sans merci au sein des pays dont les structures économiques avaient déjà été mises à rude épreuve par des dictateurs pratiquant le despotisme obscur? Qu'en est-il du tissu économique et industriel après les pillages à grande échelle commandités par le pouvoir dont l'objectif n'était rien d'autre que celui de laisser les pays en lambeaux? Il suffit de penser ici à la détérioration du circuit bancaire, des dévaluations en cascade, des démonétisations, etc. pour ce qui est de la RDC, la fuite des ex-FAR avec tous les signes monétaires, les archives, le patrimoine mobilier, etc. pour ce qui est du Rwanda.

En RDC particulièrement, nombre d'entreprises publiques et d'économie mixte ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes lorsqu'elles n'ont pas tout simplement fermé pour faillite. C'est le cas de la GCM, de la SNCC, de la SODIMICO, de la SNEL, de la CIMENKAT. Pour ce qui est des entreprises privées, il y a des sociétés relevant du secteur primaire, secondaire et même tertiaire qui ont, sinon pas ralenti leurs activités, du moins fermé leurs portes. Si tout au moins dans le secteur minier, il y a des entreprises qui sont nées, est-il acquis qu'elles s'inscrivent à l'échelle nationale ou régionale? En d'autres termes, produisent-elles pour la consommation locale, nationale ou régionale ou alors, elles sont plutôt extraverties? Autant de questions qui traduisent un paradoxe des pays de l'espace régional: la recherche effrénée d'un élargissement de marché sans firmes conséquentes. Ces questions sont à la fois une interpellation et une invitation qui nous offrent une opportunité de réfléchir sur les chances de succès d'une quelconque intégration par la CI/RGL. Mais, comment les pays de la CI/RGL pourraient réussir le pari si on sait fort bien qu'il existe une inadéquation du modèle d'intégration adopté d'une part et que d'autre part l'absence des firmes proprement africaines ou tiers-mondistes dans cet espace régional offre un alibi aux multinationales autorisées ainsi à opérer sans coup férir?

De l'inadéquation du modèle d'intégration adopté

Dès l'accession des pays de la région à l'indépendance, c'est le modèle capitaliste qui a été adopté comme mode de production alors que ces pays ne disposaient pas de capitalistes autochtones. Et c'est ce mode qui se poursuit à nos jours.

Après un demi-siècle d'indépendance, peut-on considérer que ces pays disposent de capitalistes autochtones? La réponse à cette interrogation est négative parce que toute relance économique se fonde toujours sur le recours aux capitaux étrangers. Quand bien même il existerait des capitalistes autochtones, généralement ils sont en nombre insuffisant et préfèrent placer leurs avoirs à l'extérieur pour leur sécurisation du fait de l'origine obscure de leurs avoirs.

Si, pour la relance des économies de ces pays, l'on doit constamment recourir aux capitaux étrangers, qu'est-ce que l'on peut en espérer en aval? Ici, nous rejoignons la réflexion de Ntumba Luaba Lumu quand il écrit: « (...) le capital étranger ne finance en général que les projets qui lui sont rentables, qui ne remettent pas en cause ses intérêts et qui accroissent la dépendance à son endroit »¹⁶⁵. Il ne saurait en être autrement. L'intégration régionale signifie la création et l'extension des marchés. Mais, comme qui dirait qu'on cherche à atteler la charrue avant le bœuf, on croit que pour l'intégration par la CI/RGL c'est le marché qui crée l'industrie alors que, de toute évidence « c'est l'industrie qui crée son marché »¹⁶⁶.

De la nature des firmes

Pour peu que des firmes existent ou soient quotidiennement créées, elles sont, pour la plupart, l'émanation des multinationales dont les maisons-mères sont à l'étranger. A cet effet, les pays où sont implantées les filiales de ces firmes n'ont presque pas de regard dans leur gestion et leur action se limite à la disponibilisation d'une main-d'œuvre locale. En d'autres termes, lorsqu'il est question de créer un marché au niveau national ou régional en l'absence de véritables firmes locales ou régionales, nos pays « assument en définitive la circulation des capitaux étrangers et des produits n'ayant d'africain que l'étiquette »¹⁶⁷. La production du cuivre, du cobalt, de l'uranium, de la cassitérite, du coltan,... n'est pas destinée directement à la consommation locale, la fixation de leur prix est décidée par l'étranger. Ce qui est vrai des produits miniers l'est tout autant de certains produits agricoles. Et lorsqu'ils sont destinés à la

¹⁶⁵ Ntumba Luaba Lumu, *art.cit.*, p. 479.

¹⁶⁶ Ntumba Luaba Lumu, *art.cit.*, p. 481.

¹⁶⁷ De Bernis, cité par Ntumba Luaba Lumu, *op.cit.*, p. 478.

consommation locale, les produits comme le sucre, l'arachide, l'huile de palme, la banane participent faiblement au PNB.

L'intégration régionale des pays des Grands Lacs africains : une utopie

Tous les modèles d'intégration viable qui ont servi de fondement à certaines théories et qui ont résulté de l'application stricte d'approches théoriques ont concerné des pays suffisamment compétitifs possédant l'essentiel des ressources propres, c'est-à-dire un très haut niveau de développement économique et technique et une stabilité dans la gestion interne. La réussite de ces modèles s'est fondée sur l'industrialisation et la compétitivité des pays censés posséder le même niveau de développement¹⁶⁸. Or, dans le cadre de l'intégration née de la CI/RGL, les Etats sont littéralement détruits, encore en proie à des rivalités récurrentes, c'est dire que, plus que d'une intégration, ils ont besoin d'une reconstruction sans laquelle l'intégration n'est que pur verbiage, de l'utopie.

En effet, comment peut-on penser arriver à l'intégration si on ne peut compter que sur l'étranger lorsqu'on sait que le capital étranger ne peut financer que les projets qui lui sont profitables, au risque même de décourager les initiatives locales pour autant qu'elles ne lui soient pas soumises? On sait que, « avec le concours des bourgeoisies locales politico-administratives et affairistes qui y trouvent certains profits commerciaux et de sécurité »¹⁶⁹ l'Afrique d'une façon générale et les pays des Grands Lacs Africains en particulier sont en train de s'inféoder à l'occident duquel émane l'idée même de cette intégration ainsi que les moyens nécessaires à sa réalisation.

L'aboutissement heureux de toute intégration africaine, tout au moins de l'Afrique centrale, implique un manque à gagner pour l'occident en termes de marché. Et pourtant, le développement est une aspiration naturelle à toute société humaine. Même si l'occident s'interpose face au développement de l'Afrique, il existe une marge pour une dynamique africaine afin de relever le défi. Dans tous les cas, le développement de l'Afrique ne pourra venir que des Africains eux-mêmes.

Pour les pays de l'Afrique des Grands Lacs, le développement ne peut passer que par une période de reconstruction qui présuppose notamment la démocratie, l'instauration de l'État de droit et la bonne gouvernance. Ce nouvel ordre a un prix: le changement des mentalités.

Les acteurs du changement de mentalité qui, selon nous, peuvent être étatiques et/ou non étatiques ont pour nom l'État, l'Entreprise, l'Eglise (et les autres confessions religieuses confondues), l'Ethnie, l'Ecole et l'Environnement.

¹⁶⁸ De Bernis, cité par Nutmba Luaba Lumu, *op.cit.*, p. 476.

¹⁶⁹ C'est le cas en Europe où l'unification des marchés paraît être la conséquence logique d'un très haut niveau de développement économique et technique (lire à cet effet Hummer, W et Hinterleitner, R, Meister Albert. et Samir Amin cités par Ntumba Luaba, art.cit., p. 478.

Nous les avons sélectionnés en partant de l'approche managériale des six « E ». Ces acteurs doivent travailler en synergie non seulement pour la reconstruction des Etats, mais aussi pour préparer l'intégration des pays des Grands Lacs Africains. De la sorte, toute démarche de nature à viser à l'intégration avant la refondation des États risquerait de concourir à son propre échec.

L'incapacité de la CEPGL de réaliser les objectifs qu'elle s'était assignés s'est traduite non seulement par son échec de sécurisation des Etats membres et des populations, mais aussi par la faible capacité d'intégration économique et de coopération pour le développement ainsi que d'intégration sociopolitique.

Les différentes crises qui ont secoué la région sont la conséquence d'un rôle mal assumé qui a conduit au pourrissement dont la thérapie plaidait pour un nouvel ordre. Le schéma de la réintégration (soit par la relance de la CEPGL, soit par son élargissement à la CI/RGL) proposé comme alternative afin de fonder une paix durable présente-t-il des garanties susceptibles de conduire les pays considérés au développement aussi longtemps que les raisons à la base de la dérive de l'espace régional demeurent? Or, s'il est vrai que « les mêmes causes produisent les mêmes effets », il est plutôt impérieux de chercher d'autres issues susceptibles de fonder des bases solides qui éviteraient aux Etats de la région de retomber dans la même erreur et occasionner d'autres catastrophes. Ces bases solides, qui ne peuvent être offertes que par la refondation de l'État (laquelle suppose l'instauration d'une démocratie positive, l'État de droit et la bonne gouvernance), trouvent leur champ d'expérimentation dans une « interdépendance complexe élargie » où les actions de l'État, de l'Entreprise, de l'Eglise et d'autres confessions religieuses, de l'ethnie et de l'environnement seront mises en synergie pour concourir aux projets de développement de chaque pays avant de s'engager dans la voie de l'intégration régionale.

Conclusion

L'intégration régionale est un facteur de paix si elle est susceptible de réunir les Etats qui regardent dans la même direction. Encore faut-il que les Etats appelés à s'intégrer réunissent les conditions nécessaires sans lesquelles le projet risque de s'enliser. À cet égard, nous pensons que l'intégration des Etats des Grands Lacs postconflits peut être un facteur de paix à la seule condition d'être une intégration à double vitesse.

La première vitesse serait celle de la réalisation de l'intégration et de la cohésion nationales au sein de chaque pays. Cette étape exige la mise sur pied d'institutions fortes susceptibles d'instaurer l'autorité de l'État et de rétablir le climat de confiance sans lequel tout projet ou initiative de développement risque à quelque niveau que ce soit de ne pas aboutir pour des raisons de méfiance réciproque. C'est pendant cette étape qu'il serait utile dans chaque pays intéressé par l'intégration de préparer sa classe moyenne pour s'assurer d'avoir des capitalistes autochtones. Des partenariats publics et privés pourraient être mis à

contribution pour exploiter les espaces viables, mais qui sont restés jusque-là en jachère. Pendant cette phase, chaque État aurait beaucoup plus intérêt à développer son soft-power. La République Démocratique du Congo, grâce à ses atouts innombrables devrait servir de modèle pour que les autres Etats soient attirés par elle. Cela se ferait grâce à la revisitation et à l'opérationnalité de ses multiples atouts pour éviter d'être continuellement un ventre mou et demeurer ainsi un « géant aux pieds d'argile »¹⁷⁰. La deuxième vitesse est celle de la réalisation de l'intégration régionale. Cette intégration réunirait des Etats qui se seraient consolidés et solidifiés à partir de la base. En effet, il ne sert à rien d'unir des Etats faibles au risque de récolter la faiblesse au superlatif. Devenus forts ils seraient capables de travailler ensemble et regarder dans la même direction.

¹⁷⁰ Lire à cet effet Ngoie Tshibambe, *La République démocratique du Congo dans les relations internationales africaines. L'impossible quête de puissance*, Lubumbashi, Editions du Laboratoire des Sciences sociales appliquées, 2005.

QUESTIONS MIGRATOIRES, INADEQUATION DES REPONSES PUBLIQUES ET CRISE DE NATIONALITE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : LE CAS DES BANYARWANDA

KOKO SADIKI

« Il n'est un secret pour personne qu'avec neuf pays frontaliers, le Zaïre est un des Etats qui hébergent un très grand nombre d'étrangers surtout originaires des pays voisins. D'où, certains conflits inévitables de nationalité »¹⁷¹.

“ ... in order to get a better understanding of the present DRC conflict, the issue of citizenship needs some specific attention. The citizenship issue has to be understood as one of the main challenges of future peace efforts”¹⁷².

Introduction

Depuis la décision de l'administration coloniale belge, en 1937, de procéder à une relocation massive des populations rwandaises vers Rutshuru et Masisi, la région du Kivu de la République démocratique du Congo (RDC) se trouve plongée dans un cycle ininterrompu de violence sur fond de questions d'autochtonie et de nationalité. Cependant, alors que la répression coloniale permit aux autorités belges de contenir toute possible implosion des tensions intercommunautaires générées par ces vagues de relocation, l'avènement de l'indépendance exposa un nombre de défis concernant la capacité d'intervention du nouvel État congolais en cette matière. Premièrement, l'indépendance permit aux populations du Congo de passer de simples sujets coloniaux à des citoyens de plein droit, porteurs de l'important droit de prendre part au processus de prise des décisions concernant la collectivité nationale. Deuxièmement, l'indépendance fut octroyée dans le contexte d'un système politique basé sur le régime parlementaire. Ce changement avait pour implication que, contrairement

¹⁷¹ Mobutu Sese Seko, *Discours d'ouverture de la seconde session ordinaire du Comité Central du Parti*, Kinshasa, 26 mars 1981.

¹⁷² K. Vlassenroot, “Citizenship, identity formation and conflict in South Kivu : the case of the Banyamulenge”, in *Review of African Political Economy*, Volume 29, N°93/94, 2002, p. 501.

à l'époque coloniale, le rapport entre le nouvel État et ses citoyens allait se baser non plus sur la répression violente, mais sur le consentement populaire. Enfin, l'avènement de l'indépendance intervenait à une période caractérisée par l'affaiblissement de la capacité de l'État congolais, une conséquence de la montée des demandes populaires pour plus d'émancipation. A cela s'ajoutait le contexte de manque de préparation adéquate dans lequel se déroulait la décolonisation du Congo, une situation qui tourna l'indépendance en un catalyseur du processus de désintégration de l'État congolais, annihilant ainsi sa capacité de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, y compris dans le domaine de la distinction entre les nationaux et les étrangers.

La grande majorité des études consacrées à la crise de nationalité au Kivu se sont principalement focalisées sur la politisation des identités. L'argument principal à cet égard est que la crise susmentionnée résulte d'une manipulation de la question de nationalité par les élites politiques au niveau local, provincial et national – une stratégie de conservation ou d'accès au pouvoir politique et aux avantages socioéconomiques y afférents.¹⁷³ Comme l'indique par exemple Jackson, depuis l'indépendance du Congo, la question de la nationalité de la minorité rwandophone a été exacerbée ou tempérée selon les circonstances, un élément central dans la stratégie de 'diviser pour bien régner' des élites politiques. Nonobstant la pertinence contenue dans cet argument, ce dernier ne relate pourtant pas toute l'histoire se rapportant à la question de la crise de nationalité au Kivu.¹⁷⁴ Il n'arrive pas à rendre adéquatement compte de l'importante question de la mauvaise gestion de la question migratoire par l'administration coloniale et les régimes postcoloniaux en RDC. Plutôt qu'une simple question de politisation d'identités, la crise de nationalité en RDC est avant tout la conséquence de la mauvaise gestion de l'immigration qui, à ses origines, pouvait s'expliquer par les calculs socioéconomiques de l'administration coloniale et plus tard par l'inefficacité de l'État postcolonial.

L'argument principal de ce chapitre est que, bien que les manipulations politiques des questions liées à la nationalité par les acteurs sociopolitiques contribuent à exacerber la crise y afférente, cette dernière a pourtant ses origines dans l'incapacité de l'administration coloniale et des autorités congolaises postcoloniales à gérer l'immigration des populations originaires du Rwanda et

¹⁷³ Stephen Jackson, "Of 'doubtful citizenship' : political manipulation of citizenship in the D. R. Congo", in *Citizenship Studies*, Volume 11, N°5, 2007, pp. 481-500. Voir aussi GEORGES Nzongola-Ntalaja, "The politics of citizenship in the Democratic Republic of Congo", in S. Dorman, D. Hammett et P. Nugent, eds. *Making nations, creating strangers : states and citizenship in Africa*, Leiden / Boston, Brill, 2007, pp. 69-80.

¹⁷⁴ S. Jackson, *art.cit.*, p. 481. Cependant, dans un article dédié à la formation des identités et au conflit dans le Sud-Kivu, Vlassenroot insiste qu'il serait erroné de ne se focaliser que sur le comportement des élites politiques comme seul paramètre pour expliquer l'instrumentalisation de l'identité dans les conflits intercommunautaires dans cette région. Koen Vlassenroot, "Citizenship, identity formation and conflict in South Kivu : the case of the Banyamulenge", *art. cit.*, p. 501.

du Burundi en RDC de manière efficace et efficiente. En ce qui concerne particulièrement la période postcoloniale, cette incapacité a permis à un bon nombre de ces immigrés de ‘se fondre’ au sein de la population congolaise, contribuant ainsi à la détérioration des relations entre ces immigrés et les populations ‘autochtones’, d’une part, et entre chacun de ces deux groupes et l’État congolais, d’autre part.

Il y a six sections dont la première essaie de définir les Banyarwanda et de les situer sur la carte politico-administrative de la RDC. La deuxième section brosse un bref aperçu historique sur la migration des Banyarwanda en RDC. La troisième section évalue la réponse de l’État congolais (postcolonial) à la migration des Banyarwanda tandis que la quatrième section examine la migration des Banyarwanda en tant que catalyseur de la crise de nationalité au Kivu. La cinquième section se focalise sur la manipulation politique des identités comme facteur d’exacerbation de la crise de nationalité. La dernière section sert de conclusion à cet article et formule des recommandations censées contribuer à la résolution des questions liées à la crise de nationalité au Kivu.

Les Banyarwanda : définition et localisation sur la carte politico-administrative de la RDC

Étymologiquement le terme Banyarwanda (Munyarwanda au singulier) signifie ‘Rwandais’, ‘ressortissants rwandais’ ou encore ‘peuples du Rwanda’, identifiés en tant que tels par la langue Kinyarwanda qu’ils parlent. Cependant, dans ce propos, le terme Banyarwanda s’applique aux populations de langue Kinyarwanda et Kirundi établies sur le territoire du Congo au cours de différentes phases historiques. Certains d’entre eux furent incorporés dans la RDC au moment du tracé des frontières orientales du Congo belge en 1910. D’autres furent amenés au Congo par les autorités coloniales belges en vue de pallier le problème de surpopulation au Rwanda et de faire face à la carence de main-d’œuvre dans les secteurs agricole, minier et de construction d’infrastructures au Congo. D’autres encore étaient venus au Congo sur leur propre décision, le plus souvent en tant qu’immigrés clandestins aussi bien sous la période coloniale que depuis l’indépendance du Congo en 1960. Un dernier groupe est constitué de différentes générations des réfugiés venus au Congo pour échapper aux différents épisodes de répression et de violence politiques le plus souvent perpétrés par l’État dans le Rwanda et le Burundi postcoloniaux.

Trois raisons ont milité en faveur de cette définition expansive du terme malgré la nette différence entre les deux communautés (Banyarwanda et Barundi). Premièrement, le processus de leur incorporation au sein de la RDC, tel que décrit ci-haut, avait suivi le même modèle comprenant l’incorporation initiale de 1910, la transplantation pour des nécessités humanitaires et de main-d’œuvre, l’immigration clandestine pendant et après la colonisation ainsi que le refuge. Deuxièmement, tout au long de l’évolution historique de l’État

congolais, la question de leur droit à la nationalité congolaise s'est toujours posée de la même manière. Par exemple, toutes les lois congolaises traitant de leur nationalité les ont toujours définis comme deux groupes inséparables. Troisièmement et enfin, le ressentiment anti-Banyarwanda qui traverse la société congolaise, en général, et celle du Kivu, en particulier, depuis la moitié des années 90 s'étend aux membres de ces deux communautés sans beaucoup de distinction.

Il existe deux grandes communautés des Banyarwanda en RDC, réparties sur les deux provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Au Sud-Kivu, on retrouve les Banyarwanda dans les Territoires¹⁷⁵ de Fizi, Mwenga, Uvira et Idjwi. Les Banyarwanda de l'Île d'Idjwi sont majoritairement tutsi. Ils vivent côte à côte avec les Bashi et les Bahavu (qui sont eux-mêmes considérés comme un sous-groupe au sein du groupe ethnique Bashi). Idjwi (681 kilomètres carrés) fut l'une des contrées peuplées de Banyarwanda incorporées par les Belges dans leurs possessions des Grands Lacs lors de la démarcation territoriale entre l'Allemagne et la Belgique en 1910. La grande majorité des Banyarwanda trouvés à Fizi et Mwenga (Hauts Plateaux d'Itombwe) sont également des Tutsi ; ils sont connus sous le nom de Banyamulenge et leur présence dans cette région précède l'avènement de la colonisation belge au Congo. Ce groupe s'étend jusqu'au territoire d'Uvira, au sud. A Fizi, Mwenga et Uvira, les Banyamulenge constituent un groupe minoritaire comparé aux Babembe, Balega et Bifulero (et Bavira) respectivement.¹⁷⁶ Dans une large mesure, les Banyamulenge sont considérés par les autres populations du Sud-Kivu comme des citoyens congolais.¹⁷⁷ Ceci explique la tendance généralisée de la part de tous les autres Banyarwanda – plus particulièrement les Tutsi basés au Nord-Kivu, dont certains sont des descendants des réfugiés rwandais post-1959 et d'autres immigrants clandestins de la période postcoloniale de s'identifier comme des Banyamulenge. Cette confusion est davantage exacerbée par certains médias et certains écrits académiques qui tendent à utiliser les termes Banyamulenge et Banyarwanda de manière interchangeable.

Enfin, il existe une communauté des Banyarwanda dans l'une des trois collectivités du territoire d'Uvira, à savoir la Plaine de la Ruzizi (644 kilomètres carrés). Contrairement à leurs homologues décrits ci-dessus, la grande majorité

¹⁷⁵ Dans la subdivision administrative congolaise actuelle, le territoire représente la subdivision territoriale en deçà de la province. Elle est une entité territoriale décentralisée et est située en milieu rural. Son équivalent urbain s'appelle la commune.

¹⁷⁶ Thomas Turner, *The Congo wars : conflict, myth and reality*. London/New York, Zed Books, 2007, p. 81.

¹⁷⁷ Mais depuis la participation de certains jeunes *banyamulenge* dans les campagnes militaires du Front Patriotique Rwandais (FPR) au début des années 90 et compte tenu de leur rôle dans les différentes rébellions ayant sévi en RDC depuis le génocide rwandais de 1994, beaucoup de populations du Sud-Kivu considèrent les *Banyamulenge* comme des étrangers, doutant de leur loyauté envers la RDC et remettant en question leur 'prétention' à la nationalité congolaise.

de ces Banyarwanda sont des Hutu¹⁷⁸ et leur groupe originel dérive du Burundi. Raison pour laquelle ils sont appelés Barundi. Du fait que les deux autres collectivités (Bafulero et Bavira) du territoire d'Uvira sont désignées par les noms des groupes ethniques majoritaires qui y habitent, il existe une tendance, particulièrement parmi les Hutu eux-mêmes, de se référer à la Plaine de la Ruzizi comme Collectivité des Bahutu.

Tout comme leurs homologues du Sud-Kivu, les Banyarwanda du Nord-Kivu ne sont pas homogènes en tant que groupe et en ce qui concerne leur établissement dans la région. Certains d'entre eux, plus précisément à Rutshuru, s'étaient établis sur le territoire congolais avant l'avènement de la colonisation belge ; d'autres (particulièrement à Masisi) furent amenés dans la région par les autorités coloniales belges à travers leurs politiques d'immigration et de recrutement ouvrier ; d'autres encore (principalement autour de Goma) vinrent dans la région comme des réfugiés aussi bien avant qu'après l'indépendance du Rwanda en 1962. A ce dernier groupe, il sied d'ajouter les réfugiés des décennies 70 et 80 ainsi que les autres immigrants clandestins postcoloniaux.¹⁷⁹

Au Nord-Kivu, les Banyarwanda sont ainsi majoritairement trouvés dans les territoires de Rutshuru, Masisi et Nyiragongo ainsi qu'au sein et autour de la ville de Goma. A la différence des Banyarwanda du Sud-Kivu – qui ne constituent pas un groupe démographique important dans la province (comparés par exemple aux Bashi, Balega et Bafulero), les Banyarwanda du Nord-Kivu constituent une large communauté, la deuxième plus grande communauté de la province derrière les Banande. A Rutshuru et à Masisi, ils sont de loin le groupe démographique le plus dominant. Une caractéristique importante supplémentaire de ce groupe est l'importance de la catégorie réfugiée en son sein. En effet, depuis la Révolution rwandaise de 1959-1962, la majorité de réfugiés (tutsi) rwandais venus au Congo se sont dirigés vers la province du Nord-Kivu. Ceci explique en partie la croissance rapide de la population banyarwanda au sein de la province au cours des années et les tensions intercommunautaires qui en résultent.

À part les deux communautés des Banyarwanda décrites ci-haut, il existe une très petite communauté des Banyarwanda dans le Nord- Katanga autour de Moba et de Kamina. Ils sont connus sous le nom de Banyavyura. Ils furent amenés dans cette région par les autorités coloniales belges pour travailler dans les industries de construction et minières. Depuis la Première Guerre du Congo (1996-1997), beaucoup d'entre eux ont quitté le Nord-Katanga pour s'installer dans la Plaine de la Ruzizi au Sud-Kivu. Cette migration fut à son origine encouragée par le gouvernement rwandais dans son effort de regrouper les Banyamulenge et les Banyavyura dans la perspective de la création d'une entité

¹⁷⁸ Ministère du Plan, *Monographie de la Province du Sud-Kivu*, Kinshasa, Unité de Pilotage du Processus DSRP, 2005b, p. 17.

¹⁷⁹ Jean-Claude Willame, *Banyarwanda et Banyamulenge : violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, Bruxelles/Paris, Institut Africain/L'Harmattan, 1997, p. 61.

administrative (territoire) qui leur soit propre. La migration s'avéra par la suite être une stratégie des Banyavyura d'échapper à l'hostilité grandissante dirigée à leur encontre à un moment où les relations entre les Balubakat (Luba du Katanga) et les Tutsi étaient devenues des plus compliquées au cours de la présidence de Laurent-Désiré Kabila

Le nombre exact des populations banyarwanda en RDC est difficile à déterminer, de même qu'il est impossible de déterminer le nombre des membres des autres groupes ethniques congolais. Ceci est dû au fait qu'il n'y a jamais eu de recensement des populations en RDC depuis 1984. En conséquence, il existe de vastes disparités entre différentes sources en ce qui concerne le nombre total des populations banyarwanda vivant en RDC. Par exemple, le *Universal World Atlas*¹⁸⁰ estime le nombre total des Banyarwanda en RDC en 1994 à 4 millions. Une telle estimation pose problème, car elle attribue à ce groupe plus de 70 pour cent de la population totale des deux provinces du Kivu estimée au cours de la même année à plus ou moins 5.5 millions.¹⁸¹ Il en va de même du nombre total des Banyamulenge avec des estimations pour l'année 1996 variant entre 40.000¹⁸² et 450.000.¹⁸³

Aperçu historique sur l'immigration des Banyarwanda en RDC

Il est impossible, à ce jour, de retracer avec exactitude tout l'historique de l'immigration des populations banyarwanda en RDC, plus particulièrement en ce qui concerne la période précédant l'avènement de la colonisation.¹⁸⁴ Bien avant l'avènement de la colonisation européenne dans la région des Grands Lacs, des populations banyarwanda s'étaient déjà fixées sur le territoire plus tard devenu État Indépendant du Congo (EIC) en 1885 et colonie belge du Congo en 1908 à différentes périodes historiques et pour des raisons diverses.

¹⁸⁰ Cité par S.B. Gachuruzi, "The role of Zaire in the Rwandese conflict", in H. Adelman and A. Suhrke, eds. *The path of a genocide : the Rwandan crisis from Uganda to Zaire*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1999, p. 59.

¹⁸¹ Ministère du Plan, *Monographie de la Province du Nord-Kivu*, Kinshasa, Unité de Pilotage du Processus DSRP, 2005a, pp. 34-35. Lire aussi Ministère du Plan, 2005b. *Monographie de la Province du Sud-Kivu*, op. cit., pp. 25-26. Et même si l'on prenait en considération le nombre de 8.000.000 d'habitants proposé par Gachuruzi comme population totale des deux provinces du Kivu en 1999, il reste toujours en contradiction avec sa propre estimation de 4.000.000 de Banyarwanda en 1994 qui, selon ses mots, constituaient *presque 40 pour cent de la population de la province*. S.B. Gachuruzi, *art.cit.*, p. 52.

¹⁸² Jean-Claude Willame, J. C., op. cit., p. 91. Lire aussi E. F. Kisangani, *Civil wars in the Democratic Republic of Congo, 1960-2010*, Boulder/London, Lynne Rienner, 2012, p. 121.

¹⁸³ O.G. Afoaku, *Explaining the failure of democracy in the Democratic Republic of Congo : autocracy and dissent in an ambivalent world*, New York, The Edwin Mellen Press, 2005, p. 136.

¹⁸⁴ Koen Vlassenroot, and C. Huggins, "Land, migration and conflict in eastern DRC", in C. Huggins et J. Clover, eds. *From the ground up : land rights, conflict and peace in sub-Saharan Africa*, Pretoria, Institute for Security Studies, 2005, p. 128.

Ces populations se recrutent actuellement dans les territoires de Rutshuru et de Masisi au Nord-Kivu et dans les territoires de Fizi, Uvira, Mwenga et Idjwi au Sud-Kivu.

La période coloniale offre ainsi la phase la plus documentée de l'historiographie de l'immigration des populations banyarwanda vers le Congo. Cette immigration s'était par ailleurs opérée suivant quatre modalités différentes au courant de cette période, à travers notamment la Mission d'Immigration des Banyarwanda (MIB), le recrutement ouvrier, l'immigration clandestine et le refuge.

La politique de la MIB fut mise en place en 1937 par les autorités coloniales belges au Congo, de concert avec le Comité National du Kivu (CNKI), les autorités coloniales belges au Rwanda ainsi que les autorités indigènes¹⁸⁵ des territoires censés accueillir les immigrés. Le processus de déplacement des populations relatif à la MIB était justifié, selon les autorités coloniales, par le désir de pallier la surpopulation du Rwanda (évitant ainsi d'éventuelles situations de famine dans l'avenir) et la nécessité d'offrir une main-d'œuvre abondante aux agriculteurs et fermiers belges installés dans la région du Kivu.¹⁸⁶ Entre 1937 et 1959, plus de 6.000 familles rwandaises furent transplantées du Rwanda vers le Congo, plus précisément dans le territoire de Masisi. Cependant, autour de l'année 1953, le processus de la MIB commençait à se heurter à la résistance des populations locales qui ne cachaient plus leur inquiétude face au nombre toujours croissant des immigrés 'atterrissant' sur leur territoire. Selon le Ministère congolais du Plan, la MIB envisageait initialement de réinstaller 60.000 Rwandais au Congo.¹⁸⁷ Pourtant, en 1955, elle en avait déjà amené 170.000, sans compter plusieurs autres qui s'étaient déplacés sur leur propre initiative, se joignant ainsi à des membres de famille, des amis et des voisins déjà installés au Congo.¹⁸⁸

¹⁸⁵ C'est dans ce cadre que les autorités belges versèrent la somme de FB 29.600 (l'équivalent en valeur de plus ou moins US\$ 41.836 en 2010) au Mwami *hunde* André Kalinda contre un *acte de cession* par ce dernier d'un territoire de 350 kilomètres carrés. Lire à ce sujet Pabanel, J. P., La question de la nationalité au Kivu, in *Politique Africaine*, Numéro 41, 1991, p. 33. Lire aussi E.F Kisangani, *op. cit.* p. 173. Apparemment, le Mwami remboursa cette somme d'argent aux autorités coloniales suite aux pressions de ses sujets et une fois qu'il s'était rendu compte de l'implication à long terme de cette transaction. Matumaini, E. S., La question Banyarwanda du local au national : une problématique nouvelle en RDC, *Mémoire de licence* (inédiée), Science Politique et Administrative, Université de Kisangani, 2004 (en ligne). Disponible sur <http://www.memoireonline.com/07/10/3755/m_La-question-Banyarwanda-du-local-au-national-une-problematique-nouvelle-en-RDC5.html> [consulté le 9 avril 2013].

¹⁸⁶ René Lemarchand, *The dynamics of violence in central Africa*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2009, p. 208. Koen Vlassenroot, K., and Huggins, C., *art.cit.*, p. 129. Jean-Claude Willame, *op. cit.*, p. 41. Pabanel, J. P., 1991. La question de la nationalité au Kivu, *op. cit.*, p. 33.

¹⁸⁷ Ministère du Plan, 2005a. *Monographie de la Province du Nord-Kivu*, *op. cit.*, p. 32.

¹⁸⁸ Kraler cité par Thomas Turner, *op.cit.*, p. 113.

Le recrutement ouvrier était plus ou moins congénère à la MIB. Son objectif exclusif était de faciliter le recrutement des travailleurs destinés aux secteurs agricole, des transports et des mines dans les régions du Kivu et du Katanga. Pour ce faire, l'administration coloniale avait ouvert des bureaux de liaison au Rwanda et au Burundi chargés de faciliter ce processus. Pabanel estime le nombre des Rwandais et Burundais amenés au Congo par ce processus à 80.000.¹⁸⁹ Les deux processus de la MIB et du recrutement ouvrier dotèrent donc le Congo du premier grand mouvement des populations banyarwanda vers son territoire, plus précisément dans la région du Kivu. A en croire Lemarchand, en 1959, les Banyarwanda étaient dix fois plus nombreux que les populations autochtones à Rutshuru ; à Masisi, ils représentaient les deux tiers de la population. Au total, 184.089 Hutu et 52.233 Tutsi s'étaient apparemment installés de manière permanente au Kivu (principalement à Masisi et à Rutshuru), faisant ainsi de Banyarwanda le troisième groupe ethnique le plus important au Kivu derrière les Banande (390.704) et les Bashi (382.572).¹⁹⁰

Le troisième processus d'immigration des populations banyarwanda vers le Congo durant la colonisation fut le mouvement clandestin. Il n'existe pas dans la littérature une quelconque estimation du nombre exact de personnes ayant été impliquées dans ce processus. Toutefois, plusieurs sources conviennent sur le fait que le partage d'une même autorité coloniale, la facilité des mouvements (du fait entre autres de l'absence d'une barrière naturelle réelle entre le Congo, le Rwanda et le Burundi), la prospérité relative du Congo, la présence des populations banyarwanda de part et d'autre des frontières ainsi que les échanges continus entre les régions contribuèrent à une migration plus ou moins ininterrompue des populations banyarwanda vers le Congo.

Le refuge, quant à lui, n'est intervenu que vers la fin du régime colonial aussi bien au Congo qu'au Rwanda. Il fut précipité par la Révolution Sociale au Rwanda entre 1959 et 1962. La révolution était initiée par l'élite intellectuelle hutu du Rwanda dans son objectif ultime de faire prévaloir la supériorité numérique des Hutu au sein de la société comme fondement de son droit plus ou moins 'naturel' de gouverner un État rwandais moderne et démocratique. Toutefois, la complicité du pouvoir colonial et de la haute hiérarchie de l'Eglise Catholique Romaine du Rwanda s'avéra être l'élément crucial aussi bien dans la conception de la révolution que dans son exécution. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)¹⁹¹ a estimé le nombre des Rwandais ayant traversé le Congo entre 1959 et 1961 pour y demander l'asile entre 50.000 et 60.000. Il sied de noter que, contrairement aux immigrés de la MIB et aux recrues ouvrières qui comprenaient des Hutu et des Tutsi, les réfugiés étaient essentiellement Tutsi et la plupart d'entre eux ne tardèrent pas à acquérir la nationalité congolaise, plus particulièrement après la décision du Régime de

¹⁸⁹ J.-P. Pabanel, *op.cit.*, p. 33.

¹⁹⁰ R. Lemarchand, *op. cit.*, pp. 14; 209.

¹⁹¹ Cité par Jean-Claude Willame, *op.cit.*, p. 46.

Mobutu en 1967 de fermer les camps de réfugiés où la plupart d'entre eux étaient hébergés. Selon Kisangani, la décision de Mobutu de fermer les camps de réfugiés convertit ainsi 55.000 réfugiés rwandais en résidents du Congo. Elle était pour le moins maladroite, car ignorant le conseil prodigué par les autorités coutumières hunde qui estimaient que le nombre continuellement croissant des immigrés dans la région était de nature à causer une grande révolte à l'avenir.¹⁹²

Au cours de la période postcoloniale, l'immigration des populations banyarwanda vers le Congo a essentiellement revêtu deux formes, le refuge et la clandestinité. Comme déjà souligné plus haut, le processus de refuge avait commencé en 1959 et était donc antérieur à l'indépendance du Congo. Mais il se poursuivit au-delà de l'indépendance du Congo du fait de la prolongation des révoltes liées à la Révolution Sociale au Rwanda qui, elles, durèrent jusqu'en 1962. Cependant, à cette vague initiale, s'ajoutèrent d'autres vagues de réfugiés rwandais et burundais, notamment au lendemain du génocide burundais de 1972¹⁹³ et du coup d'État militaire du Général Juvénal Habyarimana au Rwanda en 1973. Il n'existe pas d'estimations officielles sur le nombre des Burundais et Rwandais à être arrivés au Congo au cours de ces deux vagues. Toutefois, il sied de noter que la plupart des réfugiés Burundais s'étaient dirigés vers le Sud-Kivu tandis que ceux en provenance du Rwanda s'étaient pour la plupart installés au Nord-Kivu. Cette occupation différentielle de l'espace congolais était liée à la position géographique de ces deux provinces du Congo vis-à-vis du Burundi et du Rwanda.

Les derniers mouvements des réfugiés burundais et rwandais vers le Congo eurent lieu au début de la décennie 90 et coïncidaient avec les guerres civiles au Burundi et au Rwanda. La guerre civile burundaise avait commencé fin 1993. Elle était une conséquence de l'échec du projet démocratique au Burundi, reflété par l'assassinat du Président Melchior Ndadaye et d'autres officiels du nouveau gouvernement burundais le 21 octobre 1993. Les violences intercommunautaires qui suivirent ces assassinats déplacèrent plus de 255.000 Burundais (Hutu) vers la province congolaise du Sud-Kivu. Plus tard, le nombre des réfugiés s'accrut davantage du fait de l'établissement du mouvement rebelle burundais CNDD¹⁹⁴ et de l'intensification de la guerre civile au Burundi. De leur côté, les réfugiés rwandais affluèrent au Congo au lendemain du génocide rwandais et de la prise du pouvoir au Rwanda par le Front Patriotique Rwandais (FPR) en 1994. Près de 1.200.000 personnes faisaient partie de cette vague, se répartissant sur les deux provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Comme les réfugiés burundais de l'année précédente et des années qui suivirent, les réfugiés rwandais postgénocide étaient essentiellement des Hutu.

La grande majorité des réfugiés burundais et rwandais arrivés au cours de cette vague regagnèrent leurs pays respectifs au début de la Première Guerre du

¹⁹² E.F. Kisangani, *op. cit.*, p. 176.

¹⁹³ René Lemarchand, *op. cit.*

¹⁹⁴ Conseil National pour la Défense de la Démocratie.

Congo quand les troupes régulières burundaises et rwandaises attaquèrent les camps de réfugiés près d'Uvira et de Goma dans le but de contraindre les réfugiés au retour. Certains Burundais qui purent s'échapper prirent la voie de la Tanzanie. Plus de 300.000 réfugiés rwandais foncèrent à l'ouest, vers le Congo profond, soit par peur du sort incertain qui les attendrait au Rwanda soit par l'incapacité de s'échapper du contrôle des ex-FAR¹⁹⁵ et des Interahamwe décidés à les utiliser comme un 'bouclier humain'. La plupart d'entre ces réfugiés périrent au Congo soit de faim et de maladies soit encore exécutés par les troupes rwandaises accompagnant l'AFDL¹⁹⁶ dans sa campagne pour chasser le régime Mobutu du pouvoir tandis que les ex-FAR et les Interahamwe s'allièrent en vain aux troupes gouvernementales congolaises en vue d'endiguer la rébellion.¹⁹⁷ Métamorphosés actuellement en Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), entre 1.500 et 2.000 combattants appartenant à cette structure vivent encore à l'Est de la RDC où ils opèrent comme un État dans un État, souvent avec la complicité des officiels congolais.

La réponse de l'État congolais (postcolonial) à l'immigration des Banyarwanda

Comme le notent Ngoie et Lelu : « Depuis l'indépendance en 1960 et jusque dans les années 2000–2005, la République démocratique du Congo n'a pas clairement défini une politique migratoire. Elle réagissait aux situations au lieu de les anticiper ».¹⁹⁸ Cinq ans plus tôt, un rapport de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) abondait dans le même sens quand il écrivait : « ... il n'y a pas une loi sur la migration en RDC, mais plusieurs actes réglant différents aspects de la migration. Les actes en question sont anciens, et ne reflètent plus les structures actuelles du gouvernement. Les textes sont parfois confus, se complètent et s'annulent au fur et à mesure de la publication de nouvelles lois et ordonnances. Les officiels qui ont pour mission de veiller à l'application de ces lois ont parfois de la peine à s'y retrouver ».¹⁹⁹

Comme relevé plus haut, les premiers grands mouvements migratoires des populations de langue rwandaise et burundaise vers la RDC étaient donc un produit de la colonisation belge dans la région des Grands Lacs. Le pouvoir colonial était préoccupé avant tout par la nécessité d'alléger le problème de surpopulation au Rwanda (et ainsi prévenir les éventuels épisodes de famine) et

¹⁹⁵ Ex-Forces Armées Rwandaises, l'armée nationale du Rwanda sous le Président Habyarimana.

¹⁹⁶ Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Zaïre/Congo

¹⁹⁷ Pour une explication détaillée sur le sort des réfugiés rwandais au cours de la Première Guerre du Congo, lire Gérard Prunier, *Africa's world war. Congo, the Rwandan genocide, and the making of a continental catastrophe*, New York, Oxford University Press, 2009, pp. 121-125.

¹⁹⁸ Germain Ngoie, et David Lelu, *Migration en République Démocratique du Congo : profil national 2009*, Genève, Organisation Internationale pour les Migrations, 2010, p. 79.

¹⁹⁹ OIM citée par Ngoie et Lelu, *op. cit.*, pp. 79-80.

d'offrir aux secteurs minier, agricole et des transports congolais une main-d'œuvre abondante et bon marché.

L'avènement de l'indépendance n'altéra pas de manière significative le laxisme des autorités du Congo à l'égard de la migration des populations burundaise et rwandaise en RDC. Ceci était principalement une conséquence de la crise politique dans laquelle le Congo s'était engouffré quelques jours seulement après son accession à l'indépendance le 30 juin 1960. La crise du Congo (symbolisée par la mutinerie au sein de la Force Publique, les tentatives de sécession par la province du Katanga et la région du Sud-Kasaï, les crises institutionnelles à succession au sein du gouvernement central ainsi que les rébellions lumumbistes) avait entraîné un affaiblissement inquiétant de l'État congolais. Sa conséquence fut la mise sous tutelle de facto de la RDC par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

L'avènement du Général Mobutu au pouvoir le 24 novembre 1965 par coup d'Etat inaugura une nouvelle ère du renforcement de la capacité de l'État congolais. Le Nouveau Régime réussit ainsi vite à supprimer toutes les forces rivales à son pouvoir et à affirmer son autorité sur plus ou moins l'entièreté du territoire national. Cependant, le régime ne sembla pas avoir une politique claire et cohérente sur la migration des Banyarwanda vers la RDC. D'une part, le régime perçut les Banyarwanda – en particulier les Banyamulenge – comme des alliés compte tenu du rôle que ces derniers avaient joué dans la dernière phase de la rébellion aux côtés de l'État. En effet, après avoir timidement rallié les forces rebelles, les Banyamulenge ne tardèrent pourtant pas à désertir les rangs de ces dernières en protestation contre les exactions et autres extorsions imposées sur leur communauté lorsque les rebelles se retirèrent dans les Hauts Plateaux en fuyant les forces gouvernementales renforcées par des mercenaires. Les Banyamulenge devinrent aussitôt le fer de lance des forces loyalistes dans leur effort de détruire les derniers bastions de la rébellion.

D'autre part, le Nouveau Régime s'inscrivit dans la logique panafricaine dominante sur le continent à l'époque qui prêchait contre l'adoption des politiques rigoureuses à l'égard des réfugiés et autres immigrants africains. C'est dans ce contexte que Mobutu ordonna la fermeture des camps de réfugiés tutsi rwandais en 1967, l'année même où la RDC accueillait le cinquième sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). En bref, le régime Mobutu démontrait une « trop grande ouverture (...) à l'immigration rwandaise et burundaise dans le cadre de la solidarité de l'ancienne Afrique belge ».²⁰⁰ Si les réfugiés rwandais pouvaient se compter par 50.000 ou 60.000 entre 1959 et 1961, les estimations du HCR n'en comptabilisaient plus que 23.000 en 1972, une preuve que les réfugiés s'étaient

²⁰⁰ Isidore Ndaywel, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République Démocratique*, Bruxelles, Duculot, 1998, p. 700.

bel et bien ‘intégrés’ au sein de la population congolaise, la plupart se faisant enregistrer comme nationaux congolais dans le territoire de Rutshuru.²⁰¹

Plus tard, la réponse du Nouveau Régime à l’immigration des Banyarwanda fut donc déterminée par les calculs de survie politique et la mauvaise gestion au sein des institutions de l’État - y compris les services d’immigration – gangrenées par la corruption. La mauvaise gestion étatique se reflétait à deux niveaux. Premièrement, la période postnationalisation (1974-1975) était caractérisée par la contraction progressive de l’État congolais et de sa capacité de contrôle sur le territoire national, plus particulièrement aux frontières. En conséquence, le contrôle d’immigration devenait l’un des aspects où la faiblesse de l’État se manifesta. Deuxièmement, la corruption rampante au sein de l’administration territoriale et publique – comme ce fut le cas avec la disparition progressive des réfugiés dans les années 70 signifiait que les réfugiés et immigrés clandestins banyarwanda pouvaient facilement acheter des pièces d’identité congolaises auprès des autorités de l’État à tous les niveaux.²⁰²

Par ailleurs, au-delà de la mauvaise gestion au sein de l’administration territoriale et publique, le régime Mobutu basait sa réponse à l’immigration (ainsi qu’à la nationalité) des Banyarwanda sur des calculs politiques liés à sa stabilité à court et moyen terme. C’est dans ce cadre que Mobutu nomma dès 1969 Barthelemy Bisengemana Rwema au poste de directeur de cabinet à la présidence de la république et procéda à l’élévation de plusieurs autres banyarwanda dans la sphère des affaires publiques. Selon des auteurs, le favoritisme affiché par Mobutu envers les élites et populations rwandaises participait de sa stratégie de s’entourer des élites des ethnies minoritaires ou encore, dans le cas des Banyarwanda, d’une ethnie en insécurité, car de tels individus n’étaient pas de nature à contester son autorité, moins encore à le renverser.²⁰³ Mais « [en] offrant massivement des promotions politiques et économiques aux ‘barons’ rwandophones », le régime Mobutu leur offrait « la possibilité de chercher à ‘sauver’ l’ensemble des membres de la communauté, y compris les immigrants illégaux ». ²⁰⁴

L’inadéquation des politiques et le manque de consistance du régime Mobutu envers la question d’immigration et de la nationalité des Banyarwanda trouvèrent leur expression la plus éloquente dans les trois législations édictées par le régime en la matière. La première, Ordonnance-Loi n° 71-002 du 28 mars 1971, contenait un seul article stipulant que « les personnes originaires du Rwanda-Urundi établies au Congo à la date du 30 juin 1960 sont réputées avoir la nationalité congolaise à la date susdite ». ²⁰⁵ Cette loi attribuait donc la

²⁰¹ Jean-Claude Willame, *op.cit.*, p. 46.

²⁰² Thomas Turner, *op.cit.*, p. 114.

²⁰³ Pierre Englebert, *Africa : unity, sovereignty and sorrow*, Boulder/London, Lynne Rienner, 2009, p. 124. Thomas Turner, *op. cit.*, p. 117. Jean-Claude Willame, *op. cit.*, pp. 52-53.

²⁰⁴ Isidore Ndaywel, *op.cit.*, p. 703.

²⁰⁵ Isidore Ndaywell, *op. cit.*, p.703.

nationalité congolaise à tous les Banyarwanda établis sur le territoire congolais avant l'avènement de la colonisation, ceux qui s'y sont établis à la faveur des politiques de la MIB et du recrutement ouvrier, les clandestins arrivés au Congo sous la colonie ainsi que tous les réfugiés tutsi ayant traversé le Congo entre 1959 et 30 juin 1960 en fuyant les violences provoquées par la Révolution hutu. La deuxième, Loi n° 72-002 du 5 janvier 1972, était censée fixer les modalités d'application de la première. Cependant, elle contredisait la loi précédente en ce qui concerne la date d'octroi de la nationalité zaïroise aux Banyarwanda. En effet, en son article 15, la nouvelle loi disposait que « les personnes originaires du Rwanda-Urundi qui étaient établies dans la province du Kivu avant le 1^{er} janvier 1950 [et non plus le 30 juin 1960] et qui ont continué à résider depuis lors dans la République du Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi ont acquis la nationalité zaïroise à la date du 30 juin 1960 ». ²⁰⁶ Contrairement donc à la loi précédente, la nouvelle loi déniait la nationalité zaïroise à tous ceux qui étaient arrivés après le 1^{er} janvier 1950, peu importe le processus de leur arrivée, fût-ce par la MIB, le recrutement ouvrier ou encore la clandestinité. Une catégorie totalement exclue par cette loi fut le groupe de réfugiés dont les membres n'étaient arrivés au Congo qu'à partir de 1959. Selon Ndaywel, la Loi n° 72-002 « eut entre autres pour conséquence le fait que Masisi changea littéralement de 'propriétaire' puisqu'il se trouva habité majoritairement par des 'Zaïrois d'origine rwandaise' » ²⁰⁷ qui y constituaient environ 70,6 pour cent de la population. ²⁰⁸

La troisième, Loi n° 81-002 du 29 janvier 1981, abrogeait les deux lois précédentes. La nouvelle loi ne réservait la nationalité congolaise qu'aux personnes dont l'un des ascendants appartenait à l'une des tribus établies sur le territoire de ce qu'est devenu l'EIC en 1885. L'adulte étranger intéressé à acquérir la nationalité congolaise devait en faire une demande expresse sur base individuelle en même temps que l'étranger acquérant la nationalité congolaise était interdit d'occuper des fonctions politiques et autres fonctions supérieures au sein de l'administration publique et des services de sécurité.

Avec sa 'perspective d'essais et d'erreurs', le régime Mobutu était incapable de résoudre la question de la nationalité des Banyarwanda de manière effective. D'ailleurs, malgré son approche radicale, la Loi n° 81-002 ne fut jamais appliquée sur le terrain ²⁰⁹ et les cartes d'identité des Banyarwanda ne furent jamais révoquées ²¹⁰, quand bien même la situation de ces derniers devenait de plus en plus précaire. ²¹¹

²⁰⁶ Isidore Ndaywel, *op.cit.*, p. 703.

²⁰⁷ Idem

²⁰⁸ Jean-Claude Willame, *op.cit.*, p. 54.

²⁰⁹ E.F. Kisangani, *op.cit.*, p. 178.

²¹⁰ Thomas Turner, *op.cit.*, pp. 87-88.

²¹¹ Pierre Englebert, P., *op.cit.*, p. 125.

Dans l'entre-temps, les vagues d'immigration des populations du Rwanda et du Burundi vers le Congo (et ailleurs) ne pouvaient s'estomper du fait de la radicalisation (à base ethnique) continue des régimes politiques dans ces deux pays. En effet, en 1972, en réponse à une tentative vouée à l'échec des militaires hutu de déstabiliser le régime, suivie de massacres des civils tutsi, l'armée burundaise procéda à des représailles quasi génocidaires contre des civils hutu.²¹² Près de 200.000 personnes trouvèrent la mort tandis que des milliers d'autres cherchèrent refuge dans les pays voisins, y compris la RDC. Une année plus tard, ce sont les Tutsi rwandais qui périrent devant les excès du pouvoir du régime du Président Grégoire Kayibanda qui, lui-même, fut renversé par le Chef d'état-major de l'Armée, Général Juvénal Habyarimana. La crise rwandaise de 1972-1973 poussa des milliers de Tutsi rwandais à chercher asile au Kivu.

Aux côtés des vagues des réfugiés, des migrations clandestines se poursuivirent tout au long des décennies 70 et 80. Pendant toute la période, le régime Mobutu ne chercha ni à mettre en place un système adéquat de gestion des réfugiés, ni à formuler et à pratiquer une politique d'immigration à la dimension des défis migratoires auxquels le pays fait face. Cette situation d'impasse prévalut au pays jusqu'en avril 1990 lorsque Mobutu décréta le processus de démocratisation en RDC.

L'avènement du multipartisme démocratique introduisit un nouveau facteur dans l'imaginaire du pouvoir des acteurs socio-politiques congolais, à savoir l'éventualité des élections. Pourtant, bien avant même la concrétisation de l'éventualité électorale, le régime décadent de Mobutu avait déjà réussi à introduire la notion de « géopolitique » qui préconisait la nomination des natifs de différentes entités aux postes de commandement dans lesdites entités. En réalité, la pratique de géopolitique était tout simplement l'une de stratégies mises sur pied par le régime pour diviser les forces du changement à une période où sa survie était sérieusement menacée.²¹³

La crise de nationalité née de calculs à court terme du régime Mobutu se magnifia davantage avec les vagues des réfugiés burundais et surtout rwandais qui arrivèrent au Kivu suite à l'échec du processus démocratique dans leurs pays respectifs. Au Burundi, l'assassinat en octobre 1993 du Président de la République (Melchior Ndadaye) et d'autres dignitaires hutu du régime ainsi que les représailles violentes qui s'en suivirent déversèrent près de 255.000 réfugiés hutu burundais sur le territoire congolais.²¹⁴ En 1994, ce fut le tour des réfugiés hutu rwandais pour la plupart terrifiés par l'ampleur du génocide dans leur pays et redoutant des éventuelles représailles de la part du FPR.

Les réfugiés se comptaient à environ 1.200.000 Rwandais répartis sur les deux provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu. Comme par le passé, la réponse du gouvernement congolais à la crise des réfugiés aussi bien burundais que

²¹² Lemarchand parle de « génocide partiel », voir René Lemarchand, *op.cit.*, p. 16.

²¹³ Georges Nzongola-Ntalaja, G., *op.cit.*, p. 69.

²¹⁴ Gerard Prunier, *op. cit.*, p. 53.

rwandais s'avéra lacunaire. Au mieux, les barons militaires et civils du régime, aussi bien au niveau national que provincial, perçurent le problème des réfugiés avant tout d'un point de vue lucratif. Ils ne tardèrent ainsi à se ruer sur le Kivu ou encore à y dépêcher leurs hommes de confiance en vue de se garantir leur part du butin. En ce qui concerne les réfugiés rwandais, une divergence éclata même au grand jour entre le Président Mobutu et son Premier Ministre Léon Kengo. Le premier n'avait pas d'objection à la présence continue des réfugiés qu'il considérait comme ses alliés dans son projet de déstabiliser le nouveau régime tutsi à Kigali. Le second considérait les réfugiés comme une menace grave à la sécurité du Congo et de ses bonnes relations avec le nouveau régime rwandais et exigeait ainsi leur rapatriement rapide vers leur pays. L'avis du Président finit par l'emporter et les réfugiés ne furent ni rapatriés, ni déplacés des zones frontalières tandis que les éléments d'ex-FAR et des milices Interahamwe parmi eux ne furent jamais désarmés. Au courant de la deuxième moitié de 1996, la rébellion de l'AFDL dispersa les réfugiés burundais et rwandais basés au Congo dans plusieurs directions. La plupart regagnèrent leurs pays respectifs ; beaucoup d'autres, particulièrement les Rwandais, moururent sur le territoire congolais tandis que beaucoup de Burundais s'échappèrent vers la Tanzanie.

L'instabilité permanente qui s'est installée depuis la seconde moitié de 1996 dans la région du Kivu a contribué à décourager une forte migration des populations burundaise et rwandaise vers le Congo. Mais une catégorie spéciale de 'migrants' ayant fait surface au cours de cette période des guerres congolaises (1996 à ce jour) est celle constituée de militaires tutsi ayant servi sous le FPR et qui se retrouvent être le fer de lance du Rwanda dans toutes les guerres connues par la RDC depuis 1996, notamment la guerre de l'AFDL, la guerre du RCD²¹⁵, la guerre du CNDP²¹⁶ et la guerre du M23²¹⁷. Ce groupe a fini par donner crédit aux critiques des Banyarwanda qui dénoncent leur potentiel à user de la citoyenneté transfrontalière.

Les deux dernières décennies d'instabilité en RDC ont également précipité une réduction significative de la capacité de l'État congolais, plus particulièrement dans les régions du Kivu et de l'Ituri. Et, en ce qui les concerne, ces guerres – surtout celles de l'AFDL et du RCD – avaient en partie comme sous-bassement la confusion entretenue autour de la question de la nationalité des Banyarwanda. En 2004, une nouvelle législation sur la nationalité congolaise, Loi n° 04/024 du 12 novembre 2004, fut alors promulguée. Elle attribue la nationalité congolaise au 30 juin 1960 à toute personne dont l'un des ascendants appartenait à l'un des groupes ethniques et nationalités incorporés au sein du Congo au jour de son accession à l'indépendance. A la loi sur la nationalité, succédèrent la Loi n° 04/028 relative

²¹⁵ Rassemblement Congolais pour la Démocratie.

²¹⁶ Congrès National pour la Défense du Peuple.

²¹⁷ Mouvement du 23 mars.

à l'identification et enrôlement des électeurs et la Loi (électorale) n° 06/006 du 9 mars 2006 qui rendaient électeur et éligible toute personne qui s'enrôlait auprès des préposés électoraux moyennant toute autre preuve d'identité ou encore sur endossement de cinq témoins. Dans un pays dont l'histoire est remplie de cas à répétition d'achat des pièces d'identité ou d'absence prolongée des pièces officielles d'identité et de recensement de la population, il va de soi que tout étranger intéressé à se faire enrôler aux élections n'éprouverait aucune peine à le faire. Et, considérant que la loi électorale stipulait que la carte d'électeur servirait désormais de carte d'identité provisoire, elle devenait donc la preuve de nationalité idéale à tous ceux dont la nationalité avait été régulièrement remise en question dans le Congo postcolonial.

L'immigration des Banyarwanda : un catalyseur de la crise de nationalité au Kivu

Tout au long de la période coloniale (1908–1960), le pouvoir colonial belge n'était pas habilité, en droit international, à conférer une nationalité congolaise aux populations indigènes qu'il régentait. Cependant, sur le plan des faits, le régime colonial revêtait la grande majorité des caractéristiques d'un État, y compris en matière de construction des infrastructures, de monopolisation de la violence (fût-elle illégitime) et d'identification d'une population sur laquelle son pouvoir s'exerçait. C'est en vertu de ce 'privileège' qu'il se permit de mouvoir des milliers de populations banyarwanda de son territoire (sous mandat puis sous tutelle) du Rwanda-Urundi vers sa colonie congolaise.

Cependant, la transplantation des populations banyarwanda se déroulait sous un pouvoir non seulement juridiquement incapable de légiférer sur la question de nationalité, mais aussi basé sur le principe d'administration indirecte. L'administration indirecte consacrait un dualisme aussi bien du point de vue légal que sur le plan des faits. En effet, elle contraignait les populations indigènes à une double allégeance, l'une au pouvoir traditionnel (incarnée par le chef coutumier), l'autre au pouvoir colonial (moderne) emmené par la colonisation.

L'arrivée des transplantés banyarwanda afficha déjà les contradictions du système de l'administration indirecte. Alors que le pouvoir colonial avait 'acheté' la portion de terre destinée à l'implantation des transplantés auprès du chef hunde Kalinda, les immigrants se virent vite obligés de payer tribut à ce dernier, à leur grand déplaisir. Ils revendiquèrent alors un territoire qui leur soit propre. L'autorité coloniale accéda à leur demande en érigeant Gishari en collectivité sous le leadership d'un chef munyarwanda (tutsi). Suite aux protestations de l'autorité et des populations hunde, la collectivité de Gishari fut bannie en 1957.

La dispute autour du statut de Gishari était une expression du débat sur le droit d'appartenance (au terroir), un prérequis au droit de jouissance (de la terre

et autres richesses et/ou privilèges). Elle était un prélude du débat sur la nationalité dans le Congo postcolonial.

Quand le Congo acquit l'indépendance en 1960, les transplantés banyarwanda étaient donc dénués d'une base indiscutable de revendication d'appartenance au Congo pour autant que la pratique coloniale elle-même incorporait les populations indigènes à la colonie en tant que groupes tribaux, localisés sur une terre bien spécifique. Si l'on ajoutait à cela la décision du pouvoir colonial de renier le droit de vote aux transplantés de la période d'après 1950²¹⁸, il y a lieu de conclure que le pouvoir belge lui-même considérait les transplantés comme des immigrés, au mieux des résidents, à distinguer des 'vrais' sujets de la colonie du Congo belge.²¹⁹

Comme déjà écrit plus haut, le contexte de l'avènement de l'indépendance du Congo en juin 1960 n'était pas propice à la clarification de la question de la nationalité dans le nouvel État indépendant. Premièrement, il y avait l'afflux massif des réfugiés tutsi rwandais vers le Congo à partir de 1959. Deuxièmement, le Congo sombra dans une crise politique énorme au lendemain même de son accession à l'indépendance avec comme conséquence la faillite de l'État et de ses institutions. Troisièmement, des sujets banyarwanda avaient déjà pris part à la Table Ronde de Belgique et participé aux élections de l'indépendance en mai 1960, présageant d'une jurisprudence en ce qui concerne leur droit à la nationalité congolaise. Quatrièmement, et enfin, la Loi Fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo (rédigée par le parlement belge et destinée à servir de constitution provisoire du Congo indépendant) était muette sur la question de la nationalité. Ndaywel avait ainsi raison lorsqu'il observa que la question du droit des Banyarwanda à la nationalité (congolaise) dans le Congo postcolonial était rendue pour autant difficile qu'on devait légiférer sur la question avec un héritage colonial très complexe.²²⁰

La promulgation de la Constitution de Luluabourg en 1964 suivie par la défaite de la rébellion lumumbiste en 1965 ainsi que l'avènement de Mobutu au pouvoir au mois de novembre de la même année offraient ainsi une opportunité de clarifier la question de la nationalité congolaise et même d'une gestion plus effective de la question de l'immigration.

²¹⁸ En effet, l'Ordonnance législative n° 25/554 de novembre 1959, la Résolution n° 11 de la Table Ronde (politique) de Bruxelles de janvier-février 1960 ainsi que la Loi électorale de mars 1960 accordaient *toutes* le droit de vote aux Congolais et aux natifs du Ruanda-Urundi ayant continuellement résidé *sur le territoire du Congo pour une période d'au moins 10 ans*.

²¹⁹ Cette attitude de la part de l'autorité coloniale belge était surprenante si l'on considère qu'à leur arrivée au Congo, les transplantés étaient instruits par le pouvoir colonial d'échanger leur livret de sujet belge du Ruanda-Urundi avec celui de sujet belge du Congo. Lire à ce sujet Ndeshyo Rurihose, *La nationalité de la population zaïroise d'expression Kinyarwanda au regard de la loi du 29 juin 1981*, 1992 (en ligne). Disponible sur

<<http://www.grandslacs.net/doc/0193.pdf>> [consulté le 2 juillet 2010].

²²⁰ Isidore Ndaywel, *op.cit.*

Alors que le régime Mobutu brilla par son manque de politique publique adéquate en matière de la gestion des mouvements des populations banyarwanda vers le Congo, cette immigration demeura toutefois continuelle tout au long de la Deuxième République du fait des cycles répétitifs des violences politiques au Rwanda et au Burundi et d'une paix et stabilité relatives en RDC. Et c'est donc sous la Deuxième République que la question du statut des Banyarwanda au Congo quitta totalement son orbite migratoire pour rentrer dans le périmètre binaire de la nationalité et de l'apatridie. La conséquence de la dissociation de la question du statut des Banyarwanda au Congo d'avec sa dimension migratoire originelle était le regroupement confus de tous les Banyarwanda en un groupe homogène, entier et inséparable, qu'il fallait soit incorporer soit rejeter. Cet argument n'est pas en contradiction avec la limitation temporelle introduite par l'Ordonnance-Loi n° 71-002 (1960) et la Loi n° 72-002 (1950). Le point ici est que toute discussion sur la nationalité des Banyarwanda devait être précédée d'une identification rigoureuse de cette population pour en déceler les différentes catégories. Seulement après ce processus, le gouvernement pouvait-il légiférer de manière conséquente sur la question de leur nationalité. Cette confusion, comme démontré dans la section suivante, était entretenue autant par les autorités politico-administratives congolaises que par le groupe réfugié rwandais dont la nationalité congolaise restait sujette à caution.

Dans ce contexte, l'immigration des Banyarwanda devenait un catalyseur de la crise de nationalité en RDC. Et, autant que la migration persista, de même la crise de nationalité ne cessa de s'aggraver. A l'avènement de la transition en 1990, la question du statut des Banyarwanda en RDC ne s'interprétait plus que sous le langage binaire de la nationalité et de l'apatridie. Ceci avait pour conséquence non seulement de politiser à outrance ladite question, mais aussi d'attiser les conflits intercommunautaires au Kivu entre les 'autochtones' et les 'allochtones'. Le déferlement des vagues des réfugiés burundais en 1993, mais surtout rwandais en 1994 dans la même région ne pouvait que contribuer à l'implosion d'une situation déjà tendue, aggravée par une incapacité notoire de l'État à réguler une question classique d'immigration.

Pour les populations non banyarwanda du Kivu, l'arrivée des réfugiés suscitait beaucoup d'inquiétude pour autant que l'expérience renseignait que toute vague de refuge des Banyarwanda résultait d'une usurpation de la nationalité congolaise par une partie des réfugiés. Comme le fait remarquer une interview menée par Mamdani dans la région, le sentiment général au Kivu parmi les populations 'autochtones' est que le Congo représente la terre de repli des perdants dans les tragédies rwandaises. Lorsque la balance des forces change au Rwanda ou encore en temps d'accalmie, certains de réfugiés rentrent,

mais d'autres restent. Ceux qui restent deviennent des Congolais.²²¹ Comme la suite des événements le démontra, la forte présence des réfugiés Hutu rwandais dans le Kivu contribua à exacerber les tensions intercommunautaires dans la région. Sa mauvaise gestion par les autorités congolaises et/ou sa manipulation par les acteurs de toutes parts (gouvernement congolais, acteurs socio-politiques provinciaux et locaux, leaders civils et militaires hutu rwandais, gouvernement français, l'ONU, les organisations humanitaires internationales...) précipitèrent l'implosion du Congo telle qu'inaugurée par la 'Guerre de Libération' ou la Première Guerre du Congo (octobre 1996 – mai 1997).

Tout au long de l'évolution politique de la RDC, l'immigration des populations banyarwanda est donc restée directement rattachée à la question de la nationalité dans ce pays. D'une part, le nombre très élevé des immigrés dans les contrées telles que Rutshuru, Masisi, Nyiragongo et Goma fait que leur accès à la nationalité comporte des conséquences significatives en ce qui concerne la représentation démocratique des populations non banyarwanda originaires établies dans ces localités. D'autre part, la pression démographique exercée par la forte immigration des Banyarwanda sur les entités précitées a des répercussions directes sur la question d'accès à la terre. Dans le contexte du Congo oriental, la terre représente – au-delà de sa valeur économique inestimable – un déterminant sociologique d'appartenance (à une communauté). Elle constitue un élément d'identification et comporte une dimension politique importante en ce sens qu'elle est détenue par le chef du groupe qui l'administre au nom de ce dernier. Le chef n'en consacre ainsi l'accès qu'à ceux qu'il reconnaît comme faisant partie de ses sujets et qui, par ce truchement, reconnaissent son autorité. En ce qui concerne le Kivu, cette conception traditionnelle du droit à la terre – quoique contredite par la loi foncière de 1973 (Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973) prise sous la Deuxième République – est donc en conflit avec l'immigration massive des populations banyarwanda dans la région. Ne pouvant pas avoir directement accès à la terre suivant le système traditionnel décrit ci-haut, les immigrés se tournent généralement vers le système étatique moderne censé avoir le monopole du privilège d'octroi du droit à la terre. Ceci a pour conséquence non seulement le relèvement des enchères en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité par les immigrés – y compris par des mécanismes frauduleux –, mais aussi de raviver les tensions intercommunautaires nées de l'immigration massive et de sa mauvaise gestion par les pouvoirs publics. Toutefois, ces tensions ne résultent à des situations de violence que lorsque des acteurs sociopolitiques se servent des interprétations différenciées de la question de la nationalité (et de son implication en termes de droit à la terre) en vue d'avancer leurs intérêts

²²¹ Mahmoud Mamdani, *When victims become killers : colonialism, nativism and the genocide in Rwanda*, Kampala / Cape Town / Oxford, Fountain Publishers / David Philip / James Currey, 2001, p. 234.

sectaires, à court et moyen terme, exacerbant ainsi davantage la crise de nationalité dans la région.

Manipulation politique de la question de la nationalité et exacerbation de la crise

La section précédente a servi à démontrer que l'immigration des populations banyarwanda du Rwanda et du Burundi vers la RDC depuis la période coloniale constitue l'élément catalyseur de la crise de nationalité sévissant en RDC depuis l'accession du pays à l'indépendance et concernant les populations banyarwanda. Dans la troisième section, il a été démontré que c'est l'incapacité de la part de l'administration coloniale et des autorités congolaises postcoloniales à gérer ladite immigration de manière efficace et efficiente qui contribue à créer ladite crise. Cependant, comme déjà relevé dans l'introduction, la crise dont il est question dans cet article n'aurait jamais atteint les proportions inquiétantes auxquelles nous sommes témoins si des acteurs sociopolitiques locaux, provinciaux et nationaux ne s'étaient pas adonnés à la manipulation de la question de la nationalité des Banyarwanda dans la poursuite de leurs intérêts paroissiaux, sectaires et égoïstes.

Sous l'empire colonial, il n'existe pas de preuves consistantes attestant d'une manipulation savamment orchestrée de la question de la nationalité des populations banyarwanda par les autorités belges en vue de la réalisation d'objectifs politiques spécifiques. Toutefois, comme le remarque si bien Jackson, l'on ne peut pas passer sous silence la dimension politique latente dans les politiques migratoires de l'ère coloniale qui, à travers toute l'Afrique, reflétaient un préjudice général et curieux des autorités coloniales contre les ouvriers locaux, leur préférant les travailleurs venant d'ailleurs.²²² Cependant, il n'existe pas d'évidences soutenues faisant état des faveurs spécifiques octroyées par les autorités belges aux ouvriers banyarwanda au détriment de leurs homologues congolais. Peut-être l'élément important à soulever à cet égard est que le statut d'immigrant, 'sans terre', que portaient les Banyarwanda les prédisposait à une certaine docilité à l'égard des autorités belges, un avantage majeur pour ces dernières dans leur effort de mise en valeur économique de la colonie du Congo belge. Sur le plan politique, les autorités coloniales belges étaient conscientes que le statut précaire des Banyarwanda – dans un contexte où les communautés congolaises d'accueil exprimaient déjà ouvertement leur indignation à ce qu'elles considéraient comme une invasion de leurs terres par les immigrés banyarwanda – obligeait ces derniers à chercher protection et sécurité auprès de l'administration coloniale ; ce qui contribuait à tempérer tout élan éventuel de la part des Banyarwanda à opposer la colonisation.

²²² S. Jackson, *art. cit.* p. 484.

Au regard de l'explication étalée ci-haut, il ne serait donc pas exagéré d'affirmer que les cas de manipulation politique ouverte de la question de la nationalité des Banyarwanda en RDC eurent donc lieu pendant la période postcoloniale.

Sous la Première République (1960-1965), la question de la nationalité des Banyarwanda resta un problème périphérique en RDC, cloisonnée dans la région du Kivu. En effet, nonobstant les tensions qui entouraient déjà la question dans cette partie du pays, des sujets banyarwanda purent prendre part aux pourparlers de la Table Ronde politique de Bruxelles en janvier-février 1960. Il s'en suivit leur participation aux élections générales de mai 1960 chargées de mettre en place les institutions du Congo indépendant (bien sûr aux conditions déjà discutées plus haut). Malgré les ambiguïtés contenues dans la loi électorale de mars 1960 – qui, par exemple, liait le droit de vote des Banyarwanda à la durée de leur résidence au Congo – des sujets banyarwanda furent élus au Kivu, la plupart d'entre eux par le truchement du Centre de Regroupement Africain (CEREA). En tant que parti, le CEREA fut le 'carrefour politique' des tribus du Kivu.²²³ Il remporta les élections dans cette province et occupa la cinquième position en termes de nombre total de sièges (10 sur 137) obtenus dans l'Assemblée Nationale (la chambre basse du parlement national) par un parti derrière le MNC-L de Patrice-Emery Lumumba, le Parti National du Progrès (PNP) de Paul Bolya, le Parti Solidaire Africain (PSA) de Cléophas Kamitatu et l'Alliance des Bakongo (ABAKO) de Joseph Kasa-Vubu. Le CEREA se joignit ainsi à l'alliance nationaliste formée autour du MNC-L et, de ce fait, deux de ces leaders notamment Anicet Kashamura (Tutsi, Idjwi) et Marcel Bisukiro (Hutu, Rutshuru) furent nommés respectivement ministre de l'information et ministre du commerce extérieur dans le tout premier gouvernement du Congo indépendant sous la direction de Lumumba entre juin et septembre 1960.

La crise politique dans laquelle le Congo sombra quelques jours seulement après son accession à l'indépendance ne permit pas aux nouvelles autorités du Congo indépendant de se préoccuper à fond de tous les problèmes 'litigieux' hérités de la colonisation, y compris la suite finale à réserver à la question de la nationalité congolaise, en général, et celle des populations banyarwanda, en particulier. Pourtant, la question de la nationalité des Banyarwanda restait présente dans les discussions et agissements politiques relatifs au découpage territorial du Congo d'entre 1961 et 1962, mais aussi et surtout dans le processus de la défaite du front oriental de la rébellion lumumbiste à partir de 1964. En effet, le revirement des Tutsi/Banyamulenge de leur position initiale en faveur de la rébellion à celle d'alliance avec l'armée régulière nationale contre les rebelles en fuite leur attira la haine des populations bafulero et babembe qui représentaient le fer de lance de cette rébellion au Sud-Kivu. Ces

²²³ Thomas Kanza, *op. cit.*

derniers ne tardèrent pas à accuser les Banyamulenge non seulement de traîtres ingrats, mais aussi d'étrangers.

La manipulation politique la plus apparente de la question de la nationalité des populations banyarwanda en RDC n'apparut donc au grand jour que sous le régime de la Deuxième République (1965-1990). En effet, dès le départ, le régime Mobutu ne tarda pas à affirmer sa reconnaissance envers les populations banyamulenge (et banyarwanda en général) pour leur loyauté à l'égard de l'État central lors des derniers moments de la rébellion du front de l'Est tel que décrit ci-haut. Le régime entreprit ainsi de les recruter dans les forces de sécurité, mais aussi de les exposer aux opportunités de développement humain (y compris à travers l'instruction). Au-delà de cette ouverture tout à fait consistante avec les promesses du Nouveau Régime à l'égard de tous les peuples du Congo, Mobutu trouva juste de nommer en 1969 Barthelemy Bisengimana Rwema comme Directeur de Cabinet à la Présidence de la République. Pourtant, il est démontré dans la littérature – la plupart produite par des congénères de Bisengimana – que ce dernier fut, jusqu'à l'obtention de son diplôme d'ingénieur en électricité à l'Université de Lovanium (Kinshasa) en 1961, président de l'association des étudiants (réfugiés) rwandais au sein de cette institution.²²⁴ L'explication dès lors fournie par les experts sur cette démarche surprenante de Mobutu est que celle-ci faisait partie de sa stratégie politique de s'entourer d'individus représentant des groupes ethniques minoritaires et/ou – en ce qui concerne le cas de Bisengimana et des Banyarwanda – appartenant à un groupe social en insécurité pour autant que de tels individus n'étaient pas de nature à menacer son régime.

À son tour, Bisengimana ne tarda pas à s'assurer que sa présence au centre moteur du système du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) profita aux Banyarwanda en général et aux Tutsi en particulier. C'est dans ce contexte que furent promulguées l'Ordonnance-Loi n° 71-002 et la Loi n° 72-002 conférant la nationalité congolaise aux ressortissants burundais et rwandais établis sur le territoire de la RDC depuis 1960 et 1950 respectivement. Cependant, en 1981, Mobutu succomba devant la pression des tribus non banyarwanda du Kivu et abrogea les deux lois précitées. Loin d'informer sa nouvelle perspective sur la question de la nationalité des Banyarwanda d'une logique basée sur une évaluation objective du problème, la préoccupation majeure de Mobutu était de ne pas léser la majorité des populations du Kivu, une province connue pour son penchant insurrectionnel. Et restant vrai à sa logique de la manipulation de la question de la nationalité pour des fins politiques, Mobutu n'entreprit pas de clarifier les mesures d'application de la Loi n° 81-002 du 29 juin 1981, laissant ainsi la réalité sociopolitique sur le terrain prévaloir sur la légalité.

²²⁴ Georges Nzongola-Ntalaja, *op.cit.*, p. 74.

À la Conférence Nationale Souveraine (CNS) d'entre 1991 et 1992, les délégués non banyarwanda de deux provinces du Kivu ne tardèrent pas à abuser de leur majorité au sein de leurs délégations provinciales respectives pour influencer les autres délégués à la CNS à appuyer leur projet d'extirper les individus banyarwanda de leurs délégations. Toutefois, aussi bien la dispute de la représentation à la CNS que le vrai combat sur le droit à la nationalité et aux avantages y afférents dans le Kivu étaient des conséquences de la pratique de « géopolitique » introduite par Mobutu et ses alliés au début du processus de démocratisation. Comme dit plus haut, la géopolitique prônait la nomination des natifs des entités administratives aux commandes de ces dernières. Alors que dans les autres provinces, la pratique de la géopolitique consacra le retour du tribalisme politique d'antan, dans les deux provinces du Kivu elle se vira – de manière tout à fait prévisible – à une bataille ouverte sur le droit des Banyarwanda à la nationalité congolaise. C'est dans ce contexte que surgit la Première Guerre de Masisi entre mars et août 1993. Elle opposa les populations 'autochtones' congolaises aux 'allochtones' banyarwanda, causa la mort d'entre 6.000 et 10.000 personnes et le déplacement de plus de 250.000 autres.²²⁵

Quand bien même Mobutu s'impliqua personnellement dans la résolution de la Première Guerre de Masisi – y compris par le déploiement des éléments de sa garde présidentielle dans la région – le gouvernement qu'il dirigeait n'arrêta aucune mesure pratique pour trouver une solution durable aux causes réelles du problème. Au contraire, en avril 1995, le Haut Conseil de la République – Parlement de Transition (HCR-PT) adopta une résolution sur la nationalité qui, non seulement en appelait à une application rigoureuse de la Loi n° 81-002 du 29 juin 1981, mais aussi exigeait le départ sans condition ni délai du Congo de tous les réfugiés et immigrants rwandais et burundais, y compris les Banyamulenge, et même la suppression de la Collectivité des Barundi dans le territoire d'Uvira.²²⁶ La conséquence fut non seulement la Deuxième Guerre de Masisi entre juillet 1995 et octobre 1996, mais aussi le sentiment d'une double victimisation partagé par les Tutsi aux mains des populations et de l'État congolais, mais aussi des ex-FAR et des Interahamwe. Les bases des guerres à répétition du Congo étaient ainsi posées comme l'attesta vite la guerre de l'AFDL (1996-1997), aussi connue comme la Première Guerre du Congo ou encore la Guerre de Libération.

Dès le départ, il était clair que l'AFDL avait entre autres pour mission d'affirmer la nationalité congolaise des Banyarwanda, y compris à travers l'abrogation de la Loi n° 81-002 du 29 juin 1981. La présence imposante des personnalités banyarwanda – pour la plupart tutsi – au sein du leadership de l'AFDL servait de précurseur à cette orientation qui caractérisait l'AFDL. Et, de toutes les façons, la rébellion de l'AFDL n'était-elle pas présentée à ses débuts comme une révolte des Banyamulenge dans leur effort de reconquérir leur

²²⁵ Koen Vlassenroot, et Huggins, C., art. cit., p. 146.

²²⁶ Jean-Claude Willame, *op.cit.*, p. 89.

nationalité (congolaise) perdue ? Cependant, une fois au pouvoir, Laurent-Désiré Kabila tergiversa sur la question de la reconnaissance légale de la nationalité des Banyarwanda. Pourtant, lors de sa visite à Bukavu en fin janvier 1997, il exhorta les autorités civiles et militaires ainsi que les chefs coutumiers et autres notables de la province (devant des représentants des Banyamulenge) à reconnaître le droit des Banyamulenge à la nationalité congolaise. Selon Kabila, non seulement les Banyamulenge avaient aidé la rébellion de l'AFDL, mais aussi, disait-il, « [l]a dernière fois que je suis passé par là, en mai 1996, chaque fois que je rencontrais une église bien construite, c'était celle des Banyamulenge. Les autres n'ont que de petites huttes ridicules comme s'ils n'aimaient pas leur pays ».²²⁷

Cette exhortation de Kabila ne fut pourtant pas suivie d'un quelconque changement en matière de législation sur la nationalité congolaise héritée du régime Mobutu qui, en toute réalité, consacrait la précarité de la situation des Banyarwanda. Deux raisons pouvaient aider à comprendre la position/dilemme de Kabila. D'une part, il était conscient du sentiment anti-Tusti (et anti-Banyarwanda) et, par conséquent anti-AFDL, qui s'était emparé de la grande partie de la société congolaise au lendemain de la prise de pouvoir par l'AFDL. Ce sentiment était en partie provoqué par l'attitude triomphaliste adoptée par certains sujets tutsi une fois aux commandes des institutions publiques (y compris au sein des forces de sécurité), mais aussi par les pratiques de l'AFDL d'imposer des chefs 'coutumiers' banyarwanda sur un nombre d'entités territoriales au Kivu. D'autre part, il devenait de plus en plus clair que l'alliance qui liait Kabila à ses partenaires banyarwanda au sein de l'AFDL et à ses alliés/parrains régionaux ougandais, mais surtout rwandais était pour le moins précaire. Compte tenu du rapprochement à la fois naturel et stratégique entre les Banyarwanda et les Rwandais ainsi que de l'imminence de la rupture des alliances nationale et régionale autour de l'AFDL, il s'avère que Kabila a préféré s'engager à apaiser les populations congolaises non banyarwanda (y compris la classe politique) qu'amadouer des partenaires qu'il ne parvenait pas à satisfaire, moins encore à contrôler.

Il fallut donc attendre l'éclatement de la Deuxième Guerre du Congo en août 1998 pour assister à une reconsidération de la législation en vigueur en matière de nationalité. En effet, le régime promulgua le Décret-loi n° 197 le 29 janvier 1999. Le Décret-loi n'abrogea pas la Loi n° 81-002 du 29 juin 1981 (comme les Banyarwanda l'auraient, par exemple, souhaité), mais se limitait tout simplement à la compléter. Il maintenait donc l'année 1885 comme le point d'origine de l'accession à la nationalité congolaise (Article 4) tout en insistant sur la demande individuelle comme modalité pour tout immigré et/ou étranger

²²⁷ Jean-Claude Willame, « Les relations du régime Kabila avec la région du Kivu », in Gauthier de Villers et J. C. Willame, eds. *République Démocratique du Congo : chronique politique d'un entre-deux-guerres, octobre 1996 – juillet 1998*, Tervuren/Paris, Institut Africain-CEDAF/L'Harmattan, 1999, p. 261.

adulte d'acquérir la nationalité congolaise (Article 9). Enfin, dans son Article 13, le Décret-loi insistait que l'étranger qui acquerrait ainsi la nationalité congolaise ne pourrait ni prétendre aux hautes fonctions politiques ni occuper des positions supérieures au sein de l'armée, de la police et de l'administration publique.

En analysant de près le Décret-loi n° 197 et le temps de sa promulgation, l'on observe vite que Kabila s'en était servi pour s'attirer la sympathie de la population congolaise, surtout celle du Kivu, pour qui la Deuxième Guerre était une guerre menée par le gouvernement rwandais contre le régime Kabila en se servant bien sûr de ses suppôts congolais, y compris les Banyarwanda.²²⁸ Comme ce fut déjà le cas avec les législations précédentes, la promulgation du Décret-loi n° 197 se conformait plus aux exigences politiques conjoncturelles de la dislocation de l'AFDL et de l'irruption de la guerre qu'elle ne cherchait à placer la question de la migration et de la nationalité des Banyarwanda en RDC dans son contexte sociopolitique historique en vue d'y trouver une solution durable. A cause de sa perspective hautement conjoncturelle, le Décret-loi n° 197 ne pouvait pas résister devant la dynamique du changement politique en RDC. Il fut ainsi abrogé le 12 novembre 2004 suite à la promulgation de la Loi n° 04/024 relative à la nationalité congolaise.

La Loi n° 04/024 fut promulguée dans le contexte de la transition inclusive qui a régenté la RDC entre 2003 et 2006. Elle fut préalablement approuvée par les deux chambres du parlement de transition qui agissaient en conformité avec la Résolution n° DIC/CPR/03 relative à la question de la nationalité et de la réconciliation nationale adoptée lors du Dialogue Intercongolais.²²⁹ En lisant l'exposé des motifs, la nouvelle loi « entend intégrer dans ses différentes articulations des normes modernes du droit de la nationalité et des conventions internationales, plus particulièrement la convention sur la réduction des cas d'apatridie, en vue d'éviter le retour de certaines situations qui se sont développées à la faveur des textes légaux dénoncés lors des assises du Dialogue Intercongolais », notamment l'Ordonnance-loi n° 71-002, la Loi n° 72-002, la Loi n° 81-002 ainsi que le Décret-loi n° 197. Comme on peut le constater, les concepteurs de la Loi n° 04/024 placent la législation problématique de la question de la nationalité des Banyarwanda au centre des instabilités sociopolitiques connues par la RDC au cours de deux dernières décennies.

²²⁸ Gauthier de Villers, et Tshonda, J. O., « An intransitive transition », in *Review of African Political Economy*, Volume 29, Numéro 93/94, 2002, p. 405.

²²⁹ Il sied de rappeler ici que le Sénat (la chambre haute du parlement de la transition) avait exprimé des réserves concernant l'Article 6 de la nouvelle loi dédié à la définition de la nationalité congolaise. Les sénateurs étaient ouvertement opposés à l'insertion du concept de 'nationalités' aux côtés de 'groupes ethniques' comme base de jouissance de la nationalité congolaise d'origine, en même temps qu'ils préconisaient la date de 1885 ou au mieux 1908 comme point d'origine de l'obtention de la nationalité congolaise. En conformité avec la constitution de la transition, l'avis de l'Assemblée Nationale finit par l'emporter et l'Article 6 fut maintenu tel qu'initialement proposé. Lire à ce sujet S. Jackson, *art.cit.*, pp. 489-490.

La Loi n° 04/024 accorde ainsi la nationalité congolaise à la date de l'indépendance (30 juin 1960) à 'toute personne appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance' (Article 6). Cependant, la loi ne fournit aucune explication particulière sur ce qu'elle entend par le concept de 'nationalités' désormais juxtaposé à un autre concept aussi problématique de 'groupes ethniques'. En outre, la loi ne fournit pas non plus une liste complète des nationalités et des groupes ethniques devant bénéficier du droit à la nationalité congolaise d'origine.

Comme déjà souligné plus haut, la Loi n° 04/024 fut adoptée par les deux chambres du parlement de transition avant d'être promulguée par le Président Joseph Kabila, la prédisposant ainsi à la revendication d'une certaine légitimité. Pourtant, il n'en reste pas moins vrai que le parlement dont il est question n'émanait d'aucune volonté populaire et ne pouvait nullement prétendre agir au nom du peuple. L'on peut donc constater que, malgré sa prétention d'offrir une solution durable – si pas définitive – à la question de la nationalité (des Banyarwanda) en RDC, la Loi n° 04/024 est en réalité un compromis entre les forces politiques en présence lors du Dialogue Inter-congolais. Elle est, comme les lois précédentes, conjoncturelle et, par conséquent, susceptible aux contestations. Elle fait fi de la question d'immigration des populations des pays limitrophes (y compris le Rwanda et le Burundi) vers la RDC tout en imputant à l'État congolais la responsabilité de l'établissement de la preuve de la qualité d'étranger sur base des documents probants (Article 45). Sans nier la pertinence juridique de la perspective adoptée dans la rédaction de la loi, il y a lieu de se demander si une telle perspective saura être utile à la situation congolaise caractérisée par l'absence prolongée de documents officiels d'identité, de distinction entre différentes vagues d'immigration rwandaise et burundaise et de recensement des populations.

Conclusion et recommandations

De la guerre de l'AFDL à la rébellion du M23 en passant par la guerre du RCD (1998-2003) et la rébellion du CNDP (2006-2009), la question de la pleine jouissance du droit à la nationalité par les populations banyarwanda est restée au centre des discussions politiques en RDC, en général, et des motifs de justification desdites guerres, en particulier. La forte prépondérance apparente des Banyarwanda – particulièrement les Tutsi – dans les guerres susmentionnées a conduit bon nombre d'auteurs à conclure que lesdites guerres furent causées par la mauvaise gestion de la question de la nationalité (congolaise) des populations banyarwanda suivie de la forte politisation de leur identité.

Cette recherche affirme qu'au-delà de la manipulation de leur nationalité et de la politisation de leur identité, la question des Banyarwanda en RDC est

avant tout un problème de mauvaise gestion de l'immigration. Depuis l'époque coloniale, la gestion de l'immigration des populations banyarwanda en RDC s'est faite de manière conjoncturelle, sans tenir suffisamment compte de ses impacts à long terme. À travers leurs politiques de la MIB et de recrutement ouvrier, les autorités coloniales belges amenèrent des milliers de personnes rwandaises et burundaises au Congo dans leur double objectif d'alléger la surpopulation au Rwanda et de procurer une main-d'œuvre abondante et bon marché aux secteurs congolais d'agriculture, des mines et de construction d'infrastructures. Mais ces préoccupations humanitaires et économiques des autorités belges se heurtèrent vite aux interprétations sociopolitiques des populations congolaises qui accueillaien les transplantés, comme le démontra le débat sur l'érection de Gishari en collectivité entre 1936 et 1957. Et quand bien même le débat sur Gishari sonnait déjà l'alerte sur l'implication de la transplantation des Banyarwanda pour la question de leur nationalité au Congo postcolonial, les autorités coloniales belges continuèrent à lier la jouissance par les Banyarwanda des droits civiques et politiques au Congo à la durée de leur résidence dans ce territoire, tel que reflété dans la loi électorale de mars 1960.

Au cours de la période postcoloniale, l'immigration des populations banyarwanda vers la RDC n'a cessé de se poursuivre quand bien même les autorités de ce pays ont continué à afficher le manque d'une volonté résolue de doter le pays d'une politique d'immigration effective et cohérente. La conséquence de ces incohérences et de manque de sens d'anticipation de la part des autorités congolaises postcoloniales est que la tâche de distinguer entre les différentes vagues d'immigrés ne cesse de devenir de plus en plus complexe, voire impossible. Cet état des choses conduit à une situation de fait accompli où tous les Banyarwanda, peu importe leur période d'immigration et d'installation au Congo, jouissent d'une base de revendiquer leur droit à la nationalité congolaise.

La mauvaise gestion de l'immigration des Banyarwanda n'atteindrait pourtant pas son niveau actuel de complexité n'eût été la mauvaise intention des acteurs sociopolitiques congolais à tous les niveaux et de toutes parts qui se servent de la question de la nationalité des Banyarwanda comme un instrument de mobilisation pour des fins politiques. En effet, toutes les lois relatives à la nationalité promulguées en RDC depuis l'avènement de la Deuxième République en novembre 1965 ont approché la question de la nationalité des Banyarwanda dans une perspective purement conjoncturelle. Inscrites dans la poursuite des objectifs politiques à court et moyen terme et préoccupées de tirer avantage de la balance des forces en présence, ces lois n'ont nullement cherché à replacer la question de la nationalité des Banyarwanda au Congo dans son contexte migratoire. Ce faisant, elles ont donc posé les bases à partir desquelles elles pourront être contestées à l'avenir.

En vue de pallier les problèmes ainsi identifiés, il est recommandé que :

- Le gouvernement congolais reconnaisse que la question de la nationalité des Banyarwanda en RDC est dans une large mesure un problème migratoire devant être traité en tant que tel ;
- Les autorités congolaises réalisent que la solution durable du problème de la nationalité des populations banyarwanda en RDC passe par la nécessité de la distinction entre différentes catégories contenues dans cette communauté souvent faussement considérée comme une entité homogène ;
- Le gouvernement congolais se rend à l'évidence de la nécessité de l'implication directe des Banyarwanda et des populations non banyarwanda du Kivu dans la quête des solutions au problème de la nationalité des populations banyarwanda ;
- Le gouvernement congolais, les Banyarwanda et les populations non banyarwanda du Kivu reconnaissent que, compte tenu de la complexité qui a caractérisé la gestion de l'immigration en RDC pendant des décennies, il ne sera jamais possible de trouver une solution absolument satisfaisante à toutes les parties concernant la question de la nationalité des Banyarwanda ;
- Les autorités congolaises reconnaissent que la question de la nationalité est une matière de souveraineté nationale et qu'elle ne peut s'envisager que dans le cadre d'un État capable d'exercer pleinement son pouvoir en matière de la monopolisation de la violence légitime, de la protection de ses frontières et de l'identification (recensement régulier) de sa population ;
- Les autorités congolaises prennent au sérieux la vocation migratoire de la RDC (entouré de neuf pays) en dotant le pays d'une politique d'immigration conséquente, moderne et orientée vers le développement.

LE CHOIX D'APPARTENANCE AU CLAN OU A LA NATION ET LES RAPPORTS DE POUVOIR

GILBERT MALEMBA N'SAKILA

Introduction

Notre propos dont on peut trouver des traces ailleurs²³⁰ tire sa substance du vécu en République Démocratique du Congo. Il part du constat selon lequel l'accession à un poste de haute responsabilité (politique, administrative, managériale) y est généralement entourée en amont et en aval des faits singuliers et paraformels en dépit des canaux institutionnels. En amont, notamment, l'initiation, le soutien et le parrainage d'une candidature à un mandat national, et même conduisant au sommet de l'État, sont tuyautés par la « mutualité tribale », autrement appelée association socioculturelle du prétendant. Le tuyautage vise à positionner un membre de la communauté tribale et faire triompher l'intérêt de cette dernière au détriment des intérêts des autres communautés. En aval, dès que la nomination ou la promotion est annoncée officiellement, les membres du clan et de la tribu du bénéficiaire d'abord et les ressortissants de sa province d'origine ensuite entourent le promu s'adonnent à des festins exclusifs, à des séances de travail secrètes et à des concertations intimes aux fins de borner le cadre opérationnel du travail de leur « représentant ». Ce bornage se fait d'abord par la mise à l'écart des « autres », ensuite par la constitution d'un cabinet privé avec « ses frères et ses sœurs » et enfin par la formation de l'équipe fonctionnelle de l'institution en réservant les postes clés ou stratégiques aux membres influents de la communauté d'origine du mandataire.

Les pesanteurs et les enjeux de l'ethnicité ont alors des implications sur la construction d'une nation notamment au niveau du choix entre le clan et cette dernière dans les rapports de pouvoir entre les citoyens.

²³⁰ Voir Url suivant : <http://sociologies.revues.org/4235>

Les prismes de la représentation sociale au Congo

Les Congolais n'ont pas tous une même perception de leur pays en tant que république. Leurs représentations sociales varient et sont diversifiées par des filtres différents et des prismes sociaux convexes.

Les filtres et les prismes sont entre autres l'intérêt, la parenté, la religion, l'idéologie politique. Parmi ceux-ci, les uns comme l'intérêt et l'idéologie politique ont une portée limitée; d'autres comme la religion et la parenté ont une portée intense.

Mais, de ces filtres et prismes, celui qui détermine en dernière analyse les rapports sociaux est la parenté. Elle agit sur la vie sociale et engendre des effets dont le corollaire est, d'une part, la configuration d'un pays éclaté dans son fond, n'ayant de « république » que la forme et de « démocratique » que le nom; et, d'autre part, des contradictions entre le prescrit constitutionnel et le vécu collectif, le discours public et l'action sociale, la théorie et la praxis, la parole et l'acte. Ainsi, au lieu de comprendre un peuple, le pays est plutôt composé des populations n'arrivant pas à s'intégrer, à adhérer à un même modèle de comportements sociaux et n'arrivant pas à féconder culturellement une identité commune aux antipodes d'une actuelle citoyenneté plurielle, antinomique et exclusive.

Les expressions des appartenances familiales

Certes, le Congo-Kinshasa est une mosaïque de cultures émanant de plus de 350 tribus. La mise en présence de ces différentes cultures date de plus d'un siècle du fait de la colonisation. Mais, ni l'État colonial ni l'Etat-nation actuel n'ont finalisé cette mise en présence en une grille objective et rationnelle de normalisation et de lecture des comportements humains, sociaux et groupaux²³¹. L'ethnocentrisme primaire et les mécanismes de conservation des valeurs porteuses des identités particulières précoloniales sont encore à l'œuvre et portent une vision sociale de la république aux contours mal ou pas du tout définis. Par exemple, au niveau individuel, le Congolais affiche un profil d'adhésion à des valeurs collectives nationales: ses fréquentations amicales et sa participation à des processus privés d'alliance ne trahissent pas manifestement son engagement pour la cause nationale. Mais, dans ses associations formelles et publiques, le même individu ne sait pas, par contre, se départir des schèmes de sa parenté.

En effet, dans l'accomplissement des fonctions publiques (de l'État) censées être nationales, les individus ne manquent pas de se couvrir de leurs parentés respectives au point où ce sont ces dernières qui occupent l'espace public

²³¹ Voir Malemba N'sakila, *L'identité post-tribale au Congo-Kinshasa*, Kinshasa, M.E.S., 2003.

devenant en définitive un terrain où les rapports sociaux ont lieu entre parentés et non entre individus. En d'autres termes, bien que l'individu assume des fonctions publiques, le vrai acteur public n'est pas lui à qui la charge officielle est confiée, mais sa parenté. Car, la pesanteur des appartenances généralise les individus dans des communautés ayant des représentations sociales discriminatoires et contraires à l'idéal national. Ceci implique que, sous prétexte de servir la nation, les individus servent plutôt leurs parentés respectives. D'où, autant de parentés ou de tribus autant de regards de la chose publique et des rapports interhumains.

Les tendances de la parenté

Comme le signale Jacques Maquet²³², il y a interaction entre politique, pouvoir et parenté. Il s'avère que cette dernière (la parenté) fait l'objet de récupération par le politique et que, en retour, la parenté instrumentalise le pouvoir. En conséquence, les affinités fondent finalement les opportunités d'accéder à des positions sociales supérieures, donc à l'ascension et à la mobilité sociales.

Dans sa réalisation au niveau global, la parenté aboutit à la « parentocratie »²³³ ou le mode de gestion de la chose publique par référence à l'identité tribale au détriment et à l'opposé de l'identité nationale des acteurs. Il s'en suit que tout mandat (politique ou administratif) revient à la parenté de celui qui l'exerce et non à sa personne. Et tout procès sociopolitique concernant un individu implique les siens, même s'ils ne le connaissent pas physiquement. Il y a identification et assimilation de l'individu aux autres membres de son groupe tribal: à travers l'un, l'on se représente le reste de sa communauté. La représentation collective finit alors par être un ressort de la satisfaction même si le soi-disant représentant du groupe tribal ne produit pas d'avantages matériels immédiats à tous ses prétendus frères et sœurs de tribu.

Les rapports sociaux fondamentaux entre l'individu et la république (participation, intégration, survie, adhésion à des valeurs) dépendent ainsi de l'appropriation du clan, de la tribu et de l'ethnie. Même les rapports entre individus sont ramenés à des rapports de lutte ou de rivalités ethniques, dans la mesure où, l'individu est identifié par le biais de l'ethnicité au-delà des autres différences sociales lors des enjeux sociopolitiques et économiques.

L'ethnicité constitue le critère central du partage des fonctions politiques et publiques. La présence dans la course d'un candidat ressortissant d'un autre clan ou d'une autre tribu est ressentie comme une menace contre la tribu du candidat concurrent. La menace est davantage redoutée lorsque sa propre tribu

²³² Voir Maquet, Jacques, *Pouvoir et société en Afrique*, Paris, Editions Hachette, 1970, pp.54-57.

²³³ Malemba N'sakila, *L'identité post-tribale... op.cit.* p.35.

ne jouit pas d'une même importance sociale et que les effectifs de ses membres compétitifs ne sont pas considérables.

D'où les luttes sociales au Congo-Kinshasa sont des luttes tribales nourries par des ambitions individuelles, transmues en appétences collectives de la tribu en vue d'accéder à des avantages exclusifs sous la couverture tacite du pouvoir en place²³⁴. En fait, la « parentocratie » est antagoniste et fossoyeuse de la conscience nationale à tous les niveaux ; parce qu'elle porte l'idéologie de la couverture des torts et des défaillances de celui qui est au pouvoir du seul fait qu'il est le représentant de « notre parenté ». Au lieu de promouvoir la paix, la sécurité et la démocratie recherchées, elle engendre ou relance des conflits entre les Congolais eux-mêmes²³⁵. Elle entretient des divisions intestines ainsi que la discrimination irrationnelle des citoyens même à l'intérieur d'une même province. Chacun prétend avoir droit de diriger mieux, de gérer lui aussi surtout si sa tribu n'a pas encore été aux affaires ou n'y est que faiblement représentée. Le comble est, dans la plupart des cas, atteint lorsque les prétentions ne correspondent pas aux compétences requises.

Les aptitudes et les performances, ce faisant, importent moins que la présence d'un consanguin, du descendant de l'ancêtre ou d'un ancêtre voisin au mien logeant à l'intérieur des limites d'une même province. Les « autres », qu'ils soient intelligents et méritants, n'ont qu'à attendre leur « tour ».

Les crises des appartenances

Les crises des appartenances prennent la forme des guerres ethniques ou tribales. En RD Congo, ces guerres ont débuté à la veille de l'accession du pays à son indépendance en 1960. Ce qui laisse entrevoir une main manipulatrice extérieure soit pour faire regretter la colonisation aux Congolais, soit pour détruire les assises de cette dernière ou pour compromettre l'indépendance. En somme, deux principales causes ressortent pour les guerres en RD Congo, à savoir la cause coloniale, l'échec de la république.

La cause coloniale

Le traçage des frontières à la Conférence de Berlin en 1885 et la constitution de la colonie belge au Congo ont conféré au colonisateur le pouvoir de domination sur tous les groupes traditionnels localisés à l'intérieur ainsi que leur assujettissement. Mais, l'œuvre coloniale a axé ses actions sur une visée géographique, politico-administrative et surtout économique. L'occupation de l'espace, son administration et l'exploitation de ses ressources tant naturelles

²³⁴ Voir Kankwenda M'baya (sous la direction de), *Le Zaïre. Vers quelles destinées ?*, Dakar, Editions du Codesria, 1992.

²³⁵ Voir Malemba N'sakila, « Evolution des crises ethniques en République démocratique du Congo », in *Conditions de prévention des crises et d'une paix durable en République démocratique du Congo*, Lubumbashi, PUL, 2003, pp.59-71.

qu'humaines importaient plus que la formation culturelle et idéologique. L'État colonial n'a pas jeté les jalons d'une nation ni favorisé l'émergence d'une société globale à base commune. Ainsi, congolais, les individus le sont, tout en demeurant paradoxalement membres à part entière de leurs groupes traditionnels respectifs. Chaque individu est identifié suivant le palier inférieur de la société, à savoir son clan, son village, sa tribu.

Cette situation a fini par engendrer un vide dans la représentation collective des prérogatives ultimes de l'État colonial notamment la prise en charge de la globalisation de la formation sociale. En lieu et place de celle-ci, il y a eu plutôt consolidation de la diversité des tribus et des ethnies ainsi que la différenciation des entités. Congolais, on ne l'est que sur le plan de la forme.

Cette dialectique coloniale a généré l'impasse identitaire. D'où, dans leur angoisse lors des moments délicats de l'histoire du pays, les colonisés se sont retournés vers la base traditionnelle de leur vie collective qu'est la parenté avec espoir de finaliser leur vision du monde. Ils se sont référés à la parenté pour organiser la pratique religieuse, les idéaux et même les relations sociales, contrairement aux prescrits de la constitution et d'autres lois du pays.

L'échec de la république

À l'accession de l'ancienne colonie à sa souveraineté nationale, les schèmes de pensée sont restés les mêmes que ceux de la période coloniale. La parenté a continué à régenter la vie et à définir les activités sociales. C'est ainsi que l'Indépendance nationale a été piégée et qu'elle a volé en éclats par des sécessions, des rébellions et des guerres civiles. L'identité nationale n'ayant pas réussi à être opératoire, les provinces furent conçues comme étant l'apanage de la parenté. Des groupes, se réclamant dignes descendants des ancêtres et garants des terres, se sont octroyé l'autorité ainsi que le droit exclusif de propriété et de gestion des entités administratives localisées sur ces terres²³⁶.

Le Président Mobutu, au cours d'un discours prononcé à l'occasion du premier anniversaire du parti au pouvoir en 1968²³⁷ l'avait souligné en évoquant la division du peuple congolais en clans rivaux et ennemis qui infligeait un triste sort au pays jusqu'à le déchirer et à lui faire perdre son droit à l'existence dès son accession à l'indépendance à cause de la réduction de l'État et des institutions publiques à l'impuissance.

Autrement dit, au lieu que le pays soit une entité administrative gérée par l'État pour le compte de la nation conformément à la Constitution ou à la loi fondamentale, il est plutôt administré par des parentés qui se confrontent et s'affrontent. Des concepts afférant à ce type de gestion sont entre autres «originaires» opposés à «non originaires», «chez vous/chez nous», etc. Alors

²³⁶ Voir Verhaegen, Benoît, Rébellions au Congo 1, Bruxelles, CRISP, 1966.

²³⁷ Mobutu, J.D. (1968), 'Discours prononcé à l'occasion du premier anniversaire du Mouvement Populaire de la Révolution le 20 mai 1968', *Discours, Allocutions et Messages 1965-1975* (Paris, Editions J.A.).

que la Constitution confère la qualité de citoyens à tous les Congolais, la participation à la marche de l'ensemble du pays se fait de manière discriminatoire en considération des appartenances tribales et ethniques ; et la gestion des entités administratives et des instances politiques est confiée sur la base des identités ethniques. Aucune émulation n'est faite sur la base de la compétence entre individus, la compétition se fait plutôt entre familles, entre parentés et entre tribus. Les expressions « Hii ni tour yetu, Oyo ezali tour na biso » (c'est maintenant notre moment de manger, de jouir, de régner sur les autres) sont grandiloquentes. Celui qui n'a pas les mêmes ascendants que le régnant est alors considéré a priori comme ennemi²³⁸.

Lors du régime monopartiste dans la deuxième république, il y a eu tentative de créer une parenté sociale par la collectivisation des tribus et des ethnies autour d'un idéal national et d'une même symbolique de l'identité nationale. L'on représentait pour ce faire le président comme étant «père de la nation» canalisant les aspirations de tous les citoyens²³⁹. Malheureusement cependant, Mobutu a procédé lui-même à la destruction de son projet de nationalisme vers la fin de son règne! En outre, la deuxième République avait continué un porte-à-faux colonial en termes de collectivité définie sur une base de village et de chefferie. Qualifiée locale, la collectivité impliquait que le démenti d'une « collectivité » au niveau national contenant des traits communs à partager pour de mêmes idéaux. Ce concept de collectivité annihilait au fond l'unité, la nation et le nationalisme prétendument idéalisés: il portait plutôt par la négative la différenciation des diversités culturelles, des populations, des visions du monde et des aspirations fédératives.

Bref, la base de l'échec de la république est ethnopolitique, elle catalyse sans cesse les violences sous l'impulsion de la pauvreté et l'ignorance²⁴⁰, de la lutte pour les intérêts politiques, économiques et sociaux. Elle prend la forme des rivalités ethniques²⁴¹ dans le chef surtout des intellectuels en mal d'accéder à la sphère politique, tels des trafiquants d'opinions et des manipulateurs des consciences au profit de leurs intérêts égotistes. La masse se laisse entraîner à cause de la difficile circularité des biens et des services générés par et au nom de la république, et à cause de la pénible réciprocité entre gouvernants et gouvernés au sujet des dividendes des potentialités naturelles en exploitation.

²³⁸ Voir Young, Crawford, *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, CRISP, 1968.

²³⁹ Gudijika a Gikapa et al., « Ethnicité et identité en République démocratique du Congo : Etat de lieu et perspectives », in *Mouvements et enjeux sociaux*, n° 007, 2002, pp. 30-31.

²⁴⁰ Kayamba Badie, « Panorama des crises politiques au Katanga et en RDCongo », in *Conditions de prévention des crises et d'une paix durable en RDC... art. cité*, p.18.

²⁴¹ Mabilia Mantuba N. et al., *Fédéralisme, ethnicité et intégration nationale au Congo-Zaïre*, Kinshasa, Institut des formations et d'études politiques, 1997, p.85.

Les conséquences

Les conséquences qu'entraînent les crises ethniques sont d'ordre politique, social, sécuritaire et économique. Sur le plan politique, l'appareil étatique se retrouve affaibli et la souveraineté de l'État compromise. Il s'en suit la déstabilisation du pays et la non-application des lois et des règlements sur tout le territoire national. Il y a émergence de micronationalismes et des États dans l'État, substitution des réseaux officiels du pouvoir par des courts-circuits ponctuels porteurs d'illégalité, des luttes de pouvoir entre leaders en dehors des schémas conventionnels.

Du point de vue social, il y a instabilité conjugale, familiale et communautaire, viols, meurtres et assassinats. L'espérance se dissipe au profit d'une angoisse permanente, alors que la cohabitation devient difficile entre membres des ethnies ou des tribus. Sur le plan sécuritaire, l'intégrité de la vie se retrouve sans cesse menacée. La destruction de l'habitat, le nonaccès aux unités de production, la pénurie des vivres ainsi que la privation des libertés humaines préjudiciant pratiquement le projet de vie se propagent. Les conséquences économiques sont les plus spectaculaires : démobilitation de la main-d'œuvre, cessation des activités commerciales, pillages des matières précieuses et destruction du tissu économique.

Conclusion

Les rapports sociaux en général et ceux de pouvoir connaissent une forte dynamique en République Démocratique du Congo. Pendant la colonisation, ils reposaient sur l'autorité qu'incarnait l'administrateur en vue de rendre possible l'exploitation au profit du colonisateur. Depuis l'accession du pays à l'indépendance, la domination est passée d'abord de la politique vers la puissance financière sous le poids de la parenté.

De ce fait, en République démocratique du Congo, plusieurs identités s'affrontent aujourd'hui. Face à l'identité individuelle se posent d'autres identités collectives (claniques, tribales, ethniques, provinciales) qui affaiblissent l'identité nationale. Celle-ci est même invalidée par des structures sociales inférieures (mutuelles et cartels ethniques) qui compromettent la construction de la nation parce qu'étant aux antipodes de l'opérationnalité d'une identité post-tribale et porteuse d'un idéal commun. Des acteurs des groupes ethniques dominants confisquent le pouvoir, abusent les prérogatives constitutionnelles et les relations méritoires au profit de la « parentocratie » ou l'appartenance à leur parenté.

En d'autres termes, si d'une part la parenté naturelle favorise la promotion individuelle, elle piège d'autre part l'exercice du pouvoir politique appelé à construire une république en tant que collectivité transtribale et supraethnique pourvue d'une identité collective et globalisante.

CONFLITS IDENTITAIRES ? CONFLITS AUTOUR DE RESSOURCES NATURELLES ? UNE INTERPRETATION SOCIOLOGIQUE DE L'ACCORD DE SUN CITY

GABRIEL KALABA MUTABUSHA

Introduction

Quand nous recevions du Doyen de la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives le thème général du Colloque International qui nous regroupe aujourd'hui, quel n'a pas été notre embarras pour savoir ce que nous allions proposer à l'assistance comme contribution.

En 2002, nous avons participé à un ouvrage collectif intitulé « *Conditions de prévention des crises et d'une paix durable en RDC* », édité par l'Université de Lubumbashi. Notre contribution portait sur « Les données socioéconomiques de la crise », sous une perspective essentiellement sociologique. Et pour cause ! Dans cet article, nous avons développé les enjeux économiques de la crise qui battait son plein à l'époque : État comme source d'enrichissement personnel, exacerbation des dépenses militaires au détriment de celles prévues par le développement, luttes autour de l'exploitation minière, etc. Entre-temps, d'autres collègues s'étaient penchés sur les enjeux politiques, sociaux et ethniques des conflits congolais. Nous avons donc attiré l'attention sur l'importance des intérêts économiques qui trouvaient alors leur expression sur le terrain politique. Ce constat demeure encore d'actualité aujourd'hui. En 2008, nous avons publié encore, cette fois-ci sous la direction de Donatien Dibwe dia Mwembu chez L'Harmattan, une série d'articles sur les identités urbaines en Afrique. Nous y avons développé le concept d'identité, les qualifications accordées à la ville de Lubumbashi, les symboles identitaires, l'identité projetée de la ville et l'identité de ses habitants.

En ne retenant que l'étude du concept d'identité, nous pouvons dire que « les identités seraient créées et maintenues par le jeu d'interactions entre groupes qui se réclameraient d'identités différentes. Ce caractère dynamique de l'identité (...) pousse à considérer (cette dernière) comme une réalité qui ressort autant du conflit, du rapport des forces que de l'équilibre des structures²⁴² ». Ça y est le

²⁴² Cité par Donatien Dibwe dia Mwembu et Gabriel Kalaba Mutabusha, *Les identités urbaines en Afrique*, Paris, Harmattan, 2008, pp.15-16.

mot conflit est lâché ; Identité et ressources naturelles peuvent donc conduire aux conflits.

Mais la question reste posée de savoir si ce qui se passe aujourd'hui en République Démocratique du Congo est un conflit identitaire ou un conflit autour des ressources naturelles. C'est en proposant un regard sociologique qui intègre dans son analyse ce principe de hiérarchisation des conflits que l'on peut, nous semble-t-il, maximiser les chances de nous en sortir. Et nous réitérons ici nos félicitations au professeur Kenneth Omeje dont la démarche nous a semblé éminemment scientifique : description, classification et recherche de théorisation à partir d'une généralisation empirique, pour ensuite redescendre sur le terrain afin de valider la théorie. C'est exactement ce que nous allons essayer de faire aussi.

Éléments de sociologie des conflits

Tout le monde s'accorde à reconnaître que c'est Georg Simmel, (1858-1918) sociologue allemand, qui a créé la sociologie des conflits, à travers sa sociologie interactionnelle. Il affirme que le social est fait des interactions. Quand A agit en direction de B, B réagit en direction de A et pas toujours de la manière dont A attend, cette divergence est à la source des conflits. Ainsi donc naissent et se développent les conflits à travers nos interactions. Et ces interactions peuvent se dérouler entre individus ou entre groupes, dans le premier cas on parlera des relations interpersonnelles qui peuvent déboucher sur des conflits interpersonnels, dans le second cas, on parlera des conflits inter-groupeux mais aussi intragroupeux qui nous intéressent particulièrement en tant que sociologues.

Qu'entend-on par conflit ?

De manière générale un conflit est une opposition entre des personnes ou des entités. C'est également un état de contradiction par exemple contradiction de textes juridiques sur leur interprétation ; ou de contre-indication (par exemple l'usage de médicaments par des patients développant des pathologies particulières : la tuberculose et la prise de l'alcool « lutuku »), ou même d'incompatibilité (systèmes en place dont la coexistence dans un même contexte n'est pas garantie par exemple : l'exigence du respect des droits humains et l'incarcération des gens pour avoir exercé leur droit d'opinion). Comme on peut bien le deviner, le mot conflit renvoie d'abord aux antagonismes et tensions qui s'expriment dans des luttes ouvertes. Donc, les antagonismes et les tensions s'exprimant dans des luttes ouvertes constituent les conflits.

Maurice Duverger, qui préfère utiliser le mot "antagonisme" entend par ce dernier, l'opposition entre élite et masses ou entre races supérieures et races inférieures, comme les distinguent les conservateurs traditionnels ; ensuite l'opposition entre espèces naturelles, les plus aptes contre les plus faibles selon

la classification des libéraux ; en outre les marxistes, qui fondent les antagonismes sur la structure de production, retiennent plutôt les conflits de classes, entre les détenteurs des instruments de production, et les détenteurs de la seule force de travail, enfin les théories psychanalytiques mettent en lumière les ressorts psychologiques des conflits politiques, engendrés par des frustrations qui débouchent sur des tendances à l'agression et à la domination.

Le conflit peut prendre la forme de guerre civile, mais aussi d'un débat parlementaire, d'une guerre ou d'une négociation ordonnée²⁴³. Les sociologues, de leur côté, ont essayé de définir le conflit et particulièrement les conflits sociaux. Pour Ralph Dahrendorf, un conflit, c'est « toute contestation, toute rivalité, toute querelle ou tension aussi bien que pour les heurts manifestes entre forces sociales²⁴⁴ ». En fait, les conflits sociaux ont plusieurs origines. Ainsi que l'écrit Mulumbati Ngasha, « les conflits sociaux naissent de la divergence des intérêts des individus. Et selon que ces intérêts se situent sur le plan politique, économique, religieux, etc. les conflits sociaux seront politiques, économiques, religieux, etc.²⁴⁵ »

Parmi tous les conflits sociaux, Ralph Dahrendorf ne s'intéresse qu'aux conflits de classes, non pas dans le sens que donne Karl Marx à cette expression comme nous le verrons tout à l'heure, mais dans le sens de classe en tant que groupe de conflit.

Approches sociologiques des conflits

Pour Karl Marx, le conflit de classe repose sur la propriété des moyens de production par l'une des deux parties en présence, la classe des bourgeois en face de celle des prolétaires. Pour rappel, le conflit de classes, qu'il appelle la lutte des classes, provient de ce qu'avait déjà observé Max Weber, à savoir « les groupes d'âge, les sexes, les classes sociales, les partis politiques, etc. s'affrontent plus ou moins explicitement au sein d'une société, en voie, le plus souvent, de modification du système²⁴⁶ ». Par la suite, Karl Max insistera sur le fait qu'une classe sociale est une réunion d'individus présentant des caractéristiques semblables et ayant la conscience de ces caractéristiques pour enfin déclencher une lutte qui doit aboutir à la suppression des classes.

Aujourd'hui, le capital n'est plus la propriété de quelques familles capitalistes, mais s'est dissous à travers les sociétés par actions qui sont devenues la forme généralisée de l'entreprise dans laquelle même les ouvriers peuvent avoir des actions et devenir ainsi co-propriétaires. Et le principe de base des sociétés par actions, c'est la séparation des propriétaires du capital et du

²⁴³ Voir Ralph Dahrendorf, cité par Jean-Pierre Durand et R. Weil, *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot, 1990, P.227.

²⁴⁴ Ralph Dahrendorf, cité par J-P Durand et al., *op.cit.*, pp.227-228.

²⁴⁵ Andrien Mulumbati Ngasha, *Manuel de sociologie générale*, Lubumbashi, Editions Africa, 1990.

²⁴⁶ Claude Javeau, *Leçons de sociologie*, Paris, Armand Colin, 1985, p.142.

contrôle de l'entreprise. Ce contrôle est laissé aux mains des experts en gestion qui sont investis de l'autorité de gouverner l'entreprise. Et R. Dahrendorf d'ajouter : « Dans toute organisation sociale certaines positions sont investies du droit d'exercer un contrôle sur d'autres positions afin d'assurer une coercition effective, qu'il existe une distribution différentielle de l'autorité et c'est cette distinction différentielle de l'autorité qui constitue invariablement les facteurs déterminants de conflits sociaux systématiques qu'il dénomme aussi conflit de groupe dans les relations d'autorité (...). Dans un conflit de groupe, chaque groupe occupe des positions contraires : l'un, celui qui domine, cherche à maintenir la structure qui lui assure l'autorité, l'autre, qui est dominé, tente de changer la structure sociale qui prive ses membres d'autorité²⁴⁷ ». De ces interactions éclatent les conflits.

Dahrendorf approfondit son raisonnement en distinguant les intérêts latents de chaque groupe, (c'est-à-dire des intérêts de rôle de chaque groupe liés à leur position dans la relation d'autorité) et les intérêts manifestes, qui sont constitués des premiers lorsque ceux-ci se sont mués en objectifs conscients. Il distingue aussi les quasi-groupes (ou groupes virtuels qui rassemblent des individus aux intérêts latents, qui peuvent avoir une culture et des comportements communs, mais ne sont pas nécessairement organisés) et des groupes d'intérêts possédant des programmes qui attaquent ouvertement la légitimité des structures existantes.

Comme nous venons de le constater, la lutte des classes chez Karl Max, fondée sur l'exploitation des uns par les autres à partir de la propriété ou non des moyens de production, est remplacée chez Ralph Dahrendorf par le conflit de groupe où le groupe dominant, détenteur de l'autorité, cherche à maintenir sa position dans la structure sociale pendant que le groupe dominé cherche à changer cette structure en cherchant à conquérir l'autorité. Mais on peut aussi demander à Dahrendorf si tous les conflits se réduisent au conflit d'autorité. On peut arriver ainsi à découvrir une multitude de conflits et de groupes de conflits qui finissent par désorienter. R. Dahrendorf répond que les conflits se superposent et aboutissent ainsi à un petit nombre de conflits dominants qui permet alors de penser à leur résolution, par le changement de position dans la structure.

Jusqu'à ce niveau, le conflit apparaît toujours comme une affaire de deux pôles : A contre B qui, à son tour, est contre A. Retenons néanmoins de Karl Marx que les intérêts économiques priment et de Ralph Dahrendorf que le désir de contrôle d'une structure sociale reste la principale source de conflit entre groupes en compétition.

C'est ici qu'intervient de nouveau Georg Simmel pour dépasser cette conception binaire des conflits en présentant la possibilité d'un conflit entre plus que deux termes et donc la possibilité des conflits entre trois, quatre, cinq,

²⁴⁷ J-P Durand et R. Weil, *op.cit.*, p.231.

six, etc. termes dans le conflit. En effet, « si la domination et la sujétion restent une conceptualisation utilisable, le conflit à trois termes et plus introduit une dimension beaucoup plus dynamique et proche de la réalité simple. Le conflit à n termes rend compte des oppositions et des divergences, mais aussi des alliances²⁴⁸ ».

Nous venons de parler des alliances, ce concept nous introduit directement dans la perception de la résolution des conflits.

Résolution des conflits

Les alliances elles-mêmes, sont rendues possibles par le principe de la hiérarchisation des conflits parce qu'il apparaît de plus en plus nettement que les groupes sociaux et les acteurs individuels sont imbriqués dans une série de conflits de natures différentes, mais enchevêtrés les uns dans les autres où ils sont quelquefois assujettis et quelquefois dominants et où ils peuvent en plus contracter des alliances. Il y a ainsi des conflits d'autorité, des conflits de propriété, des conflits d'intérêts, etc.

Il s'agit donc de découvrir les mobiles qui placent tel groupe dans tel conflit. Mais la difficulté principale ici est celle des modalités de cette hiérarchisation parce que la nature différente des conflits rend difficile l'utilisation d'un élément commun qui donne un sens aux actions et aux pratiques, qui soit valable pour tous. Par exemple, une dispute entre deux Bahemba autour d'une ligne de démarcation de deux champs de palmier est un « casus belli » pouvant entraîner plusieurs morts entre les clans respectifs auxquels appartiennent les deux Bahemba. Un Muluba cocufié préférera se suicider par pendaison, en prenant soin de laisser aux survivants une lettre dans laquelle il leur abandonne tous les biens de la terre, y compris sa femme. Un Mubemba qui aura reçu des remontrances sévères de sa communauté pour une faute qu'il n'a pas commise pourra aussi se suicider « par honneur », estimant quant à lui que l'irréparable avait été commis.

Le critère de hiérarchisation des conflits pose donc problème à ce niveau parce que chaque groupe au conflit interprète la situation selon sa propre perception des choses. Or, dit Guy Rocher, « les perceptions se font à travers le contexte dans lequel une société a mûri, les expériences qu'elle a connues et les traumatismes qu'elle a subis²⁴⁹ ». Donc, conclut Emile Durkheim, les perceptions sociales sont « la manière dont la société pense les choses de son expérience propre²⁵⁰ ». Par conséquent autant de groupes au conflit, autant d'expériences, autant de perceptions sociales.

Par ailleurs, Edgard Morin introduit une autre dimension des conflits, celle de l'implosion. Edgard Morin estime en effet que les théories qui parlent de conflits sous-estiment les sociabilités et le consensus, que les phénomènes

²⁴⁸ J-P Durand et R. Weil, *op.cit.*, p.233.

²⁴⁹ H. Mendras, *La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard, 1964, p.79.

²⁵⁰ Emile Durkheim, cité par H. Mendras, *op. cit.*, p.79.

sociaux sont des phénomènes complexes dont le sociologue doit rechercher les dimensions contradictoires comme le conflit et le consensus. Ce qu'il nous faut, dit-il, c'est une méthode qui nous permette de concevoir l'unité des antagonismes et l'antagonisme dans l'unité. De cette manière, la société est pensée sociologiquement en termes de « Gesellschaft » ou système d'interactions matérielles, techniques et d'intérêts, mais elle est pensée « patriotiquement » c'est-à-dire sentimentalement comme communauté ou « Gemeinschaft ».

Cette approche d'Edgard Morin, continuée par Lewis Coser, J.D. Reynaud, aboutit à l'adoption du concept de « l'implosion des conflits, par opposition au concept d'explosion qui projette à la périphérie les éléments de la socialité, c'est-à-dire qui sépare pour mieux les analyser. L'implosion, elle, est une démarche, un état d'esprit qui vise à analyser chaque élément à la lumière des autres éléments de la société c'est-à-dire qui rapproche les contraires pour en rendre compte²⁵¹ ».

Les alliances qui se tissent lors de la hiérarchisation des conflits et l'implosion que propose Edgard Marin débouchent sur un début de résolution des conflits, en rapprochant ce qui est désuni, et en réduisant les multiples conflits aux principaux, de préférence les deux principaux. En ce moment l'on peut recourir à un tiers qui soit capable de s'interposer et de procéder à une médiation.

En résumé, écrit Michel Crozier, « il n'y a pas de société sans conflit ni tension. Toutefois les conflits sociaux ne sont pas de même nature et leur hiérarchisation (...) paraît indispensable : le problème qui subsiste est celui des modalités de hiérarchisation (...). D'où le passage obligé par une méthodologie compréhensive. Enfin, les conflits à n termes produisent nécessairement des alliances, facteurs d'intégrations locales et consensus. D'autres formes de consensus ou de paix sociale peuvent naître d'un équilibre précaire entre forces opposées, ou d'un feutrage provisoire des rapports contradictoires dû à l'intervention d'un élément extérieur au conflit²⁵² ».

De tout ce que nous venons de développer plus haut on peut déduire le schéma de résolution des conflits ci-après : i) les sources de régulation sociale ne sont pas les mêmes dans toutes les sociétés ; certaines se basent sur la division du travail (E. Durkheim) ; d'autres sur le rôle croissant de l'État (A. de Tocqueville) ; ii) d'une manière générale, la mise en place d'institutions de résolution des conflits et de régulation sociale est une voie de très grande importance ; iii) dans le secteur politique, la résolution de conflits, conçus en termes de conflits de structures, résiderait dans la mise en place des structures politiques qui assurent une garantie de distribution des intérêts économiques plus équitables.

²⁵¹ Voir Edgar Morin, *Le paradigme perdu, la nature humaine*, Paris, Le Seuil, 1975.

²⁵² Michel Crozier, cité par J-P Durand et al., *op. cit.*, p.235.

Par ailleurs, la résolution des conflits est institutionnalisée par les élections des représentants des citoyens qui légifèrent dans les limites du jeu parlementaire, décident du budget et des dépenses collectives. Bref, ceux-ci sont appelés à prendre des décisions se traduisant par des lois qui sont autant de modalités de règlement des conflits dont la voie passe par la négociation dans un système démocratique.

Amélioration du modèle

Cette théorie des conflits peut être encore améliorée si l'on pense en même temps aux sociabilités et aux consensus (autres noms de la paix) quand on pense aux conflits, (à la guerre), c'est-à-dire quand on cherche à rendre compte des phénomènes complexes en tenant compte de leur dimension contradictoire, conflit/ consensus. C'est cela penser la société comme « unité et désunité » selon l'expression d'Edgard Morin, ou guerre et paix à la fois²⁵³. Il s'agit d'envisager la société en conflit sous l'angle de l'implosion des liens intrinsèques entre éléments d'un même phénomène. C'est une approche qui vise à analyser chaque élément à la lumière des autres et de la totalité, c'est-à-dire qui rapproche les contraires pour en rendre compte. Ainsi on peut :

- 1° analyser les conflits dont le nombre est supérieur à deux ;
- 2° rendre compte des oppositions, des divergences et des alliances possibles ;
- 3° peser le poids de chacun des conflits possibles et des mobiles qui le sous-tendent ;
- 4° hiérarchiser ces conflits ;
- 5° chercher des alliances possibles plus ou moins provisoires qui puissent créer majorité et minorité pour ainsi clôturer le conflit.
- 6° faire intervenir un tiers, un élément extérieur au conflit en cas d'irréductibilité des forces opposées de même importance, qui puisse avoir la capacité de coercition sur les deux termes de conflit.

Évidemment la difficulté essentielle d'application de ce modèle réside dans le critère de hiérarchisation des conflits. Car nous ne partageons pas la même échelle des valeurs en toutes choses, comme nous l'avons dit plus haut. Ce modèle, nous l'avons appliqué à l'analyse de la résolution des conflits qui avaient éclaté en République Démocratique du Congo en 1996, pour se terminer en 2002, par les accords de Sun City.

²⁵³ J-P Durand, et al. *op. cit.*

Application du modèle à la résolution des conflits congolais

Rappel historique

Dans le cadre de cette analyse, 1996 apparaît comme le début des événements qui vont marquer l'histoire récente de la République Démocratique du Congo jusqu'à ce jour. En septembre-octobre 1996 éclate au pays l'insurrection des Tutsi dits Banyamulenge en quête de légitimation de la nationalité congolaise dont ils se réclamaient. Très vite, elle se répand dans tout le Kivu. Ce n'est qu'à la fin du mois d'octobre 1996 que Laurent-Désiré Kabila apparaît sur la scène des événements pour instaurer un régime démocratique qui puisse restituer la dignité aux congolais. A part Kisangani, un peu à Lubumbashi du côté de Kilima Simba et surtout à Kenge, cette guerre ne connaîtra pas beaucoup de résistance de la part des FAZ, désorganisées et impayées qu'elles étaient et aussi et surtout grâce au soutien de la population qui avait déjà sonné le glas du régime Mobutu lors des consultations populaires de fin 1989. Le rejet de ce régime fut confirmé dans le sévère réquisitoire prononcé au cours de la conférence Nationale Souveraine.

Sur le plan externe, l'Occident n'avait plus besoin de Mobutu pour contrer l'avancée communiste puisque la perestroïka venait de balayer l'idéologie communiste sur la scène internationale. Lâché sur le plan stratégique au niveau externe, Mobutu était bien fragile sur le plan interne avec ses mauvaises politiques kleptocratiques et contre le développement. Son armée désertant devant l'avancée des troupes rebelles de Laurent-Désiré Kabila, l'Afrique du Sud tenta une négociation pacifique le 4 mai 1997 entre celui-ci et Mobutu sur l'Outenika, mais en vain. Il n'y eut vraiment pas d'accord sur l'Outenika parce que les protagonistes parlaient chacun sa propre langue : un dialogue de sourds qui aboutit à la chute du régime Mobutu.

Laurent-Désiré Kabila ne goûtera pas longtemps les fruits de sa victoire, car va éclater, presque dans les mêmes conditions, la guerre du 2 août 1998 qui a duré jusqu'en 2002. On sait qu'à la base il y a eu une mauvaise négociation des conditions de collaboration des Rwandais, Ougandais et Burundais dans l'appui qu'ils avaient apporté à Laurent-Désiré Kabila dans sa lutte contre Mobutu. On sait aussi que les pays agresseurs de la RDC ont toujours rêvé du projet d'un empire Hima-tutsi qui engloberait le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et les provinces frontalières de ces trois pays comme le rapporte Ndaywel è Nziem²⁵⁴. Mais les Rwandais, les Ougandais et les Burundais eux-mêmes arguent la

²⁵⁴ Isidore Ndaywel, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République Démocratique*, Bruxelles, Duculot, 1998, p. 700.

sécurisation de leurs frontières avec la République Démocratique du Congo pour qu'aucune agression contre eux ne parte de ce territoire.

Par ailleurs, le désir de ne jamais s'inféoder aux grandes puissances du monde ainsi que la sympathie trop ouverte pour Cuba, la Lybie, la Chine et la Corée du Nord n'étaient pas de nature à plaire à ceux qui font et défont les régimes politiques des pays du tiers-monde. Voilà pourquoi, L.D. Kabila n'obtiendra pas facilement la condamnation de cette agression par la communauté internationale. Il faudra attendre bien plus tard, après le début de cette agression étrangère qu'on puisse annoncer la naissance d'une rébellion congolaise avec le RCD d'abord, avec le MLC ensuite, et toutes les autres dissidences pour voir cette même communauté internationale commencer à s'exprimer pour exiger des négociations avec cette opposition.

Des pressions s'exerceront de tous côtés, sur Kabila lui-même d'abord, sur ses alliés ensuite, et sur tous ceux qui, de près ou de loin pouvaient avoir des relations avec la République démocratique du Congo afin que le président congolais L.-D. Kabila puisse infléchir sa position. Qui n'a-t-on pas vu à Kinshasa à cette période, Salim Ahmed Salim, Secrétaire Général de l'O.U.A ? Des représentants du Département d'État américain tels que Susan Rice ? Père Mateo de Sant Egidio ? Mustapha Niasse ? Le Président Ciluba ? Thabo Mbeki ?

La diplomatie se chargera de pousser plusieurs pays africains et autres à opposer à la guerre une dynamique de paix, forte et déterminée. De refus catégorique à dialoguer avec l'opposition, mais bien plutôt avec les agresseurs, la République Démocratique du Congo sera amenée progressivement à lâcher du lest.

Ainsi sera annoncé au sommet Afrique-France à Paris fin 1998 le principe d'un accord de cessez-le-feu, qui devra être signé à Lusaka sur le retrait des forces d'invasion et la fin des hostilités. L'opposition interne ne sera pas de reste et commencera à réclamer sa participation aux différentes négociations sur l'avenir du pays. Le 14 janvier 1999 les Maï Maï entrent en scène à Bukavu et certains à Goma pour défendre leurs terres contre les envahisseurs. Kadhafi lui-même, envers qui Museveni avait une dette de reconnaissance, poussera ce dernier à signer avec Kabila un accord de retrait de ses troupes et qui est connu sous le nom d'accord de Syrte. Le 7 juillet 1999, enfin, sont signés à Lusaka trois accords :

- l'accord sur le cessez-le-feu en R.D.C.
- les modalités de mise en œuvre du cessez-le-feu
- le protocole d'accord relatif au point 18 de l'accord de cessez-le-feu c'est-à-dire le calendrier de mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu.
- L'accord de cessez-le-feu ne sera qu'un préalable. Il fallait ensuite arriver à mettre les protagonistes ensemble pour discuter de l'ordre politique nouveau qui devrait régir le République, suffisamment meurtrie par cette longue guerre de plus de 4 ans : ce sera l'objet des consultations

de Gaborone, Addis-Abeba, etc. pour finir à Sun City. Au cours de ces dernières négociations, faute de ne pouvoir obtenir un consensus d'ensemble sur le prochain ordre politique congolais, le gouvernement et le MLC signèrent les accords de Sun City, et à leur suite d'autres partenaires. Au terme de ces accords, la présidence de la RDC revenait à Joseph Kabila et la primature à Jean-Pierre Bemba, leader de la MLC pendant que ces deux premiers proposaient la direction du parlement au RCD qui la rejeta, estimant quant à lui que c'était là les résultats des manœuvres de couloir et non pas d'un consensus en plénière. Ce dernier se trouva minorisé et durcit sa position.

Pour sortir de l'impasse et toujours sous la pression de la communauté internationale, la RDC dut signer des accords séparés d'abord avec le Rwanda à Pretoria, pour le retrait de ses troupes pendant que la RDC s'engageait à ne pas laisser les dissidents rwandais attaquer leur pays à partir du Congo. Ensuite la RDC fit de même avec l'Ouganda à Luanda, ce qui en fait n'était qu'une ratification des accords de Syrte. Le chemin était alors balisé pour obtenir un accord global et inclusif à Pretoria entre tous les protagonistes congolais et ce fut fait le 17 décembre 2002.

Au terme de ces accords, les protagonistes convenaient de cesser les hostilités, de se réconcilier en mettant en place un gouvernement d'union nationale qui devra régir la transposition pendant deux ans et conduire le pays vers des élections libres et démocratiques, mettre en place un régime constitutionnel démocratique... bref un nouvel ordre politique. Durant la transition, les partis participent à la gestion politique en respectant une représentation appropriée des provinces et des différentes sensibilités au sein des forces politiques et sociales.

Que faut-il penser de tout cela ? Essayons d'interpréter ces faits historiques à partir du modèle théorique que nous avons proposé :

- 1° Pour rappel, nous disions que la résolution des conflits passait par le biais d'une prise en compte des sociabilités et des consensus, c'est-à-dire envisager la société sous l'angle de l'implosion des liens intrinsèques entre éléments d'un même phénomène. C'est absolument le préalable par lequel il fallait commencer et Moustapha Niasse, représentant de l'ONU et de l'OUA avait compris cela et avait fait la différence avec les autres. Au lieu de se comporter en donneur de leçon ou en détenteur de la solution magique, il s'est mis à l'écoute de toutes les parties, en les considérant d'abord comme des congolais, appartenant tous à la République Démocratique du Congo et qui avaient un mot à dire sur la gestion de leur pays pour que tout aille pour le mieux. Il les avait donc considérés comme des pièces d'un puzzle. Il avait fait de l'implosion. Ceci expliquera par la suite le succès de sa médiation au point d'éclipser des gens comme Jesse Jackson qui s'étaient jetés dans la fournaise de Kinshasa, rencontrant

en désordre Tshisekedi, Gizenga, etc. avant les officiels, au mépris même des règles élémentaires protocolaires. Moustapha Niasse avait donc cherché à rapprocher les contraires pour en rendre compte.

- 2° Ensuite, le conflit en RDC était un conflit à n termes dans ce sens que nous nous trouvions en présence de plus que deux termes : les pays agresseurs et les alliés du gouvernement congolais, qui avaient signé des accords spéciaux de Syrte, de Pretoria et de Luanda, les signataires des accords de Pretoria du 17 décembre 2002 que sont le gouvernement de la République Démocratique du Congo, la RDC, le MLC, l'opposition politique, les forces vives, le RCD/MLC, le RCD/N, et les Maï Maï.
- 3° En troisième lieu, on peut se demander quel était le poids de chacun de ces conflits et les mobiles des groupes au conflit.

S'agissant du poids de chacun de ces conflits, nous avons d'abord le gouvernement de la République Démocratique du Congo qui avait le plus gros poids en vertu de sa légitimité nationale ainsi que du fait qu'il tenait la capitale. D'ailleurs un adage dit que celui qui tient la capitale tient le pays même si les trois quarts de ce dernier sont occupés. C'est pour ces raisons-là que les autres forces s'appelaient agresseurs, opposition interne, opposition externe. Mais donc, opposition à quoi ? Au pouvoir établi !

Ensuite, les agresseurs Rwandais, Ougandais et Burundais, non pas à cause de leurs armes et de leur supériorité militaire apparente, mais à cause de ce fameux projet d'une espèce de conférence de Berlin II qui viserait à revoir les frontières actuelles des pays souverains, au mépris du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, que l'Union Africaine avait adopté dès la création de l'O.U.A. Comme ce projet de réaliser l'empire Hima-tutsi est installé dans l'inconscient collectif des agresseurs, il constitue une menace permanente qui exige alors de la vigilance tous azimuts sur cette question de la plus haute importance.

En outre, nous avons l'Angola avec sa supériorité militaire, sa connaissance du terrain et surtout l'opportunité que lui offrait la RDC de prendre l'UNITA à revers et d'en finir avec sa longue guerre de plus de vingt-cinq ans.

Après l'Angola, nous avons les groupes en opposition armée, RCD et MLC en vertu des territoires qu'ils contrôlaient et de la force militaire qu'ils détenaient. En cela le RCD, de par son aïnesse et l'étendue du territoire qu'il contrôlait, venait avant le MLC. Le groupe des Zimbabwéens venait presque en ex aequo après ces groupes armés, en vertu de sa force, des différents intérêts économiques que le Zimbabwe avait pu trouver en RDC ainsi que de son projet d'installer au Congo les fermiers blancs lésés par ses mesures de réforme agraire. Le Tchad et la Namibie présentaient les groupes les moins pondéreux à ce niveau.

Nous avons ensuite l'opposition politique interne de par son poids dans l'opinion, surtout dans la capitale et dans quelques villes de l'intérieur. En

avant-dernière position venaient les forces vives, dont la société civile. Les autres mouvements armés étaient en fait des dissidents des plus grands mouvements armés ou des rebelles étrangers réfugiés chez nous et avaient un contrôle de l'espace politique tout à fait limité. Ce sont des quasi-groupes. Quant aux Maï Maï, leur ambition se limitait à défendre leur terrain de l'envahisseur, qu'il fût étranger ou concitoyen.

Pour ce qui est des mobiles, nous avons vu qu'il y avait des intérêts latents et des intérêts manifestes. Les intérêts latents de ceux qui étaient au pouvoir, c'était de chercher à maintenir la structure qui leur assurait l'autorité et pour ceux qui n'étaient pas au pouvoir, de tenter de changer la structure sociale qui privait leurs membres d'autorité. Mais il faut ajouter ici les intérêts économiques et financiers qui procuraient des dividendes juteux à certains et du côté gouvernement et du côté des territoires occupés, comme cela avait été présenté dans le rapport de l'ONU sur les pillages des ressources naturelles du Congo. Les intérêts latents des troupes alliées ont été présentés plus haut, pour l'Angola, prendre à revers l'UNITA, pour le Zimbabwe, les différents investissements, etc.

Quant aux Maï Maï, c'était assurer le contrôle politique de leur territoire. Les intérêts manifestes du gouvernement, c'était évidemment la défense de l'intégrité territoriale. Ceux des opposants variaient selon que c'était des agresseurs étrangers, (les raisons sécuritaires), des Congolais (l'instauration d'un régime démocratique), des pays amis (secourir un pays ami en détresse), des Maï Maï, (défendre leur terroir), des forces vives (participer à la gestion politique de l'État).

La hiérarchisation des conflits

Elle est difficile à établir étant donné la subjectivité qui accompagne les perceptions sociales. Apparemment, il y a l'intégrité territoriale du pays qui vient en tête ; ensuite l'instauration d'un régime démocratique dans un pays qui a été réuni vient en deuxième position. Mais cela suppose, pour les différents leaders de l'opposition qui étaient premiers chez eux, des concessions pour occuper la deuxième, la troisième ou la quatrième place, dans une entité plus importante. C'est tout l'embarras qu'il y a à choisir entre « être le second à Rome ou le premier dans son village ». Les préoccupations sécuritaires peuvent venir en troisième position et se résoudre dans le cadre des accords multilatéraux et bilatéraux. La participation à la gestion politique devrait se faire par les élections libres et transparentes, mais elle pouvait provisoirement se résoudre par des accords comme ceux de Pretoria. Mais encore une fois, cette hiérarchisation des conflits peut être compromise quand les intérêts économiques et financiers sont mis en avant.

Selon l'importance respective des différents conflits dans un ensemble plus vaste, on pouvait arriver à instaurer des alliances plus ou moins provisoires qui puissent créer majorité et minorité pour ainsi clôturer le conflit. C'est exactement ce qui était arrivé à Sun City avec Jean Pierre Bemba, à un moment

critique des négociations, mais qui a malheureusement gaspillé cette chance unique qu'il avait d'être la deuxième personnalité de la République. C'est comme qui dirait d'Hannibal qu'il sait vaincre, mais pas profiter de la victoire. Enfin, dans cette équation difficile à résoudre que constituait le conflit congolais, l'intervention coercitive du tiers c'est-à-dire de la communauté internationale, par l'Afrique du Sud interposée, par des négociateurs comme Moustapha Niasse avait été déterminante.

Conclusion

En résumé donc, et en conclusion, nous venons de proposer une grille d'analyse qui nous permet non seulement d'appréhender l'ampleur des conflits que la République Démocratique du Congo a connus, mais également de proposer des pistes de solutions. Nous avons compris ensuite les motivations qui étaient à la base de ces conflits. Nous avons enfin tenté d'expliquer comment la communauté internationale, en tant que tiers dans les conflits, a pu investir ce qu'elle avait comme moyens pour résoudre ce conflit congolais.

Telle a été notre principale contribution.

CONDITIONS DE GESTION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA PAIX DANS LES KIVU : RELIER LA FORCE, LA JUSTICE ET LA POLITIQUE DE LA RESPONSABILITE ?

EMMANUEL M. BANYWESIZE

« Quand un système est incapable de traiter ses problèmes vitaux, il se dégrade, se désintègre, ou bien se révèle capable de susciter un métasystème à même de traiter ses problèmes : il se *métamorphose* »
(E. Morin, *La voie*, Paris, Seuil, 2011, p. 31)

Introduction

Le Nord-Kivu et le Sud-Kivu sont des provinces géostratégiques, géopolitiques et économiques complexes²⁵⁵. Elles appartiennent, juridiquement et politiquement, à la République démocratique du Congo. La stabilité, l'unité et l'avenir de ce pays s'y jouent à n'en point douter. De façon pragmatique, les deux provinces congolaises développent d'importants échanges économiques avec les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Asie ; ce qui les intègre, bon an mal an, dans l'*East African Community*, au monde arabe et à l'Asie. Sur le plan sécuritaire, elles constituent des entités névralgiques qui donnent la mesure de la faille du système de défense de sécurité congolais post-guerre froide. Sur le plan anthropologique et sociopolitique, elles sont un espace de compétitions et de rivalités diversement motivées et ravivées par les problématiques identitaire, migratoire, foncière et économique. Ces problématiques, alimentées par la complaisance de la législation sur la citoyenneté, par le déficit de gouvernance

²⁵⁵ Le terme « complexe » n'est pas entendu ici au sens populaire de ce qui est difficile à démêler et à comprendre, mais plutôt dans la perspective que l'anthropo-sociologue et philosophe E. Morin a développé dans son œuvre majeure surtitrée *La Méthode*. Ce terme a été au cœur de notre thèse de doctorat soutenue, en 2006, à l'université Paris Descartes. Est complexe, la réalité dont les constituants sont organisés par interactions et imbrications multiples de sorte qu'elle soit à la fois plus et moins que la somme de ses constituants. Son comportement est intelligible, mais non totalement algorithmable et prédictible. Au demeurant, la complexité n'est ni une clarté ni une solution, mais un problème, un défi à l'intelligence humaine (Cf. E. Banywesize, *Le Complexe. Contribution à l'avènement de l'Organisation chez Edgar Morin*, préface d'Edgar Morin, Paris, L'Harmattan, 2007).

et les jeux des acteurs politiques ou économiques, constituent évidemment quelques sources de l'érosion de la sécurité dans l'Est de la République démocratique du Congo.

De plus, il y a lieu de mettre en exergue deux autres faits : le déferlement des logiques prédatrices dans les zones gorgées de ressources naturelles et la biopolitique au Rwanda, pays en quête d'hégémonie dans la sous-région des Grands Lacs africains, après la fin du rôle congolais de sous-traitant sécuritaire en Afrique centrale pour le compte du bloc capitaliste contre le communisme, et surtout après le génocide de 1994. Champs de bataille du pouvoir de Kigali contre ses « ennemis », indexés – à tort ou à raison – de génocidaires ou de « soutiens aux génocidaires », les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu vivent la sécurité et la paix entre les lignes : leurs populations sont constamment soumises aux violences.

Cette étude prolonge et complexifie une étude précédente²⁵⁶. Elle réfléchit sur les conditions de gestion efficace de l'ordre public et de la paix dans cette partie du Congo. La visée est de contribuer au débat sur la gouvernementalité d'un pays complexe, né au XIX^e siècle, dans un contexte géostratégique international complexe, formalisé par l'*Acte Général de Berlin* du 26 février 1885. Par « gouvernementalité », je désigne, avec M. Foucault, la manière de gouverner ou, plus directement, la manière dont un pouvoir politique réfléchit sa pratique de l'État, ou sa façon de pratiquer l'État. Il s'agit d'une approche matérielle des pratiques étatiques, une étude des actes par lesquels s'opérationnalise le gouvernement du territoire et des populations. De ce fait, le terme est moins englobant, mais plus précis que celui de gouvernance qui désigne, pour moi, l'ensemble des processus et des actes par lesquels une société s'auto-éco-ré-organise et tente de concrétiser ses dimensions (sa vocation) afin d'offrir aux humains les possibilités de vivre en paix et de produire ceux dont ils ont besoin pour une vie qu'ils jugent meilleure. Cet ensemble de processus permet de prendre en compte les institutions, les acteurs publics ou privés, les normes qui leur sont propres, et les pratiques de coordination et de pilotage de l'action collective qui découle des interactions entre ceux-ci.

Réfléchir sur la gestion de l'ordre public et de la paix dans les Kivu, c'est faire le pari de contribuer à la construction d'un futur arraché à l'état de nature réactivée, au sens de T. Hobbes²⁵⁷, c'est-à-dire à la consécration de la thanatocratie (le pouvoir de tuer) n'importe où et n'importe comment. Cette consécration transforme, comme c'est le cas dans la région des Grands Lacs

²⁵⁶ Cf. E. M. Banywesize, « Philosophie de la gouvernance: la gestion de l'ordre public et de la paix en République démocratique du Congo », in J.-M. Dikanga Kazadi et E. Banywesize (dir.), *Frontières et gouvernance sécuritaire pour le développement de la République démocratique du Congo*, Paris/Lubumbashi, L'Harmattan/CLD-Éditions, 2013, pp. 37-56.

²⁵⁷ Selon lui, dans l'état de la nature, antérieur à la constitution de l'État, l'homme est un loup pour son semblable, la force et la ruse constituant alors les seules vertus.

africains et, globalement, en Afrique subsaharienne, depuis la fin de la guerre froide, les corps des êtres humains en surfaces d'inscription d'une *thanatocratie*, pouvoir de la mort à même de s'abattre sur eux à tout moment, les insérant dans une multitude de violences. Il s'agit, au demeurant, d'argumenter à propos de la nécessité de construire un futur dont l'opérateur fondamental ne consistera pas en un traçage à même la vie entre « l'humanité authentique » et son envers, son déchet, le contraire étant une façon de légitimer la thématique hégélienne de l'animalité, du « corps absolu ». Un tel futur affirme et promeut la vie, en prenant conscience que la destruction et l'autodestruction actuellement ambiantes en Afrique sont une preuve de la négation de l'humanité unidiversale. Pourtant, vivre, c'est résister à la violence pour affirmer son humanité et accepter l'humanité des Autres dont on s'enrichit et que l'on enrichit dans un réseau complexe d'interactions constitutif de la matrice de la société. La violence, ainsi que l'ont montré, chacun à leur façon, A. Césaire, F. Fanon, A. Mbembe et A. Memmi, fonctionne sur la base d'un nihilisme absolu à deux faces : elle déshumanise ceux sur qui elle s'exerce et abrutit ceux par qui elle se déchaîne. Elle les installe dans l'absurde terreur faussement conçue comme un moyen d'annihilation de toute résistance.

La question sécuritaire constitue le noyau dur de cette étude. Le contexte totalitaire de la Deuxième République congolaise imposait la *logophobie* (la crainte du discours) sur les réalités militaires et sécuritaires. Or les intrusions et les violences, les graves crimes des armées étrangères aux Kivu, les quatre dernières « rébellions » et guerres (celles de l'AFDL, du RCD, du CNDP et du M23) – qui, à bien des égards, corroborent la thèse de P. Le Billon selon laquelle les guerres et les conflits de l'après-guerre froide sont pour la plupart causés par le contrôle de certaines ressources naturelles stratégiques²⁵⁸ – ; et les traitements dégradants réservés aux femmes par les belligérants ne constituent-ils pas des raisons suffisantes pour questionner les stratégies de la gouvernance sécuritaire dans une partie du Congo ? Ne commandent-ils pas de repenser le vivre-ensemble pour affirmer l'humanité, à l'aune de la question sécuritaire ?

Étudier la gestion de l'ordre public et de la paix dans les deux provinces, c'est aussi s'engager à prendre en charge un problème dont les contours conceptuels et l'effectuation historique se disent à travers la question de la mise place d'une force de défense et de sécurité, de celle du profil de gardien de la paix et de celle de l'Administration publique. C'est faire le pari d'interroger un ordre appréhendé à travers la lutte permanente contre les multiples formes de violences, qui résultent de l'imprévisibilité liée aux comportements des humains ou des États. Certes le désordre, l'aléa, l'incertitude, l'imprévisibilité sont constitutifs du social ; mais dépassé un certain seuil, l'imprévisibilité, sous toutes ses formes, génère souvent l'insécurité dans les relations sociales ou dans

²⁵⁸ P. Le Billon, *The Geopolitics of Resource Wars. Resource Dependence, Governance and Violence*, London and New York, Routledge, 2000. Le lecteur voudra lire aussi : R. Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.

les rapports entre les nations. L'imprévisibilité compromet souvent la paix, la concorde et la sécurité. La réflexion sur la gestion de l'ordre public et de la paix conduit dès lors à une étude plus fondamentale : celle de la nature de l'État et de sa gouvernementalité, en l'occurrence l'État congolais.

Dans un premier temps, le texte rappelle quelques enseignements sécuritaires subséquents à la géostratégie de la République démocratique du Congo : d'abord en tant qu'espace voué, au terme de l'article 1^{er} de l'*Acte Général de Berlin*, à l'échangisme économique et en tant que sous-traitant (adjuvant) sécuritaire de l'Occident capitaliste en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs africains, dans le contexte révolu de la guerre froide. Ensuite, en suivant la voie qui fait ressortir le mode d'insertion des forces armées et de la police dans la biopolitique instaurée par les régimes successifs dans leurs stratégies de gouvernementalité du Congo, et particulièrement du Kivu. Puisque la gestion de l'ordre public et le maintien de la sécurité sont constitutifs de la légitimité de l'État, il est nécessaire, tel que je l'indique au troisième moment, que le Congo post-guerre froide et postgénocide rwandais puisse donner corps à l'obligation d'ériger le système sécuritaire et judiciaire non plus seulement en une priorité, mais avant tout en un *a priori*. L'*a priori* est de l'ordre des principes et la *priorité*, de l'ordre du classement stratégique. La sécurité et la justice devraient s'articuler sur une politique de responsabilité de bien gérer la vie et de la faire durer. La sécurité, la justice et la politique de la responsabilité doivent donc participer à la construction d'une humanité unidiversale.

Réflexive et documentaire, la méthode en cette étude est enrichie et doublée par quelques données d'enquête et d'observation réalisées sur le « terrain », dans les provinces du Nord et Sud-Kivu.

Géostratégie du Congo et effectuation de la sécurité et de l'Ordre public

Géostratégiquement, les États peuvent être prisonniers de leur statut géophysique. Ils peuvent aussi s'inscrire dans une démarche géopolitique constructiviste en développant une gouvernementalité qui exploite quelques événements historiques. La position géographique ou géostratégique dicte à coup sûr le comportement sécuritaire d'un État. Dès lors, si un État souverain est tenu d'avoir des frontières bien définies et sécurisées, alors un État inapte à sécuriser une partie de son territoire et ses administrés, voit son autorité et ses capacités à gouverner sérieusement remises en question. Les comportements anomiques finissent par gagner les institutions et miner le contrôle social. Cette dernière notion désigne, avec Crozier, tous les moyens grâce auxquels les hommes qui composent une société en tant qu'ensemble collectif structuré réussissent à imposer à eux-mêmes le maintien d'un minimum de conformité et de compatibilité dans leurs conduites. Lorsque le désordre se substitue au

contrôle social, la société bascule dans un état de déficit de gouvernance. L'État, dispositif producteur de générativité organisatrice et régulatrice, tend à s'y effondrer. Or la faillite de l'État signifie l'effritement de l'ordre public – ensemble des règles nécessaires au maintien de l'équilibre, de la concorde et au bon fonctionnement de la société. Car l'État perd sa puissance publique et éprouve de difficultés à accomplir ses fonctions légitimatrices : faire régner la sécurité gage de la paix civile, rassurer et protéger les acteurs nationaux et les investisseurs ; produire le bien public et le répartir équitablement entre les ayants droit. Si l'État s'effondre, partiellement ou totalement, l'ordre et le pouvoir tombent entre les mains de groupes fragmentaires²⁵⁹ et rivaux.

Depuis le XIX^e siècle, le Congo est un enjeu géostratégique important en Afrique. Dans sa configuration actuelle, il est une invention de la convergence de multiples intérêts (politiques, économiques, financiers, religieux, scientifiques, militaires) qui en ont fait, au XIX^e siècle, une colonie sans métropole. Même devenu, début du XX^e siècle, une colonie belge, il sera soumis à une gouvernamentalité qui garantissait son statut d'espace voué au capitalisme international. La gouvernamentalité sécuritaire y participait de la politique globale de garantir les intérêts supranationaux. Contre ces intérêts, le nationalisme congolais et diverses formes du populisme (notamment le populisme protestataire et le populisme identitaire) n'ont jamais cessé d'être diversement activés par les acteurs politiques congolais.

Pays aux multiples ressources naturelles, situé au cœur de l'Afrique, le Congo est entouré de neuf États. Les contraintes démographiques et vitales, autant que les guerres civiles dans certains pays limitrophes et le déchaînement d'une économie de prédation en Afrique centrale, l'exposent en permanence aux flux migratoires, à la mobilité des populations qui affectent la gouvernamentalité des frontières, de la gestion de l'ordre public, de la sécuritaire, de la paix, des ressources naturelles, voire de sa démocratie. Pourtant il semble que la politique de la gestion migratoire et frontalière, par exemple, n'a pas été pensée à l'aune de la géostratégie de la République démocratique du Congo en Afrique et dans le monde.

Au cours de la Deuxième République, le pays s'affichait publiquement comme « Non aligné », dans la perspective de la *décolonialité* envisagée par les pays du Tiers-Monde à Boendeng. Il ne jouait pas moins le rôle d'adjuvant sécuritaire des États-Unis d'Amérique pour contrer l'avancée du communisme en Afrique centrale, voire en Afrique australe. La politique sécuritaire interne a été envisagée et réalisée dans la perspective du paradigme de l'idéologie en tant que fin et ultime horizon en soi²⁶⁰, qui a même prévalu dans l'effectuation de l'ordre public et de l'offre sécuritaire. Depuis les années 1960 et surtout depuis

²⁵⁹ Pour plus de détails, lire I.Z. William (dir), *L'effondrement de l'État, désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Paris, Nouveaux horizons, 1997.

²⁶⁰ On pourra lire Eddie Tambwe, « Quelle gouvernamentalité des frontières dans un Congo refondé ? », in J.-M. Dikanga Kazadi et E. Banywesize, *Op. cit.*

1990, les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu constituent le talon d'Achille de la gouvernance sécuritaire du Congo, pourtant elles sont axiales dans la grammaire de la stabilité du Congo, de sa géostratégie et de sa géopolitique en Afrique médiane.

Le système sécuritaire congolais s'origine au XIX^e siècle dans un contexte géostratégique et géopolitique complexe. L'*Acte général de Berlin* concrétise le projet de Léopold II, roi des Belges, de doter son Royaume d'une colonie. Il scelle aussi la naissance d'une « Communauté internationale », à la faveur des rencontres et des compris de journalistes, politiques, scientifiques, officiers, espions, pays, royaumes, capitaux des consortiums, Église, etc., autour d'un espace qui sera voué à la liberté de commerce : le Bassin conventionnel du Congo, raison d'être de l'*Association internationale du Congo* qui se muera en *État indépendant du Congo*, placé sous la gérance de Léopold II. Cet État, nominalement indépendant, est devenu, au fil du temps, une colonie belge. Il se transformera en République : République démocratique du Congo, République du Congo, Zaïre et, à nouveau, République démocratique du Congo.

Dès sa naissance comme État, le Congo est un espace des capitaux internationaux, voué au multipolarisme. On peut alors comprendre pourquoi, dès la naissance de l'EIC, une force a été mise en place : la *Force publique* créée par le Décret du 5 août 1888. En pratique, elle était un instrument pour rendre effectif l'internationalisme d'un espace africain et pour garantir la liberté de commerce, en éradiquant le commerce des esclaves imputé aux Arabes et en réalisant l'occupation des territoires acquis par l'EIC. Ce faisant, l'ordre public se confondait avec la soumission, c'est-à-dire la reddition des pouvoirs et des indigènes aux forces étrangères.

À l'occupation des territoires, le Décret du 10 mai 1919 est venu ajouter des missions supplémentaires : défendre le territoire de la colonie, maintenir la tranquillité et l'ordre public, prévenir des infractions, surveiller et assurer l'exécution des lois, décrets, ordonnances et règlements, spécialement ceux qui sont relatifs à la police et à la sûreté générale²⁶¹.

La Force publique qui assurait la police sur toute l'étendue du territoire était une force d'occupation chargée d'instaurer et de protéger l'ordre colonial, de faire respecter la politique coloniale dans une sorte d'état de siège. Car la caractéristique majeure de celle-ci était la remise des pouvoirs de police aux autorités militaires. La Force publique veillait à la défense des intérêts économiques coloniaux : elle obligeait les ouvriers indigènes à travailler, les surveiller et participer à la collecte des impôts. Avec l'appui de la Force publique, l'État colonial reposait sur un pouvoir de domination et non de représentation, un pouvoir qui gérait la colonie pour le bien des trusts internationaux et des puissances coloniales, en l'occurrence la Belgique. L'ordre colonial était un ordre établi par le colonisateur en faveur de l'entreprise

²⁶¹ Cf. S. Kaumba Lufunda, « La formation d'une armée républicaine et d'une police nationale : situation et perspectives », in *Congo-Afrique* n° 470 (12) 2012, pp. 726-751.

coloniale. C'est peut-être pour cette raison qu'il recourait au phénomène du mercenariat au sein de la Force publique, ainsi que l'a indiqué Kabuya Lumuna : l'État qui s'installait contre les nations tribales a fait recours à des étrangers (Sénégalais et autres Zanzibarites) pour constituer la première ossature de la Force publique. En 1891, son effectif avait atteint 3.127 hommes, tous volontaires et pour la plupart des étrangers. Ce mercenariat était indispensable pour garantir la sécurité de l'État et de ses agents dont l'agression conquérante était fondée sur la négation idéologique des nations tribales comme réalités politiques et sur la déresponsabilisation des indigènes²⁶². Non pas qu'il n'y avait pas d'indigènes dans la Force publique, mais là aussi des recherches montrent que certains indigènes recrutés étaient soit des indisciplinés, soit des personnes que la société voulait redresser ou punir. Un exemple : selon le témoignage de Ndjoli, rendu par Daniel Monguya Mbenge, ancien de la Force publique, Joseph-Désiré Mobutu avait été incorporé dans cette Force en raison de l'infraction commise dans l'enceinte de la communauté des Frères des écoles chrétiennes. « Il avait le choix entre la prison ou l'armée »²⁶³, lui qui, dans sa jeunesse à Coquilhatville (actuel Mbandaka), ne s'était jamais interdit « des comportements vicieux » et des « méfaits », notamment le « blasphème d'hosties à la cathédrale de Coquilhatville » et l'escroquerie »²⁶⁴.

À l'indépendance, le pays a hérité de la Force publique, de la Gendarmerie et des polices provinciales. Le 5 juillet 1960, l'armée se révoltait contre la caste des officiers belges et le 17 novembre 1960, la Force publique était transformée en Armée nationale congolaise (ANC). Le coup d'État de 1965 portait au grand jour une nouvelle structure militaire : le Haut Commandement militaire. C'est le Haut Commandement militaire qui avait fait la déclaration de prise de pouvoir d'État. Son apparition avait entraîné des modifications quant au statut des officiers et sous-officiers de l'Armée nationale congolaise.

Le régime issu du coup d'État s'est proposé d'insérer la police territoriale dans le mouvement global de l'édification de la nation congolaise (zaïroise). L'Ordonnance-Loi n° 66-423 du 20 juillet 1966 créait la police nationale de la République démocratique du Congo, recueillant ainsi toutes les polices provinciales. Quant aux Ordonnances-Lois n° 68-426 du 29 novembre 1968 et n° 69-031 du 25 juin 1969, elles définissaient le statut des Officiers et Sous-officiers de l'Armée nationale congolaise.

La police nationale avait pour mission principale de protéger l'ordre public, les citoyens et leurs biens. Elle devait faire régner la paix civile. Or, face à l'insécurité entretenue par des rebelles et des mercenaires, et surtout pour décourager sa « perméabilité aux caprices des politiciens », elle a été

²⁶² Cf. Kabuya Lumuma M., *Idéologies zaïroises et tribalisme*, Louvain-La-Neuve, Cabay, 1986, p. 301.

²⁶³ D. Monguya Mbenge, *De Léopold II à Mobutu : une conspiration internationale*, 1993, pp. 18-19.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 18.

reconvertie en Gendarmerie. Ainsi est née, par Ordonnance-Loi n° 72/031 du 31 juillet 1972, la Gendarmerie nationale regroupant les éléments de la gendarmerie héritée de la colonisation et quelques éléments de la police nationale. Branche spécialisée des Forces Armées Zaïroises – rebaptisées ainsi le 27 octobre 1971, qui accomplissait, cependant, des missions de police judiciaire et de maintien de l'ordre public, la gendarmerie sera l'objet de vives critiques. Elle sera sérieusement prise à partie lors de l'autocritique qui avait suivi la première guerre du Shaba (1977). La critique indexait les tracasseries dont certains membres de la Gendarmerie se rendaient coupables, et donc son inaptitude à assumer efficacement les missions de police. La Garde civile lui sera substituée dans les années 1980.

Dans les années 1970, les Forces Armées Zaïroises avaient vu naître la *Division Kamanyola*, présentée officiellement le 25 novembre 1975. Cette naissance avait été doublée du renforcement de l'inféodation de l'armée au « Guide » et au Mouvement populaire de la révolution, parti unique qui sera placé au-dessus de l'État. Par son Serment, la *Division Kamanyola* se voulait être au service de la Patrie, mais elle était surtout une force de défense de la philosophie politique du nouveau régime : le mobutisme ; et de son géniteur : le « Guide », le « Président fondateur ». « *Notre sang sera versé pour la Patrie, le Mobutisme, pour le Guide. Vive le Guide, vive le Président fondateur, vive le Zaïre* », tels étaient les termes français du serment.

Que le nom du pays passât ainsi derrière le vocable « mobutisme », « président fondateur » et « Guide » (qui revient deux fois), cela constituait un signe. Comme tout le pays, l'idéologie devenait, même sur le plan de la doctrine militaire, le ferment fécondant de l'organisation et du fonctionnement de la défense. Au-delà de la *Division Kamanyola*, c'est tout le système de défense et de sécurité qui avait été réajusté à l'évolution idéologique (philosophique ?) de la société, ainsi que le confortait l'intégration des forces armées aux structures de la « nation politiquement organisée » au sein du parti : le Mouvement populaire de la révolution. C'est dans cette perspective qu'il faudrait lire et comprendre, semble-t-il, le changement intervenu au lendemain de la guerre de 80 jours, au Katanga (alors Shaba). La loi du 1^{er} juillet 1977 portant organisation générale de la défense et des Forces Armées Zaïroises, venait renforcer la double autorité du président fondateur du Mouvement populaire de la révolution sur les armées. Président de la République, il avait en charge la politique de la défense, en même temps qu'il était le commandant suprême chargé de la haute direction des actions de la défense. Aussi avait-il exercé pendant vingt-cinq ans les fonctions de Commissaire d'État (ministre) de la défense et de la sécurité du territoire.

Dans ce contexte, l'armée, particulièrement la Division spéciale présidentielle (DSP) et la Garde civile, devenait un instrument de répression et de terreur au service non plus tant de la défense nationale et de la défense sociale, mais d'un individu et d'une idéologie. Dans un tel décor, la violence

devenait empirique, dans la mesure où la souveraineté ne relevait plus tant du droit, mais du fait accompli qui ouvrait la voie à la réactivation de l'état de nature, telle que décrite par T. Hobbes. Aussi des hommes armés se comportaient-ils comme des loups pour leurs concitoyens sur un terrain asymétrique ? Car les détenteurs de la souveraineté disposaient des moyens de terreur et d'administration de la mort, tout en évitant de se faire tuer ou de subir la violence des citoyens. Les citoyens, maintes fois traités de « *civils pamba* » ou de « *basenzi* » (« civils sans valeur » ou « non civilisés ») par ceux-là mêmes qui avaient pour mission de les protéger, de les rassurer et de les défendre, pouvaient être réprimés, expropriés ou tués dans l'indifférence absolue, voire dans une jubilation extorquée de l'assistance médusée et impuissante.

Dans les années 80, la description des Forces Armées Zaïroises plaçait la terrible DSP au milieu du dispositif du système de défense. Elle était une véritable armée dans une armée, bénéficiant du traitement spécial et d'attentions particulières, suréquipée et encadrée par la coopération israélienne. Certes quelques autres brigades étaient entraînées par la coopération française (La 31^e Brigade parachutiste) et belge (21^e Brigade) ou assistaient par les Chinois (1^{re} Brigade blindée de Mbanza-Ngungu), mais, étant donné que le président s'en méfiait, elles étaient réduites, comparées à la DSP, à une force périphérique privée de logistique nécessaire pour la défense nationale. Le Rapport de 1985 de l'Institut national supérieur d'études de défense et de désarmement (INSED) décrivait la 21^e Brigade comme une force « marginalement efficace » et la 1^{re} Brigade blindée comme d'une « efficacité douteuse »²⁶⁵. Pourtant le Congo (alors Zaïre) jouait, en Afrique médiane, le rôle non moins stratégique d'adjuvant sécuritaire de l'Occident capitaliste dans sa guerre froide contre le monde communiste !

L'inefficacité doublée de l'indiscipline de l'armée, sous la Deuxième République, avait été étalée au grand jour lors des tristes pillages dans les grandes villes du pays et lors de l'intervention militaire au Rwanda, en 1991, à la suite de la première attaque des Forces patriotiques rwandaises. L'inefficacité opérationnelle des troupes régulières a été aussi flagrante lors de l'*Opération turquoise* mise en place par la France en 1994 au Rwanda. Cette opération avait permis à des milliers de Rwandais de s'exiler au Congo (alors Zaïre). Les Forces Armées Zaïroises se sont révélées inaptes à désarmer les militaires des Forces Armées Rwandaises (FAR) en fuite vers le Congo après leur débâcle face aux rebelles des Forces patriotiques rwandaises. Les ex-FAR et autres milices rwandaises avaient traversé la frontière congolaise avec des matériels militaires. Elles s'étaient installées, armées, dans des camps de réfugiés qu'elles avaient réussi à prendre en otage, les transformant, le cas échéant, en espaces d'entraînement militaire et de terreur. L'arrivée des réfugiés rwandais et surtout

²⁶⁵ Cf Le Rapport de l'INSED, intitulé *L'année stratégique. Forces armées dans le monde (effectifs, armements). Analyse géopolitiques. Les nouvelles données stratégiques*, 1985.

celle des ex-FAR, indexés indistinctement d'*Interhamwe* responsables du génocide d'une partie de la population rwandaise de 1994, a contribué à lézarder l'ordre social et à accroître l'insécurité dans les provinces du Kivu, particulièrement les villes de Bukavu et de Goma, et dans les villages situés le long des frontières congolo-rwandaise et congolo-burundaise. Le régime belliciste de Kigali avait donc trouvé un alibi pour entraîner et encadrer les rébellions congolaises : elles ont réussi à renverser le régime de Kinshasa le 17 mai 1997. Dans *The Washington Post* de 1997, le Président rwandais justifiait en ces termes la guerre qui a conduit l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) à bénéficier du soutien de l'armée et des services de sécurité rwandais : « l'Armée rwandaise avait déjà commencé à entraîner des Tutsis congolais (il s'agit de ceux qui ont rejoint le FPR après 1990) qui avaient été la cible des attaques des Hutus congolais depuis plus de trois ans. Pendant ce temps, des agents rwandais commencèrent à entrer en contact avec d'autres forces rebelles opposées à Mobutu. Lentement, l'organisation qui fut bientôt connue sous le nom d'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo commença à prendre forme (...). L'opportunité pour l'Alliance vint au début octobre lorsque les Rwandais reçurent des informations sur un plan fomenté par les Hutus congolais visant à attaquer les Banyamulenge, c'est-à-dire des Tutsis congolais qui vivaient près d'Uvira et de Bukavu au Sud de Goma. La sûreté rwandaise découvrit aussi un plan d'invasion du Rwanda par 100.000 Hutu, y compris 40.000 qui avaient été membres de l'Armée rwandaise vaincue »²⁶⁶.

Depuis le génocide au Rwanda, Kigali est un des acteurs majeurs des conflits et guerres au Congo, particulièrement dans l'Est. C'est sous l'encadrement technique et logistique de l'armée rwandaise que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) a été créé, au lendemain de la guerre survenue quelques jours après le limogeage du Rwandais James Kabarebe en tant que Chef d'État-major des Forces Armées Congolaises. L'Ouganda et le Burundi sont également des acteurs militaires, politiques et économiques des conflits dans l'Est du Congo : ils sont, à des degrés divers, mus par des alibis sécuritaires qui camouflent plutôt des mobiles économiques. La guerre entre les armées rwandaise et Ougandaise dans la ville de Kisangani l'a évidemment établi. Les comportements de ces pays, loin de leurs frontières, confirment une évidence : dans leurs stratégies d'expansion, les États ne sont mus, fondamentalement, que par des intérêts économiques.

²⁶⁶ P. Kagame, cité par J. Pomfret, « Rwandans led Revolt in Congo », in *Washington Post*, July 9, 1997.

Nord-Kivu et Sud-Kivu : les lézardes de l'Ordre public et de la Paix

Les discours des zélotes nostalgiques de la Deuxième République qui s'évertuent à faire accroire que la paix sur l'ensemble du territoire national constitue l'acquis évident du mobutisme doivent être pris avec sourire. Ils sont une grossière complaisance discursive et une insulte contre la mémoire des victimes du totalitarisme dans les provinces de l'Est. Dans ces provinces, la gestion de l'ordre public et de la paix a maintes fois pris le visage de la violence empirique. Dans les années 1970 et 1980, la province du Kivu n'a jamais cessé d'être une poudrière, régie par une sorte d'état de siège. Entre Mwanga et Bukavu, sur la route nationale, on pouvait compter, dans les années 1980, plus de cinq barrières militaires. Il n'en était pas autrement entre Fizi et Bukavu, Beni et Goma ; Masisi et Goma. Dans ces zones, les gestionnaires de la sécurité et de l'ordre public pouvaient, à tout moment, se saisir de la loi et de son excédent et, au nom du pouvoir souverain du Parti sur l'État, l'exercer aux fins d'un profit purement privé : le profit du Parti et donc de son président fondateur.

Avec l'effondrement avéré de la puissance publique de l'État dans l'Est, au seuil de l'année 1990, les paysanneries sont devenues les sanctuaires des bandits et des groupes armés. Aussi a-t-on observé, dans le contexte de déficit de gouvernance et de sécurité éclatée, que les populations du Nord-Kivu ont commencé à s'organiser sur des bases ethniques : les Banande dans *Kihanga*, les Bahunde dans *Bushenge* et *Gead*, les Tutsi dans *Acogenoki* et les Hutus dans *Magrivi* ? À cette époque, des armes en provenance du Rwanda circulaient dans la région, se vendaient à la place du marché, en même temps que se structuraient les premiers noyaux des Mayi-Mayi et des Bangilima.

Depuis l'année 1994, le régime de Kigali, se servant analogiquement du paradigme de génocide et de la Shoah, en plus de la théorie allemande de l'espace vital, a réussi à construire une géostratégie qui lui permet d'imposer sa politique sécuritaire au Congo, voire dans la région des Grands Lacs africains. Il a également exploité le déficit de gouvernance sécuritaire et politique, autant que l'isolement international du Congo, depuis les événements survenus en mai 1990 sur le Campus universitaire de Lubumbashi, pour déployer une politique internationaliste et belliciste qui l'érige en acteur majeur des conflits au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Au demeurant, il s'insère dans le complexe réseau de pillage des ressources naturelles stratégiques disponibles dans cette partie du Congo. Depuis les années 1996, en raison des conflits et guerres dans les Kivu, le Rwanda ne cesse d'engranger des gains économiques considérables. Il s'est imposé même – sans que cela ne soulève quelque question – comme le principal intermédiaire entre les matières premières du Congo et les multinationales anglo-saxonnes.

Les lézardes dans le secteur de sécurité et la précarité de la paix dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu se comprennent alors à l'aune des jeux d'acteurs multiples, dont les acteurs étatiques, politiques et économiques locaux et nationaux, sous-régionaux et internationaux. Ces jeux d'acteurs mettent en évidence des appétits, des antagonismes, des complémentarités, voire des enchevêtrements de multiples intérêts autour d'un « pays-espace » dont les ressources naturelles semblent obéir à une théorie élaborée au XIX^e siècle par le Pape Léon XIII dans l'encyclique *Rerum novarum* : la théorie de la destination universelle des biens de la terre. C'est peut-être pourquoi les acteurs émergent, se regroupent, se divisent, s'affrontent, se réconcilient, avant de se diviser à nouveau, autour des espaces fonciers et miniers, et pour le positionnement politique, militaire ou économique. Les acteurs locaux du conflit cherchent à s'assurer le contrôle d'un groupe armé afin de captiver sa capacité de nuisance pour espérer faire pression sur les institutions provinciales ou nationales. Après tout, la guerre de 1998 s'est soldée par l'Accord de Sun City qui a consacré le partage du pouvoir entre les rebelles, l'opposition non armée, la société civile et le gouvernement de Kinshasa. Des chefs rebelles ont été ainsi propulsés vice-présidents ou officiers militaires au sein des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FRDC). Les acteurs nationaux, ceux qui détiennent le pouvoir d'État, sont mus par la recherche d'une victoire militaire sur les « rebelles » afin de ne pas être obligés, à nouveau, d'intégrer des rebelles et politiciens infondés aux puissances étrangères dans le système de défense et de sécurité, et dans la vie politique. Ce jeu d'acteurs locaux et nationaux peut se comprendre aussi à l'aune de l'étude de la pratique de l'État dans la décennie 1970. Cela permet de surprendre, par exemple, les ferments féconds d'une insécurité permanente ultérieure.

Une complaisance politique et juridique aura été désastreuse à la paix dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, à partir de l'année 1990. Au cours des années 1970 et 1980, le régime de Kinshasa s'était engagé dans une approche spéieuse de la question sécurité à la frontière et, particulièrement, du problème jamais résolu de l'immigration au Congo. Cette approche postulait faussement une corrélation entre situation géographique et nationalité, comme pour laisser sous-entendre que l'octroi de la nationalité constituait la solution au problème de l'immigration. Ainsi Mobutu disait en 1981 : « Il n'est un secret pour personne qu'avec neuf pays frontaliers, le Zaïre est un des États qui hébergent un très grand nombre d'étrangers surtout originaires des pays voisins. D'où certains conflits inévitables de nationalité »²⁶⁷. C'est dans cette perspective qu'il faudrait comprendre, semble-t-il, que les instances du parti-État aient initié et pris, pour espérer régler la question de nationalité des immigrés rwandais au Kivu, des décisions simplistes et à tout le moins inconséquentes sur le plan politique, social et sécuritaire. L'Ordonnance-Loi n° 71-002 du 28 mars 1971 accordait

²⁶⁷ Mobutu Sese Seko, *Discours d'ouverture de la seconde session ordinaire du Comité central du Parti*, Kinshasa, le 26 mars 1981.

automatiquement et collectivement la nationalité aux « personnes originaires du Rwanda-Urundi établies au Congo à la date du 30 juin 1960 ». Quant à la Loi n° 72-002 du 5 janvier 1972, elle fixait les modalités d'application de cette Ordonnance-Loi. Cette Loi ouvrait l'accès à la Terre aux nouveaux citoyens et venait créer un fondement politico-juridique permettant de sécuriser l'implantation foncière des paysans concernés en leur accordant des droits politiques et même la possibilité de revendiquer une autonomie par rapport aux chefs coutumiers. Par la Loi n° 72-002, le Masisi avait changé littéralement de « propriétaires », puisque les sujets naturalisés par l'Ordonnance-Loi de 1971 y devenaient majoritaires. Depuis lors, dans cette riche partie du Nord-Kivu, les violences sont souvent réactivées par la problématique identitaire et foncière. Certains discours des ressortissants du Nord-Kivu à la Conférence nationale souveraine et le débat récemment soulevé au Parlement (en 2012), sur la validation des mandats de députés nationaux élus dans la circonscription électorale de Masisi sont un signe : la question identitaire et foncière constitue la source intarissable des frustrations, des conflits, de la fracture sociale et de la dégradation de la paix.

Vécue comme une injustice, l'Ordonnance-Loi de 1971 et la Loi de 1972 avaient, en son temps, alimenté des frustrations et des conflits restés latents à raison de la crainte de la répression du régime totalitaire. Certes la Loi de janvier 1972 avait été abrogée en 1982 par l'Assemblée nationale, mais le germe des conflits qui ont explosé dans la décennie 1990 était déjà là. Ladite loi avait provoqué des mécontentements qui ont culminé dans des violences interethniques ou dirigées contre les symboles de l'État. Donc, dans les décennies 1970 et 1980, deux motifs, ainsi que l'a expliqué C. Musila, fixaient le désaccord entre les groupes dans les Kivu : la question mal approchée de la nationalité et l'implantation foncière ou territoriale des populations venues du Rwanda-Urundi. À cela, sont venus s'ajouter les spoliations successives et les octrois anarchiques des propriétés foncières à partir de l'année 1996. La législation de la Deuxième République avait généré des conséquences sociales, politiques et économiques désastreuses. Elle avait alimenté des mécontentements et des violences qui ont contribué à fragiliser l'État et à rendre délicate la gestion de l'ordre public et de la paix. Dès l'année 1996, quelques membres de l'AFDL avaient pris cette question de citoyenneté comme alibi pour justifier partiellement la guerre (rébellion) qui a conduit à la chute du régime de Kinshasa en mai 1997. On trouvera, sous une autre forme, cette question au cœur des revendications du CNDP et du M23.

L'année 1997 n'a pas seulement marqué la défaite des Forces Armées Zaïroises (longtemps rongées de l'intérieur par la corruption, l'indiscipline et le tribalisme), mais surtout leur mort. La déconfiture a transformé les Forces Armées Zaïroises en « ex-FAZ », avec tout ce que cette expression comporte d'humiliant et de répugnant. Déjà, depuis l'année 1990, l'État congolais n'était plus le souverain de la gestion de l'ordre public et de la paix dans les Kivu. Il

assumait mal son rôle d'adjuvant sécuritaire dans la région des Grands Lacs africains. Avant l'assaut lancé en 1996 par l'AFDL, les services de renseignements stratégiques et militaires du Zaïre étaient-ils au courant qu'une rébellion se préparait au Rwanda ? Savaient-ils grand-chose sur les acteurs de cette rébellion ? Prévoyaient-ils qu'une rébellion lancée à partir des montagnes du Sud-Kivu pouvait, si facilement, s'emparer des villes stratégiques de Kisangani et de Lubumbashi – en dépit d'une « contre-offensive, totale, redoutable et foudroyante » officiellement annoncée ? Prévoyaient-ils qu'elle gagnerait la capitale en moins d'une année ? Camouflées sous diverses rébellions, les troupes rwandaises ne cessent de franchir les frontières congolaises depuis 1998.

À l'avènement de l'AFDL, la défense et la sécurité ont été prises en charge par une nouvelle police, les Forces Armées Congolaises et une nouvelle agence de renseignement. Le Décret-loi n° 002/2002 du 26 janvier 2002 portant institution, organisation et fonctionnement de la Police nationale congolaise est venu mettre fin à l'existence de fait, sans base juridique, depuis l'avènement de l'AFDL, d'une Police nationale qui s'était substituée à la Gendarmerie nationale et à la Garde civile. Encore est-il que ce Décret-loi, aux effets rétroactifs remontés jusqu'au 27 mai 1997, abrogeait les textes organiques relatifs à la Gendarmerie nationale et à la Garde civile.

Le déclenchement d'une nouvelle guerre, en 1998, et surtout l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila, en 2001, ont mis en évidence la nécessité de restructurer le système de défense de sécurité de la République, en suivant la perspective tracée par l'Accord de Lusaka. Celui-ci engageait les belligérants et les acteurs congolais – ceux du Mouvement de libération du Congo, du Rassemblement congolais pour la démocratie, le gouvernement central, l'opposition non armée et la société civile – à organiser un dialogue national, à l'issue duquel serait défini le mécanisme pour la formation d'une nouvelle armée nationale, restructurée et intégrée. Il existe une armée et une police congolaises mises en place selon l'esprit de l'Accord de Lusaka. Mais le pays aspire ardemment à la paix, principalement dans la partie orientale.

Force, justice et politique de la responsabilité : la nécessaire reliance

J'avance l'hypothèse suivante : la gestion efficace de l'ordre public et de la paix dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu exige de (re)penser et de relier la force, la justice et la politique de responsabilité. Cela signifie qu'il est urgent de repenser la question du semblable. Car c'est à l'aune de celle-ci que la responsabilité pour Autrui et à l'égard du passé devient l'orbite à partir de laquelle une société concrétise son idée de la justice, de la démocratie et de la sécurité. C'est dans la postérité de J. Derrida, E. Morin et A. Mbembe, entre autres, que j'argumente à propos de la nécessité de promouvoir la politique de

la responsabilité afin d'accoucher d'un futur autre : celui de l'humanité unidiversale.

La responsabilité n'est pensable que dans une perspective qui prend certes en compte le futur, mais aussi le passé. Il s'agit d'un passé d'où le *présent vivant* s'instruit de la thanatocratie – pouvoir de la mort – avec ces multiples formes de violence et de crime ; de destructions du contrôle social et de destructions perpétrées par les humains contre leurs semblables, perçus comme des monstres dangereux contre lesquels ils tentent de se protéger lorsqu'ils n'ont pas réussi à les détruire ou à s'en assurer la docilité et la maîtrise. Ainsi que l'a écrit J. Derrida²⁶⁸, à qui A. Mbembe s'est référé pour penser la notion de la « montée en humanité », aucune justice ne paraît possible ou pensable sans le principe de responsabilité, au-delà de tout présent vivant, dans ce qui disjoint le présent vivant, devant les fantômes de ceux qui sont morts, victimes ou non des guerres, des violences politiques ou autres, des fanatismes religieux, des exterminations totalitaires, nationalistes, racistes, sexistes ou autres. En plus des morts, il y a les rescapés des totalitarismes, livrés à un capitalisme happé par la cupidité et l'animisme, qui produit un lien social de sujétion et des « corps d'extraction », objets corvéables d'où il tire le maximum de rentabilité²⁶⁹. Au demeurant, la responsabilité pour Autrui et à l'égard du passé ne s'offre comme l'orbite à partir de laquelle une société concrétise son idée d'elle-même, de liberté, de justice, de démocratie et d'humanité qu'à l'aune de la question du semblable.

Est-il possible de penser l'éthique du prochain et d'envisager la réalisation d'un monde commun, d'une commune humanité, d'une communauté de destin sans prendre en compte le semblable dans un contexte de construction des antagonismes symboliques et réels ? La réalisation d'une telle idée est-elle possible dès lors que l'on choisit de nier l'humain chez le semblable ou d'enfermer celui-ci dans sa supposée altérité, et ce faisant l'assigner à toutes formes de violence, y compris la mort considérée comme une fin en soi, libre de toute finalité éthique sans laquelle l'idée de l'humanisme unidiversal est une vue de l'esprit ?

L'humanisme unidiversal n'est pas le résultat de la violence douce ou de la violence symbolique. La violence est dite douce, si, pour résumer la conception foucauldienne, elle ne s'exerce pas sous la forme visible, dans l'ordre de la force, à travers notamment des supplices infligés par le pouvoir étatique, mais par les dispositifs d'un système panoptique accru²⁷⁰. Elle peut prendre la forme symbolique, insidieuse, lorsqu'elle repose, ainsi que l'a révélé P. Bourdieu, sur l'imaginaire collectif, sur la théorie de la production de la croyance, du travail de socialisation nécessaire pour produire des individus dotés des schèmes de

²⁶⁸ Cf. J. Derrida, *Spectres de Marx*.

²⁶⁹ Au sujet de la convergence du capitalisme et de l'animisme, de la production, par le capitalisme, du lien social de sujétion et d'un corps d'extraction, lire A. Mbembe, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 2013.

²⁷⁰ Cf. M. Foucault, *Surveiller et punir. La naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

perception et d'appréciation qui leur permettront de percevoir les injonctions inscrites dans une situation ou dans un discours et de leur obéir. Elle a la particularité d'extorquer l'adhésion des individus et surtout leur soumission à un système arbitraire, soumission qu'ils ne perçoivent pas comme telle, dans la mesure où elle s'appuie sur des « attentes collectives », des croyances socialement inculquées²⁷¹.

L'humanisme unidiversal, c'est celui qui prend en compte l'unité et la diversité. Il est relationnel, sous-tendu, ainsi que l'aurait dit E. Glissant, par la quantité réalisée de toutes les différences du monde, sans en excepter une seule. Il n'est pas d'élévation, à l'instar de l'humanisme promu par la modernité et la philosophie des Lumières, mais de reliance et de quête de complétude. Ses propositions seraient alors qu'il s'élargit jusqu'à quantifier absolument la totalité des différences. Il ne se rehausse ni ne se justifie d'aucune ethnie, d'aucune race et d'aucune sublimité. Il se multiplie en continu, s'achève et se prolonge à même cette totalité absolument. Il se nourrit des savoirs et des sagesse sur l'inscription des humains, en leurs diversités, à une même communauté d'origine et de destin. Et dans la région des Grands Lacs africains, les peuples sont évidemment inscrits dans une même communauté de destin : ils sont exposés et font face aux mêmes problèmes, ceux de la vie et de la mort.

La politique de la responsabilité doit se traduire par des actes qui concourent à l'affirmation et à la perpétuation de la vie. Cela présuppose une acceptation et une symbolisation collective des morts, des crimes gratuits déjà perpétrés, plutôt qu'un traçage de l'appartenance identitaire, communautaire, à même le corps social, par la contrainte de répétition de la mise à mort. Il faut une sublimation de la violence et des conflits, la mise en place, dans les territoires, les villes, les provinces, autant qu'au niveau national, d'institutions en charge de la délibération et de la négociation d'une série de langages et de signes. Il s'agit, pour le dire autrement, d'enraciner une culture de la vie publique qui intègre en elle le changement et l'acceptation de l'Autre en tant que valeurs²⁷². L'ouverture à l'Autre et son acceptation ne signifient pas l'entérinement du laxisme juridique sur des questions cruciales de la défense nationale, de la gestion des migrations, de la citoyenneté, de l'accès à la Terre et à ses richesses, et sur des crimes contre l'humanité et les viols. Il y a aujourd'hui un déficit de gouvernementalité des frontières et, au demeurant, une vacuité de politique migratoire et un besoin de justice comme garde-fou du contrôle social et pilier de la puissance publique. L'État se contente d'une gestion minimaliste du territoire et des populations installées sur ce territoire, réagissant a posteriori aux événements au lieu de les anticiper et se résignant à absoudre les pires criminels sans recours préalable à la justice. L'État se révèle défaitiste face à l'anarchie, à l'arbitraire dans le domaine

²⁷¹ Cf. P. Bourdieu, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, supprimer l'italique Paris, Minuit, 1976, p. 188.

²⁷² Je m'accorde ici avec A. Mbembe, « Essai sur le politique en tant que forme de la dépense », in *Cahier d'Études Africaines*, Vol. 44, n° 173/174, Paris, Éditions de l'ÉHESS, 2004, p. 165.

foncier. Le Nord-Kivu et le Sud-Kivu offrent la preuve de l'échec de la gouvernementalité des flux migratoires et de la question de l'accès à la Terre et aux ressources disponibles.

La Deuxième République a faussement postulé une corrélation entre la situation géographique du pays et la question de la nationalité, alors qu'en réalité cette situation géographique explose plutôt aux flux migratoires et appelle donc une politique claire de l'immigration. Plusieurs études²⁷³ ont établi que le régime de Mobutu basait sa réponse à l'immigration (ainsi qu'à la nationalité) sur des calculs politiques liés à sa stabilité à court et à moyen terme. C'est dans ce calcul qu'il faudrait comprendre la nomination de B. Bisengimana Rwema comme directeur de cabinet du président de la République et la promotion dans les affaires publiques de plusieurs autres personnes tardivement naturalisées. Selon les études, le favoritisme de la Deuxième République envers les élites et les populations issues du Rwanda-Urundi participait de la stratégie du président fondateur du MPR de s'entourer des élites issues des ethnies postulées minoritaires ou encore, dans le cas de l'« ethnies Banyarwanda » (*Banyamulenge*), d'une ethnie considérée comme en insécurité. De tels acteurs ne seraient pas de nature à contester le régime, ni encore moins de le renverser. Au demeurant, écrit I. Ndaywel, en offrant massivement des promotions politiques et économiques aux « barons » rwandophones, le régime leur offrait la possibilité de chercher à « sauver » l'ensemble des membres de la communauté, y compris les immigrants illégaux. L'armée et la gendarmerie devaient alors réprimer toutes les vagues identitaires et les velléités contestataires. Il en a découlé, en vertu du principe de l'écologie de l'action²⁷⁴, des conséquences inattendues sur le plan social, politique et sécuritaire.

La politique de la responsabilité devra être sensible à la dégradation de la paix, de l'ordre public, de la liberté, de la vie. La justice appelle une politique de responsabilité, laquelle doit concourir au rétablissement de l'ordre public, de la paix, de la liberté, de l'affirmation de la vie et de la construction de l'humanité unidiversale. Or l'ordre public, la paix, la liberté et la vie ont toujours été, partout,

²⁷³ J'ai consulté ceux de : P. Englebert, *Africa : unity, sovereignty and sorrow*, London/Boulder, Lynne Rienner, 2009 ; C. Williame, *République démocratique du Congo : chronique politique d'un entre- deux guerres*, octobre 1996-juillet 1998, Tervuren/Paris, Institut Africain CEDAF/L'Harmattan, 1999 ; I. Ndaywel, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*, Bruxelles, Duculot, 1998 ; Koko Sadiki, « Questions migratoires, inadéquation des réponses publiques et crise de nationalité en République démocratique du Congo : le cas des Banyarwanda », communication au colloque international organisé sous le thème : *Les identités, les ressources naturelles et les conflits en République démocratique du Congo : les défis méthodologiques et les voies de sortie*, Université de Lubumbashi, Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, du 15 au 16 avril 2013 (*pro- manuscrito*).

²⁷⁴ Formulé par E. Morin, ce principe pose qu'une action, une fois engagée, entre dans un jeu d'inter-rétro-actions dans le milieu où elle se déroule, et peut non seulement dévier de sa trajectoire, mais déclencher des forces adverses plus puissantes que celles qui l'ont initiée pour finir par revenir comme un boomerang frapper son initiateur (ses initiateurs). Il en découle deux lois : l'action dépend partiellement de l'acteur et du milieu dans lequel elle se déroule ; les effets à long terme d'une action ne sont pas totalement prévisibles.

défendus et protégés. Dès lors, les armes ne sont nullement synonymes d'absence de liberté, fruit elle-même de la paix, c'est-à-dire de l'ordre social, et du souci de perpétuer la vie. En rappelant que Rome et Sparte étaient restées libres tout en étant armées, N. Machiavel a pu conclure que de bonnes lois et de bonnes armes sustentent les fondations des États. Évidemment, les bonnes armes doivent marcher de pair avec la justice. Il ne suffit pas de déclencher une guerre ou de la gagner ; il est aussi important de promouvoir la justice pénale et distributive. Une société soucieuse de garantir la paix en son sein ne peut gratifier les criminels, sous prétexte de taire les conflits identitaires. Pour garantir la paix et l'ordre public, il faudrait toujours chercher à allier la force et la justice, ainsi que l'avait conseillé B. Pascal : la justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est tyrannique. La justice sans force est contredite, parce qu'il y a toujours des méchants ; la force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force. Au demeurant, faire que ce qui est juste soit fort ou que ce qui est fort soit juste.

C'est sans doute en relevant le défi de construction d'un système de défense et de sécurité que l'État congolais devrait se doter d'un instrument d'accomplissement d'une autre tâche nécessaire à la gouvernabilité des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu : (re)construire l'Administration publique au diapason des défis et des enjeux sécuritaires, sociopolitiques et économiques auxquels cette partie du Congo fait face, dans son contexte géostratégique et géopolitique complexe, reconfiguré par la phase actuelle de la mondialisation et par l'Après-génocide au Rwanda. Il ne s'agira plus de (re)construire l'Administration pour permettre à l'autorité publique d'agir dans ses intérêts, de gouverner de façon minimale. Une Administration publique reconstruite est requise, au même titre que le gouvernement et des institutions en charge de délibération et de négociations, comme une des exigences du bien public, de l'ordre public, de l'intérêt général et de la réalisation de la politique de la responsabilité. Quand l'autorité gouverne en donnant des ordres aux citoyens ou en mettant ses services à leur disposition, elle gère la fin de l'État ; quand elle administre, fait fonctionner les services, elle gère l'État lui-même, et ainsi elle œuvre à engager le pays sur la voie d'une puissance stratégique pour la paix et la prospérité, dans le concert des nations de l'Afrique médiane.

Conclusion

La gestion de l'ordre public et de la paix dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu est un défi. Elle exige une gouvernance complexe qui prend en compte une nécessaire articulation de la force, de la justice et de la politique de la responsabilité. Il faut sortir du cycle de destruction et d'autodestruction. Il faut sortir des certitudes faciles pour dresser la cartographie des facteurs et des acteurs de violences. Il faut promouvoir les institutions de délibération, de négociation, de prévention des fractures sociales et des guerres. Il faut une politique audacieuse de défense nationale et défense sociale. Le Nord-Kivu et le

Sud-Kivu, à l'instar de l'ensemble du Congo, souffrent de la carence de la pensée anthropologique complexe et d'une pensée politique et géostratégique qui puissent contribuer à relier ce qui a été disjoint, à solidariser, à fraterniser, à reconstruire la sécurité pour sauver la vie et l'humanité. Il est urgent de définir et de concrétiser une politique de la responsabilité. Il est urgent d'allier la force et la justice. Il est urgent de (re)bâtir l'État, de bâtir une gouvernance pour la sécurité, la justice et la paix. Il faut (re)penser la biopolitique.

LES CONFLITS IDENTITAIRES AU KATANGA « CAS DES CONFLITS KATANGAIS-KATANGAIS ET KASAÏENS- KATANGAIS » DE 1960 A 1992

JEAN-RAYMOND MUYUMBA MAILA

Introduction

En recevant l'invitation, je n'ai eu qu'un seul plaisir celui de dire qu'en « Afrique chaque vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui disparaît », pour reprendre la pensée de Hampâté Bâ. Cette vérité demeure encore d'actualité, car il reste encore beaucoup à écrire et lorsqu'on regarde autour de soi, ceux qui savent, ceux qui connaissent l'histoire du passé, ceux qui l'ont vécue en acteurs et en spectateurs ont disparu ou disparaissent sous le poids de l'âge et de divers maux qui rongent l'Afrique. Certains, les chanceux ceux-là, ont eu le privilège de conter leur histoire et, avec une dose supplémentaire de chance, un « chevalier de la plume » l'a couchée sur papier pour laisser aux générations futures les empreintes, les images d'un passé plus ou moins lointain. La nature a son histoire. Chaque arbre de la forêt a la sienne, les animaux et les poissons qui nagent sous les eaux des rivières, des fleuves et des mers ont la leur.

Tout cela regorge de leçons et d'enseignements. Aux curieux d'en explorer la substance. Les peuples, les nations et les hommes, les villes et les villages ont aussi leur histoire. Et chez nous, elle se transmet, dans la pure tradition orale, de bouche à oreille. Certains ont ce don de dire le passé avec passion. Ils captivent et émerveillent l'auditoire. Mais quand vient l'heure du « grand voyage » (la mort), ils s'en retournent à la terre sans laisser derrière eux des traces qui perpétuent sans altérer ce précieux patrimoine (histoire). Je vais me forcer de ne vous dire que la vérité sans passion sur la permanence des conflits identitaires dans la province du Katanga, car, pour ne pas l'oublier, il n'y a pas que les conflits entre les Katangais et les Kasaïens, mais bien plus dans les années 60, il y a eu des conflits entre les Katangais eux-mêmes. Ce texte est un récit que je vais présenter sur l'historicité des conflits identitaires au Katanga ainsi que je

l'ai vécue moi-même et sur la base des informations échangées avec Katangais encore en vie et plus âgés (90 ans et plus)²⁷⁵.

Conflit identitaire Katangais-Katangais de 1960

La genèse du conflit

Le conflit Katangais-Katangais de 1960 né à la suite d'une rixe entre une fille Ruund, frappée par un garçon Lubakat à Likasi au marché Kikula. Cette rixe se transforme vite en se généralisant comme un conflit opposant deux groupes politiques, le Cartel des Unitaristes-Lumumbistes contre le cartel des Fédéralistes-Tshombistes. Ces deux groupes, les Unitaristes-Lumumbistes versus les Fédéralistes-Tshombistes (Conakat) représentent les deux tendances politiques qui vont s'affronter autour de la sécession ou non du Katanga après l'indépendance en 1960. En fait, les Unitaristes sont constitués autour de Sendwe (Lubakat) encouragé par Isaac Kalonji wa Mutambayi wa Baba Pasteur (Kasaïen), et Ambroise Muhunga (président Tshokwe), les trois leaders devant former le bloc des durs après avoir quitté l'aile dite du Katanga Fédéraliste. Le Cartel Lumumbiste est constitué des trois tribus : les Lubakat, les Tshokwe et les Kasaïens. Le groupe des Fédéralistes est composé des ressortissants d'autres ethnies du Katanga, notamment les Balomotwa, les Tabwa, les Kaonde, les Bayeke, les Ruund, les Ndembu, les Minung, les Baluba de Kamina et Kanyama, les Bemba, les Basanga, etc. et leurs guerriers les Bahemba.

La dramaturgie de ce conflit Katangais-Katangais se déroule sous le mode de la rumeur et de l'amplification. Lorsque la jeune fille Ruund est frappée par un garçon Lubakat au marché de Kikula de Likasi, elle alerte sa famille qui attaque la famille du garçon. Les autres Balubakat sont informés que les Ruund (effet de généralisation) s'attaquent à eux. La rumeur court comme quoi les membres du Cartel des Lumumbistes ont déclaré la guerre contre les Fédéralistes. Cette rumeur défraie la chronique d'abord à Likasi, ensuite à Lubumbashi. Dans la foulée de la violence, Evariste Kimba, un Mulubakat voit sa maison incendiée par ses frères Balubakat parce qu'il était devenu membre de la Conakat, un parti fédéraliste. L'effet de feu de poudre a lieu lorsque, de Lubumbashi, le petit-fils de M'Siri, M. Godefroid Munongo, alors ministre de l'Intérieur du Katanga, décide de nettoyer les cités (je ne sais pas si elles étaient sales de quoi !). C'est le début de l'opération « Kifakio », ce terme en swahili étant le balai pour traduire la chasse aux Balubakat, aux Kasaïens et aux Tshokwe, ces trois figures ethniques étant considérées comme essentiellement membres du Cartel des Lumumbistes. C'est cela que ceux qui aiment charger le Katanga appellent l'épuration ethnique de 1960. En 1960, le Katanga a connu le nettoyage « ethnique » contre les Lumumbistes unitaristes, qu'ils soient Katangais ou non. Il sied de relever le fait qu'au cours de cette épuration ethnique de 1960 les

²⁷⁵ C'est le cas de l'Inspecteur Kapend et Evariste Tshal, encore vivants.

femmes appartenant à la Conakat ont joué un rôle en incitant leurs maris et les hommes de la Conakat à sortir de leurs maisons pour combattre les personnes considérées comme Lumumbistes.

Cette chasse à l'homme de 1960 au Katanga est le fait des membres et apparentés à la Conakat qui ont attaqué les membres du Cartel des Lumumbistes perçus comme opposés au fédéralisme et à l'indépendance du Katanga. L'opération Kifakio est lancée par le ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo. Ce dernier est perçu comme probelge et séparatiste. Des groupes d'autodéfense se constituent de part et d'autre sous le slogan : « Twifila Tanda » (Nous allons mourir pour notre pays). Les gens pourchassés par *Kifakio* se réfugient au camp de réfugiés appelé « FOIRE » en face de l'Hôtel Mubindu sur la Chaussée de Kasenga. Les Kasaiens sont refoulés au Kasai tandis que d'autres s'en vont à Léopoldville. Les Tshokwe et les Lubakat se rendent au Nord du Katanga (Kalemie) où ils vont former la 7^e province du Congo, c'est le Nord-Katanga où M.Sendwe sera le président, M/Muhunga en sera le vice-président.

Cette fresque ne peut pas être oubliée dans la mémoire des Congolais. Voyons maintenant le deuxième épisode, c'est le conflit entre les Katangais et les Kasaiens de 1992.

Conflit identitaire Katangais-Kasaiens, 1992

Avant de parler de ce cas, je voudrais passer en revue les différentes étapes de la cohabitation Katangais-Kasaiens.

Cohabitation entre les Kasaiens et les Katangais

Historiquement, les deux peuples vivent en paix tout le temps. La tradition orale ne nous renseigne pas des guerres déclarées par xénophobie. Tout au long des frontières au Nord-Katanga, notre peuple qui est un même peuple ne s'est jamais fait la guerre. Nous avons à Kongolo les Songe qui sont au Kasai et au Katanga. Jamais de mémoire traditionnelle des guerres n'ont été au rendez-vous à nos frontières au Nord-Katanga, partie de Kongolo. Vers Kabalo, il y a aussi des Songe au Katanga comme au Kasai. Dans le territoire de Kabongo, il y a également des Songe au Katanga comme au Kasai. Dans le territoire de Kaniama toujours au nord-Katanga, il y a une frontière que partagent les Baluba et les Kanyoka. Jamais de mémoire, les Kanyoka et les Baluba ne se sont fait la guerre.

Du côté de l'Ouest dans le territoire de Kapanga, la population Rund partage une longue frontière avec les Kanyoka, les Bakete et que sais-je encore ! Comme partout à toute frontière du Katanga avec le Kasai dans le territoire de Kapanga, il n'y a jamais eu de guerres tribales. D'ailleurs, en 1960, les Kanyoka, alors en territoire contesté de Mwene-Ditu, avaient pris la nationalité katangaise pendant la sécession. C'est dire, avec raison d'ailleurs, que la cohabitation entre

les peuples du Katanga et ceux du Kasai est toujours la meilleure, ceci même pendant les moments difficiles en 1960 comme en 1992. D'ailleurs, pendant qu'il y avait des troubles d'ordre politique, on le verra plus loin, le Kasaien vaquait paisiblement à ses habituelles occupations à Kapanga, à Kongolo, à Malemba, à Kabongo, à Kaniama et partout. C'est donc là, la première vérité établie : Le Katanga n'est pas xénophobe encore moins, en conflit tribal avec le Kasaien.

Cohabitation dans les cités urbaines

Nous venons de voir qu'aux frontières Katanga-Kasai du nord au Sud (Katanga), il n'y a jamais eu de guerres et la cohabitation est parfaite. Il y a des endroits où les deux peuples sont séparés par une rivière qu'ils partagent à tout usage sans heurts. Cependant, la cohabitation dans les cités urbaines que nous présentons en deux périodes pose des problèmes.

1^{re} période : de 1920 à 1963

Les premiers Kasaiens recrutés par les Belges ont vécu dans des camps de passage à chaque chantier tout au long de la tracée de chemin de fer, en ce qui concerne le BCK, et regroupés dans les sites d'accueil par la Gécamines. Lorsqu'il s'agira de la formation des camps de résidence que cela soit des résidences-chantiers pour la compagnie des chemins de fer, le BCK, ou des camps proprement dits pour l'Union Minière : Kambove, Kakanda, Kipushi, Panda, Luilu, Mutoshi et Kakontwe), les agents n'étaient pas installés sur le fond de ségrégation entre nationaux.

L'octroi des maisons se faisait sans tenir compte des origines tribales ou provinciales et pour preuve, reprenons ce que dit E. Nicolas à ce sujet : « Près de 70 % des habitants de Likasi (ex-Jadotville) étaient originaires d'un seul territoire du Kasai (Kanda-Kanda). De même, on a noté que les camps de la Gécamines en 1950 de Lubumbashi ne comptaient pas moins de 53 % de gens originaires du Kasai alors que la population katangaise était estimée à plus ou moins 40 à 45 % en moyenne ». Nous revenons sur cette affirmation historique pour dire avec force qu'il n'y a jamais eu de conflits de xénophobie contre le Kasaien. La tradition orale ou écrite ne raconte pas des bagarres tribales rangées entre Katangais et Kasaiens qui vivaient, du reste, en très grande harmonie tissée par leur foi chrétienne d'appartenir à une même église.

« Nous, me disait souvent mon beau-père, arrivé à Lubumbashi en 1944 à l'âge de 17 ans, Nous, on s'appelait au prénom Bwana Joseph, Robert, Richard pour bannir le tribalisme. Nous ne nous occupions pas des origines. Nous nous accrochions à nos relations de travail, notre appartenance aux sports loisirs (St-Eloi, St-Christophe, US Panda, etc.). Même en 1957, avant d'aller voter, aucun Katangais n'avait le moindre sentiment de haïr le Kasaien pour ne pas le voter. Nous, de bonne foi, nous sommes allés voter compétence et amitié sans tenir compte de tribu ».

C'est seulement après la proclamation des résultats, au lieu que la fête de la victoire soit populaire, malheureusement, le Katangais constate que la victoire a pris les couleurs de tribu. Frustrés, les Katangais s'organisent et c'est Alex Kishiba, un Sanga qui prend la tête de réveil de la fierté katangaise par un article publié dans le journal Huuru : « Katangais où es-tu »?

Le sort du Katanga est jeté et va naître ce qu'on appelle l'idéologie des originaires versus les non-originares parce que Mwewa Jean-Christophe va saisir l'occasion pour imaginer la meilleure façon de regrouper tous les Katangais dans une organisation d'union de toutes les tribus du Katanga. Vite acceptée, l'idée va prendre corps et s'appelle CONAKAT avec comme 1^{er} Président provisoire Monsieur Matthieu Kalenda, un Kanyoka, connu comme Muluba de Mutombo Mukulu. Toutes les associations socioculturelles katangaises adhèrent. ⁽¹⁾

Je voudrais ici insister sur le fait que même les associations Tshokwe et Balubakat étaient bel et bien membres de la Conakat..

À cette époque, la Conakat regroupait l'ensemble des associations ethniques des Katangais dits autochtones et, à partir du 5 février 1959, y adhère même l'Association des Baluba, fondée en 1957 par M. Sendwe Jason, Muluba du Katanga, pour promouvoir l'unité des Baluba. M. Sendwe est membre du Conseil protestant du Congo.

Parmi les associations membres figuraient:

- le Groupement des Associations Mutuelles de
- l'Empire Lunda (Gassomel) ;
- l'Association des Baluba (Balubakat) ;
- l'Association des Tribus du Haut-Katanga (Fetrikat) ;
- l'Association des Bena Marunga ;
- l'Association des Ressortissants Bahemba (Alibakat)
- L'Association des Minungu, etc.

La Balubakat est née du regroupement d'une série d'associations baluba de certaines grandes chefferies représentées à Elisabethville (ex-Mutombo, Mukulu, Kabongo, etc.) : les statuts en sont rédigés le 17 janvier 1957 et paraissent le 26 du même mois dans *Etoile Nyota*: ils sont acceptés par l'autorité coloniale le 14 juin 1957, d'autant plus qu'ils fixent comme buts de l'association de promouvoir l'entraide entre les Baluba ainsi que l'entente entre eux et leurs *civilisateurs*. La constitution solennelle a lieu, selon M. Sendwe le 27 juillet 1957.

Le premier président élu est M. Sendwe Jason et les deux candidats malheureux, MM. Kimba Evariste et Makonga Bonaventure, se rallient

¹ M. Sendwe précisa, en la circonstance, que l'adhésion à la Conakat ne pouvait priver son organisation de l'autonomie de direction et de gestion. C'était d'ailleurs en principe la situation statutaire de toutes les associations membres de la Conakat. Celle-ci, au début, ne comptait que des associations membres. Ultérieurement, elle recruta des membres individuels mais son comité central veilla à être un cartel représentatif des associations ethniques.

finalement à la Conakat. En 1958, le président séjourne en Belgique au titre d'assistant médical, en marge de l'Exposition de Bruxelles, et n'est pas mêlé aux incidents de la Fegebaceka ni à une genèse directe de la Conakat. Ayant adhéré à cette dernière confédération, malgré le rôle d'animateur qu'y jouent les Baluba Kimba Evariste et Makonga Bonaventure (ce dernier exclu de la Balubakat le 23 avril 1958), M. Sendwe et ses amis prennent leurs distances vis-à-vis de la Conakat dès le printemps 1959, en raison des rapports de celle-ci avec l'Union Katangaise et de ses prises de position violemment anti-Kasaï, difficilement acceptables par des hommes d'ethnies luba, solidaires des Luba du Kasaï. Des tentatives de réconciliation ont lieu, mais elles échouent : la Conakat refuse d'accepter les conditions posées, à savoir la dénonciation de l'accord intervenu avec l'Union Katangaise et la révision de l'attitude prise à l'égard des travailleurs « étrangers », plus précisément des Kasaïens.

Dans la mesure où elle se sépare de la Conakat, la Balubakat en rejette de plus en plus nettement les thèmes (le séparatisme tout spécialement) ; elle estime que le colonat et la Conakat veulent en user, au moins comme moyens de pression, pour éliminer les Baluba du Kasaï de la population et de la vie sociale du Katanga.

Il faut croire qu'à ce moment, la menace n'est pas illusoire, car le Vice-gouverneur général Schoeler, faisant à l'époque fonction de gouverneur général a.i. à Léopoldville et influencé alors par la situation dans le Bas-Congo, écrit en août 1959, dans un rapport au ministère qui constitue pourtant un ralliement à une certaine forme de fédéralisme pour le Congo: « Il faudra bien entendu mettre tout en œuvre pour aboutir à un pouvoir fédéral fort. Il faudra aussi dès l'option pour ce système assurer des garanties sérieuses aux minorités. Je pense notamment à la très importante minorité Kasaï du Katanga (environ 38 % de la population et 50 % dans certains centres). Cette fraction redoute, non sans raison, un régime fédéraliste: dans le fond, les « Katangais authentiques» ont maintes fois exprimé leur intention de les traiter en étrangers. L'opposition viendra de ces minorités importantes du Katanga et de la province de Léopoldville, plus que des provinces ».

Ayant moralement puis formellement rompu avec la Conakat, la Balubakat va-t-elle s'engager au plan politique? M. Sendwe hésite un certain temps, puis, compte tenu de l'urgence (*les élections communales*), il s'engage dans la campagne, soit sous le titre Balubakat, soit sous celui du Parti Progressiste Katangais (P.P.K.), seul ou en cartel avec deux autres associations, l' Atcar et la Fédéka.

L'Atcar est l'Association Sociale et Culturelle des Tshokwe du Congo, de l'Angola et la Rhodésie qui, présidée par M. Muhunga Ambroise, a un siège général à Elisabethville et une implantation locale à Jadotville, Kolwezi, Dilolo et Sandoa. Ces Tshokwe, populations originaires d'Angola, ayant pénétré au Congo par le Sud- (est du Kasaï et le Sud-ouest du Katanga) sont

traditionnellement en réaction contre les Lunda, éléments qui, avec les Bayeke, dominant à la Conakat.

À la mi-septembre 1959, l'Atcar se rallie pratiquement à l'appel de la Balubakat du 14-09-1959 optant ouvertement pour la «défense du principe du Congo Unitaire et pour l'octroi de l'indépendance ou de l'autonomie au Congo dans les délais les plus courts possible». La Fédéka (Fédération des Associations des Ressortissants de la Province du Kasai) est une organisation assez récente dont l'objectif était de coaliser les éléments de la Fegebaceka en novembre 1958. A ce moment, les autorités coloniales « ont tenu à faire connaître qu'elles n'avaient aucune animosité particulière contre les ressortissants du Kasai en général et les Baluba plus spécialement. Pour ce, elles ont décidé d'encourager la création d'une nouvelle association ou fédération (...) qui s'appellera vraisemblablement Fédéka». Il est possible que telle soit la motivation de l'administration au moment de la fondation de la Fédéka le 1^{er} décembre 1958. Chez le chef des Kasaiens qui en prend l'initiative, la motivation est différente : la dissolution de la Fégébaceka d'une part, la création de la Conakat de l'autre sont perçues comme des menaces directes et ils estiment nécessaire de se regrouper sans attendre; ainsi est créée à E'ville la Fédéka dont le vice-président M. Kalonji Isaac, est président provincial de l'Acmaf; ainsi est constitué à Jadotville, notamment par M. Victor Lundula, futur général de l'AN.C.

La Fédéka n'accepte pas de membres individuels, mais regroupe des associations tribales ou culturelles existantes comme le font aussi les Fédéka de Bukavu et de Léopoldville. « La Fédéka est une fraction du Congo, cherchant à s'unir aux autres groupements congolais pour marcher vers l'unité congolaise,' elle traite tous les problèmes qui intéressent ses membres, même les problèmes politiques du Congo ».

Elle se manifeste relativement peu au cours du premier semestre, mais ses dirigeants - et spécialement M. Kalonji Isaac - jouent un rôle important, de manière discrète, en vue de regrouper les forces de la Fédéka et de la Balubakat. Ceci se fait à l'occasion des élections communales et au lendemain de ces élections sanglantes de Luluabourg : dès ce moment, nombre de Lulua s'orientent vers la Conakat, tandis que les Baluba du Kasai se situent dans la Fédéka, dans le Mouvement National Congolais ou dans les deux groupes. Sécession» (1)

La cohabitation Katangais–Kasaiens dans les années 1959

Les années 1959 avant l'indépendance, Sendwe est déjà gagné par les idées de Lumumba et surtout Muhunga Ambroise de Tshokwe est plus radical que Sendwe.

¹ J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Ed. CRISP, Bruxelles & Léopoldville, 1963, pp. 27-30.

Il se pose un problème de remplacement de Godefroid Munongo à la tête de la Conakat. Certains disent du fait d'être agent de l'Administration publique, il est apolitique, d'autres soutiennent que les Blancs redoutaient la présence du petit-fils de M' siri. La lutte de succession va déchirer la Conakat. Sendwe se dit de droit en tant que Vice-président et président de la grande tribu (Luba) et espère remplacer Munongo. Mais l'opinion de la Conakat pense qu'il ne faut pas retomber dans la situation d'agent apolitique. Sendwe étant lui aussi Assistant médical. C'est ainsi qu'on décide d'aller convaincre un commerçant qui habite Kamalondo sur l'avenue Kafubu. L'oiseau rare s'appelle Moïse Kapend Tshombe, fils aîné de Joseph Kapenda Tshombe.

Le vase déborde. Sendwe, influencé par Isaac Kalonji qui est à la tête de l'Association des Kasayi du Katanga, exige de Sendwe de quitter la Conakat parce qu'il est inadmissible que la Conakat soit dirigée par quelqu'un issu d'une tribu moins peuplée que le Bulubakat.

Isaac Kalonji rêve une union des Baluba du Katanga et du Kasai et s'oppose à la Conakat qui manifeste déjà une tendance indépendantiste, contraire au Lumumbisme dont ils aspirent (contre les blancs). Sendwe accède et donne ordre à tous les Baluba de quitter la Conakat. Muhunga Ambroise, président de Tshokwe, emboîte le pas. La division de la Conakat est totale. Le triste sort du Katanga commence. Vaincu, le camp Sendwe (unitaristes) se réfugie chez l'ONU/C qui, vite, érige un camp appelé «Foire» vers l'actuel Hôtel Mubindu du côté gauche en allant vers la Ruashi (à partir de la poste).

C'est ainsi que les Kasayi, et les Tshokwe, les Baluba, Katangais pourtant, se trouvent au camp de réfugiés (Foire) et vont être déplacés vers le Kasai pour les Kasayi et les Baluba, Tshokwe vers le Nord- Katanga, Kinshasa. La chose est facile à démontrer. Il n'y a jamais eu une chasse organisée contre les Kasayi, c'est plutôt tous ceux qui sont unitaristes progouvernement central qui sont balayés du Katanga (terme *Kifakio* donné à Munongo, ministre de l'Intérieur du Katanga).

Parmi les balayés, il y a bel et bien les Katangais authentiques: Luba et Tshokwe et autres. La population déplacée en 1960 du Katanga vers l'inconnu ne l'est par xénophobie katangaise, au contraire, c'est, répétons-le, un délit d'opinion, c'est-à-dire une intolérance politique et défensive contre tous ceux qui ne partagent pas la politique katangaise (fédéralisme) et parmi les farouches opposants se comptent les Kasayi, tendance Lumumba (Isaac Kalonji) aussi bien que les Katangais (Luba, Tshokwe et autres). La xénophobie n'en est pas une parce que non seulement les authentiques katangais sont déplacés, pourchassés, maltraités au même sort que les Kasayi, mais surtout du fait que les autres Katangais des mêmes souches Luba et Tshokwe sont restés paisiblement au travail et dans nos cités pourvu qu'on soit recensés CONAKAT. Bien plus, même les Kasayi du MNC/KALONII (Fédéralistes) étaient restés.

La plus grande preuve est sans nul doute la présence de Mukeba Cléophas, Président Provincial du MNC/K au gouvernement de Tshombe jusqu'à la fin de

la sécession. Quant aux Katangais unitaristes, la chasse n'est pas organisée contre toute personne de leurs tribus.

Un démenti formel à ce sujet est la confiance dont bénéficie un Tshokwe, le Général Mocket, commandant de l'armée katangaise. Evariste Kimba, Ilunga Valentin, Makonga Bonaventure, Henri Kambola et beaucoup d'autres Lubakat qui ont continué, répétons-le, à bénéficier de la confiance du Katanga.

C'est ici qu'il faut rappeler que rien n'est organisé contre « le Kasaien » car, comment expliquer que le chef de l'intendance de Tshombe est Kasaien (M. Kabeya Lukamba) et que parmi les motards de Tshombe, il y a eu des Kasaiens (M. Kalambayi). (1)

Dans les écoles, les enfants Luba, Tshokwe, Kasayi ont continué à étudier pendant la sécession avec les autres enfants de fédéralistes (CONAKAT).

Où est-elle donc la xénophobie katangaise? Je veux conclure pour ce chapitre que si la politique n'était pas inventée en 1960 le Kasaien ne serait jamais déplacé du Katanga.

Le déplacement, ce que les autres appellent pour charger le Katanga, la chasse aux Kasaiens, est un phénomène qui ne relève pas de xénophobie, mais plutôt de fait politique distillé par l'intolérance politique, le refus de la contradiction aggravé par un comportement jugé inacceptable par les Katangais (l'esprit et le comportement discriminatoires de bourgmestres Kasaiens placés à la tête de trois de quatre communes autochtones réveillaient les Katangais et favorisaient la création de la CONAKAT (Confédération des Associations tribales du Katanga).

La discrimination manifeste de ces bourgmestres est visible dans la distribution des maisons et parcelles de 'Fonds d'Avance ou Office de Cités Africaines aux Kasaiens dans les communes : Kenya, Katuba et Ruashi et à l'embauche de commis et travailleurs Kasaiens dans l'administration communale. Cette réaction remonte au 4 octobre 1958). (2)

La 2^e étape de la cohabitation : de 1963 à 1990

La sécession est écrasée par un armement lourd utilisé par l'ONU/C. Une bonne partie de l'armée katangaise prend la fuite vers l'Angola. Une autre partie accepte d'intégrer dans l'ANC (l'Armée Nationale Congolaise) avec en tête plusieurs officiers de l'armée katangaise, le général Mocket, le Colonel Kimwanga, le colonel Okito, l'homme qui dirigea le char dit **Mamout** fabriqué à Likasi pendant la Sécession et en route vers l'aéroport de Luano, le Major Selemani pour ne citer que ceux-là.

Le gouvernement central représenté par Monsieur Ileo au titre de Ministre Résident du Katanga s'impose et se conduit en conquérant. Les Katangais vivent un régime de terreur.

¹ Entretien avec M. Baruani Kahutu, ancien motard de Tshombe, encore en vie.

² J. MASANGU, Le Katanga, P. 18.

Cette situation de brimade dure, et les Katangais se terrent. Manzikala nommé gouverneur sème la terreur au Katanga : perquisition sur perquisition, arrestations arbitraires, tueries, enlèvements. La situation devient invivable. Les uns disent que l'ours du zoo de Lubumbashi de l'époque était nourri de la chair humaine qu'on lui jetait au bon vouloir de Manzikala, tout-puissant gouverneur, originaire pourtant de Kisangani très lié au Katanga par la langue Swahili. C'est en ce moment que les Katangais commencent à penser que toutes ces accusations venaient d'une certaine communauté, sans nul doute, le Kasayi. Ce qui fait dire que Mobutu a réussi à unir les Katangais parce que pendant cette période de brimade, tous les Katangais, même les Baluba, les Tshokwe et autres Lumumbistes sont matraqués et maltraités, tous au même sort. Le CVR de Kabaidi-Wa-Kabaidi cède la place au MPR. La situation s'aggrave davantage, car les Kasayi adhèrent en masse et les katangais hésitent et sont considérés, par les Kasayi fervents MPR, comme des tièdes à surveiller à contre-coup et à souhait.

Il faut cependant signaler que malgré toutes ces accusations connues et identifiées par les Katangais comme étant l'œuvre des Kasayi, malgré donc toutes ces accusations, les Katangais se taisent et affichent l'attitude katangaise Milong ya pash pash (écouter et ne rien dire). Ainsi, par cette attitude, les Katangais résistent à telle enseigne que Mobutu finit par comprendre que les Katangais le boudent et que les Kasaiens le trompent. C'est alors que Mobutu choisit sa meilleure politique de diviser pour mieux régner. Diviser les Katangais des Kasaiens d'abord et puis diviser les Katangais aux Katangais.

La division a comme champ d'application les entreprises Gécamines et SNCC où le recrutement, les promotions dans ces entreprises enracinaient une certaine haine entre les communautés.

La grogne a donc élu domicile dans les entreprises.

Les Katangais ont aimé qu'ils viennent en première position sur le plan recrutement et promotion foulant au pied le principe selon lequel, nous sommes tous Congolais, ayant les mêmes droits à compétence voulue et égale.

Les Katangais rétorquent : C'est seulement au Katanga où on applique ce principe, ailleurs, c'est 80 % qu'on prend d'abord les fils du coin. Les deux tableaux donnent des statistiques des cadres au sein de deux entreprises qui avaient pignon sur rue à Lubumbashi en 1990. Il s'agit de la Société des chemins de fer du Congo (SNCC) et la Régie de distribution des eaux (Regideso).

Tableau n°1 : Cadres par origine provinciale à la SNCC

Provinces	Nombre	%
Kasaï	64	49
Katanga	19	15
Bandundu	10	8
Bas-Congo	12	9
Equateur	9	7
Province	7	5
Kivu	9	7

Tableau n°2 : Cadres par origine provinciale à la Regideso en 1990

Régions	Exécution	Maîtrise	Cadres	Cadres simples
Shaba	97	87	23	2
Kasaï/Occ	25	19	9	0
Kasaï/Or	91	95	15	12
Nord-Kivu	4	0	0	1
Bas-Congo	0	0	0	1
Bandundu	0	1	0	3
Sud-Kivu	0	0	2	1

Qu'à cela ne tienne, notre problème n'est pas celui-là, notre approche poursuit à démontrer que la cohabitation était toujours la meilleure malgré les injustices contre les uns et les autres.

Je puis affirmer que pendant qu'il y a grogne dans les entreprises, les Katangais et les Kasayi continuent à vivre ensemble dans nos cités et camps.

Une petite enquête sur l'avenue Mohamed Paul à la Katuba Ville de Lubumbashi démontre que la cohabitation était meilleure. Comment ne pas l'accepter au regard de ces résultats ?

Occupation ethnique sur l'Avenue Mohamed en 1960

N°	3	5	7	9	11	13	15
	Songe	Bemba	Sanga	Kasaïen	Kasaïen	Luba	Kasaïen
N°	17	19	21	23	25		
	Luba	Hemba	Kasaïen	Hemba	Luba		

Le Docteur Kitwanga raconte : « On n'a pas connu ces histoires-là à l'école. J'ai terminé mes études secondaires avec beaucoup d'amis Kasaiens (1957-1964). Mbikayi - Mulumba Lukoji, étaient mes aînés au collège Karavia. Le célèbre président de la société civile, Dr. Numbi, que son âme repose en paix, qui était un collègue d'Odéric Nyembo, l'ancien PDG de CADECO, le docteur Kabamba Mbwuhembe, n'a-t-il pas étudié au Katanga ? »

En conclusion, pour cette première partie du conflit Katangais-kasaiens, cette partie vais-je dire, si elle seule suffit, je peux me lever et dire qu'il n'y a pas de xénophobie au Katanga et que la cohabitation Kasaiens-Katangais décriée à tort est un mythe. Regardons les réalités en face. Là où les enfants apprennent ensemble à l'école, jouent ensemble au football, là où les gens vivent ensemble à la cité, enterrés au même cimetière, il y a lieu, sans besoin d'un apport d'un quelconque courage, il y a lieu de dire que les Katangais-Kasayi vivent harmonieusement en dépit des humeurs des hommes. Les Katangais entre eux vivent-ils en parfaite harmonie des saints? La situation vécue par Kimba en 1960 ne suffit-elle pas pour nous convaincre que les Katangais entre eux ne se tolèrent pas ? Ce qui se passe aujourd'hui au sujet de la future province de Lualaba où les Sanga, les Ndembo, ne tolèrent pas les Rund ne nous édifie-t-il pas ? Une preuve que rien n'est dirigé contre les Kasaiens seulement. C'est bel et bien un problème d'opinion politique.

Conflit identitaire proprement dit de 1992

Genèse

Le magnifique Mukolo-Wa-Pombo fait le tour du Congo (Zaïre), province par province pour faire l'autopsie de vingt-cinq ans de règne sans partage de Mobutu. Les langues se délient et la conclusion de Mokolo-Wa-Pombo amène Mobutu, seul devant sa conscience sanguinaire, à déclarer la fin du MPR.

C'est sous émotion (comprenez mon émotion) que le multipartisme est déclaré !

Il propose l'UDPS - MPR et FCN d'abord, puis intégral. La lutte de recrutement est âpre. Mobutu croit être en mesure d'utiliser Nzuzi-Wa-Mbombo - Pinga Kasenda et autres pour maîtriser l'UDPS. Il a cru, mais la CNS lui démontre le contraire.

Les alliances se font et se défont, le vieux lion (Mobutu) qui ne voit pas venir sa majorité absolue ne sait où donner la tête. La seule carte qui reste, c'est de gagner le Katanga qui lui voue une haine plus que toute autre province.

Kyungu-Wa-Kumwanza est intraitable au Katanga, Kibassa un autre Katangais trône à l'UDPS. Nguz, le meilleur diplomate congolais, gagne les cœurs des Congolais pour remplacer Mobutu haut la main. Les Katangais, les Kasayi redoutent Mobutu comme la peste. L'Union Sacrée se soude, Mobutu tremble de ce regroupement d'intelligence congolaise, tous contre lui. Il est seul

avec quelques zélés, comme Kitenge Yezu, Mukuna Tshimbombo, Banza Mukalayi, Nzuzi-Wa Mbombo et beaucoup d'autres.

Dernière carte, disions-nous, le Katanga. Mobutu déclare: « Je vais mourir ma tête au Katanga, mes pieds au Kasai ». L'homme attaque le taureau par les cornes. Il faut isoler les Katangais des Kasayi. Leur union est meurtrière pour lui et son régime, au mieux à son avenir politique. Il commence par diviser l'UDPS où il avait commencé par nommer Tshisekedi Premier ministre en juillet 1991. Echec. Plusieurs manœuvres secrètes sont menées chez Nyembo Shabani, à Bagdolite, les unionistes sacrés sont catégoriques. Il faut en finir avec Mobutu. Mobutu croit à sa victoire et repose son espoir sur la CNS où il croit battre Tshisekedi contre Kanza Thomas. Banza Mukalay, Tshimbombo Mukuna, Kitenge Yezu se démènent comme des diables. Wapi, Tshisekedi est élu Premier ministre de la CNS avec la sublime et profonde mission d'arrêter Mobutu à la moindre erreur politique. Mobutu le sait et ne désarme pas. Il piège Tshisekedi qu'il révoque pour conflit de signature du procès-verbal de nomination. Je fus présent et j'ai été parmi les membres de l'UDPS pour contrecarrer la corruption à Shaumba où les gens de Mobutu s'activent à cette œuvre. Je me rappelle avoir quitté Shaumba à la veille de l'élection de Tshisekedi vers 1 h 00 du matin vers Bethanie, le lieu de mon logement.

« Tshisekedi lisusu te » avait déclaré un jour Mobutu. La révocation s'annonce par le scellement de la primature et encore une fois j'étais présent à la Primature où j'ai vu un Premier ministre du Congo assis à même le sol. C'était triste à vivre. Depuis qu'il exigeait la signature de Tshisekedi, Mobutu prépare sa bombe. D'abord Mungul Diaka nommé Premier ministre de 90 jours, ensuite vient le coup de fouet dans l'Union Sacrée: Nguz est captivé par Mobutu; nommé informateur, puis formateur (Premier ministre), le vin est tiré.

Mobutu réussit son coup qui consiste à taper fort dans l'union sacrée. L'UFERI, le parti de Nguz, éclate en plusieurs UFERI. Nguz règne et ferme la CNS qu'on ouvre aux prix du sang versé le 16/02/ par les chrétiens abattus à bout portant par les militaires de Mobutu.

Nguz échoue et accuse l'UDPS (Kasayi) de sorcier.

Kyungu est invité à Gbadolite : on lui fait la promesse d'être nommé gouverneur à condition et à une seule condition, de bloquer l'implantation grandiose de l'UDPS au Katanga et au Congo en général. Une stratégie est arrêtée, haïr pour ne pas dire tolérance zéro à l'égard de l'UDPS, synonyme de Kasayi. On déclenche au Katanga, encore une fois, la guerre d'opinion d'abord, qui finit par être ensuite une chasse organisée contre le Kasayi non pas par la volonté manifeste des Katangais, seuls à seuls, mais une chasse organisée et minutieusement préparée, motivée par Mobutu, pour gagner les Katangais qui n'attendent que cette occasion pour se venger de ce qu'ils appellent la domination Kasayi dont la source principale est la présence nombreuse de Kasayi dans les entreprises. Comme nous renseignent les tableaux ci-haut présentés.

L'occasion est donc propice surtout qu'elle est donnée sur un plateau d'or des mains de Mobutu, Président de la République

Mon ami Passou n'a pas tort de dire: « Kyungu Wa Kumwanza n'oserait pas faire ce qu'il a fait sans encourir la rigueur de la loi s'il n'était pas protégé par une puissante main invisible » (Le Destin du Congo). Nguz lance l'opération Bilulu préparée sur terrain par Kyungu-Wa-Kumwanza.

Le conflit explose.

J'avoue que c'est au Katanga plus que dans les autres provinces, où les Kasayi ont été maltraités comme des bêtes de somme. Pononayi, l'opération chasse aux Kasaiens était inhumaine. Ce que le Général Sumaili a réussi à Likasi, est inattendu entre Congolais et tout cela à la satisfaction de Mobutu, alors Président de la République, garant de la nation.

Je ne voudrais pas dire que seuls les Kasaiens ont subi le mauvais sort. Les katangais ont été chassés et maltraités par les Kasaiens qui n'y sont pas allés de main morte.

Signalons que beaucoup de Kasaiens sont bel et bien restés au Katanga malgré ces affrontements.

Ainsi, la naïveté katangaise et kasaienne nous a conduits aux événements de triste mémoire, mais jamais de la xénophobie, de l'épuration d'une tribu comme au Kosovo entre Serbes et Albanais, mais plutôt l'excès de zèle des Congolais au service de l'opportunisme politique.

En résumé : Conflit identitaire Katangais-Kasaiens de 1992.

- Les Katangais poussés et encouragés par Mobutu accusent les Kasaiens de leur avoir volé le bonheur.
- Ils pensent et croient que si les Kasaiens partent en laissant le vide dans les entreprises, le sourire et le bonheur, c'est tout de suite
- Ils lancent l'opération « BILULU »
- Les Kasaiens accusent les Katangais d'avoir volé à Tshisekedi le pouvoir par Nguz
- Ce sont des traitres
- Aux menaces des Katangais, ils résistent et se défendent
- Ils lancent le slogan « Ka 25 Kgs » (Petite taille)
- Lors de l'élection de Tshisekedi comme Premier ministre de la CNS, un zélé Kasaien fait porter des cravates à deux chiens, l'un appelé Kyungu et l'autre Nguz.

Ainsi, ce qui n'était que de la violence verbale passe à l'état des crânes.

Avant de passer à la conclusion, permettez-moi de proposer des voies de solutions et de règlement des conflits identitaires au Katanga.

- Chercher à connaître les causes principales des conflits identitaires (pensée politique unique, les injustices dans les engagements et promotion dans les entreprises et services publics)
- Dégager la même intelligence des faits
- Désigner les leaders d'opinion, les rassembler et les faire parler sans passion
- S'engager à ne pas servir de marchepieds aux leaders
- Demander à l'État de ne pas recruter les gestionnaires de la chose publique par le socioculturel. Cela ne veut pas dire qu'il faille nier l'importance de la tribu, mais je voulais dire qu'il faut voir l'autre dans sa globalité au lieu de ne voir que sa tribu. Cela me tente souvent de dire que nous sommes dans une République Ethnique.

En conclusion

Il faut dire que tous les conflits identitaires ont comme source la théorie du mauvais regard, les discours identitaires qui sont nés des peurs et des angoisses de perdre le pouvoir. Le plus fort à faire c'est combattre le triomphalisme des uns et des autres surtout combattre la pensée unique au Katanga.

ANNEXES

Mot de circonstance prononcé par le Secrétaire Général Académique de l'Université de Lubumbashi, le Professeur NKIKO Munya Rugero, à l'occasion de l'ouverture du colloque

- Messieurs les Membres du Comité de gestion de l'Université de Lubumbashi,
- Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives,
- Mesdames et Messieurs les hôtes de l'Université de Lubumbashi pour ce colloque,
- Mesdames et Messieurs les membres des corps académique et scientifique,
- Distingués invités, en vos qualités et titres respectifs,
- Chers étudiantes et étudiants,

Au nom de Monsieur le Recteur de l'Université de Lubumbashi, en mission, j'ai le réel plaisir de vous souhaiter, pour nos hôtes qui viennent de loin, un agréable séjour à Lubumbashi la capitale provinciale du Katanga et la bienvenue, à chacun et à tous tant que vous êtes, à ce colloque.

Votre présence à ce forum scientifique justifie la raison d'être de toute université, par-delà les races, religions ou opinions politiques, à savoir être pour la communauté locale environnante et pour l'humanité tout entière un phare qui repousse chaque jour davantage les ténèbres de l'ignorance. Quoi qu'on en dise, la science ou tout au moins le processus qu'elle enclenche pour aboutir à des découvertes ou à un quelconque résultat attendu ne saurait être gratuit, totalement désintéressé. À la base de toute recherche, toute démarche scientifique se pose à nous un problème à résoudre. Ce dernier relève de tous ordres : je vois là telle énigme philosophique à percer, telle préoccupation sociale à solutionner, telle difficulté, quelle qu'en soit la nature à surmonter, etc.

À mon humble avis la ou les missions de l'université et des sciences, molles ou dures, se ramènent et concourent à humaniser notre existence. Tel, ce me semble, est le présupposé de la thématique du colloque qui nous réunit en ce lieu, à savoir, je cite : « Les identités, les ressources naturelles et les conflits en République démocratique du Congo : les défis méthodologiques et les voies de sortie ».

Comme c'est éloquent cet intitulé ! J'invite à la rescousse Nicolas Boileau qui a dit, je cite : « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement ; et les mots pour

le dire arrivent aisément ». Fin de citation. La clarté du thème me fait nourrir un légitime espoir et formuler un noble vœu : comme l'indique son étymologie, voir les scientifiques et autres amis du raisonnement logique se parler et baliser le chemin de l'avenir.

En effet, il est révolu le temps où l'on pouvait prétendre que les problèmes congolais étaient spécifiquement et uniquement congolais. Que non. Maintenant plus que jamais les pays sont ouverts les uns aux autres et le monde, comme on le dit, est devenu un village planétaire au point qu'il est en lui-même déjà un réseau. Les problèmes congolais sont également les problèmes de toute notre humanité. Autrement, des amis venus de loin et d'autres continents se seraient satisfaits du bonheur olympien voire paradisiaque qu'ils savourent chez eux.

Après les idéologies de blocs de la triste époque de la guerre froide, voici surgir l'idéologie identitaire dont les ravages sont curieusement plus considérables que ceux que l'on craignait à l'époque où les grandes puissances nucléaires se toisaient comme deux gros chiens furieux.

Et pour terminer, je suis flatté de constater que les organisateurs de ce colloque ont souhaité revenir à l'éternelle question de savoir les rapports entre politique et économie. L'on sait que des plus grands théoriciens de la science politique soutiennent de la politique. Et au final, que conclure donc ? Est-ce la politique qui commande l'économique ou c'est l'économique qui commande la politique ? J'espère que l'on va défaire, à l'issue de ce colloque, le nœud gordien congolais : est-ce l'affirmation identitaire qui est à la base des conflits en République démocratique du Congo ou la prédation des ressources naturelles ?

- Mesdames et Messieurs les participants,
- Distingués invités,

Une fois de plus au nom de Monsieur le Recteur en mission, je vous souhaite d'excellentes conditions de travail.

Je vous remercie.

Mots d'ouverture de la Conférence internationale par le Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, le Professeur NGOIE Tshibambe Germain

Monsieur le Recteur de l'Université de Lubumbashi,
Messieurs les Professeurs et membres du corps scientifique,
Chers Orateurs,
Distingués Invités,

La Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives est honorée de la tenue de cette conférence internationale dont le thème est *les identités, les ressources naturelles et les conflits en RDC : les défis méthodologiques et les voies de sortie ?* L'organisation de cette conférence rentre dans les préoccupations du Comité de gestion dont la politique est celle de l'assurance-qualité. La Faculté en tant qu'unité d'enseignement et de recherche doit briller aussi bien par des enseignements que par la recherche. On a toujours enseigné ; mais on ne fait pas toujours de la recherche. Ou plutôt, du moins, on fait des recherches dont la société n'a pas connaissance. C'est l'avantage de cet instant de permettre à la Faculté de sortir pour parler et faire savoir ce qu'elle pense. Ce cadre ainsi fixé, donnez-moi l'opportunité de remercier d'abord Monsieur le Recteur de l'UNILU et les membres du Comité de gestion dont la volonté de soutenir cette activité doit être soulignée. Le Comité de gestion est le bailleur de fonds principal de cette activité. Sans le concours financier de l'UNILU, la Faculté ne pouvait rien faire. Il y a, situé très loin d'ici, mais représenté ici par un orateur, un organisme qui a financé une partie des aspects de cette activité, c'est le British Council dont le responsable n'a pas hésité un instant à soutenir l'organisation de cette conférence en tant que moment de la dissémination et marque du bouclage d'un programme initié depuis longtemps entre le Département des Relations internationales de l'Université de Lubumbashi et des universités partenaires, notamment le Département des études de la paix de l'Université de Bradford de la Grande-Bretagne, le département des Relations internationales de l'United States International University de Nairobi au Kenya et du Centre d'études stratégiques et de la paix de l'University of Gulu de l'Ouganda. C'est le projet DelPhe qui portait sur l'introduction des curricula sur les matières dans les domaines des études de la paix, de la résolution des conflits et de développement. Je voudrais également remercier la coordination de P3, le projet de coopération universitaire entre la CUD/Belgique et l'UNILU qui va soutenir cette activité en ce qui concerne la dissémination des résultats de

différentes communications sous forme d'un livre. L'apport de P3/CUD-UNILU doit être souligné, car il entend renforcer la visibilité de la Faculté des Sciences sociales en entretenant la culture de la recherche qui fait encore tant défaut.

Distingués Invités et Chers orateurs,

Je voudrais saluer la présence des Professeurs qui sont venus de loin pour nous rejoindre et partager avec nous en idées au cours de cette activité de deux jours. Il s'agit du Professeur Tshiyembe Mwayila qui dirige à Paris l'Institut panafricain de géopolitique et enseigne la géopolitique aux universités de Paris-XII, Lubumbashi et Kisangani. Il a été parmi l'un des premiers, qui informés du projet de tenir cette conférence, a réagi en permettant de cadrer l'orientation de la conférence, mais aussi a soumis son texte. Il a tenu et arrangé son programme de visiting en RDC pour qu'il soit à Lubumbashi de manière à participer à ce colloque : qu'il en soit remercié. Il en est de même du Professeur Kenneth Omeje, coordonnateur panafricain de DelPhe avec qui je travaille depuis longtemps. Il travaille au département des Relations internationales de l'Université internationale des États-Unis à Nairobi au Kenya. Il a voulu échanger avec nous sur cette thématique en tant que chercheur dans le domaine de l'analyse et la résolution des conflits, un domaine qui l'intéresse tant. Je lui demande de transmettre mes remerciements à tous ceux qui travaillent avec lui dans les différentes structures de DelPhe et du British Council. Je salue de la même manière M. François Koko Sadiki, un congolais de la diaspora. Il travaille à l'Université de Johannesburg au Département des Sciences politiques en tant qu'expert et chercheur se spécialisant dans les questions de la paix et de la résolution des conflits dans les Grands Lacs et en Afrique centrale.

Les professeurs de l'UNILU qui ont bien répondu en présentant des sujets de leurs communications sont bien nombreux et d'origines diverses. Je voudrais néanmoins insister sur le fait que cette conférence internationale a été organisée sur le mode d'appel à communications. Tout le monde y était invité et appelé à présenter des idées, ses idées sur la situation des conflits en RDC. Sans exclusive, sans discrimination, ouvert à tous et à toutes, tel a été l'esprit qui a animé le socle de cette activité. Il n'y a pas que des professeurs du Département des Relations internationales, il y a également un sociologue un anthropologue, deux historiens et un philosophe et épistémologue. La présence parmi nous d'un acteur politique, mais chercheur et écrivain bien connu dans le milieu universitaire de Lubumbashi doit être soulignée. Tous, je les salue et les remercie pour leur disponibilité. Ils ont passé du temps pour préparer leurs textes ; ce temps n'est pas perdu. Car le décanat entend faire publier les actes de ce colloque dans un livre aux Editions L'Harmattan dans la collection « Géopolitique mondiale » dont le Professeur Tshiyembe Mwayila assume la direction. Je remercie tous les invités qui ont bien répondu et sont présents en cette salle de l'auditoire. Je remercie également les participants, soit le

personnel académique et scientifique de la Faculté des Sciences sociales qui sera avec nous pendant les deux jours. Ce moment sera un instant de stimulation pour le personnel scientifique qui trouvera des choses, des idées, sinon des manières de penser sur la recherche.

Par cette publication, je souhaite faire entendre la voix des professeurs et chercheurs congolais et leurs visions sur les questions qui touchent à l'insertion de la RDC dans la zone trouble de l'arc des crises et de violences. En fait, la politique internationale est orientée par des écrits de chercheurs, des think tanks du Nord. Les idées qui circulent sur la RDC sont celles émises et produites par des chercheurs devenant experts ès RDC après quelques séjours comme "touristes scientifiques". Ainsi, le marché du savoir et de la connaissance est saturé par l'offre faite par les autres ; nous les Congolais, nous y avons un profil bas. Dans l'espace anglophone, quelques livres phares sont les plus cités et, je le pense bien, orientent les politiques des puissances étrangères. Il s'agit, entre autres, du livre de Jason STEARNS, *Dancing in the Glory of the Monsters. The Collapse of the Congo and the Great War of Africa*, du livre de Séverine AUTESSERRE, *The Trouble with the Congo. Local violence and the Failure of International Peacebuilding* ou de Thomas TURNER sur *War in the DR Congo*, etc. Le monopole de l'expertise sur la RDC devrait connaître un basculement dans sa configuration pour quitter l'extérieur vers l'intérieur du pays. C'est ici qu'il serait opportun que l'on trouve des experts ès RDC, qu'on trouve des centres de recherche produisant du savoir et analysant les données en présentant des grilles pour comprendre ce qui se passe dans ce vaste pays.

Ce n'est pas une autre conférence que je vais faire ; je souhaite aux orateurs et aux participants de passer un agréable moment de réflexion et d'échanges des idées pour comprendre ce qui se passe dans notre pays. Il n'y aura pas de déclaration publique à faire à l'issue de ces travaux, sinon la seule volonté qui est de mettre sur la place publique le débat sur l'identité de la RDC en tant qu'État face à lui-même et face aux autres.

Je dis et je vous remercie.

Discours de clôture prononcé par le Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, le Professeur NGOIE Tshibambe Germain

Monsieur le Secrétaire Général Académique,
Messieurs les Professeurs,
Messieurs et Mesdames Membres du corps scientifique,
Chers Participants,
Chers Orateurs,
Distingués Invités,

Nous voici arrivés au terme de notre colloque. Nous avons bien suivi les différentes communications inscrites au programme et présentées par une palette de chercheurs. Cette combinaison des chercheurs d'origines scientifiques diverses démontre l'interdisciplinarité des approches par et à travers lesquelles ils ont tenté d'analyser la thématique constitutive de ce colloque. De l'interdisciplinarité, c'est ce que nous recherchons. Avant de présenter les grandes lignes et les idées-forces autour desquelles les différentes communications ont gravité, je voudrais remercier encore une fois le Comité de gestion de l'UNILU à qui nous rendrons compte de ce que nous avons fait. A l'ouverture comme à la clôture, les autorités de notre université nous ont accompagnés et appuyés. Il me revient le plaisir de saluer le soutien dont le décanat de la Faculté va bénéficier de la part de la coordination de « Programme 3 », un projet en partenariat entre la Commission Universitaire pour le développement regroupant les universités francophones de la Belgique et l'Université de Lubumbashi pour finaliser le projet de publication du livre dans la collection Géopolitique mondiale chez L'Harmattan. Par la publication de ce livre, le décanat réussit à répondre à certains indicateurs objectivement observables en rapport avec le renforcement de la culture de la recherche. Je remercie les collègues professeurs venus de loin pour échanger avec nous lors de ce colloque. Les professeurs orateurs et les participants méritent d'être salués pour leur présence. Un mot aux orateurs : courage et félicitations pour la qualité des papiers et le niveau de la réflexion que vous nous avez présentés. Il n'est pas facile de consacrer toute une journée, accrochés à un seul endroit en cette ville. De l'avoir fait, cela exprime le sens des responsabilités en tant que chercheurs pour participer à des débats scientifiques en dehors des auditoriums. Je voudrais souligner à l'avantage de notre grande Faculté qu'il se crée un esprit de débats ouverts, francs, directs entre nous, sans que l'on se jette des chaises.

Contradictions discursives ouvertes : telles sont les constituantes du progrès de la science. Et Vous, professeurs de cette Faculté, recevez les félicitations du décanat.

Il y a des partenaires de la ville de Lubumbashi qui se sont investis et ont accepté de nous accompagner au cours de cette manifestation. Je remercie la Raw Bank, agence du Bloc X qui a soutenu cette activité. Il y a des orateurs qui ont eu des stylos avec le logo de cette grande banque. La salle se présente sous les couleurs sur un fond rouge et blanc : c'est AIRTEL qui a apporté une légère et modeste logistique. Je remercie les responsables des services de Marketing d'AIRTEL à cet égard. J'ai parlé de l'eau qui sera l'enjeu des prochaines guerres chez nous et contre notre pays. L'eau que nous avons prise ainsi que les boissons nous ont été offertes en partie par la BRASSIMBA. Je voudrais bien saluer les responsables et les remercie sincèrement pour leur promptitude à soutenir cette activité. Il y a des héros dans l'ombre et dont la présence est là et a appuyé cette activité. Il s'agit des membres du protocole. Ce sont des étudiants, ce sont des étudiantes de la Faculté qui se sont mobilisés pour servir au cours de ce colloque. Je les remercie pour leur dévouement au succès logistique de ce colloque. Monsieur le Secrétaire académique de la Faculté, le CT Kakez Kayeb et Madame Nyamugaragaza, secrétaire administratif de la Faculté portent l'honneur et viennent de réussir en ayant bien ordonné de nous appuyer pendant ces deux jours. Enfin mes deux collaborateurs les plus proches, les deux Vice-Doyens doivent être remerciés pour leur implication dans le succès de ce colloque. À tous et chacun, à toutes et chacune : encore une fois et la dernière fois, merci.

Distingués invités,

Après avoir suivi les différentes communications présentées par d'éminents orateurs, il importe non pas de faire le résumé de ce que chacun a si bien dit, mais de dégager les grandes idées, je les considère comme des idées questions qui nécessitent que l'on y prête grande attention. Cette attention est sollicitée de la part des acteurs politiques. Michel Foucault a bien dit que sur le champ politique, il n'y a pas un binôme « gouvernants versus gouvernés », mais un triangle où il y a des gouvernants, des gouvernés et ceux qui veulent accéder au premier site pour exercer le pouvoir. C'est à cette catégorie multiple d'acteurs que nous nous référons ainsi. Secundo, l'attention est sollicitée de la part des intellectuels, des chercheurs, tous tant qu'ils exercent ce métier de réfléchir sur la société, notre société.

Notre pays traverse une période de transition critique. Cette page historique est caractérisée par le fait que l'État, qui doit réellement être investi par une classe dirigeante, sachant mobiliser « les énergies sociétales internes » pour bien mettre en mouvement les hommes et les ressources pour augmenter la puissance de la « polis », est en crise. La notion de biopolitique, forgée par

Michel Foucault traduit le sens de la trajectoire de l'État qui actuellement doit s'occuper du bien-être de la population. Augmenter le bien-être du peuple, de la population, des citoyens congolais devrait être la préoccupation première, cardinale lorsque les acteurs veulent exercer des fonctions dans la sphère publique. Ainsi, les conflits qui mettent à rude épreuve la société congolaise traduisent bien le fait qu'ils découlent des dysfonctionnements de l'État congolais. L'État est une idée. Assis sur un contrat social ayant une épaisseur historique pour réaliser l'épanouissement des citoyens, l'État est le site où le pouvoir est exercé avec une cohérence, sur un fond de la domination, pour la production des actions devant entraîner la société dans son ensemble vers l'amélioration des conditions de vie qui soient plus humaines. L'individu, le respect de l'individu devraient être au centre de l'action politique au niveau des trois organes classiques du pouvoir.

La prédominance de questions des droits de l'Homme sur la scène internationale ne reflète-t-elle pas ce paradigme ? Les conflits armés qui se déroulent dans notre pays sont des expressions de la recherche de la conquête du pouvoir et de la contestation du pouvoir. Les analyses, pour pertinentes qu'elles soient portant sur « la malédiction des ressources naturelles » ou le ré-enchantement des identités primordiales, ne sont pas valables pour nous permettre de comprendre ce qui se passe au pays. Si les conflits persistent, c'est parce que le site de l'État à travers les trois organes classiques ne permet pas de résoudre de manière durable des contradictions internes qui surgissent. Ceci renvoie à une approche stratégique. Le mot qui revient ainsi le plus est celui de l'absence de la bonne gouvernance. Ce déficit de la gouvernance est la cause explicative de beaucoup des maux dont souffre le pays. Que par exemple, dans les villes congolaises, la fourniture des services sociaux élémentaires (eau, courant, transports publics) soit un casse-tête quotidien, cela est lié à ce déficit. La résolution hâtive des questions de la nationalité reflète encore la manière à court terme d'exercer le pouvoir politique dans ce pays. Le fait que les institutions publiques recourent aux « micro-nationalismes », aux « provinces-Etats », bref à l'ethnicité renforce la destruction de l'État. La question politique de l'espace CONGO est celle de la définition des règles impersonnelles qui assurent le jeu impartial d'accès au pouvoir de l'État et l'exercice normal avec un régime d'alternance régulièrement bien défini. Que le territoire soit un espace créé par des puissances étrangères lors de la Conférence de Berlin, n'exclut pas que nous puissions nous assumer comme CONGOLAIS et imprimer une conduite qui nous amène à bien conquérir notre destin. S'il y a des problèmes au niveau de l'État, d'autres problèmes se lisent au niveau de la construction de la composante humaine, sociologique de l'État. Sommes-nous une nation ? Disposons-nous d'un Etat-nation ? Cette question de la fondation « nationale » de l'État renvoie à tous les débats sur les problèmes de l'identité. En tant que société, nous avons manqué le courage de nous brasser, de brasser toutes nos différences pour agir comme CONGOLAIS tout en étant originaires

de... Nous avons des difficultés pour gérer les diversités culturelles et ethniques qui nous marquent.

Ailleurs, j'ai vu une devise comme « Ex pluribus, Unum ». Ceci nous manque. Nous sommes forcés par l'histoire de forger une nation ou plutôt un État multinational qui soit capable de gérer les contradictions de la société congolaise de manière efficiente. Tout cela m'amène au comportement du Congolais qu'il faut analyser et critiquer. Que sommes-nous ? Que faisons-nous en tant que Congolais ? Lorsque nous parlons des identités, ne voyons pas seulement cette question au niveau des groupes socioethniques. Il y a aussi la question de l'identité de l'État congolais. L'identité de l'État est une construction sociale en changement permanent fondée sur la culture en tant qu'ensemble des valeurs partagées et des pratiques se faisant pour faire l'État. Quelle est la culture de la pratique politique en RDC ? Au niveau collectif, nous Congolais, nous avons une culture politique dangereuse fondée sur cet axiome : « gains privés, pertes publiques ». Entre les gains de la communauté et les gains individuels, chacun de nous sacrifie la communauté, *la polis*.

Nous agissons contre la collectivité. Je termine par une métaphore du scorpion et du crocodile en mémoire du politologue congolais, je cite le Professeur Ilunga Kabongo. Selon ce récit merveilleux, le crocodile assurait le transport entre les deux villes les plus rapprochées du monde, Kinshasa et Brazzaville. Après plusieurs courses sur le fleuve, le crocodile voit arriver le scorpion qui sollicite qu'on l'achemine vers Brazzaville. Devant ce client insolite, le crocodile refuse le service malgré l'argent que lui tend le scorpion. Ce dernier insiste, le premier refuse. Celui-ci rappelle le scorpion qu'il n'est pas un client crédible, car lorsqu'il sera sur le dos du crocodile au milieu du fleuve, il peut le piquer et entraîner la mort et du crocodile et des autres passagers, y compris le scorpion. Cet animal jure sur la tombe de ses ancêtres qu'il ne ferait pas une telle folie meurtrière. Arrangement fait, un gros montant de frais de transport donné et voilà le scorpion sur le dos du crocodile pour la course vers l'autre rive. Au milieu du fleuve, le scorpion, ivre de joie, pique le crocodile qui s'écrie avant de couler au fond du fleuve. Le scorpion, c'est le Congolais (de la RDC). Ce que nous pensons faire à notre propre profit (gains privés contre notre société) se retourne contre nous, car collectivement nous ne comptons pas sur la scène internationale comme ÉTAT RESPONSABLE et respecté. Pour preuve, l'image du Congolais ailleurs est négative : il représente un « héros négatif ». Sur la scène internationale, ce n'est pas ce que vous pensez de vous-même qui compte, mais ce que les autres pensent de vous qui est déterminant dans les interactions. C'est le défi dont nous devrions prendre la mesure. C'est le défi que nous avons à décider de relever dans notre agir quotidien.

Je dis et je vous remercie.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	7
PRESENTATION DES AUTEURS	9
PREFACE	
MBUYI KABUNDA	13
INTRODUCTION	
GERMAIN NGOIE TSHIBAMBE.....	21
THEORIZING THE CONFLICTS IN EASTERN CONGO	
KENNETH OMEJE	27
Introduction	27
Historiographical Context and the Strong Rwandan Connection.....	28
A Theoretical Explanation of the Conflicts.....	33
Predatory Neopatrimonialism	34
Markets of Violence	37
Fixing the Turbulent Situation in Eastern Congo: Some Concluding Remarks	42
CONFLITS ARMES, IDENTITES ETHNIQUES, RESSOURCES NATURELLES EN RDC : APPROCHE STRATEGICO-POLEMOLOGIQUE ET VOIE DE SORTIE DE LA GUERRE	
MWAYILA TSHIYEMBE	45
Introduction	45
Géoéconomie	45
Identités ethniques.....	45
Guerre froide	46
Typologie et dynamique des conflits armés internes.....	46
<i>L'analyse des conflits armés internes relève de la stratégie</i>	46
<i>L'analyse des conflits armés internes relève de la polémologie</i>	47
Sécessions et rébellions : violence politique de haute intensité	48
Validation ou invalidation de la causalité trilogique sécessions et rébellions : champ clos des rivalités	49
Faillite ou destruction de l'État : cause majeure de ce mal qui répand la terreur	50
<i>Faillite de l'État</i>	50
<i>Déstructuration de l'État</i>	50
La voie de sortie de la guerre et la recherche de la paix civile.....	51
Théorie du chaos	51
En cas de victoire : la paix sans l'autre	52
En cas de « Ni vainqueur ni vaincu » : la paix par la démocratie et l'État de droit....	53
Exceptionnalité congolaise.....	53
Vulnérabilité congolaise.....	54
Instrumentalisation de la nationalité des Banyamulenge et guerre.....	55
La guerre de l'Ituri : l'instrumentalisation des conflits fonciers et commerciaux	56
Abâtardissement de la violence politique.....	56

NATIONALISME CONGOLAIS OU NATIONALISMES AU CONGO ? UNE REFLEXION AUTOUR DE L'UNITE DE LA RDC

DONATIEN DIBWE DIA MWEMBU	59
Introduction	59
Période coloniale (1885-1960).....	61
<i>Des États-nations précoloniaux à l'État colonial</i>	61
<i>Le mouvement nationaliste anticolonial</i>	64
Période postcoloniale : La première République (1960-1965).....	67
Du nationalisme anticolonial aux nationalismes provinciaux, ethniques et tribaux ...	67
La deuxième République (1965-1997).....	68
La renaissance du nationalisme national (1965-1990).....	68
La résurgence des nationalismes (1990-1997).....	69
L'avènement de Mzee Laurent Désiré Kabila (1997-2001).....	70
La troisième République (2001 à nos jours). Vers la résurgence de l'hégémonie du nationalisme congolais ?	71
Conclusion	72

LES MECANISMES INTERNATIONAUX DU MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DE 1960 À 2013. ANALYSE CRITIQUE DES ECHECS EXPONENTIELS

KADONY NGUWAY KPALAINGU	75
Introduction	75
Les origines des crises congolaises	77
Le caractère spécial de la fondation de l'État du Congo	77
L'indépendance en trompe-l'œil	78
Les aspects de la crise congolaise et les contextes environnementaux.....	79
<i>Les aspects politiques de la crise</i>	79
<i>Les aspects économiques de la crise</i>	80
<i>Les aspects socioculturels de la crise</i>	81
<i>Les aspects juridiques de la crise</i>	82
<i>Les contextes environnementaux de la crise</i>	82
Les mécanismes internationaux du maintien de la paix et la sécurité en RD Congo .	83
<i>Les organisations internationales et la paix en RDC</i>	83
<i>L'Organisation des Nations Unies</i>	84
<i>L'Organisation de l'Unité Africaine</i>	85
<i>L'Union Africaine</i>	85
<i>La Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC)</i>	86
Conclusion	86

LA GEOPOLITIQUE DE L'EAU ET LA CONFLICTUALITE DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU CONGO

GERMAIN NGOIE TSHIBAMBE.....	89
Introduction	89
La géopolitique et les conflits de l'eau.....	91
Les eaux inégalement réparties sur la Terre	92
Les conflits autour de l'eau	94
Le bassin hydrographique du Congo : abondance de l'eau dans un contexte de mauvaise gouvernance	95
Un bassin à eau abondante d'origine externe.....	96

Menaces de dessèchement dans les pays frontaliers de la RDC.....	97
Les tensions et les prétentions des Etats limitrophes.....	100
La gouvernance « globale », la gouvernance partagée de l'eau	101
Conclusion	104
LE CONFLIT EN RAPPORT AVEC L'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC DE L'EIC : ESSAI D'INTERPRETATION DES OPINIONS	
CESAR NKUKU NKONDE.....	105
Introduction	105
Le caoutchouc dans l'économie belge.....	106
Les abus dans l'exploitation du caoutchouc	107
La genèse du conflit	108
Le conflit : des opinions diffusées à travers les médias	109
De la dénonciation des abus	109
La contre-attaque.....	112
Des faits saillants livrés par les opinions.....	113
Raisons à une diplomatie agissante et au système de lobbying.....	113
<i>a) L'impérialisme est décrié.....</i>	<i>114</i>
<i>b) Les convoitises économiques</i>	<i>114</i>
<i>c) La non-application de la répression des abus.....</i>	<i>115</i>
LES DEFIS DE L'INTEGRATION REGIONALE DANS LES PAYS DES GRANDS LACS EN PERIODE POSTCONFLIT	
PAULIN NDABEREYE NZITA M'MUGAMBI.....	117
Introduction	117
Sur le plan sociopolitique	118
Sur le plan économique.....	125
De l'inadéquation du modèle d'intégration adopté.....	126
De la nature des firmes.....	126
L'intégration régionale des pays des Grands Lacs africains : une utopie	127
Conclusion	128
QUESTIONS MIGRATOIRES, INADEQUATION DES REPONSES PUBLIQUES ET CRISE DE NATIONALITE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : LE CAS DES BANYARWANDA	
KOKO SADIKI.....	131
Introduction	131
Les Banyarwanda : définition et localisation sur la carte politico-administrative de la RDC	133
Aperçu historique sur l'immigration des Banyarwanda en RDC	136
La réponse de l'État congolais (postcolonial) à l'immigration des Banyarwanda ...	140
L'immigration des Banyarwanda : un catalyseur de la crise de nationalité au Kivu...	146
Manipulation politique de la question de la nationalité et exacerbation de la crise..	150
Conclusion et recommandations	156
LE CHOIX D'APPARTENANCE AU CLAN OU A LA NATION ET LES RAPPORTS DE POUVOIR	
GILBERT MALEMBE N'SAKILA.....	159
Introduction	159
Les prismes de la représentation sociale au Congo	160
Les expressions des appartenances familiales.....	160

Les tendances de la parenté.....	161
Les crises des appartenances.....	162
La cause coloniale.....	162
L'échec de la république.....	163
Les conséquences.....	165
Conclusion.....	165
CONFLITS IDENTITAIRES ? CONFLITS AUTOUR DE RESSOURCES NATURELLES ? UNE INTERPRETATION SOCIOLOGIQUE DE L'ACCORD DE SUN CITY	
GABRIEL KALABA MUTABUSHA.....	167
Introduction.....	167
Éléments de sociologie des conflits.....	168
<i>Qu'entend-on par conflit ?</i>	168
<i>Approches sociologiques des conflits</i>	169
<i>Résolution des conflits</i>	171
Amélioration du modèle.....	173
Application du modèle à la résolution des conflits congolais.....	174
Rappel historique.....	174
Conclusion.....	179
CONDITIONS DE GESTION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA PAIX DANS LES KIVU : RELIER LA FORCE, LA JUSTICE ET LA POLITIQUE DE LA RESPONSABILITE ?	
EMMANUEL M. BANYWESIZE.....	181
Introduction.....	181
Géostratégie du Congo et effectuation de la sécurité et de l'Ordre public.....	184
Nord-Kivu et Sud-Kivu : les lézardes de l'Ordre public et de la Paix.....	191
Force, justice et politique de la responsabilité : la nécessaire reliance.....	194
Conclusion.....	198
LES CONFLITS IDENTITAIRES AU KATANGA « CAS DES CONFLITS KATANGAIS-KATANGAIS ET KASAIËNS-KATANGAIS » DE 1960 A 1992	
JEAN-RAYMOND MUYUMBA MAILA.....	201
Introduction.....	201
Conflit identitaire Katangais-Katangais de 1960.....	202
La genèse du conflit.....	202
Conflit identitaire Katangais-Kasaïens, 1992.....	203
Cohabitation entre les Kasaïens et les Katangais.....	203
Cohabitation dans les cités urbaines.....	204
<i>1^{re} période : de 1920 à 1963</i>	204
<i>La cohabitation Katangais-Kasaïens dans les années 1959</i>	207
<i>La 2^e étape de la cohabitation : de 1963 à 1990</i>	209
Occupation ethnique sur l'Avenue Mohamed en 1960.....	211
Conflit identitaire proprement dit de 1992.....	212
Genèse.....	212
Le conflit explose.....	214
En résumé : Conflit identitaire Katangais-Kasaïens de 1992.....	214
En conclusion.....	215

ANNEXES.....	217
Mot de circonstance prononcé par le Secrétaire Général Académique de l'Université de Lubumbashi, le Professeur NIKO Munya Rugero, à l'occasion de l'ouverture du colloque.....	219
Mots d'ouverture de la Conférence internationale par le Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, le Professeur NGOIE Tshibambe Germain	221
Discours de clôture prononcé par le Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, le Professeur NGOIE Tshibambe Germain	224

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AUX ÉDITIONS L'HARMATTAN

Dernières parutions

FRANCO LE GRAND MAÎTRE

Die Lala Raoul Yema - Préface d'Augustin Matata Ponyo

Franco. Sa guitare, sa voix, sa musique marquent son immortalité en défiant le temps, les époques et les modes. Elles continuent, deux décennies après sa disparition, à captiver et à susciter des débats. Ce livre révèle le portrait contrasté et éclatant d'un musicien hors du commun. C'est aussi un livre de souvenirs pour ceux qui ont connu Franco autant que pour ceux qui ne l'ont pas connu, mais qu'il fait chanter, danser, rire et pleurer.

(Coll. Comptes Rendus, 17,50 euros, 164 p.)

ISBN : 978-2-343-00394-8, ISBN EBOOK : 978-2-296-53062-1

PATERNALISME (LE) EN QUESTION

Les anciens ouvriers de la Gécamines face à la libéralisation du secteur minier katangais (RD Congo)

Rubbers Benjamin

En 1926, l'Union minière du Haut-Katanga jette les bases de sa politique paternaliste, qui touchera tous les aspects de la vie quotidienne de ses travailleurs pendant plus d'un demi-siècle. En 2003, après une décennie dans la tourmente, 10000 agents sont licenciés de l'entreprise dans le cadre du projet de libéralisation du secteur minier conçu par la Banque mondiale. De quelle façon ont-ils réagi à leur «abandon» par l'entreprise ? Comment ont-ils fait face à leur nouvelle indépendance ?

(Coll. Cahiers Africains, 33,00 euros, 322 p.)

ISBN : 978-2-343-00238-5, ISBN EBOOK : 978-2-296-53105-5

PROVINCE DU SUD-KIVU (RDCONGO)

Enjeux économiques et financiers

Bukavu Journal of Economics and Social Sciences 1

L'objectif de cette nouvelle revue est de collecter des données, d'organiser des connaissances sur différents aspects de la vie socioéconomique de la région du Kivu. Au sommaire de ce volume : L'adoption de la TVA en RD Congo. Analyse de la compétitivité de la banane au Sud-Kivu. Les clients des institutions de microfinances à Bukavu. Les structures financières des PME à Bukavu.

(24,00 euros, 232 p.)

ISBN : 978-2-343-00436-5, ISBN EBOOK : 978-2-296-53132-1

CAHIERS CONGOLAIS DE COMMUNICATION (VOL. X)

CECOM Centre d'études en communication de masse

La première partie de ce dixième volume des *Cahiers congolais de communication* rend compte d'une série de recherches en sciences de la communication. La seconde partie comprend des études pluridisciplinaires sur des enjeux culturels, psychosociopolitiques et géostratégiques.

(Coédition IFASIC (Unikin), 29,00 euros, 282 p.)

ISBN : 978-2-343-00399-3, ISBN EBOOK : 978-2-296-53168-0

PLURALISME JURIDIQUE ET RÈGLEMENT DES CONFLITS FONCIERS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Mulendevu Mukokobya Richard

En RDC, les conflits fonciers coutumiers sont de la compétence des tribunaux étatiques. Mais les populations locales font appel à d'autres forums pour leur règlement. On vit un pluralisme «juridictionnel» qui fait intervenir les tribunaux coutumiers, les ONG des droits de l'homme et/

ou de développement, les services de médiation liés à des confessions religieuses, etc. La pluralité de ces instances rend le règlement des conflits encore plus aléatoire.

(Coll. Études africaines, 34.00 euros, 332 p.)

ISBN : 978-2-296-99829-2, ISBN EBOOK : 978-2-296-53060-7

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DE 1960 À 1997

L'exemple du Kwango-Kwilu

Mashini D.M. Jean-Claude

Cet ouvrage pose la question du développement régional au Congo (ex-Zaïre), à partir de l'exemple du Kwango-Kwilu, pour la période allant de 1960 à 1997, deux dates importantes dans l'histoire sociopolitique du pays. Cette étude met en évidence des mécanismes de sous-développement et des stratégies de blocage d'une région en dépression en Afrique noire. L'avenir est à envisager dans le cadre d'une autonomie régionale bien comprise.

(Coll. Etudes africaines, 36.00 euros, 348 p.)

ISBN : 978-2-296-99773-8, ISBN EBOOK : 978-2-296-51587-1

VIOLENCES SEXUELLES, RÉGIME JURIDIQUE ET LIMITES À LA RÉPRESSION DE CES CRIMES EN RDC

Mapatano Karume Joël

En temps de guerre, les viols deviennent une arme stratégique, une façon d'affirmer l'occupation d'un territoire, une forme de représailles ou d'humiliation de l'ennemi vaincu ; bref, ces actes sèment la terreur parmi les populations civiles. La plupart de ces violences correspondent à des crimes contre l'humanité. Pendant les récents conflits en République démocratique du Congo, les violences sexuelles ont pris des proportions inquiétantes, au point de devenir un outil ordinaire de guerre...

(Coll. Harmattan Italia, 24.00 euros, 176 p.)

ISBN : 978-2-336-00028-2, ISBN EBOOK : 978-2-296-51611-3

QUEL EST LE MEILLEUR SYSTÈME POLITIQUE POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : FÉDÉRALISME, RÉGIONALISME, DÉCENTRALISATION ?

Tshiyembe Mwayila

Qu'est-ce que le fédéralisme apporterait de plus à la RDC que le régionalisme politique et la décentralisation en vigueur ? L'auteur privilégie une analyse comparée et s'attache à dégager les fondements de ces différents systèmes politiques aux USA, en France, en Espagne, en Italie, au Canada et en Belgique ; il autopsie le régionalisme politique et la décentralisation de l'État congolais en examinant les atouts potentiels de ce système.

(Coll. Géopolitique mondiale, 13,50 euros, 122 p.)

ISBN : 978-2-336-00645-1, ISBN EBOOK : 978-2-296-51187-3

DROIT CONSTITUTIONNEL ET POUVOIR EXÉCUTIF EN RDC

1^{re} et 3^e Républiques

Makengo Nkutu Alphonse

Cet ouvrage présente de manière claire et synthétique l'examen de la théorie générale du droit constitutionnel et les pouvoirs exécutifs sous la 1^{re} et la 3^e République en République démocratique du Congo. Le lecteur y trouvera de nombreuses explications permettant de comprendre l'État, la Constitution, le pouvoir politique et les pouvoirs exécutifs durant ces périodes. La première partie développe la théorie générale du droit constitutionnel et la seconde analyse les pouvoirs exécutifs.

(Coll. Études africaines, 13,50 euros, 132 p.)

ISBN : 978-2-336-00817-2, ISBN EBOOK : 978-2-296-51182-8

INDUSTRIE (L') MINÉRALE CONGOLAISE

Chiffres et défis Tome 1

Monti Léonide Mupepele ; Préface de Jean-Pierre Tshibangu ; postface de Jean-Claude Masangu

Dans ce livre, toutes les ressources du sous-sol congolais, jugées exploitables, regroupées en ressources minières, hydrocarbures et matériaux de construction sont passées en revue. Quelles

sont ces ressources ? A quels usages sont-elles destinées ? Où les trouve-t-on en RD Congo ? Quelles sont les réserves de la RDC et des pays du monde ? Quels sont les opérateurs miniers qui assurent la mise en valeur des exploitations ?

(Coll. *Harmattan RDC*, 32.00 euros, 322 p.)

ISBN : 978-2-336-00216-3, ISBN EBOOK : 978-2-296-50897-2

UNE SEMAINE MÉMORABLE – Qui a tué Laurent-Désiré Kabila ?

Finia Buassa Serge

En 2001 en RDC survint la disparition mystérieuse de son président Mzee Kabila. Une dizaine d'années plus tard, jugé sur les actes, le fils, placé à la tête du pays, n'a pas su relever le défi : il bloque l'alternance au pouvoir, l'intérêt particulier s'impose à l'intérêt général, le pays est toujours perméable aux attaques armées, il viole les droits des congolais, dont celui de savoir qui a tué Laurent Désiré Kabila.

(Coll. *Ecrire l'Afrique*, 14.50 euros, 142 p.)

ISBN : 978-2-296-99508-6, ISBN EBOOK : 978-2-296-50999-3

RESSOURCES (LES) NATURELLES DANS LES CONFLITS ARMÉS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Owona Mfegue Félicité Kourra - Préface de Joseph Owona

Tout à la fois chronique des événements récents et analyse des aspects juridiques de l'exploitation illégale des ressources en RDC, cet ouvrage s'attache à déceler les signes de la fin de l'hypothèque géante sur les ressources du pays et les promesses de reconstruction de ce Congo-continent.

(Coll. *Défense, Stratégie et Relations Internationales*, 24.50 euros, 246 p.)

ISBN : 978-2-336-00177-7, ISBN EBOOK : 978-2-296-50996-2

DÉMOCRATIE, FEMME ET SOCIÉTÉ CIVILE EN AFRIQUE

Ngoma-Binda P.

Cet ouvrage indique que la démocratie politique, reconnue être force civilisatrice des nations, réclame pourtant d'être elle-même civilisée. Mais le succès de la civilisation de la politique est aussi lié à la condition nécessaire de la vie préalable pour l'individu, homme et femme, de la société civile et de la politique, de la plénitude de sa citoyenneté au sein de l'espace public. Les matériaux d'analyse et de réflexion proviennent des efforts de la femme et de la société civile du Congo.

(Coll. *Comptes Rendus*, 18.00 euros, 170 p.)

ISBN : 978-2-336-00233-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-51005-0

DE GAULLE ET MOBUTU

Deux figures paradoxales en quête de stabilité politique

Kirongozi Bometa Mathieu - Préface de Mwayila Tshiyembe

Cet ouvrage s'attaque à l'un des paradigmes fondateurs de la sociologie politique contemporaine : la stabilité politique comme antithèse de l'instabilité politique. Le cas de la France et du Zaïre, deux pays sortis meurtris de la Seconde Guerre mondiale et de la crise de la décolonisation, dirigés par deux chefs militaires, De Gaulle et Mobutu, en est une illustration. En quête de stabilité politique, le premier optera pour la démocratie et le second pour la dictature.

(Coll. *Géopolitique mondiale*, 20.00 euros, 196 p.)

ISBN : 978-2-336-00492-1, ISBN EBOOK : 978-2-296-50979-5

PREMIÈRES ÉLECTIONS PLURALISTES POST-MOBUTU

(Bukavu, R. D. Congo 2006)

Makuta Mwambusa Pacifique

De la symbolique électorale de 2006, il ressort qu'à Bukavu, les symboles ont rempli deux fonctions notamment de participation et de communication politiques. L'usage des symboles que les acteurs connaissent et comprennent est essentiel pour gagner les suffrages. Dans ce livre sont analysées les multiples formes d'identification mobilisées par les compétiteurs et leurs partisans durant la campagne électorale.

(Coll. *La Région des Grands Lacs Africains*, 18.00 euros, 156 p.)

ISBN : 978-2-296-12991-7, ISBN EBOOK : 978-2-296-50959-7

RÉVOLUTION (LA) DU POUVOIR-FAIRE

Pour une économie du bien commun au Congo

Mumengi Didier

Il n'y a ni pays prédestiné au développement, ni peuple condamné au sous-développement. Comment bâtir un environnement national propice au partage des connaissances essentielles ? Cet ouvrage met en exergue le besoin de transformation des structures éducationnelles, formatives et culturelles, afin que la société congolaise accède à une vie nationale intellectuellement et professionnellement aussi performante qu'épanouissante.

(Coll. Comptes Rendus, 36.00 euros, 354 p.)

ISBN : 978-2-336-00225-5, ISBN EBOOK : 978-2-296-50797-5

ÉTATS-UNIS (LES) DU BASSIN DU CONGO

Une éco-région pour un co-développement

Mumengi Didier

La reconstruction de l'Afrique centrale dévastée plaide pour un changement de regard tant sur ce qui fait la richesse d'une région que sur ce qui devrait dorénavant faire valeur pour l'Afrique centrale. Cet ouvrage lance l'idée des États-Unis du Bassin du Congo comme un projet de «co-développement» pour cette partie médiane de l'Afrique façonnée par la nature pour être une éco-région confédérale.

(Coll. Comptes Rendus, 22.00 euros, 220 p.)

ISBN : 978-2-336-00224-8, ISBN EBOOK : 978-2-296-50796-8

MASSACRE DE LUBUMBASHI (11-12 MAI 1990)

Koyagialo Ngbase Te Gerengbo Louis Alphonse

Ce livre revient sur les circonstances de ce drame de mai 1990 : une rixe entre étudiants, à caractère ethnico-politique, sur fond de fin de régime dictatorial du président Mobutu. L'auteur souligne l'iniquité du procès et décrit ses années de prison et sa réhabilitation dans l'opinion. Dirigeant politico-administratif sous le mobutisme, il est aujourd'hui un pilier du nouveau régime mené par le président J. Kabila.

(Coll. Mémoires lieux de savoir, 22.00 euros, 222 p.)

ISBN : 978-2-296-12990-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-50743-2

RÉGIMES (LES) POLITIQUES CONGOLAIS ET FRANÇAIS

Une analyse comparative

Kalombo Francis

Dans ce livre, l'auteur tente de confronter le régime politique congolais au régime français, afin d'examiner si les deux modèles sont conformes et /ou totalement identiques, sans négliger les points de dissemblance. Le propos du livre vient rappeler la complexité, la richesse et la profondeur des relations entre la France et la RDC.

(Coll. Comptes Rendus, 19.00 euros, 186 p.)

ISBN : 978-2-336-00217-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-50688-6

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (2010-2011 - 2015-2016)

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel - Préface de Joseph Kabila, Président de la République

L'enjeu de la stratégie de développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel concoctée par le gouvernement congolais est d'adapter l'offre d'éducation et de formation non seulement à la demande sociale du pays, mais également à la demande de l'excellence imposée par la révolution scientifique et technologique et par la compétition entre les savoirs et les nations, à l'échelle mondiale.

(Coll. Géopolitique mondiale, 15.00 euros, 126 p.)

ISBN : 978-2-336-00164-7, ISBN EBOOK : 978-2-296-50776-0

L'HARMATTAN ITALIA

Via Degli Artisti 15; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN KINSHASA

185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala
Kinshasa, R.D. Congo
(00243) 998697603 ou (00243) 999229662

L'HARMATTAN CONGO

67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamyia Rue KA 028, en face du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN

BP 11486
Face à la SNI, immeuble Don Bosco
Yaoundé
(00237) 99 76 61 66
harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
etien_nda@yahoo.fr

L'HARMATTAN MAURITANIE

Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue du Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E
BP 45034 Dakar FANN
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN TOGO

1771, Bd du 13 janvier
BP 414 Lomé
Tél : 00 228 2201792
gerry@taama.net